

**Enfants en situations de rue.
Prévention, intervention,
respect des droits.**

**Children in street situations.
Prevention, intervention,
rights-based approach.**



**Enfants en situations de rue.
Prévention, intervention,
respect des droits.**

**Children in street situations.
Prevention, intervention,
rights-based approach.**

13^e Séminaire de l'IDE
16 au 20 octobre 2007



Déjà parus dans la même collection IDE :

- Etrangers, migrants, réfugiés, requérants, clandestins... Et les droits de l'enfant ?
Avril 2001.
- L'enfant et la guerre.
Avril 2002.
- Les Droits de l'Enfant : et les Filles ?
Avril 2003.
- Droits de l'enfant et SIDA : du tabou aux stratégies d'intervention.
The Rights of the Child and HIV/AIDS: from Taboos to Intervention Strategies.
Juin 2004.
- Trafics d'enfants : une fatalité? De la réalité du terrain aux meilleures pratiques.
Child Trafficking: a Fatality? From Field Reality to better practices.
Mai 2005.
- Droit à l'éducation : solution à tous les problèmes ou problème sans solution ?
Right to Education: Solution to all Problems or Problem without Solution?
Mai 2006.
- Droit des enfants en situation de handicap.
Right of Children living with Disabilities.
Mai 2007.

Ces ouvrages peuvent être obtenus à l'IDE.

Mai 2008. Tous droits réservés.

Reproduction, même partielle, interdite sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit sans l'accord écrit de l'éditeur.

Editeur

Institut international des Droits de l'Enfant

Case postale 4176 - 1950 SION 4 - Suisse

Tél +41 (0) 27 205 73 03 - Fax +41 (0) 27 205 73 02

E-mail : ide@childsrightrights.org - Web: <http://www.childsrightrights.org>

Comité de rédaction

Jean Zermatten, éditeur responsable

Geneviève Lévine - Paola Riva Gapany - Daniel Stoecklin

Alexandra Prince

Ana Gil – Corinne Gloor (traductions)

INSTITUT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'ENFANT

www.childsrights.org

L'Institut international des Droits de l'Enfant a organisé son 13^e séminaire « Enfants en situations de rue » du 16 au 20 octobre 2007. Il a bénéficié de l'aide et du soutien de :

- La Direction du Développement et de la Coopération (DDC), Suisse

- La Loterie Romande

- La du Service Social International (SSI), Fondation Suisse

- Terre des hommes – aide à l'enfance (Tdh)

Il remercie ces institutions de leur contribution.

TABLE DES MATIÈRES

Préface Daniel STOECKLIN	8
Allocutions d'ouverture Christophe DARBELLAY Francis LEONARD Peter BREY Irene RIZZINI	14 17 21 23
PREMIÈRE PARTIE	
PANORAMA GÉNÉRAL	
 Riccardo LUCCHINI L'enfant en situation de rue n'est pas un fait social. Entre détermination et indétermination	 28
 Lothar Friedrich KRAPPMANN The Rights of the Children living and working in the Streets – The Monitoring efforts of the Committee on the Rights of the Child	 41
 Daniel STOECKLIN Ecoute et participation des enfants en situations de rue	 52
 Françoise CORREVON La stratégie sectorielle ESR à Terre des hommes : Bonnes pratiques	 67
 John ORLANDO ESR : bonnes pratiques	 75
 Seckna BAGAYOKO Méthodologie d'intervention « d'ENDA tiers monde/Mali » en direction des enfants en situations de rue	 82

DEUXIÈME PARTIE LES QUESTIONS PARTICULIÈRES

Frank DOERNER et Carmen RODRIGUEZ VAZQUEZ Children and Youth in Street situations: Health Practices and Challenges of Medial Intervention with Children in Street Situations	92
Savina GEERINCKX Education Programmes for Children in Street Situations Practices and Challenges	102
Anna Maria LIBRI Enfants non accompagnés et migration. Comment intervenir dans les pays d'accueil	116
Joost KOOIJMANS Street Children and Child Labour	134
Renate WINTER Children in Street Situations: Juvenile Justice	147

TROISIÈME PARTIE DES PISTES DE TRAVAIL

Oussoumana SAWADOGO « Représentation sociale » enfants en situations de rue	154
Andressa CURRY MESSER Les enfants en situations de rue au Brésil: une approche juridique	172
José Cândido BOFF Innovations éducatives : projet Circo Baixada	192
Ishtiaque AHMED Sharing Experiences of Work about Children in a Street Situation of Bangladesh	209

Thierno Sadou DIALLO	222
Les conditions d'une participation efficace de l'enfant à sa réinsertion	

QUATRIÈME PARTIE CONCLUSIONS

Rapport des ateliers	230
Irene RIZZINI	243
Closing Remarks	

PRÉFACE

DANIEL STOECKLIN

Collaborateur scientifique, Institut international des Droits de l'Enfant, Suisse

Les enfants pour qui la rue est un milieu de vie ou de survie ont aussi des droits. Cependant, ils restent aujourd'hui encore victimes d'abus de toutes sortes. Les facteurs sociaux, économiques et politiques contribuant à leur marginalisation entretiennent aussi des préjugés qui les stigmatisent comme « enfants de la rue », leur accolant tous les dangers associés à la rue dans l'imaginaire social. Face à cette discrimination et ces violences, il ne suffit pas de sortir un certain nombre d'enfants de la rue. Une approche respectueuse des droits de l'enfant est nécessaire et essentielle.

C'était l'optique du 13^{ème} séminaire international de Sion qui a été organisé par l'Institut International des Droits de l'Enfant, en collaboration avec la Fondation Suisse du Service Social International et Terre des hommes – aide à l'enfance et sous le patronage de l'Association Internationale de des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille (AIMJF), fidèle partenaire de nos colloques et honoré de la présence de sa Présidente, **Renate Winter**, Juge internationale.

Comme dans nos séminaires précédents, l'approche du colloque se basait sur la diversité; diversité géographique avec la présence d'intervenants et de participants de différents horizons, (Afrique, Amérique du Sud et du Nord, Europe orientale et occidentale, Asie) et diversité professionnelle avec des médecins, juristes, travailleurs sociaux, sociologues, responsables d'ONG, membres d'OG et d'organisations onusiennes, étudiants. Cette rencontre a permis des échanges de qualité entre intervenants et chercheurs avec une participation très active des uns et des autres. La méthode de travail a alterné entre conférences théoriques, témoignages et ateliers pratiques, dans une approche inter- et transdisciplinaire. Un accent tout particulier fut mis sur la question du regard sur les enfants en situations de rue comme acteurs et non pas comme simples victimes ou délinquants.

Cinq groupes de travail ont élaboré des recommandations sur les thèmes suivants : compétences des ESR; réponses des intervenants en réseau; sensibilisation sociale et plaidoyer; prévention; (ré)insertion. Après la synthèse du cours, le séminaire s'est terminé par une table ronde autour de **Riccardo Lucchini**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg qui a commenté ses travaux reconnus dans le domaine des ESR, apportant ainsi un excellent complément, avec la participation de **Seckna Bagayoko** d'Enda Tiers-Monde Mali et de **Bernard**

Boëton de Terre des hommes – aide à l'enfance. Le séminaire a permis d'identifier des pistes permettant de mieux articuler des interventions basées sur l'écoute individuelle avec des approches globales respectant plus largement les principes de la CDE. Ce séminaire est une contribution à un mouvement d'envergure internationale en faveur du respect des droits des « enfants en situations de rue » (ESR).

Irene Rizzini, Directrice du cours, a rappelé que ces enfants comptent parmi ceux qui souffrent de conditions de vie parmi les plus dures. Ils sont fréquemment vus comme auteurs de trouble alors qu'ils sont souvent la cible de violences considérables. Il y a une distorsion importante entre l'image publique et la réalité vécue par ces enfants. Comme le relève **Renate Winter**, les ESR sont considérés « à risque » et ils restent « invisibles » jusqu'à ce qu'un délit soit commis : avant d'être considérés comme des enfants, ils ne sont pratiquement perçus qu'à travers les catégories « victimes » des circonstances ou « auteurs » d'infractions. La stigmatisation empêche alors toute réaction proportionnée: la justice des mineurs devrait combattre le phénomène des ESR plutôt que les enfants eux-mêmes !... Pire, l'impunité des responsables d'opérations qui se terminent par l'élimination physique d'enfants, notamment en Amérique latine, est aussi une conséquence, la plus dramatique, des images stéréotypées construites autour de ces enfants. Cette violence ressort particulièrement des témoignages de **Frank Doerner** et **Carmen Rodriguez Vazquez** qui travaillent dans les programmes de MSF au Honduras.

Une meilleure connaissance des éléments constitutifs des diverses situations de rue est aussi une condition pour créer le rapport de confiance avec l'enfant, indispensable pour une intervention ayant des effets positifs à long terme. Créer ou recréer le sentiment d'appartenance reste un défi majeur. L'éternelle promesse de rééducation ou de réhabilitation, typique de l'approche protectionniste, doit être dépassée. Il n'y a pas de solution simple. **Irene Rizzini** rappelle que la dimension économique du problème et les questions des priorités politiques restent des éléments incontournables. En considérant les enfants comme des acteurs sociaux, aux capacités et potentialités variables, on voit alors que la diversité des « situations de rue » émerge au carrefour des stratégies individuelles et des règles institutionnelles. Cela est encore renforcée dans les situations transnationales de mineurs non-accompagnés, comme le montre **Ana Maria Libri** dans sa description des programmes pour les enfants étrangers non accompagnés menés par le SSI. Dans les pays de destination de l'immigration illégale, la sensibilité politique se focalise sur l'alternative assistance/rapatriement. Ceci est en porte-à-faux avec l'exigence des conventions internationales de protection de l'enfant d'évaluer les situations au cas par cas.

Les comportements et attitudes des enfants en situations de rue sont en quelque sorte révélateurs des tensions grandissantes entre des rationalités

individuelles, fruits d'une logique de survie et une gestion de l'espace public où la « raison d'Etat » se réduit souvent aux prérogatives de l'Etat patrimonial. Cette dimension politique de la « gestion de la population » a été traitée notamment dans la table ronde par **Riccardo Lucchini**, ainsi que dans sa contribution critique portant sur ce qu'il appelle le « discours institutionnel conforme ». Ce discours dominant transforme l'enfant en objet d'intervention. Les discours traditionnels ne font guère de place à la réflexivité des acteurs. Or, c'est elle qui sous-tend les interactions entre intervenants et enfants en situations de rue et qui est une condition de succès durable de l'intervention. Le concepteur du « système enfant-rue », outil souvent évoqué durant le séminaire, montre très clairement les avantages de l'approche interactionniste pour l'intervention. Il développe le thème de la médiation identitaire, la question de l'appartenance et de la carrière de rue. Ces grilles de lecture, reconstituant l'expérience vécue par l'enfant, sont des contributions majeures pour comprendre qu'être un sujet de droit va de pair avec le fait d'être un acteur social. La nécessité de comprendre le sens subjectif à partir duquel les ESR élaborent leurs stratégies de survie dérive directement de la considération pour ces enfants comme sujets de droits.

Les ONGs présentes partagent une philosophie d'intervention semblable, basée sur les approches non-discriminatoires et participatives. Elles ont une approche progressive, ponctuée par plusieurs étapes dans la méthodologie d'intervention, depuis l'abordage dans la rue jusqu'à la (ré)-intégration sociale. Dans toutes les situations, aussi diverses soient-elles, et dans les différentes les étapes de ce processus, c'est toujours l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit primer. **Françoise Correvon** expose la stratégie de Terre des hommes – aide à l'enfance, qui porte autant sur des changements individuels que sociaux. L'intervention doit rester un moyen et non une finalité en soi : les activités sont un moyen de développer les compétences de manière processuelle, élevant l'auto-estime, la responsabilité et l'autonomie des enfants. La valorisation des ESR, comme condition de la participation des enfants, favorise en effet une sortie de rue « active », dans laquelle l'enfant est acteur d'un nouveau projet de vie, développant un nouveau sentiment d'appartenance. Dans cette même optique, **John Orlando** relève l'importance de mesurer l'impact de l'intervention à travers ses effets durables. Il souligne combien la société change de regard face aux ESR au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge : ils sont soit vus comme des dangers ou alors on s'en désintéresse car devenus majeurs. Mais leurs difficultés subsistent et leur situation s'aggrave. La pratique du cirque social fait partie des nouveaux chemins dans la façon d'aborder la réalité des enfants en situations de rue au Brésil. **José Cândido Boff** fait un parallèle entre le cirque et l'imaginaire de la rue : les deux univers impliquent les notions de risque, de mobilité et de polyvalence. Ce parallélisme est une manière de favoriser une approche progressive fondée sur le

développement d'aptitudes pour retisser les liens familiaux et communautaires. En Afrique, l'importance des liens familiaux est telle que l'enfant qui n'en a pas est considéré comme pouvant porter atteinte à l'intégrité socioculturelle nationale, comme le relève **Oussoumana Sawadogo**. Cette stigmatisation, entretenue par les médias, contribue alors à la violence à l'encontre des enfants en situations de rue et à leur institutionnalisation. Face à cela, l'initiative Keoogo à Ouagadougou montre les avantages de l'alternative de l'approche communautaire, comprenant un accompagnement médical et psychosocial.

Parmi les défis à relever ou les mesures à renforcer, on trouve notamment le travail en réseau. **Seckna Bagayoko** a montré comment la médiation avec la famille et le retour de l'enfant nécessitent un important travail de réseau. Ceci d'autant plus si l'enfant vient d'un autre pays. La coopération avec les autorités chargées de la protection de l'enfant est un partenariat exigeant. La distribution des rôles est tout aussi importante au niveau du suivi. Le travail en réseaux, avec une implication des partenaires dès l'élaboration du projet commun est également souligné par Terre des hommes – aide à l'enfance qui partage ses bonnes pratiques en la matière, notamment au Brésil. Un effort considérable de relations étroites avec la presse peut porter ses fruits au niveau du changement de regard de la société. Un autre élément essentiel, généralement plus difficile à faire accepter dans un environnement où l'efficacité à court terme est un critère prédominant, est la formation continue des intervenants. Les défis de la prévention de la sortie dans la rue et la réintégration dans la famille et la communauté ne peuvent en effet être relevés qu'avec un renforcement des capacités des intervenants à mettre en place une relation de confiance, basée sur une compréhension et une analyse plus approfondies des situations particulières. Ces compétences ne s'improvisent pas du jour au lendemain. Les ressources nécessaires peuvent être optimisées par le travail en réseau, comme dans le cadre du Programme de protection des enfants marginalisés, mis en place en Guinée par Terre des hommes, Sabou-Guinée et le Monde des Enfants. **Thierno Sadou Diallo** relève que tout projet de prise en charge des ESR devrait remplir les conditions suivantes : outils d'écoute adaptés, personnel qualifié, suivi individualisé et constant. Le réseau et la formation de compétences vont de pair.

Pour l'accès aux soins, la nécessité d'une approche multi-disciplinaire est soulignée par MSF. Cela fait partie en quelque sorte des conditions du succès de l'intervention, au même titre que pour l'accès à l'éducation (art. 18 CDE), **Savina Geerinckx** montre qu'il est important de mettre à jour les pré-conditions au renforcement des capacités des ESR. Les compétences personnelles des ESR sont cependant encore largement ignorées, ou considérées comme négatives parce que développées dans des espaces et des activités déviantes. La normativité impliquée par l'image de l'enfant idéal s'insinue cependant entre l'intervenant réel et l'enfant

réel. Même s'il est clair que les enfants en situations de rue peuvent être à différents degrés exploités au travail, on bute toujours et encore sur la difficile question des alternatives viables. Les standards internationaux et leur application dans les projets IPEC concernent aussi les ESR, comme le souligne **Joost Kooijmans**. Mais l'application des conventions Nos. 138 et 182 de l'OIT nécessitent des alternatives durables aux stratégies de survie à court terme, et force est de constater que les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de promotion de l'éducation, ne sont pas à la hauteur de l'exigence d'allocation de ressources contenue également dans la Convention des Droits de l'Enfant (art. 4). La question des compétences doit donc être posée de manière plus large que simplement au niveau instrumental : il s'agit de relier capacités et responsabilités. La transmission du concept de responsabilité sociale dans la communauté est au cœur de la stratégie de l'ONG *Apareyo Bangladesh*. **Ishtiaque Ahmed** montre l'importance de la ratification de la CDE par le Bangladesh dans le processus de constitution de l'ONG et donc de réalisation de cette approche communautaire. L'expérience accumulée en travail psychosocial, en recherche-action participative, en éducation par les pairs et en intégration familiale, est donc une conséquence de la reconnaissance initiale, par l'Etat, des droits de l'enfant. Cela dit, la responsabilité étatique ne s'arrête pas aux principes, elle nécessite aussi une bonne gouvernance.

Les outils appropriés pour favoriser l'écoute et la participation des ESR restent, me semble-t-il, encore largement à développer. Dans ma contribution, je mets l'accent sur la nécessité de relier l'écoute de ces enfants avec l'aménagement des institutions en conformité aux droits fondamentaux contenus dans la CDE. Cela commence déjà avec l'appellation à travers laquelle on désigne ces enfants. Face aux définitions objectivistes qui transforment les enfants en « objet » d'intervention, je propose une définition incluant la subjectivité de l'enfant en situation de rue : c'est un enfant pour qui la rue est devenue une considération primordiale. L'approche « droits » implique d'intégrer l'enfant à la définition des situations vécues et des solutions envisagées dans une optique participative. Le problème en effet n'est pas l'enfant vivant dans la rue, mais la situation de rue elle-même lorsque celle-ci contrevient aux droits fondamentaux de l'enfant. On doit considérer l'enfant comme témoin de « situations de rue » multiples et diverses, et chercher avec lui des solutions appropriées et personnalisées, qui se situent, tout comme ses problèmes, dans les interactions avec son environnement social immédiat.

La nécessité de comprendre les situations de rue diverses est également un défi adressé aux juges qui doivent interpréter et appliquer les droits de l'enfant. Comme le souligne **Andressa Curry Messer** pour le Brésil, la relation subjective que les enfants entretiennent avec le monde de la rue gagnerait à être mieux

comprise et intégrée pour que les enfants accèdent vraiment à leur statut de détenteurs de droits, en vertu de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et des lois brésiliennes

Les approfondissements dans la compréhension des enfants en situations de rue sont d'autant plus urgents que les Etats parties à la Convention des droits de l'enfant font en général des mentions très superficielles sur cette problématique. Comme le souligne **Lothar Friedrich Krappmann**, membre du Comité des droits de l'enfant, ces rapports réduisent la vie de ces enfants en les indexant à d'autres problématiques abordées de manière générale : travail, mendicité, criminalité, toxicomanie, prostitution... et l'approche reste souvent protectionniste. Les observations du Comité des Droits de l'enfant font une place plus large aux ESR que les rapports nationaux, mais elles restent évidemment dépendantes des informations fournies. Un effort d'information plus important et plus diversifié au niveau des sources gouvernementales et non gouvernementales reste nécessaire, et le présent séminaire s'inscrit précisément dans cette optique.

Les cinq plus importantes recommandations entendent porter ces préoccupations au niveau de l'agenda international :

- Le Comité des Droits de l'Enfant est invité à élaborer un Commentaire général sur les Enfants en Situations de Rue (ESR) considérant la nécessité de reconnaître l'ESR comme ayant et développant des compétences.
- Les Etats devraient inclure les ONGs dans la conception et la mise en œuvre de politiques en réseaux.
- Les Etats devraient adopter une stratégie nationale concernant les Enfants en Situations de Rue ainsi qu'un plan d'action.
- Les Etats devraient développer une unité spécialisée dans la protection de l'enfant, comportant un service chargé de la problématique des ESR (institutions publiques et société civile), cette unité étant garante d'une stratégie nationale, de la coordination des acteurs intervenants auprès des ESR, ainsi que du monitoring et du suivi des équipes spécialisées.
- Les Etats devraient élaborer des politiques de protection de l'enfant incluant des mesures adaptées aux besoins des ESR.

Les participants au séminaire comptent sur le fait que ces recommandations soient relayées au Comité des Droits de l'Enfant, comme contribution à une Observation Générale du Comité des Droits de l'Enfant consacrée aux « enfants en situations de rue ». Dans cette perspective, le séminaire aura rempli sa mission de contribuer à la fois à l'information, à la formation et à des avancées significatives pour le respect des droits de l'enfant.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

CHRISTOPHE DARBELLAY

Conseiller national, Président de l'IDE, Suisse

Monsieur le président de la Fondation suisse du Service Social International,
M. Francis Leonard,
Monsieur le Secrétaire Général de Terre des hommes – aide à l'enfance, M.
Peter Brey,
Monsieur le vice président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, notre
Directeur Jean Zermatten,
Madame Irene Rizzini, Directrice de ce cours,
Mesdames Messieurs les conférenciers,
Mesdames Messieurs les participantes et participants,
Mesdames Messieurs les représentants de la presse,
Chères amies et amis des droits de l'enfant,

L'Institut international des Droits de l'Enfant organise chaque année à la même saison, un séminaire posant une question universelle qui touche les enfants au niveau mondial.

C'est, chez nous, la période d'après les vendanges, vous avez vu le Valais qui est un des plus beaux pays du monde, et je n'aimerais pas vexer les 37 nations présentes lors de ce colloque, mais vous montrer que ce pays est beau. Vous verrez les couleurs automnales, j'espère que vous pourrez en profiter aussi à travers vos visites et aussi en dehors des échanges fructueux que vous aurez ici.

Le partage d'expériences entre personnes de la planète entière concernées par une seule et même problématique doit nous permettre d'avancer ensemble dans un domaine global qui concerne les enfants, soutenir leur cause et surtout défendre leurs droits.

Cette année, l'Institut international des Droits de l'Enfant organise un séminaire en collaboration avec le Service Social International et avec Terre des hommes qui ont une longue expérience pratique dans le domaine des enfants en situations de rue. Le choix du sujet cette année porte sur une thématique connue, hélas, dans de trop nombreux pays. L'appellation même est problématique, elle est très péjorative. Elle associe dans le fond deux réalités qui ne devraient jamais cohabiter, celle des enfants et de la rue. Le lieu naturel et protecteur des enfants

c'est le foyer, c'est la maison, c'est la famille. La rue est par contre souvent, trop souvent, l'expression du danger, de l'exclusion et de l'exploitation.

Nous avons intitulé ce séminaire « les enfants en situations de rue » pour bien exprimer la complexité du phénomène et attirer l'attention que nous portons envers les enfants qui n'ont certainement pas eu la chance de pouvoir choisir une famille, un domicile et un environnement moins hasardeux que celui de la rue.

La manière dont on désigne ces enfants qui vivent dans des situations particulières est une question importante. Nous l'avons aussi souligné dans un autre séminaire l'an passé, il était consacré aux enfants en situation de handicap. N'oublions pas qu'il y a quelques années nous parlions des handicapés, des invalides ou pire encore des débiles mentaux. Depuis, on s'est rendu compte que les effets d'un handicap pouvaient être accentués ou, au contraire, atténués par l'attitude que l'on a face au handicap. Autrement dit, notre regard donne une bonne partie de la réponse au problème. Si l'expression « enfant en situations de rue » reste encore difficile à faire passer et peut paraître un peu pompeuse dans le discours public, c'est que l'on n'a pas encore pris conscience de notre regard sur les « enfants de la rue » et que ce regard était une partie du problème. Nous utilisons le mot situation dans notre séminaire actuel, comme dans la rencontre de l'an dernier, car dans les deux cas il s'agit de dire une chose similaire. Le handicap ou la rue ne sont pas simplement des réalités ou des tares collées à des enfants. La situation de handicap, tout comme la situation de rue sont des réalités et des problématiques de dynamique sociale qui conduisent à la marginalisation de certaines personnes. Les préjugés, les stéréotypes aggravent la situation, qui est déjà assez difficile, vécue par ces enfants.

Durant quatre jours nous entendrons parler des aspects essentiels de cette douloureuse réalité, la prévention, l'intervention, le respect des droits. Ces trois éléments sont évidemment liés entre eux, on ne saurait simplement se contenter d'opérations de sauvetage en bout de chaîne lorsque l'on ne peut presque plus rien faire, on ne saurait simplement se contenter de la prévention. Mais pour relier l'intervention et la prévention de manière efficace et surtout dans la durée, une chose est essentielle, l'exigence du respect des droits de tous les enfants et aussi des enfants en situations de rue. Face aux causes économiques, sociales, parfois politiques, l'exigibilité des droits de l'enfant est un puissant levier d'action. La mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant incombe aux Etats, mais il est clair que le rôle de la société civile, des ONG, est très important. Les avancées les plus significatives commencent toujours dans le terrain. Les enfants pour qui la rue est le milieu de vie, ou de survie, ont aussi des droits. Pourtant, il reste aujourd'hui encore victimes d'abus de toutes sortes. Les situations de rue sont des révélateurs de problèmes sociaux, quand bien même on voudrait les faire passer

pour des problèmes personnels et traiter les enfants comme des coupables, des personnes dangereuses ou des personnes sans futur.

C'est donc à partir de cette perspective que les organisateurs de ce séminaire vous invitent à considérer la prévention, l'intervention et le respect des droits. Le 13^{ème} séminaire de l'Institut international des Droits de l'Enfant, avec les organisations partenaires déjà citées, vise à identifier à travers vos expériences dans le domaine des enfants en situations de rue, des pistes pour développer des approches respectueuses des principes de la Convention des droits de l'enfant. Parmi les objectifs de ce séminaire, il en est un qui vise une action forte et concertée au niveau international : vos échanges des séances plénières, des ateliers, sont essentiels pour contribuer à la préparation **d'une observation générale du Comité des droits de l'enfant** consacré aux enfants en situations de rue.

Je remercie les partenaires de ce séminaire, Terre des hommes – aide à l'enfance et le Service Social International d'avoir prêté main forte à l'équipe de l'Institut international des Droits de l'Enfant pour organiser, de main de maître, ce séminaire. Je suis certain que les belles journées que vous passerez ici vous ne les oublierez pas de si tôt, qu'elles seront productives, consacrées à la réflexion, à l'étude, aux débats, aux solutions de cette problématique grave et si importante. Mais aussi pour des échanges amicaux, cordiaux qui président à ce genre d'événement je suis certain que vous parviendrez à faire de ce séminaire une belle manifestation et surtout à avancer dans la solution de ce problème.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de très belles journées à Bramois et en Valais. Je vous remercie d'être venus si nombreux et d'autant de pays différents pour réfléchir à la problématique des enfants en situations de rue.

FRANCIS LEONARD

Président du Conseil de Fondation du Service Social International, Suisse

Mesdames, Messieurs,

Au nom de la branche suisse du Service Social International, en particulier de son directeur, M. Rolf Widmer, retenu à l'étranger, je vous souhaite une très cordiale bienvenue.

J'aimerais vous dire très succinctement qui nous sommes et ce que nous faisons.

1. LE RÉSEAU MONDIAL SSI



Tout d'abord le réseau mondial dont nous faisons partie. Il a été fondé en 1924 à Genève en tant qu'organisation sans but lucratif, avec l'objectif initial d'aider les familles séparées du fait des migrations d'Europe et du Moyen-Orient vers l'Amérique.

Aujourd'hui, ce réseau d'environ 140 branches, bureaux associés et correspondants a pour mission d'offrir des services professionnels et d'aider à résoudre des problèmes internationaux affectant des enfants, des familles et d'autres personnes en situation précaire, où qu'elles vivent. Notre travail est guidé par les conventions internationales relatives à la protection des enfants et des familles.

Le Secrétariat Général du SSI se trouve à Genève. Il coordonne les activités du réseau à travers trois grandes régions : l'Asie et l'Océanie, l'Afrique et l'Europe et l'Amérique.

Trois centres de compétence donnent de l'assistance aux unités. Pour elles, ils coordonnent le travail socio-juridique transnational, développent des standards et des modules de formation, donnent de l'information, facilitent les échanges et coopèrent dans la mise en œuvre.

Ce réseau mondial SSI intervient particulièrement dans les domaines suivants :

- la protection des enfants négligés, victimes d'abus ou en centres alternatifs extra familiaux (ce qui implique de la médiation familiale, la recherche de familles d'accueil, de familles thérapeutiques ou d'institutions spécialisées, etc.)
- la protection des mineurs non accompagnés;
- l'adoption internationale;
- la protection des enfants enlevés par un parent;
- la recherche des origines et la réunification des familles;
- le conseil dans le domaine de la législation de la migration et de l'asile politique.

Chaque année, l'ensemble du réseau SSI traite environ 20'000 cas et répond à environ 30'000 demandes d'information, ce qui permet d'aider 100'000 enfants et 50'000 adultes.

Voilà pour le réseau.

2. QU'EN EST-IL DE NOTRE BRANCHE SUISSE ?

Elle existe depuis bientôt 75 ans. Une vingtaine de collaborateurs (l'équivalent d'environ 13 plein temps) et de nombreux stagiaires travaillent au

siège de Genève et à notre bureau de Zürich. De plus, nous avons la chance de pouvoir compter sur de nombreux traducteurs et traductrices bénévoles.

Nos activités de base nous ont amenés, l'an dernier, à traiter plus de 1'000 cas et à donner quelque 1'700 informations téléphoniques, nous permettant ainsi de soutenir près de 3'500 personnes. Voici la répartition de ces cas par problématique pour l'année 2006 :

- Adoption : 54
- Migration : 212
- Assurances sociales : 8
- Couples bi-nationaux : 35
- Droits des étrangers : 104
- Droits parentaux : 197
- Enlèvements : 148
- Protection de l'enfant : 171
- Recherche de personnes/ des origines : 121
- Divers : 112
- Total : 1062

Parallèlement au traitement des cas dans le domaine socio-juridique transnational, nous développons et mettons en œuvre régulièrement des projets en collaboration avec différentes organisations et autorités. Nous intervenons toujours en faveur des enfants et des jeunes connaissant des difficultés familiales, sociales ou légales ainsi que de leurs familles.

Ces projets de développement concernent à la fois :

- des projets à l'étranger;
- et aussi en Suisse où nous nous occupons non seulement des mineurs non accompagnés mais aussi de réintégration dans le pays d'origine.

3. RÉAGIR, MAIS AUSSI PRÉVENIR

Pendant longtemps, notre travail a consisté essentiellement à réagir à des situations sans pouvoir influencer réellement sur les causes des problèmes. Nous continuons d'ailleurs largement à travailler aussi *en aval*. Par exemple, s'agissant de jeunes étrangers ayant vécu une situation de migration et qui se trouvent en

situation difficile en Suisse, nous continuons à les aider à envisager des perspectives d'avenir chez nous ou dans leur pays d'origine.

Depuis quelques années, pourtant, nous nous sommes investis également dans des activités *en amont* afin de prévenir certains problèmes sociaux transnationaux. C'est ainsi que nous avons développé et réalisé des programmes de développement social :

- dans plusieurs pays en transition d'Europe de l'Est (en Bosnie Herzégovine, Bulgarie et Serbie);
- et dans des pays en développement (Tunisie et, surtout Afrique de l'Ouest).

C'est pourquoi la problématique examinée dans ce séminaire se situe dans notre axe de développement.

Travailler ainsi en amont à l'étranger, c'est prévenir le départ en migration afin que les jeunes puissent se développer et envisager des perspectives d'avenir dans leur propre pays, ainsi que pour les protéger et/ou les réinsérer lorsqu'ils se trouvent en difficulté sur le chemin de la migration.

Mais pour pouvoir commencer à travailler efficacement en amont, encore fallait-il trouver un partenaire car nous n'avions pas de compétences en matière de formation. Nous avons eu la chance d'établir une collaboration avec l'Institut des Droits de l'Enfant il y a cinq ans. Cette collaboration s'est concrétisée dans le projet Afrique de l'Ouest dont il sera question tout à l'heure. J'en profite pour remercier l'IDE pour la qualité de cette coopération, qui s'est encore renforcée par l'entrée de M. Jean Zermatten dans notre Conseil de Fondation.

Assembler des compétences diverses apparaît de plus en plus comme un élément-clé dans la réussite des actions de prévention. Il y a donc tout un art à développer des talents avec des organisations et des personnes d'horizons différents. La diversité des participants à ce séminaire est symbolique de cette nécessité.

Au nom du SSI et de ses collaborateurs ici présents, je vous remercie pour votre participation et vous souhaite de fructueux débats.

PETER BREY

General Secretary of Terre des hommes – child relief and
Vice-president of the International Federation of Terre des hommes, Lausanne

Good morning distinguished guests, good morning friends from all over the world,

If the children of earth's population was shrunk into a group of just 100 (close to the number of participants at this opening session) and if we suppose these children had all the human ratios existing in the world. What would this tiny diverse community of children look like?

- 57 would be Asian
- 21 would be European
- At the end of the day, 80 would return to substandard housing or to the street
- 70 would not be able to read the programme of the seminar
- Only one would have a computer at home
- Depending on the definition used, up to 2 children in 100 would be considered as children in street situations.

Since we have food in the refrigerator, clothes on our back, a roof overhead and a place to sleep, we are richer than 75% of our world.

I don't have a problem with us not being at risk of being subjected to physical abuse by police or being murdered outright such as thousands of children in street situation.

Children in street situation are frequently detained arbitrarily by police simply because they are homeless, or criminally charged with vague offense such as vagrancy, or petty theft. This will not be the case when we walk in the streets of beautiful Sion.

The public view of street children in many countries is overwhelmingly negative. The public has often supported efforts to get these children off the street, even though they may result in police round ups, or even murder. There is an alarming tendency by some law enforcement personnel and civilians, business proprietors and their private security firms, to view street children as almost sub-human.

In several countries where we have worked, the racial, ethnic, or religious identification of street children plays a significant role in their treatment. Branded as "anti-social", or demonstrating "anti-social behaviour", street children are

viewed with suspicion and fear by many who would simply like to see street children disappear.

What needs to be done if we are to respect the Children's rights is known but not easy to implement. What needs to be done is known if we are to meet the millennium development goals and provide the basic necessities not only for a life of dignity and health but also to make an economy work.

No one organisation or sector can do it all. Strong partnership with solid partners is needed to make a difference of some magnitude. It requires expanded partnerships and strengthened technical capacities among the larger international NGOs, the community-based support networks and the families in the most affected areas.

This seminar is about partnership. It is about getting people and organisations under the organisation of the International Institute for the Rights of the Child, to confront theory and practice. Thank you to all the participants for the active inputs you will bring throughout this seminar and... after to breach theory and practice.

IRENE RIZZINI

Course Director, CIESPI, Brazil

I am honored to be here to welcome you all to this workshop organized by the International Institute for the Rights of the Child in collaboration with International Social Service and Terre des hommes. We form a group of engaged people - researchers, scholars and activists - who for many years have been advocating for better lives for all those children that throughout the world have been marginalized and simply labeled as “street children”¹.

Our conceptual framework and ethical approach to the topic are based on many years of work with and about young people who have been discriminated against and who are the victims of all sorts of violence. The children and youth in street situations around the world are among the groups that suffer the harshest conditions.

In the early 1980s, when we carried out the first study of children on the streets of Rio de Janeiro, Brazil, in which 300 children told their life stories², we realised that they were frequently and unjustly accused by the media and public opinion of disturbing order and promoting violence. It was not an easy task to prove that, on the contrary, it was the children who were often the main targets of violence. We also realized that getting people to understand the reality of these children’s lives would be difficult.

At the time, a review of the literature as well as research done with main actors working directly with the children led us to conclude that there were significant distortions in the official and the public view of these children. Their presence on the streets was described with no consideration of the social and economic contexts of their condition, nor of the history of public policy towards ‘vulnerable’ children - a history that has echoes in current public policy in my country. Children seen on the streets were often portrayed either as dangerous children, who should be disposed of or discarded with impunity (and indeed many were and still are assassinated) or poor children in need of heavy-handed public protection. There was little understanding of the key moments in their personal histories that pushed them toward the streets, nor of the ways in which they survived on the street.

¹ The term ‘children’ is used here in a general sense and it includes young people age 0 to 18 as most countries do, having the UN Convention on the Rights of the Child as a reference.

² A Geração da Rua [The Street Generation]. (Rizzini 1986).

In the last few years much has been published internationally about these children establishing a more accurate picture of their lives with growing awareness of the importance of respecting their rights and considering their own perspectives. We have here some of the leading researchers who have been discussing the international literature and highlighting what we have learned and what challenges remain³.

What gathers us here is the wish and the determination to move beyond. What should we do to come up with effective solutions? What are our main goals? What are the challenges?

One of the challenges is the violence experienced by these children. The violence denounced in their testimonies ranges from continuous physical punishment, sexual and psychological abuse at home, at school, on the streets, in institutions and at the hands of the police. Among the most extreme manifestations of violence is murder committed by death squads, particularly reported in countries in Latin America where children are recruited by drug dealers. In all nine reports of the consultations carried out around the world by United Nations in preparation for the report “Study on Violence against Children”⁴, violence against children on the streets is described as a key concern⁵. Some groups of children, for example, Roma children in Central and Eastern Europe, children with disabilities and girls are particularly vulnerable.

Another challenge is how to create conditions for children to establish connections and a sense of belonging. What becomes clear when listening to the stories of young people on street situations are the constant episodes of ruptures that exist in their lives, in particular the breaking up of affective ties with parents and relatives.

Rai, a 15 year old boy with a long trajectory of life on the streets once told me:

“My life was very messed up because I never stopped in the same place. I was always swapping family, swapping homes. I was with my mum, then I was in many institutions and then

³ Among them, Judith Ennew, Riccardo Lucchini and Daniel Stoecklin.

⁴ UN study launched in October 2006.

⁵ e.g. in Sudan the criminal code categorizes a street child as an outcast and permits flogging; in Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon and Sudan, children on the streets are considered vagrants or delinquent. In: *Violence Against Children in the Countries, Middle East And North Africa*. “The Problem, Actions Taken and Challenges Outstanding” (UN 2005 7).

I was in my step-father's house, then suddenly I was in my dad's house. I was always raised this way. That is why I am at this age, and I am in 5th grade, because I never stopped in the same bairro (neighborhood). I went to my dad's house and studied a bit, then I went back to my mum's, went back to my step-dad's, studied a bit more. I never finished my studies properly".

In the worst urban environments too many children are unconnected and physically and emotionally wander between home, the homes of friends and relatives, government institutions and the streets. So, strengthening children's connections to those who care about them, getting children re-connected, when necessary, to give them a sense of belonging and the opportunities that connections provide, is a major part of our work.

A major challenge in my view is how to go beyond this eternal promise of reeducating, rehabilitating and reconnecting young people – so predominant in our child welfare historical ideologies and practices. What to do to change this logic and culture?

In the book "Life on the streets"⁶, we raised the question about the inevitability of the life trajectories of the children we see on the streets. We concluded that their lives could have taken other routes. What can be done to guarantee that they have the chances to grow up well? How can support be given to those who care for them?

These are questions whose answers involve several dimensions of analysis and different choices in the actions and social policies to be undertaken. The problems are connected to a number of others that are equally complex. We know, for example, that there are no easy and quick solutions to improve the living conditions of a large percentage of the population who survives facing a number of difficulties.

It is important to point out that the economic question, though directly connected to the issues in this book, by itself will not resolve all the problems. As the economist Amartya Sen claims, reducing poverty is not a sufficient condition for people to live their lives in plenitude (Sen 1999)⁷. However, an improvement in this area, reflected in dignified conditions of work and income, as well as in policies and practices that reduce the current social and economic inequalities in the country, certainly would remove a great number of young people from the streets, from marginality and from precocious work.

⁶ Rizzini, Irene et all. *Vida nas ruas*. Rio de Janeiro: Ed. Loyola, 2002. Rizzini, Irene, Mandel Butler, Udi and Stoecklin, Daniel (Eds.). *Life on the Streets. Children and Adolescents on the Streets: Inevitable Trajectories?*, Sion: IDE, 2007.

⁷ Sen, Amartya. *Development as Freedom*. New York: Alfred A. Knopf, 1999.

Beyond questions in the macro-structural field, we must also mention some direction for policies and practices that could impact in a positive and relatively quick way the lives of many children and families. For this proposal we depart from the premise that if the adults responsible for raising these children had found effective support at the time they needed it, they would have had more chances of offering their children what they needed themselves. But how to make this support available in countries where there are so many other priorities?

During the next few days we will have the opportunity to further discuss these challenges and point out principles, guidelines and recommendations that could make a difference in these children's lives.

While these challenges are immense, our meeting over the next few days brings new and exciting opportunities to address them together. Thank you all for accepting the challenge and for being part of this vital discussion.

PREMIÈRE PARTIE

PANORAMA GÉNÉRAL

L'ENFANT EN SITUATION DE RUE N'EST PAS UN FAIT SOCIAL. ENTRE DÉTERMINATION ET INDÉTERMINATION

RICCARDO LUCCHINI

Professeur Emérite, Université de Fribourg, Suisse

Résumé

L'auteur analyse le « discours institutionnel conformiste » qui est avant tout destiné aux professionnels de l'intervention, aux donateurs potentiels et aux autorités. Ce discours définit « l'enfant de la rue » comme un problème social : sa visibilité est sa caractéristique principale et c'est elle qui dérange. Il devient ainsi un objet pour l'intervention. Cette chosification de l'enfant repose sur la logique aliénante de performances quantifiables, dont rend compte le concept de biopouvoir de M. Foucault. Ce discours favorise les réactions sécuritaires et en même temps caritatives. La pitié et la crainte homogénéisent les discours et invisibilisent l'enfant acteur social. Ce discours institutionnalisé ignore la question de la réflexivité des acteurs. Celle-ci transparait davantage dans le « discours interactionnel », chez les intervenants, mais il reste avant tout psychologisant. L'approche interactionniste, le thème de la médiation identitaire, la question de l'appartenance et de la carrière de rue, notamment, répondent mieux aux préoccupations de l'enfant en situation de rue, qui est un acteur social et un sujet de droits.

Zusammenfassung

Der Autor analysiert den institutionell konformistischen Diskurs, der vor allem für die Professionellen, die potentiellen Spendern und für die Autoritäten bestimmt ist. Dieser Diskurs definiert die Strassenkinder als ein soziales Problem: seine Sichtbarkeit ist seine Hauptcharakteristik und es ist auch sie die stört. Es wird so zu einem Interventionsobjekt. Diese Sachflitzierung des Kindes beruht auf der Logik der etwas entfremdenden Quantifizierbarkeit, welchem das Konzept der biologischen Macht bei Hr. Foucault Rechnung trägt. Dieser Diskurs begünstigt die Sicherungsreaktionen und gleichzeitig der karitativen. Das Erbarmen und die Angst homogenisieren die Diskurse und lassen das Kind als sozialen Akteur nicht

mehr erscheinen. Dieser institutionalisierter Diskurs ignoriert die Frage nach der Reflexivität der Akteure. Im „interaktionellen Diskurs“ hört man dies vielfach, bei den Teilnehmern, aber es bleibt vor allem psychologisierend. Die interaktionelle Annäherung an das Thema der identitarische Mediation, die Frage nach der Zugehörigkeit und der Karriere auf der Strasse, geben eine bessere Antwort auf die Probleme der Strassenkinder, welche soziale Akteure und Rechtssubjekte sind.

Resumen

El autor analiza el « discurso institucional conformista » que está ante todo destinado a los profesionales de la intervención, a los donantes potenciales y a las autoridades. Este discurso define “el niño de la calle” como un problema social: su visibilidad es su característica principal y es ésta la que molesta. Se convierte así en objeto para la intervención. Esta cosificación del niño reposa en la lógica alienante de resultados cuantificables, de los que rinde cuenta el concepto de biopoder (*biopouvoir*) del Sr Foucault. Este discurso favorece las reacciones tranquilizadoras y al mismo tiempo caritativas. La pena y el miedo homogenizan el discurso y vuelven invisible al niño actor social. Este discurso institucionalizado ignora la cuestión de la reflexibilidad de los actores. Ésta transparenta más en el “discurso interaccional”, entre los ponentes, aunque sigue siendo ante todo psicologista. El enfoque de interacción, el tema de la mediación de identidad, la cuestión de la procedencia y de la carrera de calle, en particular, responden mejor a las preocupaciones del niño en situación de calle, que es un actor social y un sujeto de derechos.

Summary

The author analyses the « mainstream institutional discourse » destined first of all to field professionals, potential donors and authorities. This discourse defines the “street child” as a social problem, whose visibility is the main (and disturbing) characteristic. That is how the child becomes an object of intervention. This reifying of the child is rooted on the alienating logics of quantifiable performances, accounted for by the biopower (*biopouvoir*) notion of M. Foucault. This discourse gives way to security-centred and at the same time charitable responses. Pity and fear homogenize discourses and make the child social actor invisible. This institutionalized discourse ignores the issue of the actors’ reflexivity. This issue appears more in the “interaction discourse” among field workers, although the latter remains psychologizing. The interaction approach, the issue of identity mediation, of belonging and street career, notably, give a more relevant response to the worries of the child in a street situation, who is a social actor as well as a subject of rights.

* * *

Le discours dominant sur l'enfant de la rue destiné au grand public, aux politiques et aux pourvoyeurs de fonds est empreint d'une assurance qui n'admet que peu de doutes. On sait qui est l'enfant de la rue, d'où il vient et ce qui est à l'origine de sa présence dans la rue. L'enfant de la rue est défini comme étant un problème social parfaitement identifié. Il doit donc être traité comme tel. Il n'y a pas de problème majeur pour cibler l'intervention car les enfants de la rue, leurs familles et les communautés dont ils proviennent constituent une population visible en termes de déviance et de désorganisation sociale.

Pour le discours dominant, la visibilité est la caractéristique principale de l'enfant de la rue. Et c'est bien cette visibilité qui le transforme en problème social. Enfant, nommé enfant de la rue, il devient visible et acquiert une nouvelle identité. Le processus de nomination est double. D'une part, il y a la proclamation des normes auxquelles cet enfant ne correspond pas et l'énumération des « causes » qui expliquent cet état. Ce sont ces normes qui définissent pourquoi l'enfant de la rue est « out of place ». D'autre part, le processus de nomination implique la quantification des enfants. Il s'agit de savoir combien d'enfants sont dans les rues, combien d'entre eux disparaissent, combien d'entre eux s'en sortent. Il faut faire un bilan chiffré de la situation pour légitimer des types d'interventions et des financements. La quantification est vouée à l'échec car on ne peut additionner des qualités (identité, sentiments, motivations, caractère, actions, rapports à l'autre etc.). On peut additionner des individus – mais pas des personnes - seulement s'ils sont au préalable définis par des catégories statistiques (âge, sexe, scolarisation, etc.).

Le processus de nomination de l'enfant de la rue est donc étroitement relié à son objectivation et sa naturalisation. La désignation d'un enfant comme étant un enfant de la rue devient un concept qui se révèle « capable d'exister en absence de la chose ».¹ L'enfant de la rue devient un objet pour l'intervention. Celle-ci peut alors se présenter comme le fruit d'une rationalité instrumentale légitimée par la science, la responsabilité sociale (prévention) et la bonté (charité). La chosification de l'enfant, comme d'ailleurs celle de tous ceux qui sont les exclus d'un système social, repose sur les performances quantifiables, entre autres sur le biopouvoir analysé par M. Foucault.²

¹ Jacquard A. : « La légende de demain », Flammarion, Paris 1997, p. 25. Ce même auteur rappelle la phrase de J. Lacan « le mot est le meurtre de la chose ».

² Foucault M. : « Surveiller et punir. Naissance de la prison », Gallimard, Paris, 1975, pp. 137-171 ; « Histoire de la folie à l'âge classique », Gallimard, Paris, 1972.

Le biopouvoir est un instrument de gestion de la population qui permet à la société d'intervenir sur elle-même. Appliqué aux exclus et aux enfants de la rue en particulier, le biopouvoir se nourrit avant tout de la logique de la sécurité. Lorsque cette logique se combine avec une justification caritative de l'intervention, les effets aliénants du biopouvoir s'en trouvent renforcés. L'enfant « out of place » est donc avant tout perçu comme risque objectif (violence et insécurité dans l'espace public) et subjectif (déviance et délinquance). La logique propre au biopouvoir donne l'illusion d'être apte à calculer ces risques et donc de choisir les instruments appropriés pour les contenir. L'instrumentalité de l'intervention associée au processus de nomination de l'enfant de la rue en tant que « out of place » rendent difficilement acceptable un discours public alternatif de la logique propre au biopouvoir.

Le processus de désignation de l'enfant de la rue en tant que « out of place » permet de le décrire comme un problème social bien défini et visible. Or c'est justement cette visibilité qui gêne et qui est critiquée par les opinions publiques. Le postulat de la visibilité va de pair avec celui de la simplicité : l'enfant de la rue est signalé par sa présence dans la rue et par l'absence d'adultes « responsables ». La rue est conçue comme une simple donnée physique, comme un espace concret, et non pas comme une représentation. L'adulte « responsable » est un personnage mal précisé mais qui, dans les faits, est identifié à la mère de l'enfant.

Dans le monde de l'intervention, plusieurs discours sur les enfants de la rue sont ainsi possibles. Mais la plupart présentent l'enfant comme un produit de l'environnement socio-économique et culturel, et donc comme un produit, comme un objet. Il est également perçu comme un être incapable de maîtriser ses pulsions, ses désirs. Cet enfant est ainsi doublement objet. En général, ces discours ne lui reconnaissent pas de compétences, mais plutôt des habilités techniques, instrumentales, lui permettant de survivre dans la rue. L'épistémologie de ces discours fait l'impasse non seulement sur le caractère réflexif de l'interaction humaine, mais aussi sur la réflexivité institutionnelle. Or les programmes d'intervention avec les enfants de la rue sont des institutions.

LE DISCOURS INSTITUTIONNEL CONFORMISTE : L'ENFANT VICTIME

Le discours dont il est question ici n'est pas le seul possible et il n'est pas question de nier l'existence d'une certaine pluralité dans le domaine de l'intervention auprès de l'enfant en situation de rue (abrégé ci-après ESR). Il est toutefois bien présent dans le monde des programmes d'assistance. Nous proposons d'appeler ce discours d'institutionnel conformiste (DIC) car il s'adapte

à l'image de l'enfant de la rue qui prédomine dans l'opinion publique nationale et internationale, ainsi que dans l'administration et dans le monde politique des pays qui sont concernés par la présence de ces enfants.³ Ce discours présente les objectifs de l'intervention et propose une image de l'enfant en situation de rue.⁴ Le DIC est avant tout destiné aux professionnels qui travaillent dans le cadre de l'intervention, aux donateurs potentiels et aux autorités.

Un des moyens souvent utilisé par les programmes d'intervention pour susciter l'attention des donateurs potentiels est la dramatisation des conditions d'existence de ces enfants. Ce discours suscite la pitié, mais aussi la crainte. Il présente l'enfant comme une victime innocente de la violence familiale et de la pauvreté, et/ou comme un délinquant en devenir. L'intervention « sur » l'enfant est ainsi doublement légitimée. D'une part, il faut secourir une victime innocente, de l'autre il faut protéger la société de ce qui la menace.⁵ Ce discours dramatisant est réducteur. En effet, il ne tient pas compte de la complexité et de la diversité du monde de la rue. La rue n'est pas simplement un espace physique mais avant tout un espace investi symboliquement par ses utilisateurs. En fonction des besoins, des intérêts, des biographies de ses différents utilisateurs et de leurs ressources, une seule et unique rue devient plurielle. Le discours dramatisant ne tient pas compte non plus de l'hétérogénéité psychosociologique qui caractérise les enfants en situation de rue. Une des conséquences de ce discours, et non des moindres, est la légitimation de l'intervention en termes de normalisation et d'intégration de l'enfant. Les cas les plus extrêmes sont ceux qui défendent le principe de l'institutionnalisation et de l'enfermement de l'enfant.

Les besoins financiers des programmes d'assistance contribuent ainsi à homogénéiser le discours adressé à l'opinion publique internationale et aux instances susceptibles de les appuyer.⁶ Ici l'enfant est perçu comme la victime de déterminants macroscopiques qui frappent les populations les plus pauvres (inégalités sociales, injustice, corruption, pauvreté, etc.). Il est ensuite la victime de la situation familiale et scolaire. Enfin l'enfant est la victime de la rue. Ce discours

³ Lucchini R. : « Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue », Droz, Genève/Paris 1993, pp. 9-22 et 227-233.

⁴ Pour une analyse plus complète des discours dont il question dans cette contribution, voir : « L'enfant, l'institution et les intervenants sociaux » dans : R. Lucchini, Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue, PUF, Paris 1996 ; J-C. Abric / P. Campos, « Les éducateurs et leur représentation sociale de l'enfant de la rue au Brésil », dans : J-C. Abric, Exclusion sociale, insertion et prévention, Editions érès, Saint-Agne 1996.

⁵ Les interventions concrètes des Etats en Amérique latine sont souvent de nature répressive. Le discours qui prime est alors celui de l'enfant délinquant.

⁶ D'autres facteurs influencent le discours public et nous n'avons pas la prétention de tous les énumérer. Nous voudrions simplement rappeler l'importance des convictions religieuses lorsqu'elles présentent l'intervention comme un moyen de sauver ceux qui se sont éloignés de la juste voie-

présente l'ESR comme appartenant à une catégorie homogène sur le plan psychosociologique. Cette catégorie est définie comme milieu globalement pervers et périlleux. La rue est ainsi vue sous des traits négatifs et associée à une sous-culture déviante comportant « vols, prostitution, viol, violence, toxicodépendance, mépris pour la vie ». L'instabilité des relations et le manque de solidarité sont deux autres caractéristiques importantes de la vie dans la rue.

L'enfant en situation de rue est présenté comme la victime d'un environnement exclusivement violent. Cela permet entre autres de justifier un programme d'intervention sans que les prémisses normatives de l'action soient explicitées. En d'autres mots, aucun examen critique n'est fait à propos de ce que l'on exige des enfants auxquels le programme s'adresse. Il est alors tentant de prendre tout simplement comme modèle de la normalité les groupes socialement favorisés. Le discours institutionnalisé présente ainsi implicitement les pauvres et les exclus comme déviants et dangereux. Cela est assez paradoxal pour une approche qui dénonce les inégalités sociales dont sont victimes les enfants ! C'est la conséquence d'une approche qui ne s'intéresse pas ou trop peu à la question de la réflexivité des acteurs sociaux en présence (les enfants, les parents, les éducateurs, etc.). L'approche du monde de l'enfant en situation de rue et des objectifs poursuivis par le programme obéit ainsi à une logique fonctionnaliste, logique qui met l'accent sur la nécessité de resocialiser l'enfant en faisant l'impasse sur tout ce qu'il a pu apprendre dans la rue. Selon les DIC, il peut y avoir des différences en ce qui concerne l'intensité de la resocialisation de l'ESR, mais tous insistent sur son importance.

En ce qui concerne le départ de l'enfant de chez lui, il est perçu avant tout comme une expulsion.⁷ Parmi les facteurs les plus importants qui expliquent cette expulsion selon le discours institutionnel, nous avons :

- (a) la désorganisation sociale, soit la fragilité ou l'absence de tissu relationnel dans les quartiers défavorisés;
- (b) la désorganisation familiale, soit la famille monoparentale;
- (c) la pauvreté.

La violence à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace domestique est alors perçue comme le corollaire des trois éléments. L'abandon de l'enfant serait aussi une pratique courante (mais la question de la définition de ce concept et des degrés

⁷ Voir : Lucchini R. : « Carrière, identité et sortie de la rue : le cas de l'enfant de la rue », dans : *Déviance et société*, 2001, vol.25, No1, pp.75-97.

d'abandon n'est pas soulevée). Selon le DIC, une faible estime de soi (à ce propos il n'y a pas d'homogénéité parmi les ESR) et l'absence d'adultes responsables caractérisent l'ESR. En ce qui concerne la notion de responsabilité, elle est considérée comme ayant un référent clair et qui ne nécessite pas d'être reliée à un contexte.

Il n'est pas question ici de mettre en doute la nécessité de protéger et de guider l'enfant dans le processus de construction de l'autonomie et de la responsabilité. Ce qui par contre peut faire problème, c'est la notion elle-même d'adulte responsable. En effet, le concept de responsabilité est défini implicitement par rapport aux théories du développement du jugement moral chez l'enfant (J. Piaget et de L. Kohlberg). Or ces dernières « ne prennent leur sens qu'à l'intérieur de la question : « comment est-on ou comment devient-on un individu respectueux ou non respectueux de la règle ? ». »⁸ La définition de l'adulte responsable est ainsi reliée à la discussion sur la nature et la provenance des règles qu'il doit faire respecter et des sanctions à appliquer en cas de non respect de ces règles. On voit dès lors que la notion d'adulte responsable est polysémique et qu'elle demande à être discutée.

Dans le DIC, l'enfant victime ne fait que réagir aux contraintes de l'environnement. Ses capacités à élaborer ces contraintes sont faibles ou nulles. D'autre part, son environnement familial et communautaire est perçu comme étant dépourvu de ressources normatives sérieuses. L'enfant ne peut ainsi développer que peu de compétences et peu d'habilités considérées d'emblée comme illégitimes par le DIC. Dès lors, ce dernier suggère que les ressources nécessaires pour une adaptation psychosociale réussie de l'enfant se trouvent obligatoirement dans des champs opposés au monde de la rue. Nous verrons dans la conclusion pourquoi ce monde ne peut pas être défini uniquement en termes d'un faisceau de contraintes extérieures à l'enfant et qui le modèlent. Comme l'écrit P. Watier, les acteurs et donc aussi les ESR

« ne sont pas simplement contraints par les conditions objectives, puisqu'ils se les représentent, les construisent, les refabriquent comme telles ».⁹

⁸ Debuyst Ch. : « Jugement moral et délinquance. Les diverses théories et opérationnalisation. Kohlberg - ses études comparatives », dans : *Déviance et société*, vol.9, No2, 1985, p. 119.

⁹ P. Watier : « La sociologie et les représentations de l'activité sociale », Méridiens Klincksiek, Paris 1996, p. 33.

Le discours interactionnel : l'enfant fugueur

Le discours interactionnel est celui que l'on trouve dans les fiches de terrain et dans les rapports rédigés par les professionnels engagés dans un programme d'assistance (travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs). Il est généré par les contacts entretenus par les professionnels avec les ESR.

A la différence de l'image institutionnelle qui met l'accent sur les facteurs produisant les différentes formes de désorganisation et d'anomie (approche fonctionnaliste), l'image interactionnelle fait état des motivations individuelles qui contribuent au départ de l'enfant dans la rue. L'enfant est perçu avant tout comme non rationnel, voire déviant. Il obéit à des pulsions et ses capacités d'élaborer les frustrations sont limitées. Et cela même si l'image interactionnelle de l'ESR est plus différenciée que celle qu'en donne le DIC.

Dans le discours interactionnel, le thème de la médiation identitaire est absent car la personne de l'enfant est définie avant tout par ses traits de caractère, et non par son identité ! Ces traits sont par exemple l'agressivité, la labilité, l'égoïsme qui expliquent l'infraction des normes par l'enfant. Rarement le discours des professionnels relie le non-respect des normes à une négociation de type identitaire de la part de l'enfant. Il est question d'infraction plus que de contestation de règles définissant une conduite présentée comme nécessaire à la vie dans l'institution. Ces règles définissent la normalité des conduites et donc aussi la déviance. Or la contestation d'une règle n'est pas une simple infraction.

Par la contestation, l'enfant veut témoigner d'une expérience de vie et mettre en discussion les règles qui lui sont imposées dans l'institution. Il y a bien sûr des différences importantes entre les enfants dans le degré et la forme de la contestation. Parfois, il s'agit d'un mélange infraction-contestation où l'enfant provoque l'intervenant. Cela est fonction de leur parcours familial, scolaire, institutionnel, de leurs expériences dans la rue et dans l'institution, ainsi que de la dynamique identitaire qui est la leur. Ce mélange dépend également des enjeux en présence ainsi que des ressources identitaires, sociales et symboliques des interactants. Derrière la contestation des règles, il y a un discours fait de gestes et d'actes que les intervenants se doivent de déchiffrer. Comme l'écrit G.H. Mead,

« l'individu se stimule à la réaction qu'il appelle chez autrui ».¹⁰

¹⁰ G.H. Mead : « L'esprit, le soi et la société », PUF, Paris 1963, p.137.

Ainsi, pour pouvoir déchiffrer le sens de la contestation de la règle par l'enfant, l'intervenant doit se demander comment lui-même est perçu par l'enfant et comment l'enfant se perçoit lui-même. Et cela demande du temps et de la patience car on est en présence de représentations. Or

« les représentations mentales... sont... des images chargées émotionnellement que l'on se re-présente ou que l'on re-présente à d'autres intentionnellement dans la perspective d'une communication d'informations intellectuelles ou affectives ».¹¹

D'autre part, l'intervenant fonctionne aussi comme un miroir dans lequel l'enfant se « regarde ». Il lui renvoie une image de lui-même qu'il peut soit accepter, soit refuser. Entre ces deux pôles, il y a différents degrés dans l'acceptation ou le refus de cette image. Il en découle un processus de négociations à travers lequel l'enfant peut revendiquer une identité et un savoir-faire acquis dans la rue. Il oppose alors des compétences qui lui permettent de vivre dans la rue aux exigences des intervenants qui, pour diverses raisons (personnelles et institutionnelles), ne peuvent ou ne veulent pas reconnaître un savoir-faire acquis dans un monde perçu comme marginal et produisant la déviance. Nous pouvons alors dire qu'une partie des conflits entre l'ESR et l'intervenant sont la conséquence d'un refus d'exigences, l'enfant se sentant stigmatisé en tant qu'enfant « de la rue ».

L'image interactionnelle se construit ainsi sur un registre avant tout psychologique. Les intervenants s'intéressent en particulier aux émotions et à l'affectivité de l'enfant, dans une perspective psycho-dynamique, et/ou psychomédicale, et cela en termes de frustration et d'agressivité. La famille est présente dans la mesure où elle est la source - et presque toujours la source hypothétique - des troubles psychologiques et des comportements inadaptés de l'enfant. Outre qu'elle conduit à une intervention de type thérapeutique, parfois pharmacologique, cette approche débouche sur une éducation entendue comme apprentissage de normes et comportements conformes : l'intervention éducative est alors fortement normalisatrice.

D'autre part, le discours interactionnel fait aussi usage de notions comme désorganisation sociale et désorganisation familiale. Or ces notions se fondent sur la comparaison avec une organisation familiale qui semble unique : celle propre aux classes moyennes. Ainsi l'idée de désorganisation familiale postule l'absence de régulation au niveau des rôles familiaux chez les catégories les plus

¹¹ P. Mannoni : « *Les représentations sociales* », PUF, Paris 1998, p. 17.

défavorisées. Cette image de la famille ignore les nombreuses stratégies qui permettent aux plus pauvres de mettre en place des structures familiales innovantes¹².

Nous le disions plus haut, la notion de désorganisation sociale comporte la stigmatisation de la famille monoparentale et de la femme cheffe de famille. Comme l'écrit Leser de Mello,

« la littérature disponible sur les populations des périphéries et des bidonvilles des grandes villes indique que les familles divergent dans le modèle normatif d'organisation. Il n'est pas raisonnable de parler d'absence d'organisation, il faut parler de modes différents d'organisation. « Libres de modèles »... il devient possible de voir les familles comme elles sont, et non pas comme elles devraient être selon les modèles historiques et de classe - abstraits et généralisateurs ». ¹³

D'autre part, l'approche psychologisante de l'enfant en situation de rue contribue à passer sous silence sa rationalité, aussi partielle soit-elle. Elle le disqualifie lorsque ses traits sont attribués à des pathologies ou à des apprentissages imparfaits. Cette approche ne thématise que peu l'existence d'une certaine indépendance et même d'une certaine autonomie chez l'ESR. En effet, sa créativité et sa capacité de survie dans la rue ne sont que difficilement valorisées puisqu'il doit par définition être protégé par les adultes. A son tour, le refus de protection et de soins de la part de l'enfant, en d'autres termes la fugue, est compris comme une forme de déviance. De victime, l'enfant passe au statut d'asocial, voire de déviant.

Les deux facettes de l'image de l'enfance, victime ou déviante, se trouvent combinée dans cette approche. Le modèle évolutif pourrait se comprendre ainsi : la désorganisation sociale, les inégalités sociales et la désorganisation familiale conduisent l'enfant à la rue. Ici, l'enfant intériorise la sous-culture déviante propre à la rue. Il en est d'abord la victime et ensuite, il devient lui-même déviant.

¹² J. Bisillat : « Femmes du Sud, chefs de famille », Karthala, Paris 1996 ; S.Chant : « Women-Headed Households. Diversity and Dynamics in the Developing World », MacMillan Press, London 1997 ; M. González de la Rocha, « The urban Family and Power in Latin America », dans : Latin American Perspectives, vol. 22, No 2, 1995 ; J. Nash : « Latin American Women in the World Capitalist Crisis », dans : Gender and Society, vol. 4, no 3, 1990.

¹³ Leser de Mello : « Un barrio y sus familias », dans : Medio ambiente y urbanizacion, IIED, décembre 1989, p. 59.

APPARTENANCE ET « CARRIÈRE » DE RUE

Il est possible de différencier dans le discours et les pratiques de l'enfant plusieurs types de rues. Cela veut dire que la relation que l'enfant entretient avec la rue comme espace de vie est de nature évolutive. En effet, il est possible de différencier entre au moins trois types idéaux de rapports à la rue :

- (a) la rue comme champ central et autonome,
- (b) la rue comme champ complémentaire et non exclusif d'autres champs (parental, familial, institutionnel, « professionnel »)
- (c) la rue comme champ faisant partie d'un ensemble de champs qui s'excluent mutuellement.

Le premier type correspond à un enfant qui réside dans la rue, le deuxième à un enfant qui alterne entre différents champs et le troisième à un enfant qui circule entre les champs. Un même enfant peut aussi passer d'un mode de relation à la rue à un autre. On parlera de degré d'appartenance au « champ-rue » pour désigner le continuum compris entre le pôle (a) et le pôle (c). Ce degré d'appartenance dépend entre autres :

- (1) des composantes du système identitaire de l'enfant,
- (2) de ses ressources (symboliques, sociales, physiques),
- (3) de ses investissements affectifs et de leurs résultats,
- (4) de l'opportunité pour l'enfant d'investir les connaissances-compétences qu'il a acquises dans la rue dans d'autres champs (famille, école, travail).

Ce dernier point est relié en particulier aux gratifications identitaires que l'enfant retire de cet investissement dans les différents champs. Ainsi le type d'enfant que nous appelons visiteur (de la rue) est caractérisé par la nature complémentaire des relations entre les champs. Cela signifie que ces champs répondent « en gros » aux attentes et aux besoins de l'enfant (identitaires, affectifs, matériels). Celui-ci gère (« cope ») bien les rapports entre les champs rue, famille et école ou travail.¹⁴ Dans ce dernier cas, il est possible de parler de résilience de l'enfant. Elle est variable et reliée à l'usage que l'enfant fait de la rue.

¹⁴ R. Lucchini : « *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue* », PUF, Paris 1996, pp. 34-52 et p. 81 ; R. Lucchini : « *Carrière, identité et sortie de la rue : le cas de l'enfant de la rue* », dans *Déviance et Société*, 2001, vol 25, no1, pp. 75-97.

On peut aussi parler de différents types d'adaptation à la rue qui se construisent en fonction des ressources de la rue et de leur acceptabilité, accessibilité et adaptabilité par l'enfant (RAAA). Afin de délimiter l'intensité de cet usage et de l'adaptation de l'enfant à la rue, il faut identifier aussi un certain nombre de facteurs reliés entre eux et formant un système. Celui-ci est constitué de huit dimensions au moins :

- (1) identité de l'enfant (ses références),
- (2) négociation identitaire dans la rue,
- (3) carrière dans la rue (l'étape),
- (4) degré de visibilité de l'enfant dans la rue,
- (5) types de compétences,
- (6) variation de l'image de la rue chez l'enfant,
- (7) regards et interventions des professionnels (intervenants, policiers)
- (8) identification/distanciation.

Cette identification/distanciation est triple car elle peut concerner le rôle d'ESR, le groupe auquel l'enfant participe ou encore la catégorie formée par les ESR.¹⁵ Entre ces trois référents identitaires, différentes combinaisons sont possibles. L'intervenant ne devrait pas ignorer cet aspect de la dynamique identitaire de l'enfant car elle est une des dimensions importante du système. Une utilisation conjointe du RAAA et du système à huit dimensions permet une analyse fine de l'usage que l'enfant fait de la rue. Elle permet aussi de thématiser la question du degré d'attraction que la rue exerce sur l'enfant, ainsi que le type de gestion des différents champs qu'il pratique.

L'ESR entretient avec le monde de la rue une relation qui est de nature évolutive et qui est constitutive de ce que l'on a nommé la carrière d'ESR. Cette dernière comporte un certain nombre d'étapes qui se construisent en fonction du rapport que l'enfant entretient avec les différents champs. Tous les enfants ne transitent pas de la même manière (modalités et durée) d'une étape à l'autre. En règle générale, il est possible de distinguer cinq étapes :

¹⁵ Deux auteurs ont mis en évidence cette dynamique identitaire chez les sans-abris américains : D.A Snow & L. Anderson : « *Identity Work among Homeless : the Verbal Construction and Avowal of personal Identities* », dans, AJS, 1987, vol 92, no 6.

- (a) l'éloignement progressif de l'enfant de chez lui. Il se rapproche de la rue par séquences successives, il explore l'espace urbain qui se situe entre le lieu où il habite et les rues du centre;
- (b) la rue observée et la rue ludique (l'enfant garde encore une certaine distance avec la rue);
- (c) la rue alternante (ici l'enfant assume la rue avec ses contradictions et revendique souvent le statut d'enfant de la rue. La rue n'est ni bonne, ni mauvaise, elle est ambivalente);
- (d) la rue refusée (l'enfant reconnaît que la rue ne lui offre pas de débouchés);
- (e) la sortie de la rue.

CONCLUSION

En conclusion, il faut éviter le discours réducteur qui fait de l'enfant une simple victime des contraintes de l'environnement familial (pauvreté, violence, monoparentalité) ou un délinquant. Ce discours est redevable du paradigme de la structure sans sujet (fonctionnalisme, culturalisme). Mais cette critique ne doit pas être redevable d'un paradigme tout autant stérile qui est celui du sujet sans structure. La triangulation des contextes et des techniques permet d'éviter ces pièges et de comprendre comment l'acteur identifie, interprète et traduit en termes de comportements et de représentations les contraintes de l'environnement !

THE RIGHTS OF THE CHILDREN LIVING AND WORKING IN THE STREETS - THE MONITORING EFFORTS OF THE COMMITTEE ON THE RIGHTS OF THE CHILD

LOTHAR FRIEDRICH KRAPPMANN

Member of the UN Committee on the Rights of the Child, Germany

Résumé

L'auteur examine jusqu'à quel point l'on aborde le thème des "enfants des rues" dans le processus de surveillance du Comité des Droits de l'enfant. En passant en revue 108 rapports d'Etats Parties, on s'aperçoit que deux tiers des gouvernements seulement des pays où on trouve des enfants en situations de rue, ont remarqué ces enfants. D'un point de vue qualitatif, ces rapports sont plutôt superficiels. Ils ont tendance à réduire la vie et le développement de ces enfants au comportement de travailleur de la rue, de mendiant, de marginal et de criminel, de toxicomanes et de prostitué(e)s. Les mesures proposées se centrent sur la fourniture d'accès à des services nécessaires : souvent nourriture, santé, abri, parfois instruction et possibilités d'emploi, mais dans tous les cas, enlever les enfants à la rue est le but à atteindre de gré ou de force. Les alternatives au retour en famille ou à l'institutionnalisation, ainsi que la responsabilité de l'Etat de résoudre le problème et de combattre la violence contre ces enfants, sont largement ignorées. Les 108 Observations finales du Comité sur ces Rapports ont fait référence aux enfants des rues seulement dans trois-quarts des pays où des enfants vivent dans la rue d'après le Street Children Index. Les Observations finales consacrent donc plus d'attention aux enfants en situation de rue que les Rapports d'Etats Parties. La plupart des recommandations entrent dans les trois catégories suivantes : protection et accès aux services, prévention du phénomène et respect de la parole des enfants. Cependant, elles dépendent de l'information fournie, c'est pourquoi le Comité en appelle à un échange accru avec les experts d'organisations travaillant avec les enfants en situations de rue.

Zusammenfassung

Der Autor prüft, wie man an das Thema der Strassenkinder im Prozess der Beobachtung des Komitees der Kinderrechte angehen kann. Indem 108 Berichte der Mitgliederstaaten angeschaut werden, kann man feststellen, dass in nur 2/3 der Länder wo es Strassenkinder gibt, diese auch anerkannt werden. Von einem qualitativen Standpunkt aus gesehen, sind diese Berichte eher oberflächlich. Sie tendieren, das Leben, die Entwicklung und das Verhalten der Kinder auf der Strasse auf Arbeiter der Strasse, Bettler, Kriminelle, Drogensüchtige und Prostituierten zu reduzieren. Die vorgeschlagenen Massnahmen beschränken sich auf das Anbieten von Grundlegenden Diensten: oftmals Nahrung, Gesundheit, Obdach, manchmal Weisungen und Beschäftigungsmöglichkeiten, aber in allen Fällen ist es mit allen Kräften das Ziel, die Kinder von der Strasse zu kriegen. Die Alternativen der Rückkehr in die Familie oder die Institutionalisierung, wie die Verantwortung des Staates diese Probleme zu lösen und die Bekämpfung der Gewalt gegen diese Kinder werden auf breiter Front ignoriert. Die 108 Beobachtungen des Komitees über diese Berichte beziehen sich nach dem Street Children Index nur auf 3/4 der Länder wo Kinder auf den Strassen leben müssen. Die abschliessenden Beobachtungen schenken also den Strassenkindern mehr Aufmerksamkeit als die betroffenen Staaten. Die meisten Vorschläge fallen in die folgenden Kategorien: Schutz und Zugang zu Dienstleistung, vorbeugen des Problems und Respekt vor der Meinung der Kinder. Wobei sie von gelieferten Informationen abhängen, daher ruft das Komitee zu einem regen Austausch der Experten und den Organisationen auf.

Resumen

El autor examina hasta qué punto se aborda el tema de “los niños de la calle” en el proceso de vigilancia del Comité de los Derechos del niño. Pasando en revista 108 informes de Estados parte, se observa que dos tercios de los gobiernos solamente, de los países en los que se encuentran niños en situación de calle, han observado a estos niños. De un punto de vista cualitativo, estos informes son más bien superficiales. Tienen tendencia a reducir la vida y el desarrollo de estos niños al comportamiento de trabajador de la calle, de mendigo, de marginal y criminal, de toxicómanos y de prostitutas. Las medidas propuestas se centran sobre el suministro de acceso a los servicios necesarios: a menudo alimentos, salud, refugio, a veces instrucción y posibilidades de empleo, aunque en todos los casos, sacar a los niños de la calle es el objetivo a alcanzar, de buen grado o a la fuerza. Las alternativas de regreso a la familia o a la institucionalización, así como la responsabilidad del Estado de resolver el problema y de combatir la violencia contra estos niños, son ampliamente ignoradas. Las 108 Observaciones finales del Comité sobre estos Informes han hecho referencia a los niños de las calles

solamente en los tres cuartos del países donde los niños viven en la calle según el Street Children Index. Las Observaciones finales consagran pues más atención a los niños en situación de calle que los Informes de los Estados parte. La mayoría de las recomendaciones entran en las tres categorías siguientes: protección y acceso a los servicios, prevención del fenómeno, y respeto por el punto de vista de los niños. Sin embargo, éstas dependen de la información recibida, es por lo que el Comité llama a un cambio incrementado con los expertos de las organizaciones que trabajan para los niños en situación de calle.

Summary

The author examines to which extent the street children issue is dealt with in the monitoring process of the Committee on the Rights of the Child. An overview of 108 State party reports shows that two thirds of the governments only, in whose countries street children are found, have taken notice of these children. Qualitatively, these reports are rather superficial. They tend to reduce life and development of street children to the behaviours of child workers, beggars, deviant and criminal persons, drug addicts and prostitutes. They measures suggested focus on providing access to needed services: often nutrition, health, shelter, sometimes education and job opportunities, but taking the children “off” the street is always the goal, to be achieved by will or by force. Alternatives to family reintegration or institutionalization, as well as responsibility of the State in problem solving and in combating violence against these children, are mostly overlooked. The corresponding 108 Concluding Observations of the Committee on the Rights of the Child has referred to street children in three quarters of the countries only, where, according to the Street Children Index, children live in the streets. Concluding Observations pay more attention to the issue of street children than State Party reports. Most of them are structured under 3 main recommendations: protection and access to services, prevention of street childhood, and respect for the views of street children. However, they still depend on information provided and therefore the Committee calls for more exchange with experts from organizations that work with street children.

* * *

“There is no article in the Convention on the Rights of the Child on the rights of street children.”

You may have heard this sentence, which is attributed to Judith Ennew. It is a correct observation, since, in fact, there is no separate article on street children in the Convention. It is also a provocative sentence expressing concern and disappointment about the fact that little notice seems to be taken of the violating and humiliating everyday experience of children, who spend a large part of their lives in the streets. In this paper I will examine, to which extent and under which respect well-being and development of street children as well as hardship and constraints, to which these children are exposed, are objectives of the monitoring process of the Committee.

Although street children are not explicitly mentioned in the Convention, there is no doubt that also these children in the streets are entitled to the rights of the child like every other child. Also other groups of children growing up in severe conditions are not referred to in the Convention. The Convention would be rather long, if all the groups of discriminated and ill-treated children would have their own paragraph. Such an attempt aiming at the inclusion of all groups in need of protection in the Convention could even be misunderstood as an exclusion of all who are not mentioned.

Clearly it is the responsibility of the State parties to the Convention on the Rights of the Child to identify disadvantaged groups and to ensure the full enjoyment of child rights also by these children. And it is the responsibility and the mandate of the Committee on the Rights of the Child to examine whether no group of disadvantaged children is forgotten when the Committee monitors the implementation of the Convention.

After an explanation of the monitoring process, I will describe how State parties to the Convention address the issue of children living in the streets in their reports to the Committee and which kind of recommendations to State parties are adopted by the monitoring Committee after the dialogue with governments. These outcomes of the monitoring process are called the Concluding Observations. I will end my talk by pointing to some problems in the Committee's treatment of the street children issue, which waits for more consideration and better solutions.

I

As you all know, State parties, which have ratified the Convention have to submit reports to the Committee on the Rights of the Child on the progress made with regard to the implementation of child rights on their territory. The Committee on the Rights of the Child has to analyse these reports and compare the data and

details with other available information. Then the Committee invites the respective government in order to clarify, appreciate or criticize the situation. At the end of this process the Committee elaborates a set of recommendations. The Committee has no mandate to impose sanctions.

Often it is said that such a monitoring process cannot put much pressure on governments to more effectively implement the Convention. However, the whole process is public, and governments do not like to be blamed. To avoid such a situation most of the governments, therefore, enter into a constructive dialogue with the Committee and explain their policies and measures.

One factor, which significantly contributes to the quality of this dialogue is the level of information, on which the Committee can inquire, comment, object and propose. Although the members of the Committee are competent experts from many disciplines, they need specific and detailed information about the implementation of child rights in the country under review. Where does this knowledge come from?

Contrary to widespread opinion quite a number of reports submitted by governments contain good information. Governments know that the Committee finds a lot of information about children's living conditions and development in all countries. It would be useless to deny problems. Thus, the governments respond to the available information and present their perspectives on well-known facts. Some reports are noticeably self-critical and address deficits and challenges. Others are vague and avoid dealing with problematic aspects.

In order to develop an independent assessment, the Committee always seeks additional opinions and data from different sources. These sources comprise observations and reports, which are sent to the Committee by UN agencies, by national and international non-governmental organisations. Many data are also found in printed or electronically available documents. Especially reports from organizations, which are actively involved in a problem area, are of high value for Committee members and presumably for governments as well.

Three months before the meeting with members of the government the Committee invites UN agencies and NGOs in order to learn from their experience and observations. Their assessments of the legislation process, the implementation of laws in practice and their reports on violations of rights help to make the dialogue substantial and to adopt Concluding Observations, which get to the point.

II

To which extent and in which way do State parties and the Committee deal with the situation of street children in the monitoring process? First, I will explore,

whether governments report on the situation of street children and their policies toward these children at all in spite of the fact that there is no article on street children in the Convention.

The following observations are based on an examination of 108 State party reports and the corresponding 108 Concluding Observations of the Committee. The Committee dealt with these reports and observations in the time between the author's first session as member of the Committee in summer 2003 and the summer session of this year 2007. The reports were submitted by governments from all world regions and were initial or follow-up reports, so called periodic reports (more than twenty reports from [Sub-Saharan] Africa, Asia, [East and West] Europe, Latin America [including the Caribbean States], ten from Middle East/North Africa and seven from Australia and the Pacific Region).

A short notice concerning the term "street children" may be appropriate: in addition to the term "street children" the reports use expressions like "children in street situations", "homeless children", "street kids", or "vagrant children", relatively rarely though. Some time ago, the Committee attempted to introduce the formula "children, who live and work in the streets" in order to avoid the pejorative undertone, which is sometimes attributed to the term "street children". This formula turned out to be longwinded and unwieldy; thus, "street children" remains the mostly used designation. It has to be made clear by other means that street children are respected as human beings in dignity.

1. QUANTITATIVE OVERVIEW OF REPORTING ON STREET CHILDREN

A review of the reports reveals that many governments include street children in their presentation of the situation of children in their country. One should keep in mind that State party reports are *general* reports, they are not written with a special focus on street children. Also Concluding Observations of the Committee have to address a broad range of problems.

Anyhow, 74 of the 108 *governments* (68%), whose reports were reviewed within these four years, give an account on street children and the plans and measures of the government to handle problems that these children have or generate, or are assumed to have or generate. The *Committee* included street children in 80 of their Concluding Observation (74%) during this period.

With respect to 61 countries (56%) street children are mentioned both in the State Party report and in the Concluding Observations of the Committee. The figure demonstrates that the Committee relatively often addressed the issue, although the State party report communicated no information (19 times). But the

Committee several times also did not react to information provided in State parties reports on street children (13 times).

When these figures are compared with information on the website *Street Children Index* collecting data on street children worldwide (gvnet.com/streetchildren), it becomes apparent that the website identifies street children in 96, or 89%, of the 108 states. Compared to data of the website, two thirds of the governments only, in whose countries street children are found, have taken notice of these children. Also the Committee has referred to street children in three quarters of the countries only, where, according to the website, children live in the streets.

It may be of interest to know that in two countries only among the 108, which were under review, street children are neither mentioned in the State party reports, nor in the Concluding Observations, nor on the Website. These two countries are Liechtenstein and San Marino.

2. PROBLEMS ADDRESSED IN STATE PARTY REPORTS

Which problems do governments address with regard to street children and governmental policies? The information given is of very different quality. Some governments do not spend more than one or two sentences on street children or just mention them together with other children in need of protection. Typical is the following remark:

“Over 3000 children were living in the streets of Lomé. Their activities varied, but their main activity was carrying luggage”.

Nothing more about street children is said in this report.

Most reports offer better information. But only about one third of the reports give a rather comprehensive picture. They refer to street children in several sections of the reports, often in the sections on family, special protection, and education; they mention discrimination, risks and injuries, quote studies, describe policies and measures and indicate institutions and organization, with which they cooperate.

Many analyses put street children together with child workers, beggars, deviant and criminal persons, with drug addicts and prostitutes. The concerns expressed and the measures applied relate more to these behaviours and not to life and development of street children. Problems may overlap. But it is crucial to carefully disentangle these differing problems, specify the problems of street

children and their right entitlements. Thirteen reports only (12%) have a separate sub-chapter on street children.

Governments which demonstrate problem sensitivity aim at providing access to needed services: often nutrition, health, shelter, sometimes education and job opportunities. These provisions are very much needed, and such a policy seems to be supportive. However, the basic attitude may be more ambivalent than apparent at first glance. This becomes evident when governments summarize their goals under the heading “to take the children off the street”. Usually this means that children shall be reunited with their families, or, if no family exists, put into a home. Little attention is paid to the question, whether families are capable, or *under which conditions* families are capable to reintegrate their children. Also the often miserable conditions of homes are disregarded.

In some countries, this goal “to take the children off the street” is massively pressed ahead with law enforcement: prohibition of begging, street vending or singing in the streets or general ban on stay in certain districts. In quite a number of cases such measures are compelled by police brutalities, clubbing, imprisonment, and even killings, which are not effectively prosecuted. A few reports only give a comprehensive unvarnished presentation of such problems and, if such crimes are committed, openly admit ill-treatment and de-facto impunity of those who violate the rights of children in the streets.

Many State party reports demonstrate a tendency to pass on the main responsibility for these children to non-governmental organizations, which in fact play an important role. However, they cannot solve the problems without measures, which only governments can initiate. Also calls are made on First Ladies and generous donors. This gives the problem a charity appeal and moves it away from governments’ clear responsibility and the required child-rights orientation.

3. STREET CHILDREN IN CONCLUDING OBSERVATIONS

Concluding Observations pay more attention to the issue of street children than State Party reports. About two thirds have a section under the heading “street children”; many of them address the issue in several paragraphs. Some mention these children together with others in paragraphs on exploitation, street violence or children not attending school.

The Committee often notes a lack of information on street children in its Concluding Observations. Many Concluding Observations demand from the government more data, in-depth studies or comprehensive analyses of the situation. In some cases this is the only request with regard to children in the streets. Such complaints of the Committee show dissatisfaction with the picture of the life

conditions depicted by quite a number of State party reports. Without more clarification it is hard to elaborate conclusive recommendations.

There are three goals, which characterize the overarching objectives of the Committee: first, to flag the deficits and sufferings of children living in the streets and to call for protection and access to needed services; second, to reunite children living in the streets with their families, a goal in wide conformity with governments, with some slight, but essential modifications though. The third goal aims at increased respect for street children's views, when improvements of their life conditions and development are looked for.

3.1 First goal: Protection and access to services

Most Concluding Observations of the Committee contain a list of concerns and needed services. I quote a typical example from a Concluding Observation:

“The Committee recommends that the State party takes effective measures in order to ...
c) ensure that street children are reached by trained street counsellors, provided with adequate nutrition, clothing and shelter as well as with social and health services and educational opportunities, including vocational and life-skills training in order to support their full development; and provided with adequate protection, assistance and recovery and social reintegration services.” (CO Algeria, Oct. 12, 2005, CRC/C/15/Add.269)

Almost everything that strains, burdens and troubles children in the streets and should be eliminated or remedied is covered by this sentence. Similar lists are contained in many Concluding Observations. Such a list gives a strong signal to governments. However, neither extent nor intensity of the breaches of street children's rights becomes perspicuous in this enumeration.

Rarely only the Concluding Observations address violations of street children's rights in more detailed ways. If it is done, it is done in the context of economic and sexual exploitation, begging and, relatively often, violence and police brutalities. More detailed information and specified recommendations would be instrumental. Often the reports submitted by the government as well as NGOs and UN agencies do not prepare the base for a more thorough consideration. The Committee would benefit from more information submitted by organizations, which have intimate knowledge of the situation of street children in countries under review.

3.2 Second goal: Prevention of street childhood

About two thirds of the Concluding Observations include a statement which refers to the reduction and prevention of street childhood. Usually the Committee

asks for a comprehensive study “with the aim of preventing and reducing this phenomenon” (CO Madagascar, Oct. 27, 2003, CRC/C/15/Add.218). The requested studies shall reveal the root causes and demonstrate how to approach the reduction of children's lives in the streets.

The request for clarification of causes does not hinder the Committee to strongly recommend in most of its Concluding Observations that street children should be reunited with their family. Surprisingly protected shelters, assisted living accommodations, homes, and community based solution for these children are almost never mentioned. The recommendation that children should return to their families, may even follow a few lines after the observation that many of these children have left their homes because of abuse in the family (CO Mongolia, para. 62/63; Sept. 21, 2005, CRC/C/15/ Add.264).

However, the Committee is aware that such problems exist, which may hamper the reunification of street children with their family. Therefore, the Committee adds to its recommendations: “if possible” or “if in the best interest of the child”. Sometimes social and family services are asked to support the reconciliation process. But it is not taken into account and not discussed that reunification with the family often remains impossible. The reasons include extreme poverty, family break-up, corrupted relationships, death of parents, migration of parents etc.

Rarely only the Committee recommends additional ways, which try to minimize risks and dangers to street children's lives and development. An intense exchange with experts from organizations that work with street children, could help to see and recommend more alternatives.

3.3 Third goal: Respect for the views of street children

Overall, there is no doubt that the Committee persistently reminds State parties that they have agreed to give weight to children's views. Thus, when the Committee demands with regard to article 12 of the Convention that children enjoy the right to participate in all decisions, which affect them, street children are not excluded. However, in about one quarter only of the Concluding Observations the active participation of street children is explicitly asked for, and also in a very cursory manner: “with their participation” (Albania, para. 73, March 31, 2005, CRC/ C/15/Add.249), or taking into account their views” (Colombia, para. 85, June 8, 2006, CRC/C/15/CO/3).

The phrasing does not indicate that street children’s views may provide new insights and could even necessitate a reconsideration of recommendations. With regard to many issues, school attendance, termination of exploitation, access to services etc., a general consent of street children to the Committee’s

recommendations can be expected. But when it comes to the ways of implementation of such recommendations, the expectations of street children and adults may widely diverge, last not least with regard to the question, to which extent the future life of these children can be family-based.

As a former researcher on children's peer groups, I hypothesize that quite a number of street children see more alternatives than either street or family. These children have gained mixed experiences in both fields of life. I assume that many children first and foremost desire to be fairly treated and have access to needed services. An unknown number would prefer to stay in secure streets or in self-governed shelters than to permanently return to family or residential home.

When these children opt to stay in the street, their decision needs respect according to article 12 of the Convention. Such respect does not imply adults' withdrawal. There are many alternatives between leaving children to their fate and reintegrating them into their family of origin or a foster family. The priority goal should be a secure, nourishing and promoting environment. The Concluding Observations of the Committee do not show that such alternatives are seriously considered.

Respect for street children and their views is a crucial test of a clear child-rights orientation. The third overarching goal of the Committee demands that all who are responsible for street children's well-being and development take into account the wishes, which these children themselves formulate with regard to the improvement of their situation. This principle of the Convention, respect to the views of the child, prevents that well-meant intentions to assist and protect children in the streets are perverted into a patronizing attitude towards children.

It is a priority goal of the Convention to overcome such a control attitude that does not recognize the child as a subject. For this reason a central issue in the Committee's Concluding Observations should be to remind State parties of their obligation to fully implement the right of street children to be heard in all matters affecting them. The various options available for improving the living conditions and the development of street children have to be explored together with them.

ÉCOUTE ET PARTICIPATION DES ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE

DANIEL STOECKLIN

Collaborateur scientifique, Institut international des Droits de l'Enfant

Résumé

L'auteur montre les limites des distinctions courantes « enfants de la rue »/« enfants dans la rue » et suggère de les remplacer par l'appellation « enfants en situations de rue », respectueuse des droits de l'enfant : ce sont « les enfants pour qui la rue est devenue une considération primordiale ». L'argument est structuré autour des principes généraux de la Convention des droits de l'enfant, en particulier l'article 3 (intérêt supérieur) et l'article 12 (opinion de l'enfant). L'approche « droits » implique d'intégrer l'enfant à la définition des situations vécues et des solutions envisagées dans une optique participative. Elle préside aux aménagements de l'intervention nécessaires pour toucher le niveau structurel des causes de la marginalisation de ces enfants. Au niveau de l'aide directe, la capacité des acteurs peut être améliorée à travers des outils et processus d'écoute et de participation adaptés aux enfants.

Zusammenfassung

Der Autor zeigt die Grenzen der üblichen Unterscheidungen zwischen den Begriffen „Strassenkinder“/“Kinder in der Strasse“ auf und geht davon aus, den Begriff durch Kinder in einer Strassensituation zu ersetzen, welche die Rechte der Kinder respektieren. Es sind Kinder, für welche die Strasse Vorrang hat. Das Argument ist um die generellen Prinzipien der Konvention über die Rechte des Kindes strukturiert, aber im Besonderen um den Artikel 3 (übergeordnetes Interesse) und den Artikel 12 (Meinung des Kindes). Der Ansatz „Recht“ impliziert die Integration des Kindes in der Definition der gelebten Situationen und im Lösungsweg auf eine teilnehmerische Weise. Dieser Ansatz zeigt die notwendigen Interventionseinrichtungen, um die Struktur der Marginalisierungsgründe zu treffen. Auf der Ebene der direkten Hilfe, kann die Fähigkeit der Akteure über verschiedene Instrumente und über dem Anhörungsprozess und der Teilnahme des Kindes verbessert werden.

Resumen

El autor muestra los límites de las distinciones corrientes “niños de la calle”/“niños en la calle” y sugiere reemplazarlos por la apelación “niños en situación de calle”, respetuosa de los derechos del niño: son “*los niños por los que la calle se ha convertido en una consideración primordial*” El argumento está estructurado alrededor de los principios generales de la Convención de los derechos del niño, en particular el artículo 3 (el interés superior) y el artículo 12 (opinión del niño). El enfoque “derechos” implica integrar al niño en la definición de las situaciones vividas y de soluciones consideradas en una óptica participativa. Esta preside a los acondicionamientos necesarios de la intervención para alcanzar el nivel estructural de las causas de la marginalización de estos niños. En cuanto al nivel de ayuda directa, la capacidad de estos actores puede ser mejorada a través de los útiles y procesos de escucha y participación adaptados a los niños.

Summary

The author points out the limits of commonplace distinctions between « street children »/« children of the street” and suggests to replace them by the idiom “children street situations”: they are namely the “*children for whom the street has become a major consideration*”. The arguments is built up around the core principles of the Convention on the Rights of the Child, in particular article 3 (best interests) and article 12 (opinion of the child). The rights-based approach implies to include the child in the definition of experienced situations and considered solutions in a participatory set of mind. It introduces the developments of intervention necessary to reach the structural causes underlying the marginalization of these children. As far as direct assistance is concerned, the capability of stakeholders can be improved through listening tools and processes, as well as through participation, all of them adapted to children.

* * *

L'écoute et la participation dans un projet commun dépend toujours du statut et du rôle conférés aux protagonistes. Cela commence par l'appellation à travers laquelle on les désigne. Si notre séminaire porte le titre « Enfants en situations de rue » c'est précisément parce que cette appellation est porteuse d'enjeux au niveau de la prévention, de l'intervention, et du respect des droits de ces enfants.

Nous pensons qu'il est préférable d'utiliser l'expression « enfants en situations de rue » pour souligner que le problème réside dans les situations à travers lesquelles des enfants se retrouvent principalement dans la rue. Nous utilisons l'appellation générale « enfants en situations de rue » pour désigner les enfants pour qui la rue est devenue une préoccupation majeure, tout en attirant l'attention sur la diversité des situations dans lesquelles ils peuvent se trouver.

L'analyse qualitative doit porter sur les différents « profils » d'enfants, autrement dit les différentes situations de rue, ou « rapports au monde de la rue ». La compréhension de ces enfants et de leur monde particulier nécessite donc des outils appropriés. Un outil pour une telle analyse de situation est le « Système Enfant-Rue »¹, élaboré à travers ses recherches sociologiques par Riccardo Lucchini, Prof. Émérite de l'Université de Fribourg, avec qui nous collaborons depuis de nombreuses années. En affinant la compréhension des liens que l'enfant entretient avec le monde de la rue, cet outil a permis de repérer une diversité importante de profils, correspondant mieux à la réalité vécue par les enfants et favorisant une intervention plus personnalisée. Le « système enfant-rue » permet d'analyser le « rapport à la rue » chez différents enfants, en fonction notamment du temps passé dans la rue, de leurs déplacements, leurs activités, leur sociabilité, leurs identifications et références normatives, et leurs motivations.

Je propose de montrer que cette perspective qualitative et l'appellation « enfants en situations de rue » qui en est issue favorisent l'écoute et la participation de ces enfants. Autrement dit, l'écoute et la participation réelles exigent de porter un regard sur l'enfant en tant que personne et non pas en tant que spécimen d'une catégorie ou d'une sous-catégorie, comme « enfant de la rue » ou « enfant dans la rue ».²

Prenons l'exemple de Matteo, un prénom, choisi au hasard, porté par un enfant que tout éducateur de rue pourrait rencontrer dans son travail. Est-ce qu'on a affaire à « Matteo de la rue » ou à « Matteo dans la rue » ? Lorsqu'on dit « Matteo de la rue »..., « Matteo dans la rue »..., ou « Matteo en situation de

¹ R. Lucchini: « Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue », Genève/Paris: Droz, 1993.

² La distinction dans/de la rue (on/of the street) est de Peter Taçon, "A Unicef response to the needs of abandoned and street children", Genève: UNICEF, 1985.

rue »...on ne voit pas la même chose. Or c'est toujours bien de Matteo qu'il s'agit...

Si, en tant qu'intervenant je dis que Matteo est un enfant « de la rue », je mets l'accent sur le fait qu'il passe la plupart de son temps dans la rue et qu'il n'a pratiquement plus de contacts avec des adultes responsables. Si par contre, je le classe comme enfant « dans la rue », ce sera parce qu'il rentre tous les soirs chez lui après avoir passé une partie de sa journée à exercer un petit métier dans la rue. J'ai ainsi évalué Matteo selon le temps passé dans la rue et selon la fréquence de ses retours au domicile.

On peut toujours décider que Matteo entre dans la catégorie des « enfants de la rue » ou des « enfants dans la rue ». Mais du coup on aura perdu Matteo... on aura perdu de vue ce qui fait que Matteo est Matteo et qu'il n'est pas Paul ou Alex. On aura d'abord réduit Matteo à deux caractéristiques (le temps passé dans la rue et les contacts familiaux) et on analysera ensuite tout ce qu'on apprend de lui à travers le filtre de cette catégorisation initiale. Cette catégorisation à partir de deux critères rapidement déterminés risque d'effacer Matteo comme personne : tout ce qu'il dira ou fera sera interprété en fonction de cette catégorisation qui vise à maintenir nos présupposés. Car on n'aime pas remettre en cause des catégories, surtout quand les distinctions semblent claires, parce que cela remettrait en cause tout un ensemble de pratiques. Est-ce que finalement on ne classe pas les enfants comme « de la rue » ou « dans la rue » juste pour se rassurer, avoir l'impression de savoir de quoi on parle, et croire qu'on sait dès lors ce qu'il faut faire ?...

Toute la diversité des situations de rue est passée au crible de cette « grille d'analyse » distinguant des sous-catégories d'enfants, dont les trajectoires personnelles risquent fort bien d'être analysées principalement en fonction de cette catégorisation initiale. On dira alors qu'il est logique que X se comporte comme ceci puisque c'est un « enfant de la rue », et que Y se comporte comme cela puisque c'est un « enfant dans la rue ». On en arrive ainsi aux prophéties auto-réalisantes, où l'on décrète que Matteo aura tel comportement ou parcours étant donné qu'il appartient à telle catégorie alors qu'en réalité c'est justement le regard que nous portons sur Matteo qui oriente d'une certaine manière la relation que nous avons avec lui, et qui par conséquent ouvre ou au contraire ferme les potentialités de cet individu.

Avec les étiquettes « de la rue »/« dans la rue » on pense avoir clarifié l'affaire, mais on n'a en fait strictement rien fait en direction des droits de l'enfant. On s'est peut-être rassuré soi-même, mais on a surtout privé l'enfant de participer, dès le départ, à la définition de sa propre situation. On voit donc qu'on ne donne pas les mêmes chances à Matteo si on parle de lui comme « Matteo de la rue », « Matteo dans la rue » ou « Matteo en situation de rue ». Dire d'un enfant qu'il est « en situation de rue » oblige à définir avec lui de quoi est faite cette situation.

LES LIMITES DE LA FAUSSE OBJECTIVITÉ

Les définitions catégorielles varient selon les contextes et les époques. Etant très nombreuses, je ne les cite pas ici par souci de concision. Cette diversité renvoie à la question des enjeux des définitions et du dénombrement. Ces enjeux sont bien souvent institutionnels et pas toujours dans le meilleur intérêt des enfants...

Les critères soi-disant « objectifs » utilisés pour définir les enfants « de la rue », « dans la rue » ou encore les « vrais enfants des rues » (*real street children*)³, sont issus de perspectives et préoccupations d'adultes et d'organismes qui se placent en position de sujets intervenants face à un objet d'intervention. Quels que soient les critères « objectifs » utilisés, tant que la perception subjective des enfants eux-mêmes n'est pas prise en compte, on est une relation entre un sujet (l'adulte intervenant) et un objet (l'enfant « de la rue »).

Toute définition de groupes de population répond à des enjeux institutionnels. Les catégorisations entraînent une certaine manière d'établir des statistiques, et les chiffres sont un élément essentiel dans le débat public autour de la légitimité et de l'efficacité des types d'intervention. Or, il est pratiquement impossible de trouver des statistiques fiables concernant les enfants en situations de rue, et ceci pour trois raisons principales : à cause de la mobilité importante de ces enfants, en raison des problèmes de classification, et à cause d'intérêts particuliers.

Premièrement, les enfants en situations de rue sont très mobiles du fait même que la survie dans la rue est marquée par une grande instabilité et de nombreux déplacements. Ces enfants changent facilement de quartier, voire de ville, et les différentes enquêtes sont souvent confrontées à cette difficulté de les localiser de manière certaine et donc de les dénombrer de manière exhaustive.

Deuxièmement, les comparaisons sont rendues difficiles par le fait que, suivant les pays ou les villes, ils sont classés et regroupés dans différentes catégories : « enfants de la rue », « enfants dans la rue », « enfants sans-abri », « enfants abandonnés », « enfants à risque », « enfants errants », « enfants en situations spécialement difficiles », etc. Etant donné que ces catégories se chevauchent différemment selon les contextes, elles ne peuvent être ni comparées ni unifiées.

³ Mona Pare, « Why have Street Children Disappeared ? The Role of international human rights law in protecting vulnerable groups », 11 (1), *The international Journal of Children's Rights*, 1 (2003).

Enfin, les statistiques constituent une source d'information sujette à caution, car elles peuvent être l'objet d'enjeux institutionnels, et elles sont donc parfois sélectionnées, voire déformées, pour répondre à des intérêts particuliers. Quand ils parlent de ces enfants, les gens analysent habituellement la situation à travers leurs propres valeurs, positions et intérêts. Pour certains, ces enfants sont des bandits, pour d'autres ce sont des victimes. Certains exagèrent les statistiques, et ce faisant il se peut qu'ils augmentent le sentiment d'insécurité, qui, à son tour, sera exploité pour justifier les opérations de « nettoyage » des rues. D'autres sous-estiment le problème ou plus simplement ils censurent le sujet, souvent pour des questions de réputation nationale.

Il faut donc regarder derrière les nombres, et se demander pour qui, depuis quand, comment et pourquoi vivre dans la rue est digne d'attention. Le respect des droits des enfants en situations de rue exige que l'on éclaire aussi ceux qui sont en relation directe avec eux, ainsi que ceux qui indirectement contribuent à éclairer ou à faire oublier leurs situations. Nous faisons tous partie du problème, et, espérons-le, aussi de la solution.

Les définitions catégorielles répondent donc avant tout à des enjeux institutionnels. Les grands oubliés restent trop souvent les enfants eux-mêmes. Ces catégorisations, pour lesquelles les enfants ne sont pas consultés, impliquent cependant des pratiques et génèrent des projets dans lesquels on se plaint ensuite que les enfants ne participent pas assez...

Mais l'approche respectueuse des droits de l'enfant implique de se situer au-delà des intérêts institutionnels : il s'agit de respecter le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans son article 3, la Convention stipule que

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».⁴

On voit bien qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'enfant de se voir « étiqueté » et enfermé dans une quelconque catégorie impliquant une évaluation a priori et une intervention décidée sans lui. Au contraire, si l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale, cela implique aussi de prendre en compte l'opinion de l'enfant (art. 12 CDE) sur ce qu'il considère lui-même comme son intérêt supérieur. Toutefois prendre en compte l'opinion de l'enfant ne veut pas dire pour autant que c'est cette seule opinion qui fera la décision. Mais l'inverse est

⁴ Art. 3 (al. 1) de la Convention des droits de l'enfant.

encore plus important : il faut veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3 CDE) ne soit pas défini uniquement par des enjeux institutionnels canalisés par les catégories réductrices « enfant de la rue » versus « enfant dans la rue ».

Par ailleurs, l'intérêt supérieur de tous les « Matteo en situations de rue » ne peut pas être défini une fois pour toutes, car les biographies et les perspectives de tous ces enfants sont différentes. On bute ici contre une autre limite des approches catégorielles : en regroupant toutes les situations de rue sous deux grandes catégories, elles nous rendent aveugles à la diversité des trajectoires individuelles et au caractère évolutif des situations. Un autre élément des travaux de Riccardo Lucchini nous a permis de travailler la notion de « carrière de rue », montrant qu'un même enfant connaît des phases différentes dans son rapport au monde de la rue (et cela précisément en fonction des variations dans les éléments constitutifs du « système enfant-rue »).

L'enjeu est donc ici de favoriser la compréhension de la biographie des différents enfants en situations de rue. La priorité donnée à l'approche « cartographique », dressant la carte géographique et statistique du phénomène, doit être questionnée. Les statistiques, encore une fois, impliquent une certaine définition du phénomène étudié, une « construction de l'objet » qui n'a pas été faite avec la participation des enfants concernés. Les consulter permettrait certainement de visualiser d'autres dimensions du phénomène. C'est ce que nous essayons de faire en considérant les enfants en situations de rue comme des « acteurs sociaux ». C'est-à-dire des sujets qui réagissent activement aux circonstances et ne les subissent pas passivement. Ces enfants ne sont pas simplement des victimes ou des délinquants. Même si la problématique est constituée de facteurs économiques, politiques et sociaux sur lesquels les enfants n'ont pas directement prise, ils n'en sont pas seulement des victimes : ils sont, à divers degrés, des acteurs sociaux capables de se représenter leur situation, d'opérer des choix, et de développer des compétences dans le cadre de projets individuels et communs.

Vivre dans la rue est un problème autant qu'une opportunité de survie. Il est donc important de situer dans quelles circonstances on considère la rue comme contraire à l'intérêt de l'enfant et quelles sont les alternatives concrètes qui s'offrent à cet enfant. Pour ce faire, on ne saurait évaluer la qualité de vie des enfants sans tenir compte de leur propre opinion. C'est précisément un droit garanti par la Convention des Droits de l'Enfant, dont l'article 12 oblige l'Etat à considérer les opinions de l'enfant eu égard à son âge et à son degré de maturité :

« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».⁵

Cela signifie qu'il faut mettre en place les procédures adéquates pour donner à l'enfant la possibilité d'être entendu.

JUGEMENT MORAL ET STIGMATISATION

Quand un enfant franchit la porte d'un tribunal, d'un office de placement, ou d'un centre d'accueil, il porte avec lui les stigmates des préjugés sociaux qui le désignent. Les définitions catégorisantes, telles que « enfants de la rue »/« enfants dans la rue », sont en effet stigmatisantes et discriminantes, imputant à l'enfant tout ou partie des maux, dangers, risques et incertitudes associés à « la rue ». L'enfant est ainsi mis dans une position où les attitudes envers lui seront fonction non pas uniquement de ses comportements effectifs mais aussi de l'imputation de comportement que l'étiquette « enfant de la rue » impose en fonction de représentations, images, projections et fantasmes divers. On discrimine aussi l'enfant en fonction d'une représentation stéréotypée de son milieu d'origine, contrevenant ainsi à l'article 2 de la CDE :

« Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille ».⁶

L'association de l'enfant à un espace perçu comme problématique et négatif dénie à cet enfant le statut de sujet : l'enfant est réduit à un objet sur lequel on va intervenir selon des modalités définies en dehors de son propre avis. La stigmatisation induite par ces définitions réside dans le fait qu'elles orientent déjà le regard que l'on porte sur Matteo. En ne tenant pas compte de la perception subjective de Matteo elles réduisent du même coup la capacité de cet enfant de se voir soi-même en dehors des préjugés courants. La stigmatisation est la réduction

⁵ Art. 12 (al. 1) de la Convention des droits de l'enfant.

⁶ Art. 2 (al. 2) de la Convention des droits de l'enfant.

d'un individu ou d'un groupe à des traits jugés caractéristiques. L'appartenance d'un enfant au groupe « enfant de la rue » entraîne ainsi sa dévalorisation morale.⁷

CONFUSION ENTRE SYMPTÔMES ET CAUSES

Une autre limite des appellations courantes « enfant de la rue »/« dans la rue » est qu'elles entraînent une confusion entre symptômes et causes. Ce sont les comportements visibles et « déviants » d'enfants pauvres et de leurs familles qui sont désignés, et beaucoup moins souvent les dynamiques macrosociales qui les conditionnent. Interpellée par un contact occasionnel avec ces enfants, dans la plupart des pays, l'attitude générale considère les stratégies de survie physique et émotionnelle (travail, vol, drogues, relations sexuelles) des enfants comme des symptômes d'une pathologie sociale des pauvres, vue comme une « classe dangereuse ». Cela déclenche le cercle vicieux de la déviance et de la répression : dès le moment où le vagabondage est considéré comme une offense, la criminalisation des enfants en situations de rue provoque une délinquance plus grande. Au début, Matteo commet de petits délits pour survivre, et ensuite, puisqu'il est déjà étiqueté comme déviant, il assume ce rôle et finit par se spécialiser dans cette carrière. Ce moyen de défense ou d'ajustement face aux problèmes engendrés par la réaction sociale est appelé « déviance secondaire ».⁸ Ce cercle vicieux est également favorisé par la confusion entre symptômes et causes : La mise en institution des enfants, encore trop répandue, est une réponse aux symptômes et non aux causes. Cette stigmatisation identifie les enfants en situations de rue à des déviants et contribue ainsi, par le mécanisme de la « déviance secondaire », à leurs retours répétés et finalement à leur maintien dans la rue.

VERS UNE DÉFINITION « SUBJECTIVE »...

L'alternative aux définitions « objectives » est une approche incluant le sens subjectif des enfants concernés. Une définition « subjective » implique de se mettre à l'écoute du sens que les acteurs donnent à leurs situations. On peut ainsi définir

⁷ Voir Erving Goffman : « *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* » (1963), Paris : Editions de Minuit, 1975.

⁸ Voir Edwin M. Lemert : « *Human deviance, social problems and social control* », Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972; Howard S. Becker, « *The other side. Perspectives on deviance* », New-York: The Free Press Glencoe, 1964; Howard S. Becker « *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance* » (1963), Paris: Métailié, 1985.

les enfants en situations de rue comme « les enfants pour qui la rue est devenue une considération primordiale ». Cette définition est « subjective » car elle se centre sur le sens que le sujet (l'enfant) donne à la rue. Si rue est pour Matteo une préoccupation primordiale, on peut alors dire que Matteo est « en situation de rue ».

Ce n'est qu'à travers l'écoute que cela peut être déterminé. Cela se laisse déduire de divers aspects de l'expérience de Matteo, notamment ses activités, ses relations, ses valeurs, ses images de soi, et ses motivations. Lorsque ces aspects gravitent autour de l'espace-rue on peut donc dire que la rue est devenue une référence majeure pour Matteo. Il s'agit alors de comprendre pourquoi et comment la rue peut être pour un enfant une considération majeure.

Le choix du terme « considération » rappelle l'article sur l'intérêt supérieur de l'enfant (Art. 3 CDE). L'utilisation du terme « considération » implique qu'il y a des sujets considérant un objet, en l'occurrence ici la « rue ». Ces sujets incluent l'enfant. C'est cela qui différencie la définition subjective de la définition objective. Dans l'appellation « enfant de la rue », l'enfant est associé à l'objet (la rue), il n'est pas vu comme ayant une opinion sur elle (donc un statut de sujet). Ceux qui ont une opinion sont ici ceux qui désignent l'enfant comme un objet. Dans ce cas, Matteo est alors simplement « Matteo de la rue » ou « Matteo dans la rue ». Dans la définition subjective, au contraire, l'objet est la rue et les sujets sont ceux qui s'expriment à son propos, y compris Matteo lui-même. Il acquiert ainsi une position de sujet, qui, au même titre que les autres sujets, a quelque chose à dire sur ce qu'est la « rue ».

Le parallélisme avec l'art. 3 de la CDE est important. Dans cet article, on ne dit pas que dans toute décision l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la seule considération; elle n'est pas « la » considération primordiale, mais « une » considération primordiale. De la même manière, nous disons que le rapport de l'enfant au monde de la rue peut être « une » considération primordiale, et non pas forcément « la » considération qui doit prédominer. Autrement dit, l'intérêt général peut prévaloir sur le fait que Matteo considère la rue comme « sa » préoccupation majeure. C'est le cas notamment lorsque l'enfant est en conflit avec la loi. Les comportements de Matteo peuvent être motivés à partir de sa considération primordiale pour « sa rue » (ses codes, loyautés, etc.), et on devra tenir compte de cette motivation dans le traitement des délits commis. Mais on ne saurait baser la réponse sociale aux comportements de l'enfant sur la seule base de cette référence à la rue qui deviendrait alors « la » considération primordiale.

Le choix du terme « une considération primordiale » permet donc de mettre les sujets à équidistance du phénomène (la situation de rue) tout en impliquant l'idée du principe de responsabilité par rapport aux comportements : tous étant considérés comme des sujets, tous sont redevables de leur attitude face aux

situations de rue. Les personnes qui réduisent d'autres personnes à des objets (enfants de la rue) sont redevables de ce réductionnisme et des violences qu'il engendre, justifie et perpétue. Les enfants qui choisissent de cibler leurs comportements en fonction d'une représentation d'eux-mêmes en tant qu'objet (enfant « de la rue ») sont redevables de leur identification excessive à la réaction sociale, et donc des formes qu'ils choisissent de donner à leur déviance secondaire: la stigmatisation dont on peut faire l'objet ne peut être invoquée pour justifier n'importe quel comportement. La rue ne saurait donc devenir « la » considération primordiale, ni pour les enfants, ni pour les adultes, en ce sens qu'elle ne doit pas permettre de considérer les circonstances de la vie dans la rue comme motif justifiant n'importe quel acte. Les enfants en situations de rue ont d'ailleurs souvent une haute conscience de cela : il y a des codes, on ne fait pas n'importe quoi, on ne vole pas n'importe qui !...

UNE APPELLATION RESPECTUEUSE DES DROITS DE L'ENFANT

Dans l'art. 3 CDE (« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants (...) l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ») l'objet est l'ensemble des décisions qui concernent les enfants, et la personne enfant est vue comme sujet (qui a le droit de voir son intérêt supérieur pris en compte).

De même dans ma définition des enfants en situations de rue (disant que ce sont « les enfants pour qui la rue est devenue une considération primordiale »), l'objet est l'ensemble des interactions qui ont lieu dans la rue, et la personne enfant est vue comme sujet (qui a le droit de voir prise en compte sa vision sur le monde de la rue).

La délimitation de l'intérêt supérieur de l'enfant implique de voir ce dernier comme sujet (ayant le droit de participer à la définition de son intérêt). Il faut donc que le sujet de droit apparaisse aussi clairement dans la définition du groupe d'enfants qui nous préoccupent. Les définitions « enfant de la rue » et « enfant dans la rue » ne font pas apparaître le sujet de droits. L'enfant sujet apparaît avec l'appellation « enfant en situation de rue » : c'est celui pour qui (le sujet), le monde de la rue (l'objet) est devenu une considération primordiale.

Etre considéré comme un sujet, comme dans la définition « enfant en situation de rue », est en réalité une condition pour garantir la considération pour l'intérêt supérieur de l'enfant (art. 3). Cela garantit la possibilité qu'il peut y avoir aussi des utilisations de la rue compatibles avec l'intérêt supérieur de l'enfant. Si cette

possibilité n'existait pas, on retomberait alors dans le réductionnisme de l'enfant-objet : « Matteo de la rue », dont il faut le faire sortir de gré ou de force.

La Convention des Droits de l'enfant nous oblige donc à dépasser ce réductionnisme. On ne peut plus se contenter de garder des catégorisations réductrices « enfants de la rue » et « enfants dans la rue » en pensant qu'il faut d'abord établir la cartographie de la réalité et ensuite seulement injecter autant de participation que possible dans les projets. Comment peut-on participer dans des constructions élaborées à partir de catégories figées ?

La perspective du respect des droits de l'enfant implique une réflexion renouvelée sur des situations dont on peut croire qu'elles sont en voie d'être résorbées du simple fait qu'elles ne sont plus autant sous le feu des projecteurs. L'appellation « enfants en situations de rue » n'est peut-être pas adaptée à la logique médiatique, mais elle est respectueuses des droits de l'enfant. Cette opposition ne serait pas un sujet de préoccupation si l'allocation de ressources ne dépendait pas en partie de la visibilité médiatique. Le changement de regard impliqué par la considération pour les situations de rue, et donc leur diversité, invite à des éclairages nouveaux. L'intégration du point de vue des enfants et des adolescents dans la définition de leurs problématiques montre au contraire que les « situations de rue » existent partout. Il y a dans tous les pays, en Suisse aussi, des Matteo pour qui la rue est une considération primordiale. Veut-on les ignorer, sous prétexte qu'ils ne sont ni des enfants « de la rue », ni des enfants « dans la rue » ?...

ECOUTE ET PARTICIPATION COMME LEVIERS DE LA CAPABILITÉ

Le respect des droits de l'enfant implique de s'attaquer aux causes de la marginalisation des enfants en situations de rue et de développer des mesures de renforcement de leurs capacités. Les enfants en situations de rue comptent aujourd'hui toujours parmi ceux qui ont le moins de chance d'être protégés et respectés dans leurs droits de mener une vie décente. Victimes d'injustices et d'inégalités, ils en prolongent et reproduisent les effets à défaut de pouvoir réellement agir sur les structures sociales. Il s'agit donc de favoriser leur passage du statut de victimes d'une dynamique d'exclusion sociale au statut d'acteurs engagés dans une dynamique d'intégration sociale. L'aide doit consister à diminuer leur détresse et renforcer leurs compétences, tout en agissant sur les causes structurelles qui forcent des millions d'enfants à survivre dans la rue.

Pour les enfants eux-mêmes, plongés dans la survie au quotidien, il est plus urgent d'être entourés par des adultes qui, avant ou du moins autant que de les classer et de les compter, s'occupent d'abord de les aider. L'aide directe à la

survie, correspondant à la logique humanitaire, doit être reliée à une intervention sur les structures, dans une optique de droits et de développement social. Or, l'intervention au niveau structurel implique la participation des enfants en situations de rue et cela nécessite d'augmenter leur capacité.

La capacité, selon Amartya Sen (Prix Nobel d'Economie) est constituée par

« diverses combinaisons de fonctionnements (états et actions) que la personne peut accomplir ».⁹

La capacité d'une personne est donc liée aux possibilités d'être « libre de mener tel ou tel type de vie ». ¹⁰ Autrement dit, les possibilités pour les individus de développer leurs capacités de choix dépendent à la fois de leurs compétences individuelles et de ressources sociales. La capacité, en tant que capacité de choix, influence donc les modalités des diverses situations de rue.

L'analyse qualitative des différentes « situations de rue » informe par conséquent sur les compétences personnelles des acteurs et sur les ressources sociales à leur disposition. Ces deux éléments, compétences personnelles et caractéristiques de l'environnement, sont interdépendants. Dès lors, il est possible de renforcer des compétences personnelles en mettant à disposition davantage de ressources sociales, parmi lesquelles figurent justement les instruments juridiques internationaux. Leur mise en application concrète est conditionnée par des rapports de pouvoir touchant notamment la question de l'allocation des ressources, soit l'article 4 de la CDE :

« Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale ».¹¹

Dans les faits, les acteurs institutionnels ou individuels construisent des champs d'application à travers la reconnaissance et le respect de leurs droits et devoirs respectifs. Pour ce faire, ils mobilisent et développent des capacités discursives et pratiques. Ils établissent ainsi précisément leur « capacité », leur capacité de choix et de liberté. C'est de cette dynamique sociale que dépend le

⁹ Amartya Sen, (Prix Nobel d'Economie), « *Repenser l'Inégalité* », Paris : Seuil, 2000, p. 65-66.

¹⁰ Op. cit.

¹¹ Art. 4 de la Convention des droits de l'enfant.

développement des capacités de choix et d'action des enfants en situations de rue. En favorisant des processus participatifs, la Convention des Droits de l'Enfant donne la possibilité aux enfants d'augmenter leur capacité : leurs préoccupations et les compétences peuvent être reconnues et intégrées dans des projets communs. A travers les droits participatifs, la Convention des Droits de l'Enfant est ainsi également un facteur d'intégration sociale.

DES OUTILS PARTICIPATIFS

Pour favoriser très concrètement la prise en compte de leur opinion (Art. 12 CDE) et de leurs préoccupations à propos de toute décision les concernant (Art. 3 CDE), il est nécessaire d'avoir des outils et processus d'écoute et de participation adaptés aux enfants (child-friendly). Le « système enfant-rue » élaboré par le Prof. Riccardo Lucchini s'inscrit clairement dans l'approche « droits de l'enfant ». Les applications pratiques de cet outil que j'ai personnellement effectuées au sein notamment de Terre des hommes, mais aussi avec d'autres ONGs, ont montré l'importance de cet outil pour l'écoute et la participation des enfants en situations de rue. Dans une optique d'intervention visant à rétablir l'accès de ces enfants à leurs droits, c'est bien l'identification des différentes situations de rue qui est pertinente, et non la définition illusoire du « véritable enfant de la rue ». Il donc s'agit d'optimiser l'adaptation pratique de tels outils pour les enfants en situations difficiles, et il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. Le degré de participation des enfants dépend de la maniabilité des supports que nous utilisons avec eux. Je crois que le défi majeur est de rendre nos instruments ou nos outils spécialisés plus accessibles aux enfants et aussi utilisables directement par eux.

Pour terminer, pensons donc à Matteo, et, en le voyant comme « Matteo en situation de rue » intégrons-le comme protagoniste dans la définition de sa situation et donc dans la réflexion sur les solutions qui lui conviendraient le mieux. Et faisons cela pour tous les « Matteo en situations de rue ».

Bibliographie

Becker, Howard S., “*Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*” (1963), Paris: Métailié, 1985.

Becker, Howard S., “*The other side. Perspectives on deviance*”, New-York: The Free Press Glencoe, 1964;

Convention internationale des droits de l’enfant (ONU 1989).

Goffman, Erving: « *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps* » (1963), Paris : Editions de Minuit, 1975.

Lemert, Edwin M.: « *Human deviance, social problems and social control* », Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1972

Lucchini, Riccardo, 1993. « *Enfant de la rue. Identité, sociabilité, drogue* », Paris/Genève : Droz.

Pare, Mona, « Why have Street Children Disappeared? The Role of international human rights law in protecting vulnerable groups”, 11 (1), The international Journal of Children’s Rights, 1 (2003).

Sen, Amartya, « *Repenser l’Inégalité* », Paris : Seuil, 2000, p. 65-66.

Sen, Amartya, 1999. *Development as Freedom*. Oxford: Oxford University Press.

Taçon, Peter, “A Unicef response to the needs of abandoned and street children”, Genève: UNICEF, 1985.

LA STRATÉGIE SECTORIELLE ESR À TERRE DES HOMMES : BONNES PRATIQUES

FRANÇOISE CORREVON

Terre des hommes, Brésil

Résumé

L'approche « droits » est intégrée à la stratégie sectorielle ESR de Terre des hommes qui vise autant des changements individuels que sociaux pour leur réintégration familiale, communautaire, scolaire. L'écoute et la valorisation sont les conditions de la participation des enfants, pour une sortie de rue « active », développant un nouveau sentiment d'appartenance.

Parmi les bonnes pratiques, l'accent est mis sur le développement de l'être et non pas simplement du faire. Les activités sont un moyen de développer les compétences de manière processuelle, élevant l'auto-estime, la responsabilité et l'autonomie des enfants. La formation continue et l'intervision des éducateurs sont essentielles. Les alternatives à la rue doivent être adaptées et acceptées par les enfants, et cela nécessite des réseaux d'intervention dont les actions se complètent, comme c'est le cas des « projets articulés » dans lesquels les organisations s'engagent dès l'élaboration mais aussi dans la gestion, l'exécution et l'évaluation des projets. Les bonnes relations avec la presse contribuent au changement de regard de la société. Enfin, la prévention de la sortie dans la rue et la réintégration dans la famille et la communauté se font grâce à la thérapie communautaire pour le développement psychosocial de l'individu et la création ou le renforcement des liens communautaires.

Zusammenfassung

Der Ansatz der Rechte ist in der sektoriellen Strategie für Strassenkinder der Terre des hommes integriert. Dieser strebt gleich viele individuelle und soziale Änderungen in der Reintegration in der Familie, der Gesellschaft, der Schule an. Die Anhörung und die Aufwertung sind die Bedingungen zur Teilnahme der Kinder, um von der Strasse "aktiv" wegzukommen und kreieren so ein neues Angehörigkeitsgefühl.

Unter den guten Praktiken wird der Akzent auf die Entwicklung des Seins und nicht nur auf das Machen gelegt. Diese Aktivitäten sind ein Mittel, die

Kompetenzen auf prozessueller Basis zu entwickeln, so die Achtung vor sich selbst zu steigern, die Verantwortung und die Autonomie des Kindes zu steigern. Die fortgesetzte Ausbildung und die Aufsicht der Lehrkräfte sind essentiell. Die Alternativen zur Strasse müssen für die Kindern angepasst sein und von ihnen akzeptiert werden. Dies benötigt ein Interventionswerk in welchem sich die Aktionen ergänzen wie dies bei den artikulierten Projekten in welchen sich die Organisationen in der Entwicklung, Verwaltung, Ausführung und Evaluation der Projekte engagieren. Die guten Verhältnisse mit der Presse führen zu einem Wechsel des Blickwinkels auf die Organisation. Schlussendlich soll verhindert werden, dass die Kinder wieder auf die Strasse gehen und die Reintegration in die Familie und die Gesellschaft werden dank Gesellschaftlichen Therapien zur Steigerung der psychosozialen Entwicklung des Individuums gefördert.

Resumen

El enfoque « derechos » es integrado en la estrategia sectorial ESR de Tierra de hombres que se orienta hacia cambios tanto individuales como sociales para la reintegración familiar, comunitaria, escolar de las ESR. La escucha y la valorización son las condiciones de participación de los niños, para una salida de la calle “activa”, desarrollando un nuevo sentimiento de pertenencia.

Entre las buenas prácticas, el acento ha sido puesto en el desarrollo del ser y no solamente en el hacer. Las actividades son un medio para desarrollar competencias de manera procesal, elevando la autoestima, la responsabilidad y la autonomía de los niños. La formación continua y la intervisión entre los educadores son esenciales. Las alternativas a la calle deben ser adaptadas y aceptadas por los niños, y esto necesita de redes de intervención en donde las acciones se complementen, como es el caso de “proyectos articulados” en los que las organizaciones se comprometen desde la elaboración aunque también la gestión, la ejecución y la evaluación de proyectos. Las buenas relaciones con la prensa contribuyen al cambio de visión de la sociedad. En fin, la prevención de la salida de la calle y de la reintegración en la familia y la comunidad se hacen gracias a la terapia comunitaria para el desarrollo psicosocial del individuo y la creación o el refuerzo de los lazos comunitarios.

Summary

The rights-based approach is integrated in Terre des hommes’s sectorial approach, oriented towards individual and social change to favour family, community and school reintegration of CSS. Listening and valorization are the conditions for child participation, for leaving the streets successfully, and for developing new connections.

Good practice emphasizes the development of the being, and not only the making. Activities are a means to develop skills according to a process, raising children's self-esteem, responsibility and autonomy. Further training and interviews between educators are essential. Alternatives to life on the streets must be adapted and agreed on by the children, and this implies intervention networks completing each other's actions. "Articulated projects" are a good example: they involve organisations in elaboration, management, executive phase, and evaluation of projects. Media guidance contributes to changing society's outlook on the issue. Finally, preventing children from taking to the streets and reintegrating him/her in the family and the community are done thanks to community therapy. It promotes psycho-social development of individuals creates or strengthens community links.

* * *

1. LA STRATÉGIE SECTORIELLE ENFANT EN SITUATION DE RUE À TERRE DES HOMMES

La stratégie sectorielle ESR de Terre des hommes adopte une approche « droits » et place l'enfant au centre de toute intervention. Elle le considère en tant qu'acteur social qui évalue sa situation et fait des choix parmi les alternatives existantes et qui lui paraissent les plus acceptables et accessibles. Quand la société, la communauté, la famille lui impose des contraintes trop fortes, l'alternative immédiate, dans une société où les opportunités sont réduites, est la rue. Mais que sait-on du monde subjectif de l'enfant, cette évaluation que fait l'enfant de sa situation ? Comment l'appréhender ?

Le Professeur Lucchini a développé un instrument qui permet de comprendre la relation que l'enfant entretient avec son environnement immédiat. Instrument qu'il a lui-même utilisé dans ses recherches. Pour l'intervention, cet instrument de recherches s'est modifié, adapté, mais reste un instrument qui oriente le regard des éducateurs pour une intervention plus assertive.

Sur la base de cet instrument et à partir de la capitalisation des expériences dans les projets ESR de Terre des hommes, Daniel Stoecklin a développé un modèle servant de cadre d'orientation, dans une approche systémique qui s'articule sur deux axes :

- 1) le développement individuel des enfants, leur accompagnement ainsi que de leur famille en renforçant leurs liens communautaires et
- 2) la création de réseaux pour augmenter les opportunités concrètes des enfants et de plaider pour la promotion et la défense des Droits des Enfants.

L'intervention auprès des enfants est basée sur leur écoute, ce qui permet de comprendre la manière dont ils appréhendent leur réalité et y répondre de manière appropriée à partir de **leur** vision et de leur « savoir », appelant à leur participation pour ce qui les touche, visant leur réintégration familiale, communautaire, scolaire. Il s'agit de voir le travail comme un processus, pendant lequel les enfants font des choix. Il est essentiel de construire une relation significative de confiance et de respect mutuel.

La sortie de rue visée est une sortie « active » de l'enfant, l'idée part de lui, stimulée et appuyée par l'éducateur mais aussi par les perspectives possibles hors de la rue : des activités qui correspondent à son profil, une diminution des tensions par une médiation des éducateurs avec la famille, l'école, la communauté, la possibilité de développer un nouveau sentiment d'**appartenance**.

Dans cet esprit, l'objectif visé est « *Le développement des ressources individuelles et sociales permettant d'accroître les capacités de choix des enfants en situations de rue et de leurs familles* ». Il s'agit donc d'un objectif qui vise autant des changements individuels que sociaux.

Au niveau individuel, il faut développer les ressources des enfants et créer un espace de participation dans le processus de socialisation pour qu'il puisse évaluer son environnement, se projeter dans le futur et surtout se sentir capable de surmonter les défis. Il construit alors avec l'appui de l'éducateur une projection de son futur (à court ou plus long terme, cela dépend de l'enfant, son âge, sa maturité, son vécu) tout en réfléchissant à ses capacités mais aussi aux défis à surmonter.

Au niveau social, il faut renforcer les dynamiques sociales, communautaires et familiales ou les modifier afin que les droits des enfants soient respectés, potentialiser les opportunités existantes et en créer.

2. QUELQUES BONNES PRATIQUES POUR PROMOUVOIR LES DROITS DES ENFANTS

2.1. Développer les ressources des enfants

Comme le disent Humberto Maturana et Sima Nisis de Rezepka, dans « *Formation humaine et capacitation* », le plus grand défi des éducateurs est de travailler sur la formation humaine qui a à voir avec le développement de l'enfant comme personne capable d'être co-créatrice d'un espace humain avec les autres, dont des adultes. C'est à travers le développement de l'Être que l'enfant pourra se sentir socialement responsable et autonome, capable de réfléchir sur sa situation, sur ses actes, capable de voir et de corriger des erreurs, capable de participer.

Quand un enfant s'est découvert en tant qu'être capable, qui est respecté et qui se respecte, alors il peut apprendre et acquérir les habiletés qu'il désire construire pour lui-même.

Or, la tendance dans le développement d'activités est de travailler le **FAIRE**. C'est important bien sûr. Mais c'est le développement de l'**ÊTRE** qui construit la base de toute connaissance.

Dans les projets, à Terre des hommes, les activités sont un moyen de développer les compétences de manière processuelle à travers des objectifs, l'un psychosocial, l'autre que j'appellerai technique. Le fait d'élaborer ces objectifs stimule les éducateurs à se focaliser sur ce que les enfants savent faire et pas seulement leurs difficultés ou leurs manques. Cela encourage les enfants et les fait se sentir capables, élevant ainsi leur auto-estime, développant leur responsabilité et leur autonomie.

Mais cela demande une attention constante de la part de l'éducateur sur lui-même car il lui faut rompre avec des habitudes dans la manière de penser et d'agir répétées au long de sa vie. Ainsi, il faut « replonger » constamment à l'intérieur de soi-même pour prendre conscience des mécanismes internes et peu à peu les modifier à travers la formation continue et l'intervision.

Ce développement des ressources permet aux enfants eux-mêmes de s'engager dans la promotion et la défense de leurs droits.

2.2. Augmenter les alternatives possibles à la rue

Si nous voulons que l'enfant développe des capacités de faire des choix, encore faut-il qu'il existe des alternatives à la rue qui soient adaptées et acceptées par les enfants. Vu la multiplicité des situations de rue vécues par les enfants, un seul projet ne peut y répondre. De là l'importance de réseaux d'intervention dont les actions se complètent. Une synergie entre les différents acteurs est souvent difficile pour différentes raisons qui passent de la captation de ressources financières à des questions de pouvoir.

Une bonne pratique développée à São Luís do Maranhão, dans le nordeste – nord du Brésil sont les projets articulés. Le réseau « *Amiga da Criança* » est une articulation de 24 organisations qui travaillent pour la défense des droits des enfants et des adolescents en situation de rue. Ce réseau a défini dès le début qu'il ne devrait pas récolter des fonds pour des projets individuels mais seulement pour des initiatives collectives. C'est ainsi qu'ont surgi les *projets articulés* : « projets conçus par plus d'une organisation pour répondre aux demandes des enfants, des adolescents et des familles de l'ensemble du Réseau ».

Les premières articulations pour un projet en réseau, réalisées entre les années 2000 et 2001, prenaient en compte seulement les demandes spécifiques de chaque organisation. Ceci ne favorisait pas l'enchaînement logique du projet qui, par conséquent, présentait des résultats fragmentaires, gaspillant le potentiel de l'action articulée.

Aujourd'hui, même sans une « formule exacte », les *projets articulés* sont pensés en fonction des nécessités identifiées et retenues en priorité par le Réseau. A chaque opportunité les organisations ayant les profils les plus adaptés à l'axe du projet élaborent la proposition collectivement et définissent la participation de chacune dans la gestion et l'exécution.

La grande évolution c'est l'engagement des organisations dès l'élaboration mais aussi dans la gestion, l'exécution et l'évaluation des projets :

- Clarifier les rôles des organisations engagées dans des *projets articulés* facilite la réalisation partagée et évite les conflits;

- Garantir la participation des organisations dès la conception du projet génère un plus grand engagement;
- Elaborer des projets articulés favorise la cohérence de l'intervention et la diversification des options pour que les enfants puissent faire des choix.

2.3. Renforcer ou modifier la dynamique sociale

Les bonnes relations avec la presse sont un point fort du Réseau. L'articulation a estimé que les professionnels de la communication, comme alliés stratégiques, méritaient des actions spécifiques.

Le fait que le Réseau possède, grâce à ses rapports et ses pilotages, des informations organisées et actuelles pour répondre de façon rapide et qualifiée aux sollicitations de la presse contribue grandement à ces bonnes relations. Avoir comme alliés les médias, formateurs d'opinion, est un atout pour le changement de regard de la société par rapport aux enfants et adolescents en situation de rue et reflète de manière positive l'image du Réseau.

En plus du maintien constant *du suivi* avec les journalistes, les invitant à assister aux événements du secteur ou à participer aux réalisations du Réseau, des projets ont été entrepris comme le livre *Reporter en situation de rue*, où huit journalistes et sept étudiants en Communication ont côtoyé huit enfants et adolescents en processus de sortie de rue et raconté leur réalité dans un livre-reportage. Ce projet a été primé dans le cadre du concours du Réseau Andi Brasil¹.

Et depuis quatre ans se tient le *Séminaire Médias, Enfance et Adolescence au Maranhão*. Cette année a eu lieu le 5^{ème} séminaire, avec la participation d'environ 120 personnes entre étudiants en communication, professionnels de médias, représentants d'organisations diverses et adolescents qui la semaine antérieure au séminaire ont fait des visites afin de connaître le travail et les réalités d'un professionnel en communication. Ils ont ainsi pu participer en connaissance de cause.

2.4. Prévenir la sortie dans la rue et réintégrer dans la famille et la communauté

Quand Terre des hommes a organisé une rencontre du programme Brésil sur la capitalisation de pratiques dans les projets en 2004, Adalberto Barreto,

¹ Le Réseau Andi Brasil est une articulation de 11 organisations non-gouvernementales de différents états brésiliens spécialisées dans la communication pour les droits des enfants et adolescents.

psychiatre et anthropologue, initiateur de la thérapie communautaire a été invité pour présenter cet outil de travail communautaire. A partir de 2006, des formations ont permis à des cadres et éducateurs des projets de se former pour l'utilisation de cet outil.

La thérapie communautaire permet le développement psychosocial de l'individu et la création ou renforcement des liens communautaires entre ses membres. Elle permet aux participants de se reconnaître capables de résoudre leurs propres problèmes, elle développe des compétences, elle crée l'autonomie, elle contribue à la revendication du respect des droits humains et de l'enfant.

La thérapie communautaire qui dure une heure et demie environ une fois par semaine ou par quinzaine, est ouverte à tous les membres de la communauté. En cercle les participants sont unis dans la recherche de la diminution de leurs souffrances, tensions, frustrations et dans la tentative de les surmonter.

Le thérapeute et co-thérapeute communautaires ne sont que des facilitateurs. Dans le cercle, tous les participants sont thérapeutes, ont des capacités, expériences, savoirs. La mise en commun de ces expériences et savoir crée un sentiment de contribution mutuelle qui construit la confiance en soi et la confiance en l'autre. La dynamique de la communauté change, les familles deviennent pro-actives, prennent des décisions et agissent. Les échanges provoquent une compréhension plus aiguë de la réalité et renforcée intérieurement, la famille revendique ses droits.

ESR : BONNES PRATIQUES

JOHN ORLANDO

Responsable des programmes pour la zone Amérique latine et Caraïbes,
Terre des hommes – aide à l'enfance, Lausanne

Résumé

L'auteur évoque du point de vue du visiteur dans un pays d'Amérique centrale la situation de ceux qu'on appelait il y a 10 ans le « noyau dur » des enfants des rues. Une fois devenus majeurs, ces derniers n'intéressent plus grand monde. Leur situation s'est aggravée, mais la société a changé de regard : « enfants de la rue », ils étaient vus comme des victimes, tandis que devenus « adultes de la rue » ils sont perçus comme agresseurs ou potentiellement dangereux. Dans un mouvement parallèle, l'auteur quitte alors son statut de visiteur à endosse celui de l'intervenant et pose une question qui taraude toutes les organisations travaillant dans ce domaine : que sont devenus, aujourd'hui adultes, ces milliers d'enfants que nos programmes ont aidés, suivis, appuyés, accompagnés, soignés et soutenus depuis de nombreuses années ?... Malgré les efforts considérables, un certain sentiment d'impuissance et d'inachevé persiste. Mais au-delà de l'impression, il faut pouvoir répondre plus précisément à la société civile et aux bailleurs de fonds sur la question de l'impact : il est urgent de se donner les moyens de mesurer les effets durables des interventions. Cela doit permettre de consolider les « bonnes pratiques », c'est-à-dire les actions qui sont effectives et dont les effets durables puissent être constatés dans la vie adulte des ex-enfants en situation de rue.

Zusammenfassung

Aus der Sicht eines Besuchers eines Landes in Zentralamerika erinnert der Autor an die Lage jener, die vor 10 Jahren der „harte Kern“ der Strassenkinder genannt wurden. Sobald sie erwachsen werden, interessieren sie fast niemanden mehr. Ihre Lage hat sich verschlechtert, aber die Gesellschaft hat ihre Sichtweise geändert: als Strassenkinder wurden sie wie Opfer betrachtet, als Erwachsene wie Angreifer und potenziell gefährliche Leute. Parallel dazu folgt der Autor dem Standpunkt eines Teilnehmers und stellt Fragen, welche all die Organisationen, die in diesem Bereich tätig sind, nachdenklich stimmen: was wurde aus diesen Tausenden von Kindern – heute Erwachsene – denen unser Programm geholfen hat, die dank ihm während vieler Jahre unterstützt, begleitet, gepflegt wurden?

Trotz der beachtlichen Bemühungen bleibt ein Gefühl der Ohnmacht und der Eindruck des Unvollendeten. Ferner muss der sozialen Gesellschaft und den Geldverleihern präziser geantwortet werden was die Auswirkungen betrifft. Es müssen dringend Mittel gefunden werden, um die Dauerwirkung dieser Interventionen zu ermessen. Diese sollten erlauben, die „guten“ Praxen zu stärken, d.h. jene, deren Nachhaltigkeit bei den erwachsenen Ex-Strassenkindern festzustellen ist.

Resumen

El autor evoca desde el punto de vista del visitante en un país de América central la situación de aquellos que se llamaban hace 10 años el “hueso duro” de los niños de las calles. Una vez que han sido mayores, estos últimos ya no interesan a mucha gente. Su situación se ha agravado, aunque la sociedad ha cambiado la mirada “niños de la calle”, estaban vistos como víctimas, mientras que convertidos en “mayores de la calle” son percibidos como agresores o potencialmente peligrosos. En un movimiento paralelo, el autor deja así su estatuto de visitador y endosa el de ponente y formula una pregunta que atormenta a todas las organizaciones que trabajan en este ámbito: ¿ En que se han convertido, hoy adultos, esos miles de niños a los que nuestros programas han ayudado, seguido, apoyado, acompañado, cuidado y sostenido después de numerosos años?...A pesar de los esfuerzos considerables, un cierto sentimiento de impotencia y de inacabado persiste. Aunque más allá de la impresión, hay que poder responder más precisamente a la sociedad civil y a los socios capitalistas sobre la cuestión del impacto: es urgente otorgarse los medios de medir los efectos durables de las intervenciones. Esto debe permitir el consolidar las “buenas prácticas”, es decir las acciones que son efectivas y cuyos efectos durables puedan ser constatados en la vida adulta de los ex-niños en situación de calle.

Summary

The author takes on the position of a visitor in a Central American country, to evoke the fate of those who used to be named the “hard core” of street children, ten years ago. Once they have come of age, they are hardly of interest to anyone. Their case has worsen, but society looks at them differently: as “street children” they were viewed as victims, now as “street adults”, they are perceived as (potential) assailants. In a parallel move, the author then endorses the statute of a co-worker and asks a question that is a haunting one for any concerned humanitarian organisation. “What has become of them? Those dozens of kids we have assisted, followed, supported, accompanied, cared for so many years, now adults?” Whatever the effort, powerlessness and a feeling of incompleteness linger.

To go beyond those feelings, the answer to the question of the impact must be given to civil society and to donors : it is an urgent matter to mobilize means for our interventions to have sustainable effect. This will allow to consolidate “good practice”, that is effective actions whose sustainable effects can be observed in the grown-up life of ex –children in street situations."

* * *

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Je m'appelle John Orlando et je travaille au sein de la Fondation Terre des hommes depuis bientôt 7 ans. J'ai d'abord été délégué en Colombie puis depuis 4 ans j'occupe au siège à Lausanne, la fonction de Responsable des programmes pour la zone Amérique latine et Caraïbes.

C'est justement en Amérique Latine qu'il y a exactement dix ans j'ai eu la chance de diriger durant plusieurs années (pour le compte d'une importante organisation humanitaire médicale) un projet « bas seuil » d'aide aux ESR consommateurs de colle et autres psychotropes. Ce que l'on appelait alors le noyau dur des enfants des rues. Il est important de noter que j'avais été choisi pour ce travail compte tenu de l'expertise que la Suisse avait dans la prise en charge « bas seuil » de personnes toxicomanes marginalisées (j'avais effectivement travaillé, pour ceux qui s'en rappellent, dans le fameux Parc du Letten à Zurich où l'on distribuait pas moins de 6 à 9'000 seringues par jours, puis à Genève dans le Programme Expérimental de Prescription d'héroïne sous contrôle médical chapeauté par les Hôpitaux Universitaires Genevois).

Depuis, j'ai continué de superviser et d'évaluer différents projets liés à l'attention, la prise en charge, la prévention ou la réinsertion d'ESR; et plus particulièrement les projets d'intervention directe que la Fondation Terre des hommes soutient au Brésil et dont ma collègue, Françoise Correvon, vient de nous parler.

Toutefois, le propos de mon intervention aujourd'hui est lié à mes dernières vacances en Amérique Latine. Rassurez-vous, je ne vais pas vous imposer les diapositives de mes photos souvenirs. Par contre, je voudrais partager avec cette audience un « étrange sentiment » que sans doute, la majorité d'entre vous, qui suivez des enfants dans de multiples contextes, avez également ressenti. Il s'agit de ce sentiment d'inachevé ou d'impuissance qui se superpose parfois à celui d'avoir fait de notre mieux pour venir en aide aux ESR.

Voilà donc qu'en mars dernier je suis retourné dans les mêmes rues de cette capitale centre-américaine où j'ai connu à partir de 1997 plusieurs dizaines d'ESR, âgés pour la plupart d'entre eux, de 8 à 17 ans.

Je me trouvais donc dans un véhicule 4x4 identique à des milliers d'autres qui roulent à petit pas, malgré leur grosse cylindrée, dans le chaotique trafic des grandes villes d'Amérique et que l'on retrouve aussi dans certaines mégapoles d'Afrique et d'Asie. Au volant, le Dr. Oscar, qui dix ans auparavant faisait partie de mon équipe de « médecins de rue », équipe mobile qui 4 soirs par semaine intervenait dans les endroits connus comme les plus lugubres, insalubres et dangereux de la capitale, où se terraient des dizaines d'ESR du noyau dur, unis par

le sentiment qu'ensemble ils étaient moins vulnérables aux multiples dangers de la nuit. Dangers féroces et inattendus, qui contre toute logique dans nos sociétés occidentales, étaient souvent générés directement par les propres forces de l'ordre. Dans leurs interventions de « nettoyage », la force l'emportait toujours sur la notion d'ordre, et même sur celle de sécurité que la police suscite généralement dans nos pays.

Sur l'un des grands boulevards qui divise la partie nord et riche de la ville de celle marginalisée du sud, on trouve un alignement systématique de feux rouges, qui tous les 300 mètres nous obligent à ralentir la cadence et qui, comme il y a dix ans, nous mettent face à cette réalité de centaines d'enfants et d'adultes qui cherchent au quotidien les quelques monnaies qui assureront leur subsistance jusqu'au lendemain.

Tout comme il y a dix ans, des dizaines de personnes tentent de profiter des quelques minutes où la signalisation bloque les automobilistes pour vendre toute sorte d'objet. Cela va du simple chewing-gum, aux protège-volant et autres porte-cellulaires en similicuir, des fruits, des linges de bain, des cigarettes comme en vendait ce jeune homme burundais de l'excellent reportage que nous avons vu hier soir... Certains vendeurs vous proposent même des animaux exotiques, mais attention à l'arnaque, car il paraît que leur plumage est repeint aux feutres fluorescents pour leur donner plus d'éclat... *me précise mon ami sans que je lui demande* (peut-être s'est-il fait avoir ? Je lui poserai la question une autre fois !).

Les enfants eux (et dont plusieurs vivent certainement dans la rue) semblent continuer de garder le « monopole » du « business » de nettoyage de pare-brise de voitures, avec, aspect nouveau dans le contexte de cette capitale, quelques variantes originales liées à leur habileté de jongleurs et d'acrobates (activités dont les propres jeunes disent les avoir apprises dans l'un des différents centres d'accueil qui les ont soutenu à un moment de leur vie). Il est vrai aussi que chez ces enfants là il y a sans doute peu d'ESR qui font partie du noyau dur, sans doute trop intoxiqués ou trop marginalisés pour pouvoir se débrouiller dans ces petits métiers.

Comme souvent, ce satané feu rouge met un temps interminable à passer au vert, et à la différence d'il y a dix ans, la voiture dans laquelle nous nous trouvons ne dispose pas des stickers visibles de l'ONG amie collés sur les portières. Logos qui sont généralement connus par les ESR (même si beaucoup ne savent pas lire) et qui en quelque sorte nous protègent du dilemme « leur donner de l'argent ou pas ! ».

Détournant alors mon regard d'une jeune mère qui, tenant dans ses bras un bébé, me demande par un geste de la main de l'argent, j'ai interrogé mon voisin :

« Dis Oscar, toi qui passe régulièrement par ici, reconnais-tu des enfants que nous avons appuyés il y a dix ans ?... car je me demande ce qu'ils sont devenus ! »

La réponse du docteur fut nette est tranchante :

« Je sais que certains sont morts ! me dit-il... D'autres ont complètement disparus de la circulation ! Peut-être sont-ils réinsérés ou alors ils cherchent leurs chances dans d'autres rues d'autres capitales ? D'autres se sont effectivement réinsérés ! Mais malheureusement beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui des adultes des rues ! J'en croise parfois; pour certains, ce sont de vraies épaves ravagées par l'alcool, la colle et les autres drogues peu présentes il y a dix ans ! »

Voilà... cet épisode de mes vacances me permet d'introduire les propos de la réflexion que je voudrais entamer avec vous et que je me permets de vous transmettre avec les mots qui pourrait être ceux d'un ancien ESR devenu aujourd'hui, dix ans plus tard, un ASR (adulte en situation de rue) et qui nous dirait :

« Lorsque je suis enfant de la rue, je te touche, je te bouleverse, cela t'es insupportable. Aux yeux de la société je suis une victime... et donc je reçois de l'aide; j'ai des options de centres d'accueil; de jeux; de formation, d'appuis divers... j'apprends à jongler, des médecins viennent dans la rue soigner mes plaies et des psychologues ou éducateurs parlent avec moi de ma vie, de mon passé, de mon avenir...

Par contre, aujourd'hui que je suis devenu un adulte de la rue, je passe du statut de victime à celui d'agresseur ou du moins à celui d'une personne potentiellement dangereuse. Le regard de la société sur moi est bien différent: je dérange, je suis un parasite, je n'intéresse plus, les centres me sont fermés « *désolé mon grand, mais t'as 18 ans !* » ou alors insuffisants ou simplement inexistantes. »

Avant de conclure, je tiens à préciser que mon exposé ne prétend aucunement critiquer ou mettre en cause les importantes activités et le difficile travail que nous réalisons tous. Je vous assure ma pleine admiration et le plus grand respect pour l'ensemble des actions que vous menez, des plus petites au plus coûteuses. Toutefois, j'aborde tout ceci pour nous interroger sur une question centrale :

- Qu'en est-il de ces milliers d'enfants que nos programmes ont aidés, suivis, appuyés, accompagnés, soignés et soutenus depuis de nombreuses années ?... Mais plus précisément, qu'en est-il d'eux aujourd'hui, maintenant que ces enfants sont devenus des adultes ?

Je suis persuadé que cette question beaucoup d'entre vous vous l'êtes posée régulièrement. Et d'ailleurs, peut-on faire autrement ? Je pense même que nous avons intérêt à le faire et de manière urgente car nous sommes de plus en plus sous

la pression des bailleurs institutionnels qui eux, nous la posent sous l'angle de la redevabilité (ou « *accountability* » en anglais), mais pas seulement... la société civile du Nord et du Sud nous la posera aussi très prochainement et en toute légitimité !

De là, la nécessité pour nos institutions de se poser la question sous l'angle de l'impact; c'est-à-dire, la nécessité urgente de se donner les moyens de mesurer les effets durables de nos interventions... pour consolider nos actions en termes de « bonnes pratiques » qui soient effectives et durables dans la vie adulte des enfants en situation de rue.

MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION « D'ENDA TIERS MONDE/MALI » EN DIRECTION DES ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE

SECKNA BAGAYOKO

Enda tiers monde/Mali

Résumé

La stratégie d'intervention de l'ONG Enda tiers monde/Mali considère l'enfant en situation de rue comme un sujet de droits, qui doit être considéré de manière non-discriminatoire et dans une optique participative. L'auteur décrit les différentes étapes de cette méthodologie d'intervention, depuis l'identification des enfants en situation de rue, à partir des tournées de rue et des centres d'écoute, jusqu'à leur réunification familiale et réinsertion dans la communauté. L'établissement d'une relation de confiance est la base de l'orientation et de l'écoute de l'enfant. Pour certains enfants, l'hébergement temporaire est une étape nécessaire à la recherche de solution à des situations complexes. Si la localisation de la famille n'est souvent pas trop difficile pour les enfants résidents, la médiation avec la famille et le retour de l'enfant peuvent cependant nécessiter un important travail de réseau. Ceci d'autant plus si l'enfant vient d'un autre pays. La coopération avec les autorités chargées de la protection de l'enfant est un partenariat exigeant. La distribution des rôles tout aussi importante au niveau du suivi. Si les situations peuvent être diverses, dans les différentes les étapes de ce processus c'est toujours l'intérêt supérieur de l'enfant qui prime.

Zusammenfassung

Die Interventionsstrategie der NRO Enda dritte Welt/Mali geht davon aus, dass ein Strassenkind wie ein Rechtssubjekt, welches nicht diskriminiert werden darf und unter dem Blickwinkel der Partizipation zu betrachten ist. Der Autor beschreibt die verschiedenen Etappen dieser Methodologie, seit der Identifikation von Strassenkindern, bei Strassen Rundgängen und in Anhörungszentren, bis hin zu ihrer Reintegration in die Familie und der Wiedereingliederung in die Gemeinschaft. Der Aufbau einer Vertrauensbasis und ein offenes Ohr für die Kinder sind wichtig. Für manche Kinder ist die zeitlich begrenzte Aufnahme in ein

Heim unumgänglich um nach Lösungen in diesen komplexen Situationen zu suchen. Die Lokalisierung der Familie ist in der Regel nicht so schwierig für die Kinder, aber die Mediation und die Wiedereingliederung in die Familie könne dem Netzwerk viel Arbeit abverlangen. Dies umso eher, wenn das Kind aus einem anderen Land stammt. Die Kooperation mit den Verantwortlichen beim Staat zum Schutz der Kinder ist eine anspruchsvolle Partnerschaft. Die Verteilung der Rollen ist hier in der weiteren Betreuung sehr wichtig. Das Hauptinteresse gilt in der Etappe des Prozesses dem Kind, auch wenn die Situationen verschieden sind.

Resumen

La estrategia de intervención de la ONG Enda tercer mundo/Mali considera al niño en situación de calle como un sujeto de derechos, que debe ser considerado de manera no discriminatoria y dentro de una óptica participativa. El autor describe las diferentes etapas de esta metodología de intervención, después de la identificación de los niños en situación de calle, a partir de rondas de calle y de centros de escucha, hasta su reunificación familiar y reinserción en la comunidad. El establecimiento de una relación de confianza es la base de la orientación y la escucha del niño. Para ciertos niños, el alojamiento temporal es una etapa necesaria en la búsqueda de solución a las situaciones complejas. Si la localización de la familia no es a menudo demasiado difícil para los niños residentes, la mediación con la familia y la vuelta del niño pueden sin embargo necesitar de un importante trabajo de red. Esto todavía más, si el niño viene de otro país. La cooperación con las autoridades encargadas de la protección del niño es un a cooperación exigente. La distribución de roles es igualmente importante a la hora del seguimiento. Si las situaciones pueden ser diversas, en las diferentes etapas de este proceso, es siempre el interés superior del niño el que prima.

Summary

The intervention strategy of the NGO Enda tiers monde/Mali considers the child in a street situation a subject of rights that must be viewed in a non-discriminatory and participative way. The author describes the steps of this intervention methodology form the identification of children in street situations during outreach missions and in counselling centres, to the family and community reintegration. Building up a trusting relationship is the basis of orientation and listening to the child. For some children, temporary shelter is a necessary step in searching for solutions to complex situations. If locating the family may not turn out too difficult for the children in care, mediation with the family and return of the child can nevertheless take important networking. The more so if the child comes from another country. Cooperation with the authorities entrusted with protecting the child is a demanding partnership. Distributing specific roles is fundamental in

the follow-up process. If the situations can be diverse, the best interests of the child must always prevail all along the steps of this process.

* * *

INTRODUCTION

Les « enfants en situations de rue », communément appelés dans le jargon d'Enda « les enfants en rupture sociale et familiale », sont des enfants séparés de leurs parents qui ont élu domicile dans la rue pour des raisons diverses. Ces enfants, dans la plupart des cas sont témoins des comportements de la rue car ils le vivent, le sentent et l'observent tous les jours. Ces enfants, tout comme les enfants dits « normaux » bénéficient des mêmes droits. Cependant, ces droits ne sont pas en général respectés pour ces catégories d'enfants vivant dans la rue. Ils sont marginalisés par les sociétés qui les côtoient.

Il faut noter que les enfants vivant une situation de rue, ont besoin d'être pris en charge de la part des Etats. Cette prise en charge doit se faire conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, force est de constater que beaucoup d'Etats africains ne sont pas en mesure d'assurer convenablement la prise en charge de sorte qu'ils se font aider par la société civile à travers les associations, ONG, chefferie traditionnelle, confrérie religieuse. Malgré tout cela, nous constatons toujours une présence massive d'enfants dans la rue.

Le présent document va retracer la méthodologie de prise en charge qu'utilise une ONG Malienne (Africaine) qui se réclame de la société civile en l'occurrence Enda tiers monde/Mali. Il ne traitera pas des causes qui ont fait que les enfants se sont retrouvés dans des situations de rue, mais tente surtout d'apporter des « soins » à l'enfant qui se trouve dans une situation particulière de rue. Cette méthodologie est basée sur les éléments suivants :

- la considération qu'un enfant est un élément essentiel de la communauté qui a besoin de protection et d'assistance obligatoire donc de droits, et qu'aucune discrimination ne doit être envisagée;
- la considération que les mécanismes de prise en charge des enfants en situation de rue doivent se faire en tenant compte de leur aspiration et leur participation;
- la considération que l'intérêt des enfants en situation de rue doit prévaloir d'abord;

En tenant compte de ces considérations, la prise en charge passe nécessairement par :

1. L'identification de l'enfant

L'ONG Enda tiers monde/Mali a développé différentes procédés servant à faciliter l'identification des enfants en situation de rue qui sont entre autre :

✓ *Identification à partir des tournées de rue*

L'identification des enfants en situation de rue repose essentiellement sur les tournées de rue. Ainsi, notre organisation a pu mettre en place une équipe d'éducateurs de rue dont le travail consiste à organiser des tournées dans les rues susceptibles d'abriter les enfants en situation de rue, en l'occurrence la nuit. Des points de chutes sont ainsi identifiés par les éducateurs à travers toute la capitale.

Comme très généralement les enfants en situation de rue ne bénéficient d'aucun soin de santé auprès services de santé, ils font très souvent recours à l'automédication. Une des approches des éducateurs consiste à s'équiper en médicaments afin d'assurer les premiers soins des enfants blessés. Cette approche permet très facilement aux éducateurs d'acquiescer la confiance des enfants.

✓ *Identification à partir des centres d'écoute communautaires (CEC)*

En complément aux tournées de rue faites par les éducateurs, notre organisation a imaginé et mis en place des centres d'écoute communautaires qui assurent le relais d'identification dans des quartiers périphériques de la ville. Il s'agit des centres mis en place et gérés par les associations de développement de quartiers avec l'accompagnement de notre organisation. Ces centres d'écoute assurent non seulement l'identification mais aussi l'accueil et l'écoute des enfants en difficultés, y compris ceux en situation de rue.

2. *L'orientation vers les centres d'accueil et d'écoute*

Au cours des tournées de rue, les enfants en situation de rue sont identifiés et des soins leur sont apportés en premier lieu lorsqu'ils en ont besoin. Ainsi, de contact en contact, et après l'établissement de la confiance entre les deux parties, les enfants sont ensuite orientés vers des centres où ils vont recevoir de l'écoute afin d'identifier dans un premier temps les causes de départ dans la rue, mais aussi des pistes de solutions pour enfin les aider à sortir de cette situation.

L'orientation dépend surtout des besoins immédiats de l'enfant. Si l'enfant a des besoins en soins de santé, il faut juste l'orienter vers des centres de santé. Si l'enfant a besoin de psychologue, il faut l'orienter dans ce sens. Dans tous les cas, l'orientation de l'enfant vers des services de prise en charge n'est que le début du processus de la prise en charge de l'enfant. Elle marque et renforce aussi la confiance entre l'enfant et les éducateurs.

3. L'accueil et l'écoute des enfants

L'accueil et l'écoute des enfants en situation de rue viennent après l'établissement de la confiance entre l'enfant et son interlocuteur dans le milieu d'évolution des enfants, la « rue ». Bien accueillir un enfant, le mettre en confiance, lui donne le courage d'évoquer son histoire. Il est important de mettre l'accent sur la phase d'écoute car l'enfant a surtout besoin d'assurance et de discrétion. Au cours de l'écoute, le besoin réel de l'enfant est identifié dans un premier temps car c'est celui-là qu'il recherche, puis vient surtout l'évocation des causes de départ dans la rue. Ces causes sont très souvent diverses, liées surtout aux comportements de la société, aux coutumes, aux traditions, à l'économie, à la politique, etc.

Tout compte fait, l'écoute doit aboutir sur des mesures appropriées qu'il faut prendre en compte pour assurer une prise en charge réelle de l'enfant.

4. Le placement dans les centres d'hébergement temporaire

Compte tenu de la complexité de certains cas, il est impérativement nécessaire de passer par l'hébergement temporaire des enfants en vue de leur redonner une protection adéquate. La vie du centre va constituer une rupture de la vie de rue tendant à habituer progressivement l'enfant à une vie de famille. D'autre part, ces centres doivent aussi répondre aux conditions minimales établies par les pouvoirs publics chargés de la protection des enfants. L'enfant va rester dans le centre et coopérer avec les éducateurs dans la recherche de solution à son ou ses problèmes. Souvent la nécessité de nommer un tuteur légal s'impose dans les cas où l'enfant n'accepte pas d'habiter dans les centres, sinon, c'est le responsable du centre qui assure ce rôle.

5. La recherche/localisation de la famille

Maintenant que l'enfant est en sécurité, il est important d'approfondir l'écoute dans le centre qui révèle parfois les informations réelles permettant de localiser la famille de l'enfant. Dans le cas des enfants résidents, les recherches peuvent ne pas être trop fastidieuses lorsque l'enfant coopère bien avec les éducateurs. Par ailleurs, pour les enfants venant d'autres pays, une coopération internationale s'avère nécessaire pour faciliter la localisation de la famille de l'enfant. Force est de constater que dans ce cas, il faut beaucoup plus de temps pour permettre au pays d'origine de boucler ses recherches qui nécessitent très souvent beaucoup de circulation d'information entre les deux pays.

La recherche de famille est rendue facile surtout si les informations fournies par l'enfant sont exactes. Très souvent, l'exactitude des informations dépend du degré de confiance qui lie l'enfant à l'éducateur. Les éducateurs, munis des informations fournies par l'enfant, procèdent à la véritable recherche de la famille de l'enfant qui peut demander souvent la participation de plusieurs acteurs notamment les municipalités, les personnes ressources, ...

A toutes les phases de la recherche, on doit préserver la discrétion et l'intérêt supérieur de l'enfant. Une évaluation de la situation de la famille de l'enfant est nécessaire pour s'assurer des conditions d'accueil et de réunification de l'enfant et sa famille.

6. *La réconciliation ou médiation familiale*

Une fois la famille localisée, reste à voir comment apporter des solutions aux préoccupations de l'enfant qui ne peuvent très souvent aboutir qu'après une réconciliation familiale. Dans la plupart des cas, notre organisation met l'accent sur la réconciliation familiale car elle trouve que le seul cadre de vie appropriée et adéquat pour un enfant est la cellule familiale. Il est fort possible de voir que les enfants en situation de rue ne parlent pas le même langage que leurs parents, d'où la nécessité d'entamer une réconciliation familiale en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. A ce niveau, il faut beaucoup de temps et de patience car beaucoup de parents n'acceptent pas facilement cette réconciliation. La réconciliation se fait surtout avec les parents biologiques avec l'appui des proches parents et des parents lointains. L'objectif recherché à ce niveau est que les enfants sortent de cette situation de rue pour intégrer la cellule familiale gage d'un développement harmonieux et affectif de l'enfant.

7. *Le retour en famille/pays*

Une fois la famille retrouvée et la réconciliation faite, il ne reste qu'à procéder à l'organisation du retour de l'enfant dans sa famille ou son pays. Au préalable, il faut s'assurer que toutes les conditions sont réunies pour effectuer le retour de l'enfant en famille. L'évaluation sociale de la famille de l'enfant aura permis de se faire une idée sur la situation générale de la famille de l'enfant.

Pour le cas des enfants non résidents, le retour au pays constitue la première étape de la réunification familiale. Il faut d'abord effectuer le retour au pays en partenariat avec les organisations qui se sont investies dans la recherche et localisation de la famille de l'enfant en l'occurrence les autorités chargées de la protection de l'enfant. L'enfant doit d'abord être remis aux autorités qui se chargeront de sa réunification avec la famille.

Quant aux enfants résidents, le retour en famille s'accompagne directement de la réunification familiale. Dans tous les cas, on doit s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant est préservé dans ce retour en famille.

8. *La réunification familiale*

La finalité du retour en famille se trouve dans la réunification familiale puisqu'il s'agit là de remettre l'enfant à ses parents. Cette remise doit se faire en parfait accord avec l'enfant et suite aux différentes réconciliations familiales effectuées la veille. L'enfant doit se sentir à l'aise dans la famille, sans autre considération. Toutes les images négatives collées à l'enfant doivent être effacées par les membres de la famille afin de faire en sorte que le nouveau venu se sente réellement un membre à part entière de la famille.

Toutefois, la réunification peut se faire auprès des proches parents lorsque les parents biologiques ne sont plus en vie. Il faut aussi noter que l'ensemble de cette opération ne peut se faire que dans l'intérêt supérieur de l'enfant, en mettant au cœur l'approche droit.

9. *La réinsertion de l'enfant*

La réinsertion des enfants peut prendre plusieurs formes : sociale, professionnelle, économique, éducative,... néanmoins, une réinsertion sociale est primordiale au cas où l'enfant serait dans une situation de rupture avec la société.

Toutefois, la réinsertion doit permettre à ce que l'enfant ne soit plus en mesure de reprendre les mêmes habitudes qu'il avait quand il était encore dans la rue. Pour les enfants en âge d'aller à l'école, il est nécessaire de prévoir une réinsertion scolaire, tandis que ceux ayant dépassé cet âge doivent plutôt être orientés vers la réinsertion professionnelle et/ou économique. Cependant aucune de ces mesures ne doit s'appliquer sans la participation active de l'enfant mais aussi dans le seul but de préserver son intérêt supérieur.

La réinsertion est la phase la plus délicate de la prise en charge des enfants en situation de rue. Si elle est mal faite, il est fort possible que l'enfant se retrouve dans la situation de départ. C'est pour cela qu'elle nécessite des efforts importants et des acteurs expérimentés.

Au sein de notre organisation, nous avons tenu à séparer les deux niveaux; ceux qui sont chargés de l'identification jusqu'au retour et à la stabilisation des enfants en famille ne sont plus impliqués dans la réinsertion. Celle-ci est confiée à d'autres acteurs ayant une certaine maîtrise de la réinsertion des enfants en situation difficile.

Les étapes de la réinsertion doivent d'abord passer par un entretien et une étude approfondie du projet de vie de l'enfant.

10. Le suivi

La prise en charge des enfants en situation de rue doit être une action globale centrée sur l'enfant dans le cadre de la concrétisation de ses droits. Une meilleure prise en charge ne peut être durable que lorsqu'elle intègre des actions de suivi en direction de l'enfant et sa famille. En effet, cette action de suivi doit intervenir grâce à plusieurs acteurs notamment les parents, les chefs coutumiers, les autorités etc. qui doivent faire en sorte que l'enfant puisse être localisé à travers ses actions. Les différents intervenants dans le suivi doivent aussi faire en sorte que l'enfant n'étouffe pas, au contraire, il doit s'épanouir largement.

CONCLUSION

L'approche développée dans le présent document retrace la méthodologie d'intervention d'Enda Mali auprès des enfants en situation de rue. Elle est basée sur l'aspect droit même si cela ne se dit pas à toutes les phases de la méthodologie. Aussi, il faut signaler que toutes ces actions se font en partenariat avec le département chargé de la protection des enfants en République du Mali qui a appuyé les services sociaux dans la réalisation de beaucoup d'outils de collectes, traitements et de suivi. Nous tenons à signaler aussi que cette méthodologie peut engendrer des insuffisances qu'il faut corriger et/ou adapter selon les circonstances.

DEUXIÈME PARTIE

LES QUESTIONS PARTICULIÈRES

CHILDREN AND YOUTH IN STREET SITUATIONS: HEALTH PRACTICES AND CHALLENGES OF MEDICAL INTERVENTION WITH CHILDREN IN STREET SITUATIONS

CARMEN RODRIGUEZ VASQUEZ

Psychologist, CSS Project, Honduras

DR FRANK DOERNER

Deputy Program Manager Desk 4, MSF-Switzerland

Résumé

Le Honduras est considéré comme l'un des pays les plus violents d'Amérique Latine. Inégalités sociales et exode rural ont donné lieu à une dévastation des relations sociales, allant jusqu'à la mort violente et/ou l'exécution arbitraire d'enfants et de jeunes, parfois de la main des forces étatiques. L'objectif du projet MSF est de traiter les conséquences et de diminuer le risque de l'exposition répétée vécue par les jeunes en situation de rue à Tegucigalpa, à la violence physique, sexuelle et psychologique. Une évaluation des besoins non-satisfaits de ces enfants et jeunes a révélé qu'il existe un sous-groupe passant entre les mailles du filet et n'étant suivi par personne : adolescents et jeunes de plus de 18 ans. Cependant, mettre l'accent sur ces « enfants des rues plus âgés », équivalait à dissuader les plus jeunes de fréquenter le centre. Il a fallu réorienter l'approche pour la rééquilibrer. Elle s'adresse maintenant à la population des 6-18 ans qui dorment dans la rue, ce qui représente deux-tiers des enfants en situations de rue. Une stratégie multi-disciplinaire a été développée, ce qui a sensiblement augmenté le nombre de consultations médicales et psychologiques. En plus des patients souffrant du VIH ou de la tuberculose, les consultations traitent de la violence, de problèmes de santé mentale et de toxicomanie également liés à la violence. La prochaine étape sera de proposer un modèle de traitement.

Zusammenfassung

Honduras wird als eines der gewalttätigsten Länder in Lateinamerika angesehen. Soziale Ungerechtigkeit und Landflucht haben die sozialen Gefüge zerstört, bis hin zum gewaltsamen Tod und oder der arbiträren Auslöschung von

Kindern und Jugendlichen. Manchmal durch Staatskräfte durchgeführte Aktionen. Das Ziel des Projektes der Ärzte ohne Grenzen, ist es die Konsequenzen zu lindern und das Risiko weiterer physische, sexuelle und psychologische Übergriffe auf Kinder und Jugendliche in den Strassen von Tegucigalpa zu mindern. Eine Untersuchung hat ergeben, dass es eine Untergruppe gibt, die durch die Maschen des Netzes gehen und somit von niemandem betreut werden: Jugendliche und Junge Mensch über 18. Als man der Akzent auf diese „älteren Strassenkinder“ gelegt hat, hat man die jüngeren davon abgehalten, ins Zentrum zu gehen. Man musste die Vorgehensweise ausgleichen. Sie bezieht sich jetzt auf die Bevölkerung zwischen 6 und 18 Jahren, welche auf der Strasse schlafen, was 2/3 der der Strassenkinder ausmacht. Eine multidisziplinäre Strategie wurde ausgearbeitet, was die medizinischen und psychologischen Konsultationen leicht erhöht hat. Neben den HIV oder Tuberkulosekranken, werden Opfer von Gewalt, Menschen mit psychischen Problemen und Abhängige auch in Zusammenhang mit Gewalt behandelt. Die nächste Stufe wird das zur Verfügung stellen eines Behandlungsmodells sein.

Resumen

Honduras está considerada como uno de los países más violentos de América Latina. Desigualdades sociales y éxodo rural han dado lugar a una devastación de las relaciones sociales, llegando hasta la muerte violenta y/o la ejecución arbitraria de niños y jóvenes, a veces de la mano de fuerzas estáticas. El objetivo del proyecto MSF es tratar las consecuencias y disminuir el riesgo de la exposición repetidamente vivida por los jóvenes en situación de calle en Tegucigalpa, a la violencia física, sexual y psicológica. Una evaluación de necesidades no satisfechas de estos niños y jóvenes ha revelado que existe un subgrupo que se cuela por las mallas no siendo seguido por nadie: adolescentes y jóvenes de más de 18 años. Sin embargo enfocarse en estos “niños de calle más mayores” equivale a disuadir a los más jóvenes a frecuentar el centro. Ha sido necesario reorientar el enfoque para reequilibrarlo. Esta evaluación se dirige ahora a la población de 6-18 años que duerme en las calles, lo que representa 2/3 de los niños en situación de calle. Una estrategia multidisciplinar ha sido desarrollada, lo que ha hecho aumentar sensiblemente el número de consultas médicas y psicológicas. Además de los pacientes que sufren de SIDA o de tuberculosis, las consultas tratan de la violencia, de problemas de salud mental y de toxicomanía igualmente vinculadas a la violencia. La próxima etapa será la de proponer un modelo de tratamiento.

Summary

Honduras is considered one of the most violent countries of Latin America. Social inequality and rural exodus towards the cities have caused social

devastation, including violent deaths and/or arbitrary executions of children and young people, sometimes committed by officials. The objective of the MSF project is to treat the consequences and diminish the risks of repeated exposure to physical, sexual and psychological violence amongst the youths in street situation in Tegucigalpa. An evaluation of the uncovered needs of children and adolescents living in the streets found out that a sub-group falls through the cracks in the system and is left without any attention: the adolescents, youths over 18 years of age for whom there was a real gap. With the focus on “older street kids”, younger ones were prevented from coming to the centre. Therefore a re-orientation happened to have a more balanced approach. The present strategy focuses on the population of 6 to 18 years old children and youth sleeping full time in the street, most vulnerable, and representing about 2/3 of children in street situations. A multi-disciplinary strategy has been developed, with a number of psychological and medical consultations increasing significantly. Besides HIV or TB infected patients, most of the work concentrates on violence related consultations, mental health problems and drug addiction related to the problem of violence. The next step is to propose a treatment model.

* * *

“The street is dangerous because they can kill and rape us”
 J, 15 years old girl, was raped by 6 men, who did also hit her very hard.



© photo MSF & Libre Expresión

Is a healthier life possible?

INTRODUCTION

Urban violence in Honduras

Violence and insecurity have become a daily phenomenon and are a structural part of the Honduran society. Honduras is considered one of the most violent countries of Latin America with most of the crimes that take place occurring in the major urban centres of Tegucigalpa and San Pedro Sula. A high homicide rate is coupled with a high rate of physical violence and crimes against property are prevalent.

The homicide rate equalled 44/100,000 in 2006. In the first trimester of 2007 1,243 violent deaths have been recorded out of which 241 homicides and 138 were related to organized crime. 83% of the victims were male and 53% aged between 20 and 35 years. As of today 92% of these crimes remain unsolved (UNDP Observatorio de la Violencia). References for comparison: Columbia 2006: 38/100,000, Average Region de Las Americas (WHO 2000): 19.3/100,000.

Social inequality and rural exodus towards the cities have caused social devastation among the new inhabitants of the marginal areas. The free access to firearms has resulted in social violence. These conditions or causes are reflected in the manifestations of violence, creating an increasing cycle of violence, which

becomes even stronger. The violence of poverty, abandonment, discrimination and lack of opportunity for groups, who have traditionally been excluded, is the prevailing factor, revealing itself in characteristics such as the phenomenon of violent deaths and/or arbitrary executions of children and young people.

Unfortunately violence also exists within the State, whether by omission, allowing acts of violence to be perpetrated with impunity, or directly in the form of acts committed by officials, without this necessarily being the policy of the State. Endemic poverty, social inequality, chronic unemployment and the prospects offered by drug have contributed to a virulent crime wave conducted by youth gangs known as maras. The 475 youth gangs in the country are said to have 30 to 40 thousand members and use threats and violence to control poorer districts in towns and cities, mainly in Tegucigalpa and San Pedro Sula.

The Mara Salvatrucha (MS 13), the Mara 18 and the Vatos Locos are the largest and most violent of the gangs countrywide. President Zelaya campaigned on a policy of reducing poverty and unemployment, as well as the introduction of an offender rehabilitation scheme. However, an effective strategy against violent crime will need to include a comprehensive reform of the penal system, which is badly affected by corruption, as well as the investigation and eradication of the links between the trade in illegal drugs, public officials and the police.

Conceptualisation

Working definition of the World Health Organisation (WHO 1998a: 8):

“Violence is the intentional use of physical force or power, threatened or actual, against oneself, another person, or against a group or community that either results in or has a high likelihood of resulting in injury, death, psychological harm, mal-development, or deprivation.”

It is important to differentiate between violence as an act and violence as a social phenomenon. Violence as a **SOCIAL PHENOMENON** refers to the relation between the most recurring types of violence and the particular context in which violence takes place and reproduces.

The Ecological Model: The model identifies violence at structural, institutional, interpersonal, and individual levels, examines the relationship between individual and context-specific factors, and considers violence as the outcome of multiple levels of influence on behaviour (WHO 2002).

Causes

According to Dr Caroline Moser:

“Evidence from Latin America challenges the popular stereotype that poverty is the main cause of violence and shows that inequality and exclusion (unequal access to employment, education, health, and physical infrastructure) intersect with poverty to precipitate violence. In addition, the absence or inadequacy of state security protection, policing and judicial systems particularly affect the poor. In turn, they are unable to pay for their own services, and therefore are more susceptible to the impunity, corruption, inefficiency, and even brutality often associated with such institutions.

At the same time, in contexts of severe inequality, living conditions of the urban poor heighten the potential for conflict, crime, and violence.”

Violence and Vulnerability

Although, incidents of violence hit all social sectors, the most vulnerable suffer even more, mostly the poorest that live in overcrowded areas in precarious settlements and urban working-class neighbourhoods. In other words those sectors which make up the social urban outskirts in a country. Among them, violence mostly affects the “most vulnerable among the vulnerable” such as street children, children and youth at risk, the disabled, commercial sex workers, travesties and gay commercial sex workers.

POVERTY/ SOCIAL EXCLUSION

The majority of the Honduran population lives below the poverty line and the distribution of income remains highly unequal. This inequality is clearly reflected in the quality and access to health care, education, drinkable water, sanitation, electricity and transport.

The situation of marginalization experienced by certain social groups such as indigenous populations, street youth/children, commercial sex workers, travesties, gay populations leads to; lack of access to basic services, increased morbidity and mortality and social discrimination.

The therapeutic day care center

The objective of the project is to treat the consequences and diminish the risks of repeated exposure to physical, sexual and psychological violence amongst the youths in street situation in Tegucigalpa. More specifically we aim to facilitate their access to adequate health care, and reduce the risks caused by repeated exposure to violence.

We also aim at elaborating and sharing strategies for addressing sexual and reproductive, mental health and drug addiction along with other actors, creating awareness and advocating for access to health care.

Finally, we want to document and analyze the MSF experience.

“Yes, the street is very dangerous because there is a risk that they rape you or that they kill you and stuff you with marijuana” (11 years old boy).

In October of 2003, the first phase of one year of investigations was initiated, with the goal of determining the uncovered needs of children and adolescents living in the streets. The evaluation focused on physical, sexual and reproductive health. During that year, a number of actors who were playing a role for this population of youths in street situation were identified. In fact, we found a sub group within this group that falls through the cracks in the system and was left without any attention. The adolescents, youths over 18 years of age for whom there



© Claude Mahoudeau

was a real gap. No resources were allocated to deal with the specific problems of this category of street youths, exposed to a high level of violence.

Taking this into consideration, the project was launched in March of 2005, with the set-up of a physical infrastructure that includes a recreational area, with bathrooms and laundry areas and also an area for integrated attention (medical, psychological and social work consultations). Over time MSF realised that with the focus on older street “kids”, we prevented the younger ones from coming to the centre.

Therefore a re-orientation happened to have a more balanced approach. The Therapeutic Day-Care Centre counts on the support of a multidisciplinary team, where a team of educators performs the contact and follow-up of the “beneficiaries” who stay in the streets. These educators also carry out diverse psycho-educational activities within the TDC¹ such as drama, movies, music, arts and crafts and sports, etc... The psychologist team who performs individual and group therapy handles mental health. The social worker deals with referrals to other institutions, family visits, social funds, legal activities and denouncements. The medical team provides medical consultations, both curative and preventive, along with referrals to 2nd and 3rd level public health services (meaning hospitals).

1 Therapeutic day center

All of these services are provided for children and young adults being between early age till 24 years-old, who do not receive any family or individual income (lack), do not have any family support, have irregular income from work in the streets or even are commercial sex workers living permanently or temporarily in the streets of Tegucigalpa and Comayagua.

Another part of the work done inside the project consists in establishing a relationships (links) with both governmental and non-governmental actors, in order to raise awareness of the latter problem among the different authorities and to (advocate) lobby for better access to health services for children and adolescents living in street situation.

The actual strategy helped us on focusing our activities on the population of 6 to 18 years old children and youth sleeping full time in the street (61,7%). The remaining 38,3% are living in rooms at least for certain times. Those being full time on the streets are considered the most vulnerable.

Medical outcomes

Since the multi-disciplinary strategy has been developed, the number of psychological and medical consultations has increased significantly. Overall the variety of different pathologies present in our cohort does not much differ from any other outpatient clinic. Respiratory tract infections are the main cause of morbidity and also diarrhea disease range high, as well as skin diseases. All this caused by poor hygiene and generally unhealthy living conditions.

The number of HIV or TB infected patients is relatively low and adherence to treatment difficult, as this population is unstable. But our data show that the treatment of chronic diseases is feasible, though some of the patients abandoned their treatment.

The files on the violence related consultations show that the main perpetrators of violent acts against the kids on the street are the peer group, unknown strangers, and the police (20%)!

Often violence leads to simple contusion or superficial open wounds. Still, in 12% of the cases, they cause complex contusion and deep wounds or rape. It happens as well that beneficiaries get killed.

Mental Health

Violence has mental health consequences, such as depression / anxiety syndromes and substance misuse. In our center, 68,6% of consultations are for depression/anxiety as main complain.

In 7,5% of the consultations the youngsters reported suicide ideas in the month prior and in 1% they attempted suicide.

Another consequence of living on the streets is the high number of drugs consumed. A survey done in December 2005 showed that a lot of kids were addicted to drugs (mainly glue, cannabis and alcohol):

- 38,8% of 103 kids used drugs at level of dependency to at least one substance, 19,4% two at level of dependency and 9,7% three at level of dependency.

For the mental health activities, we decided to:

- Provide mental health care
- Reduce the levels of mental distress
- Reduce the levels of substance misuse.



We developed a general, comprehensive treatment approach which starts with out-reach activities to motivate the youths to come to our centre, followed by a multidisciplinary assessment (medical, mental health, social work, education) for each. Individual treatment planning with definition of the objectives and treatment components, follow up and support by one of the team members is of importance.

During the psychological consultations, we use a community reinforcement approach and cognitive behavioral techniques for depression/anxiety. Out of the 714 beneficiaries of our center since 2005, 286 have received psychological care (213 had more than one consultation; the average number of consultation is 7). In 2007, until September, 888 psychological consultations were done, as well as group activities. The MSF-CH day care centre guarantees thus an access to mental health care, with significant improvements:

- Reduction of the symptoms of anxiety, depression, suicides attempts, suicidal ideas and
- Decrease of substance use
- Better social status (less children sleep alone in the streets)

This can be demonstrated through the data tool EPIKISS, which has been specifically designed for the TDC. The paired analysis shows good results:

	Difference first visit last visit per patient	Wilcoxon signed rank test
	Mean	p
score A (symptoms patient)	-0.4	0.006
score B (symptoms psychologist)	-2.2	<0.001
score C (days without substance)	1.2	<0.001
score D (number of substances)	-0.3	<0.001

Social situation

<u>Sleeping arrangements</u>	<u>first visit</u>	<u>last visit</u>
In the street	96 (44%)	88 (40%)
Alone in the street	45 (26%)	28 (17%)

CONCLUSIONS

1. Access to physical and mental health care is guaranteed through daycare centre
2. Reduction in symptoms of psychological distress is significant.
3. Improvement in severity of substance use (significant)
 - Improvement of social status
 - First descriptive cohort of street children and youth on mental health care in the developing world

The next step for this project is to clearly, define the strategy, aiming at a model of care addressing medical (mental health) consequences of violence for street youth populations. We want to simplify the multidisciplinary approach in order to propose a treatment model.

EDUCATION PROGRAMMES FOR CHILDREN IN STREET SITUATIONS PRACTICES AND CHALLENGES¹

SAVINA GEERINCKX

Consultant, Child Rights Evaluation, Advice and Training Exchange (CREATE)²

Résumé

L'éducation est un droit interdépendant pour chaque enfant, défini dans l'article 18 de la CDE. Son but est le développement global du plein potentiel de l'enfant, de la personnalité individuelle de l'enfant, et de compétences de vie pratique. Il y a des projets éducatifs à l'intention des enfants en situations de rue, de toutes les formes et dimensions, avec tous les contenus, et dans une variété de contextes. Constatant que ces projets garantissent rarement l'accès à un futur meilleur, différentes recherches se sont penchées sur les pré-conditions au renforcement des capacités par l'éducation des ESR (en anglais PEECSS).

Zusammenfassung

Jedes Kind hat ein unabhängiges Recht auf Erziehung, definiert ist dies im Artikel 18 der Bundesverfassung. Das Ziel ist die globale Entwicklung und Ausschöpfung des Potentials des Kindes und der Kompetenzen im praktischen Leben. Es existieren erzieherische Projekte für Strassenkinder in allen Formen und Ausprägungen, mit allen Inhalten und in Zusammenhang mit verschiedenen Kontexten. Es kann aber festgestellt werden, dass diese Projekte selten eine bessere Zukunft für die Kinder garantieren, verschiedene Forschungsprojekte haben sich mit den Vor-Konditionen zur Stärkung der Kapazitäten durch die Erziehung der Strassenkinder beschäftigt.

¹ This paper is based on: *The right to education for children in street situations: Preconditions for true empowerment*. Dissertation submitted in 2006 for the Master of Advanced Studies in Children's Rights, Institut Universitaire Kurt Bösch – University of Fribourg.

² CREATE is a consultancy group specialising in children's rights, based in the UK but working internationally. For more information see www.createsolutions.org

Resumen

La educación es un derecho interdependiente para cada niño, definido en el artículo 18 de la CDE. Su finalidad es el desarrollo global del pleno potencial del niño, de la personalidad individual del niño, y de las competencias de la vida práctica. Hay proyectos educativos para los niños en situación de calle, de todas las formas y dimensiones, con todo tipo de contenidos, y en una gran variedad de contextos. Constatando que estos proyectos garantizan raramente el acceso a un futuro mejor, los diferentes estudios se han concentrado sobre las precondiciones en el refuerzo de capacidades para la educación de los ESR (en inglés PEECSS)

Summary

Education is an interdependent right for every child defined in Article 28 of the CRC. Its aim is the holistic development of the full potential of the child, of the individual child's personality, and of life skills. Educational projects for Children in Street Situations come in all shapes and sizes, have various contents and formats and are set up in a variety of locations. Upon the observation that they rarely guarantee access to a better future, several studies have tackled the preconditions for empowerment through education of CSS (PEECSS framework).

* * *

INTRODUCTION

The aim of this paper is not to present a range of good practices. Instead, it takes a more critical look at what we have been doing so far. The presentation focuses particularly on the concept of empowerment through education. If theoretically we are doing extremely well, the reality on the ground is far less reassuring. Based on feedback from projects worldwide, and with this particular emphasis on empowerment, I will look in more detail at the challenges we are facing. From the questions drawn from these challenges I will then move on to a first draft of a framework, developed as a tool for the development, evaluation and reorientation of education projects for children in street situations. In addition to the framework, a draft list of questions is included to illustrate how the framework can be used to evaluate the approach, the actual education and the complementary and protective factors of the project respectively. In conclusion, some broader observations and recommendations are listed.

1. WHAT IS “EDUCATION”?

Education is first of all a (interdependent) right for every child defined in Article 28 of the United Nations Convention on the Rights of the Child. Even if this right may be achieved *progressively*, States who have ratified the Convention have made a commitment to: making primary education compulsory and available free for all; making a variety of secondary education available and accessible to every child; offering vocational guidance to all children; and taking measures to improve attendance and reduce drop-out rates.

The aim of education, defined in Article 29(1) of the CRC, is the *holistic* development of the *full potential* of the child. As pointed out in General Comment No 1 (Article 2), Article 29(1) not only adds to the right to education recognised in Article 28 a qualitative dimension which reflects the rights and inherent dignity of the child; it also insists upon the need for education to be *child-centred, child-friendly* and *empowering*,... It further clarifies that the education offered to every child should be *designed to provide the child with life skills, to strengthen the child’s capacity to enjoy the full range of human rights*.... The goal of this education should be *to empower the child by developing his or her skills, learning and other capacities, human dignity, self-esteem and self-confidence*.

If the goal of education is indeed to empower the child, Article 9 of General Comment No 1 clarifies a very concrete precondition included in CRC Article 29, i.e. *the individual and subjective right to a specific quality of education* or child-centred education. The latter is defined as guided by the goal to develop *the*

individual child's personality, talents and abilities, in recognition of the fact that every child has unique characteristics, interests, abilities, and learning needs. Of important practical value, the article also points out that the curriculum must be of direct relevance to the child's social, cultural, environmental and economic context and to his or her present and future needs and take full account of the child's evolving capacities; teaching methods should be tailored to the different needs of different children.

Finally, in regard to the outcomes of education, CRC GC 1 (9) states that *education must also be aimed at ensuring that essential life skills are learnt by every child and that no child leaves school without being equipped to face the challenges that he or she can expect to be confronted with in life.* Literacy and numeracy are no longer considered sufficient when it comes to basic skills. Instead of such a narrow focus, a variety of life skills are mentioned explicitly: *the ability to make well-balanced decisions; to resolve conflicts in a non-violent manner; and to develop a healthy lifestyle, good social relationships and responsibility, critical thinking, creative talents, and other abilities which give children the tools needed to pursue their options in life.*

In a nutshell, the CRC *reconfirms the Education For All imperative of an expanded vision of education* (Bernard 1999:1) and affirms the right of every child to good quality, appropriate and relevant education.

2. WHAT'S ON OFFER TO CHILDREN IN STREET SITUATIONS?

First of all, educational projects for children in street situations come in all shapes and sizes. They are offered in different locations:

- In the streets: as some projects believe that they should bring the teachers where the children are, thereby making it most accessible.
- In drop-in centres: as they offer quieter settings, less distractions, more resources, and safe spaces.
- In residential centres (in-house or outside): as they provide more stable learning conditions, possible access to formal schooling, long term commitment etc.

Some projects are located close to the city streets and close to the attractions the children know. Others believe it is important to take the child as far away as possible from these temptations into isolated rural settings.

Secondly, the content of the projects available varies just as much: literacy classes, life skills, health education, drama, art, music, crafts, vocational training, languages, religion, history, geography ... Some projects offer just a few subjects, others the full range. Some offer classes for different levels, while others mix all levels in a single classroom.

Finally, they also come in different formats: short versus long term programmes; formal versus non-formal curricula, with or without accreditation; voluntary versus compulsory, apprenticeship programmes versus training centres; etc.

3. CHALLENGES

From the discourse and the attention that has been given to education for the most excluded, one would assume that children in street situations have received sufficient attention over the years. One would also assume that monitoring and evaluation mechanisms have permitted to build on experience and to improve interventions. The reality is that programmes still reach a very limited number of children, and even when they are “innovative”, they seldom guarantee access to a better future. Weaknesses of such programmes not only lie in the approaches but equally in the content and methodology.

Education programmes offered both in the streets and in drop-in centres often struggle with instability of attendance, making it very difficult to stick to a learning plan. The teachers in residential centres on the other hand are often at loss as they face a lack of discipline and concentration, violent behaviour or apparent learning difficulties. That these children often choose to return to the streets, despite being offered what appears like an attractive package to those who offer it, is most understandable. The reasons are numerous: they are not convinced that the education offered will help them get a better life, living in a refuge means having to put up with all the other children whether they get on or not, etc. It is easy for them to see life in the streets as a much more appealing option. A first question that must be raised therefore is the following: **Can any educational programme ever be more attractive if it does not take into account the specific realities, perspectives, competences and needs of the child?**

If taking into account a child’s perspectives is not standard practice, neither is the active participation of the children in the planning, running and monitoring and evaluation of the programmes. Some programmes are on offer to children in street situations that fit certain academic criteria, or accept to take part in a particular religious practice whereby they are given access to further academic opportunities. If such practices call into question the respect of the right to non-discrimination

and the right to freedom of thought, conscience and religion (CRC Article 14(1)), many other practices also seem to take no consideration of the standards included in the CRC. A second question which needs to be raised therefore is the following: **Can an educational programme be truly empowering if it does not recognize the child as a holder of rights?**

Of course one may argue that no single NGO could possibly function without some selective criteria. As a result however, many children are completely left out of any interventions. Enormous gaps of provision exist, and no one seems to mind. Meanwhile, despite the fact that some NGOs target the same children, the choices available to them remain limited. By working in isolation, content and orientations on offer remain dependent on the available skills of the staff. A third question that must be raised then is the following: **Can an educational programme be truly empowering if it does not try and maximize its impact through collaboration and coordination?**

But even where collaboration and coordination appear to be in place, accessibility is not necessarily guaranteed. A simple mapping exercise at local level may quickly reveal that quantitatively, the reality does not match the theory or the reports. Trying to identify programmes available to the various profiles, it soon becomes clear that minimum skills, funding, age etc. signify closed doors for many of them. Unrealistic expectations on the part of the projects also mean that many are bound to fail, thereby making the ‘accessibility’ nothing more than an illusion. A fourth question that must be asked as a result is this one: **Can educational programmes claim to be empowering when they remain inaccessible to the majority of children in street situations?**

When the education on offer remains dependent on available skills, traditions, and archaic visions of what education is really about, children are often sent into the labour market with few marketable skills and unresolved psycho-social issues. A young man in Senegal for example was trained by an NGO in dress-making only to find out later that the influx of second hand clothing in his country had killed off all prospects for newly trained dress-makers. The research conducted on the sponsorship programme during the ten years existence of CAS³, an NGO that has

³ Catholic Action for Street Children (CAS) has been working with children in street situations in Accra, Ghana since 1993. CAS offers education in different forms: street corner education, basic education and demonstration classes at their refuge, basic education and farming skills at the Hopeland Training Centre (farm outside the city), and access to a variety of formal and non-formal education and training through sponsorships. This project was chosen as an example among so many NGOs worldwide not only because I had a chance to observe their work in person, but also because such documented testimonies of self-criticism and commitment to long term impact should be encouraged.

been working with children in street situations in Ghana since also revealed that traditional trades, such as carpentry, masonry, hair-dressing and dress-making were no longer marketable due to changes in building methods, availability of electricity and un-employment in Ghana. As a result, CAS became very much aware of the need to better advise the children on which trades to choose. (CAS 2005:2) Apart from being out of tune with the local job market, many projects also offer training which is not recognised outside the project, and which is often considered of a lesser quality by the children themselves. At a more basic level, even street education may not reach its most basic aims and objectives. Hecht (1998) for example pointed out that in the case of Recife, despite the offer, he never came across a child who could read and write. Of course, education is about more than just acquiring skills. It is about employability but also personal development. A fifth question this observation raises should therefore be the following: **Can an educational programme be empowering if it doesn't offer quality education in every possible way?**

Quality education on the other hand does not simply depend on a quality curriculum. It first of all depends on the quality of the teachers. Most projects seem to struggle with the same dilemma: qualified teachers may not necessarily have the required social skills to work with children in street situations while social workers may be completely ignorant about teaching methodologies. Needless to say some volunteers may have the heart but are lacking in both those areas. Another category of staff taking on educational roles are former project beneficiaries. While they may be the only ones to truly understand what some of the children have gone through, they are rarely given the opportunity to benefit from professional training. A sixth issue to rise: **Can an educational programme be truly empowering if teachers either lack the commitment, the training or the skills?**

CAS complained that many of their sponsorship beneficiaries attend work irregularly; that many are showing signs of laziness and mishandle the tools and equipment; that they show a poor attitude, quarrel often and do not follow directions (CAS 2005:2). If the trainer should not be expected to have all the social skills needed to give personal support, it is the project's duty to make sure the child receives it in one way or another. So many children fail in their personal project, simply because there is no one around when their motivation drops, they make yet another mistake or things no longer make sense. Many projects that focus on family reunification also tend to forget that parents may not be supportive when it comes to the child's personal educational project. A seventh question that must be raised is the following: **Can an educational project possibly reach its objectives if it does not provide personal support?**

If a lack of personal support is problematic at every stage of the educational project, so is the lack of more practical and material assistance. Street education may be totally inaccessible to some children as their poorly remunerated activities require them to work long hours to secure their subsistence. Apprentices may have no choice but to drop out of training when unexpected costs occur which are not covered by sponsorship and they are unable to cover. Additionally, with a limited social network and an enduring stigma, even the best certificate is no guarantee to a job. An eighth question that has to be asked is: **Can educational projects be empowering in a financial manner, if the necessary job and subsistence oriented support is not included in the project?**

Finally, while some argue that funding remains the major problem, I would argue it is the management and generation of it that is. Many NGOs argue that the quality of what they offer only reflects the availability of resources. Considering the fact that vocational training is very costly, the same argument is given when questioned about the limited choices. With a dependency on foreign funding, many NGOs are extremely vulnerable and caught up in administrative procedures that often limit their creative ability to search for other sources of funding, income generating activities and ways to maximise available resources. The ninth and final question is therefore the following: **Can an educational project for children in street situations be truly empowering if it can not guarantee its sustainability?**

4. PRECONDITIONS FOR EMPOWERMENT THROUGH EDUCATION OF CHILDREN IN STREET SITUATIONS (PEECSS)

The effectiveness of programmes for children in street situations has been a concern from the very beginning. For general programmes for example, a World Bank Institute Working Paper (Volpi 2002), drew up the following list of criteria on the basis of their “lessons learned”: trained professionals, the integration into family, school, and labour market, reaching where they are, individualised attention and tailor-made services, children’s participation, physical and mental healthcare, involving family and community, lobbying and advocacy efforts, integration of services, networking and institutional cooperation, links to programs at first and second level of risk.

On the subject of educational programmes, an earlier UNESCO document (Leonardos 1995: 19) entitled “Effective strategies and approaches for reaching street and working children through education: reviewing recent developments” aimed specifically to provide a framework for the formulation of new strategies of

action. According to Leonardos, the principal parameters under which any further action should be planned include: decentralisation, re-thinking education, investing in training and conducting participatory evaluations. It is important to note that those parameters were defined particularly for strategies of action within the scope of international organisms involved in educational planning.

In regard to NGO action on the other hand, Leonardos classifies the aspects underlined by Blanc (1994) and Easton *et al.* (1994) as particularly effective ones, under six larger categories: (1) contextualized and individualized supportive approaches; (2) networking: comprehensive and integrated strategies coupled with flexible approaches; (3) actors' involvement and participation; (4) recognizing and improving linkages with work; (5) seeking alternative approaches to education; (6) provision for training.

The preconditions included in the framework below were selected in response to lessons learned and more specifically with the aim of developing an analytical framework for action within the scope of NGOs specifically. All six categories defined by Leonardos in regard to NGOs and some other points highlighted by Leonardos and Volpi are covered by the 9 preconditions below. By integrating a wider scope of both multidisciplinary theory and practice it does however highlight some areas that have so far been neglected at one level or another. Most importantly, the rights-bearing child is not only the starting point of any development but also at the very heart of the resulting analytical framework.

The PEECSS
(Preconditions for Empowerment through Education for Children in Street Situations)
Framework with guiding principles

<p>2. CHILD-RIGHTS BASED</p> <ul style="list-style-type: none"> • Holistic approach • 5 umbrella rights • Aims of education 	<p>3. COORDINATION & COLLABORATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • National networks • Complementarity & Joint planning • Maximising resources 	<p>4. ACCESSIBILITY</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-discrimination • Locations & Timetables • Levels
<p>9. SUSTAINABILITY</p> <ul style="list-style-type: none"> • Income-generation • Maximising resources & Collaboration • Creative approaches 	<p>1. CHILD (in street situation) CENTRED</p> <ul style="list-style-type: none"> • Understanding the Street • Using research • Understanding the individual child 	<p>5. QUALITY CONTENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personal development • Employability • Adapted format
<p>8. JOB-ORIENTED SUPPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Job search assistance • Funding & saving • Further training & facilitation 	<p>7. PERSONAL SUPPORT</p> <ul style="list-style-type: none"> • NGO staff • Individual support network • Supportive environment 	<p>6. QUALITY TEACHERS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vocation • Training • Creativity

The “PEECSS” framework was developed to offer a simple overview of the nine preconditions⁴, including some of the main issues that could be raised. Translated into a more practical list of (draft) questions we could also say that:

The first step to undertake in the evaluation of a project would be to question its

APPROACH

1) Is the project **child (in a street situation) centred**?

- Do all staff members have a thorough understanding of the street?
- Have they made an effort to familiarize themselves with existing research that may enhance their understanding of children in street situations in general?
- Is there a commitment to understanding the individual child? Do they have the necessary tools to do so?

2) Is it **child rights-based**?

- Does it take on a holistic approach?
- How has the project taken into consideration the five umbrella rights as well as all the other norms and values encapsulated in the CRC?
- Have the aims of education defined in CRC GC1 been integrated?

3) Is it part of broader **coordination and collaboration**?

- Is the NGO part of a national network?
- Does it fit into a broader national strategy including complementary roles for NGOs and government?
- Is the complementarity and collaboration used to maximize resources?

The second step is to look more closely at the ACTUAL EDUCATION:

1) Is the project **accessible** to all children in street situations?

- Does the project discriminate on any basis? How could this be solved?
- Have locations and timetables been adapted to make the project more accessible and safe?
- Are there different programmes available to suit all levels?

⁴ For a detailed analysis of each precondition see Geerinckx, S, 2006. The right to education for children in street situations: Preconditions for true empowerment. Dissertation submitted for the Master of Advanced Studies in Children’s Rights, Institut Universitaire Kurt Bösch – University of Fribourg. Available on request from savina@createsolutions.org

- 2) Is the **content** offered of **quality** in every possible way?
 - How does it enhance the chances of personal development?
 - How does the content provide the necessary training to guarantee future employment?
 - How is the actual teaching adapted to suit the particular profile of the children both generally and on an individual basis?
- 3) Is the **quality** of the **teachers** guaranteed?
 - Are they totally committed on a personal level?
 - Have they benefited from quality training (including Child Protection)? Do they have all the necessary skills?
 - Do they have a creative approach to their work?

The third and final step is to look at the COMPLEMENTARY AND PROTECTIVE FACTORS needed to lead the educational project to a successful outcome:

- 1) Does the child benefit from all the necessary **personal support**?
 - Are educators available to support each child individually?
 - Are efforts being made to reinforce the child's support network?
 - Does the project combat stigmatization through the sensitization of the general public?
- 2) Does the child benefit from all the necessary **job-oriented support**?
 - Does the project provide further funding opportunities or saving schemes?
 - Does the project offer assistance to find a job?
 - Does the project provide continuous training? Can they help to set up cooperatives to protect the interests of the children?
- 3) Is the project **sustainable**?
 - Does the project have income-generating activities?
 - Has the project explored more creative ways to reinforce the sustainability of the project?
 - Is the project evaluated on a regular basis?

5. CONCLUSION & RECOMMENDATIONS

If the access of children in street situations to quality education is limited, it is so for a number of broader reasons: the education system itself is in need of reform, most of the work is left to NGOs with no standards in place to regulate what is being done, coordination and collaboration between NGOs is still insufficient... Both the child and the street are complex entities, which require commitment on the part of those who want to understand them. In a nutshell the situation may sometimes appear too complex and sometimes even hopeless. What experience shows however is that there are successes, that children are aware of the value of (quality) education and that if we can keep a holistic vision while taking on the details, we may indeed contribute to the empowerment of individual children while challenging the structural causes.

At a project level, if NGOs would evaluate their programmes on the basis of the preconditions defined above, I am certain that it could help them throw some light on both their strengths and weaknesses. I am well aware that the proposed preconditions will need to be redefined: to cover missing elements, facilitate programming etc. They do not represent “categories” but closely interconnected entry points into the question of quality and empowering education for children in street situations. If one could argue that the content remains the most empowering aspect of education, the interdependency of these preconditions makes them equally important.

My **first recommendation** would be never to consider education in isolation but rather as one important piece of the puzzle. I would argue that comprehensive strategies must be promoted first of all at the national level to deal with contextual and structural causes both through programmes and legislative changes. More holistic visions and multisectorial collaborations should be encouraged and put into practice by complementary partnerships between government, NGOs, international organisations and other possible partners to deal with general issues of social protection, job creation, food security, education reform, etc. Education reform for example should include investing in teacher training while also raising their salaries, eliminating all costs and fees, the participative development of more context-appropriate curricula, the introduction of critical adult educational pedagogy, etc. Dealing with the causes ultimately leading to children dropping out of school but also preventing them from reintegrating society in a meaningful way, should first of all be targeted at this macro level to allow for structural and long term changes.

A **second recommendation**, still at national level, would be to set up or reinforce national networks and structures dealing specifically with children’s rights and children in street situations to develop a coherent national strategy.

These structures should coordinate interventions, undertake evaluations, raise awareness, facilitate research but also advocate for reforms of particular relevance to children in street situations: the issue of birth certificates needed to be accepted in formal education, the development of transition mechanisms between the non formal and formal education system, the introduction of more flexible school schedules etc.

A **third recommendation** would be to complement such actions at national level by more targeted strategies at community, city, district level etc. to provide both immediate protection and prevention. Interventions at this level could include educational projects or income-generating activities for parents, the development of different support mechanisms, awareness raising campaigns, etc.

As children in street situations cannot possibly wait for school reforms, immediate quality alternatives must be offered to them. Since what is currently available is either insufficient or does not always have real impact on the lives of the children, my **fourth and final recommendation** would be for NGOs to re-evaluate their educational programmes on the basis of the PEECSS framework, aim for long term impact, and remain self-critical.

Bibliography

- Bernard, A., 2001. *Education for All and Children who are excluded*. Paris: UNESCO.
- Blanc, C.S., et al., 1994. *Urban Children in Distress. Global Predicaments and Innovative Strategies*, UNICEF & Gordon & Breach Publishers.
- Catholic Action for Street Children, May 2005. New developments. *Newsletter 35*.
- Easton et al., 1994. Asserting the Educational Rights of Street and Working Children: Lessons from the Field. Report submitted to UNICEF, Urban Section: New York.
- Hecht, T., 1998. *At Home in the Street, Street Children of Northeast Brazil*. Cambridge: University Press.
- Leonardos, A.C., 1999. *Non-formal vocational training programmes for disadvantaged youth and their insertion into the world of work: towards a framework for analysis and evaluation*. Paris: UNESCO.
- Leonardos, A.C., 1995. *Effective strategies and approaches for reaching street and working children through education: reviewing the recent developments*. Paris: UNESCO.
- Volpi, E., 2002, Street Children: Promising Practices and Approaches. *WBI Working Papers*. Washington D.C.: The World Bank.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS ET MIGRATION. COMMENT INTERVENIR DANS LES PAYS D'ACCUEIL

ANNA MARIA LIBRI

Directeur-Adjoint de la Branche Italienne du Service Social International, Italie

Résumé

La Branche Italienne du Service Social International met en oeuvre depuis plusieurs décennies des programmes spéciaux pour les enfants étrangers non accompagnés, en collaboration avec les autorités compétentes, notamment le Comité pour les Mineurs Etrangers. Au-delà de la prise en charge et du plan d'assistance propre à chaque situation, le SSI est mandaté pour procéder à une enquête sociale dans le pays d'origine. Dans le cas d'un rapatriement, des actions ciblées de réinsertion sont menées : en Albanie, au Maroc et en Roumanie, le SSI dispose d'une infrastructure spéciale dans ce sens. Dans l'ensemble des pays de destination de l'immigration illégale, la dichotomie assistance/rapatriement est devenue une division politique. Il est cependant fondamental d'évaluer avec attention chaque situation, en partant de toutes les conventions internationales de protection de l'enfant, qui se fondent sur la valeur fondamentale de la famille et du pays d'origine.

Zusammenfassung

Die italienische Zweigstelle des internationalen Sozialdienstes (SSI) setzt seit einigen Jahrzehnten spezielle Programme für unbegleitete ausländische Kinder ein, in Zusammenarbeit mit zuständigen Behörden, wie das Komitee für ausländische Minderjährige. Zusätzlich zur Betreuung und zum Unterstützungsplan jedes Einzelfalles, ist der SSI zur Leitung einer sozialen Ermittlung im Herkunftsland. Im Falle einer Rückführung werden bestimmte Maßnahmen getroffen : in Albanien, in Marokko und in Rumänien verfügt der SSI dafür über eine spezielle Infrastruktur. In allen Ländern der illegalen Einwanderung wurde die Dichotomie Betreuung/Rückführung zur politischen Aufspaltung. Jede Situation im Licht der internationalen Konventionen zum Schutz des Kindes zu untersuchen, die sich auf das fundamentale Wert der Familie und des Herkunftsland stützen, bleibt aber unentbehrlich.

Resumen

La Rama Italiana del Servicio Social Internacional pone en marcha después de decenios algunos programas especiales para los niños extranjeros no acompañados, en colaboración con las autoridades competentes, en particular el Comité para los Menores Extranjeros. Más allá de la toma de responsabilidad y del plan de asistencia propia a cada situación, el SSI ha sido elegido para proceder a una encuesta social en el país de origen. En caso de una repatriación, se llevan a cabo las acciones determinadas de reinserción: en Albania, en Marruecos y en Rumania, el SSI dispone de una infraestructura especial en este sentido. En el conjunto de países de destino de la inmigración ilegal, la dicotomía asistencia/repatriación se ha convertido en una división política. Sin embargo es fundamental evaluar con atención cada situación, partiendo de todas las convenciones internacionales de protección del niño, que se fundan sobre el valor fundamental de la familia y del país de origen.

Summary

For a few decades, the Italian Branch of the International Social Service has been running programmes in favour of unaccompanied minor migrants, in collaboration with concerned authorities, notably the Committee for Foreign Minors. Above the care and assistance pattern proper to each case, ISS is appointed to lead the social enquiry in the country of origin. In the case of a return, targeted reintegration actions are carried out: in Albania, Morocco and Rumania, ISS has set up special infrastructure needed. In all of illegal migration destination countries, the dichotomy assistance/return has become a political division. However, it is fundamental to assess carefully very situation, with as a starting point the international conventions that protect children: all of them set as fundamental values the family and the country of origin.

* * *

INTRODUCTION

La Branche italienne du Service Social International, partie intégrante de l'organisme fondé à Genève en 1924, a commencé son activité en 1932 et a toujours affronté des situations juridiques et socioculturelles très variées, concentrant son attention sur les thématiques de la famille et la protection des enfants et des adolescents.

Dans ce cadre, elle a mis en œuvre à plusieurs reprises des programmes spéciaux pour les enfants étrangers non accompagnés, à la demande des autorités compétentes. Elle s'est occupée, entre autres, des enfants hongrois arrivés en Italie après la crise politique de 1956, des enfants cambodgiens provenant des camps de réfugiés de la Thaïlande dans les années quatre-vingts, des enfants éthiopiens arrivés en Italie après les événements belliqueux des vingt dernières années, des enfants albanais impliqués dans l'exode de 1991.

Malgré toutes ces situations extraordinaires, on n'a commencé en Italie à considérer les enfants étrangers non accompagnés comme une "catégorie" à part qu'après l'exode albanais de 1991, lorsque leur nombre a augmenté brusquement et que le caractère dramatique des problèmes s'est manifesté dans toute son ampleur. Après le deuxième exode d'Albanais de 1997, les premières mesures gouvernementales ont été promulguées, accompagnées d'affectations de fonds et du financement de programmes, et une collaboration continue a été lancée entre la Branche Italienne du Service Social International et le Comité pour les Mineurs Etrangers – Département des Affaires Sociales, d'abord à la Présidence du Conseil, et depuis 2001, au Ministère du Travail et des Politiques Sociales, organisme public créé ad hoc en 1998.

Donc, la Branche Italienne du Service Social International, grâce à son expérience pratique et aux études effectuées, a toujours été en mesure d'intervenir au plan professionnel, selon les nécessités, et a pu compter en toutes circonstances sur un réseau, unique par son professionnalisme et son étendue, de collaborateurs informés sur les situations locales des pays d'origine des enfants.

LES ENFANTS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS EN ITALIE

En Italie, comme sans doute dans le reste de l'Europe de l'Ouest, le phénomène des enfants et adolescents non accompagnés a pris, au fil des ans, des connotations différentes selon les situations politiques et économiques des pays d'origine. Initialement lié à des problèmes de refuge politique pour un nombre

réduit de mineurs, il a perdu peu à peu ce caractère pour se transformer au cours des années quatre-vingt-dix en un flux migratoire important. Actuellement, les enfants non accompagnés arrivent en Italie pour des raisons économiques, victime de la traite ou de l'exploitation, mais nous ne trouvons que rarement des mineurs réfugiés.

L'examen des statistiques (Annexe 1) sur les cas traités par le Service Social International de 2004 à 2006, divisés par nationalité de provenance, révèle que les immigrants pour raisons économiques et les enfants victimes de la traite sont la majorité et ils sont représentés par des jeunes, garçons et filles, provenant d'Albanie, de Roumanie et du Maroc, les trois pays qui se "disputent" le record des présences. En augmentation la présence des Kosovars qui, arrivés en masse comme réfugiés durant la crise politique de l'ex-Yougoslavie, puis rentrés au Kosovo, ont recommencé à arriver isolément, car ils ne parviennent pas, une fois la crise terminée, à voir des améliorations concrètes dans leur pays. En rapide croissance aussi le nombre d'enfants et adolescents égyptiens, de nombreux signalements en 2007 confirmant la tendance de 2006. Les cas des enfants réfugiés politiques ne sont pas significatifs. Au plan national il n'est pas non plus facile d'avoir les statistiques des mineurs séparés qui demandent et obtiennent l'asile, parce qu'ils se confondent dans le nombre global des mineurs présents avec leur famille. Quoiqu'il en soit, en Italie, les réfugiés politiques sont essentiellement des personnes provenant d'Afrique : Erythréens, Soudanais, Ivoiriens, Ethiopiens. Il est probable que l'évolution soit la même pour les mineurs. Le nombre des demandeurs d'asile mineurs afghans augmente.

Pour conclure le panorama général, il est utile d'expliquer brièvement en quoi consiste l'accueil prévu en Italie pour les enfants étrangers. Précisons en premier lieu que la législation italienne protège les enfants en tant que tels, réfugiés ou non; il n'est donc pas nécessaire de recourir à la demande d'asile pour obtenir une protection. En 1998 a été créé le Comité pour les Mineurs Etrangers - déjà cité - organisme public centralisé chargé de des fonctions d'orientation, de coordination et de vérification de toutes les activités en faveur des mineurs étrangers, ainsi que de l'étude et de l'analyse du problème.

En résumé, quand on découvre un enfant étranger sans ses parents, on applique les normes concernant les enfants italiens seuls ou en situation de risque. On cherche donc à le placer dans un centre d'accueil, aux frais de la Commune dans laquelle il a été trouvé; le Tribunal des enfants ouvre en sa faveur une tutelle et le confie au service social public compétent. On prépare alors le plan d'assistance. Presque toutes les communautés disposent de médiateurs culturels provenant des pays les plus souvent représentés ou peuvent utiliser les médiateurs mis à leur disposition par les services sociaux publics. Les enfants sont entendus avec l'aide des médiateurs, on reconstitue leur histoire dans toute la mesure du

possible, et ils bénéficient du soutien des professionnels normalement prévus : éducateurs, assistants sociaux et psychologues. En général, selon leurs aptitudes, leurs capacités et leur âge, ils suivent d'abord des cours d'italien, puis des cours professionnels. En même temps, dans des délais plus ou moins brefs, on demande une enquête sociale à l'étranger au Comité pour les Mineurs Etrangers, et cette enquête est effectuée par notre intermédiaire.

En ce qui concerne le statut juridique pendant le séjour en Italie, la législation actuelle établit que tous les mineurs étrangers non accompagnés, du seul fait qu'ils sont mineurs (et donc en général non susceptibles d'expulsion), ont droit à un permis de séjour « pour mineur ». Ce type de permis ne permet pas de travailler et ne peut être converti en permis pour raisons d'étude ou de travail. Il perd automatiquement sa validité lorsque le titulaire atteint l'âge de 18 ans. On peut seulement le convertir en un permis de séjour si une mesure confiant la garde de l'enfant à une famille est prononcée par le Tribunal des enfants ou par les Services Sociaux.

Le permis pour attribution de la garde qui est délivré dans ces cas peut être converti en permis pour études ou travail, lorsque le titulaire atteint l'âge de 18 ans.

Selon la législation actuellement en vigueur en matière d'immigration et d'asile, les mineurs étrangers non accompagnés peuvent en outre obtenir un permis pour études ou travail lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, s'ils remplissent les conditions suivantes :

- Ils sont entrés en Italie depuis au moins 3 ans, c'est-à-dire avant l'âge de 15 ans, et ont suivi pendant au moins 2 ans un projet d'intégration sociale et civile géré par un organisme public ou privé;
- Ils fréquentent des cours d'enseignement général, ou exercent un travail rétribué dans les formes et selon les modalités prévues par la loi italienne, ou sont en possession d'un contrat de travail, même non encore commencé.

L'INTERVENTION DE LA BRANCHE ITALIENNE DU SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL : SON BUT ET SES MODALITÉS

Les interventions du Service Social International concernant les enfants étrangers non accompagnés ont toujours été centrées sur l'enquête familiale dans le pays d'origine, comme action prioritaire par rapport à tout type de décision à prendre vis-à-vis des mineurs dans le pays d'accueil. Nous pensons en effet que,

abstraction faite des mesures d'urgence pour la protection des jeunes pris en charge, tout programme à long terme, qu'il s'agisse d'une solution permanente en Italie ou de l'organisation d'un rapatriement assisté, ne devrait être lancé qu'après que la situation dont provient l'intéressé ait été approfondie et éclaircie.

Les différentes Conventions signées au cours des années avec le Comité pour les Mineurs Etrangers, inspirées des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant de New York de 1989, ont donc suivi cette logique d'intervention, en donnant une valeur fondamentale aux informations obtenues dans les pays d'origine des enfants.

Dans le cadre des accords avec le Comité pour les Mineurs Etrangers, le Service Social International exerce donc les activités suivantes :

1. Il effectue des enquêtes familiales dans les pays d'origine des enfants à la suite de signalements provenant du Comité pour les Mineurs Etrangers;
2. Il offre des conseils et des informations aux Organismes publics (Tribunaux, Services Sociaux et Centres d'accueil) sur les problèmes en question;
3. Il assure l'organisation technique des activités de rapatriement;
4. Il assure le suivi des mineurs rapatriés en mettant en place des actions ciblées sur une réinsertion appropriée, et consacre un effort particulier à la formation professionnelle, à la mise en oeuvre de micro-projets, à la recherche de travail;
5. Il rassemble des données et étudie le phénomène des enfants et adolescents non accompagnés, tant pour sensibiliser les institutions sur le problème que pour contribuer à programmer les interventions.

D'après les relevés effectués sur le travail du Service, nous avons pu constater qu'environ 80% des enfants et adolescents qui viennent en Italie sont âgés de 14 à 18 ans, et que plus de 80% sont de sexe masculin (Annexe 2). Comme nous l'avons vu, ils proviennent principalement d'Europe de l'Est et d'Afrique du Nord et ce sont des jeunes poussés à entrer en Italie par un "désir d'émigration" basé sur des espérances et des impulsions relatives à leur culture, aux problèmes sociaux de leur pays d'origine, au malaise de l'adolescence. Soutenus dans ce choix par les images que transmettent les médias dans leur pays d'origine et par les récits de jeunes qui ont quitté leur famille avant eux, et qui dans la plupart des cas n'ont pas de sérieux problèmes de rapports familiaux.

Il ne faut pas non plus oublier que, d'habitude, la culture des pays d'origine considère un adolescent de 16 ans comme un adulte, en devoir de travailler et de concourir à l'entretien de sa famille. On ne juge donc pas son éloignement comme

un danger, d'autant plus que généralement on sait, dans ces pays, que la législation italienne assure aux mineurs non accompagnés qui sortent de la clandestinité l'assistance des institutions et des services sociaux.

A noter que les signalements d'enfants de moins de 14 ans et de jeunes filles supposent des problématiques d'un autre genre et laissent prévoir un malaise plus grave et un ensemble de problèmes souvent liés à des expériences d'abus sexuel, d'exploitation et de violence commises par la criminalité organisée. Le Service a toujours accordé à ces cas une attention particulière, et a conseillé à toutes les institutions impliquées d'agir avec toute la prudence voulue, en Italie comme dans les pays d'origine.

a) L'enquête sociale

Les enquêtes familiales sont demandées au Service Social International non seulement par le Comité pour les Mineurs Etrangers dans le cadre du programme que nous exposons ici, mais aussi par les Tribunaux des enfants, par le Ministre de la Justice, par les Services Sociaux des Municipalités.

La Branche italienne du Service Social International a donc dû restructurer les bureaux des correspondants pour les mettre en mesure de faire face au déplacement incessant d'enfants et adolescents, et aux nécessités de nos interlocuteurs officiels. Cette action a été développée en particulier pour l'Albanie, le Maroc et la Roumanie, pays dont provient le plus grand nombre de mineurs.

Dans certains cas, les bureaux existants ont été renforcés, dans d'autres nous avons trouvé de nouveaux partenaires, accéléré le rythme du travail de réseau sur lequel se fonde, dans tous les cas, toute l'activité du Service Social International.

Nous avons donc réussi à assurer la continuité du travail des enquêtes sociales dans les familles d'origine des mineurs, ainsi que du travail des rapatriements assistés.

Avec le temps, nos bureaux ont intéressé à nos actions les Services Sociaux locaux et/ou les professionnels homologues, pour effectuer les enquêtes dans les familles.

Un long travail de contacts et de formation a été nécessaire pour trouver ces Services et/ou les personnes appropriées; il a entraîné la sensibilisation et la participation des services et des administrations publiques locales sur les problématiques des familles et des jeunes de leur pays.

Pour mener les enquêtes et assurer tout le travail qui en découle, il a fallu que nos opérateurs signent des accords avec les Ministères compétents. Les bureaux du Service Social International sont donc à présent en mesure d'obtenir une série de services (documents, certificats, accueil direct à l'aéroport) mais, surtout, ils sont devenus des centres de consultation dans les pays intéressés.

Au plan technique, l'enquête effectuée comprend une visite au domicile des familles et un entretien avec au moins un des parents. Parfois ce sont des frères ou des parents proches qui accueillent les opérateurs, ou bien, au cours de l'entretien, apparaissent des personnes qui jouent le rôle de chef de famille. Cela nous aide à comprendre chaque situation.

Dans les contextes difficiles de notre travail, il peut se produire que la visite à domicile soit refusée, mais que les parents, ou une personne qui les représente, soient disposés à rencontrer les opérateurs au siège du service. Il s'agit dans tous les cas d'un entretien qui permet de recueillir des informations et de créer les conditions pour des rapports futurs avec la famille du mineur, et nous acceptons donc ce genre de prise de contact.

Nous pouvons déduire quelques considérations générales de la teneur des enquêtes. Le fait étant acquis que la majorité des mineurs qui arrivent en Italie sont des garçons et qu'ils nous arrivent de plus en plus jeunes (surtout pour ceux qui proviennent du Maroc), il ressort que le pourcentage de mineurs dont la fuite vers l'Italie n'est pas même justifiée par des raisons économiques est de plus en plus élevé. Pour le Maroc, par exemple, il apparaît que dans 80% des cas les familles d'origine ont une situation économique modeste, mais ne sont pas pauvres, elles appartiennent à la classe moyenne, moyennement aisée et aisée. Dans certains cas les parents sont des chefs de petites ou moyennes entreprises. Il est de plus en plus évident que les parents connaissent les projets d'émigration de leurs enfants (Albanie et Roumanie), et sont même parfois les organisateurs des transferts en Italie (Maroc). Peu nombreux sont ceux qui refusent absolument l'hypothèse d'un éventuelle rapatriement de leurs enfants, souvent le refus n'est que verbal, dans l'espoir de ne pas rendre vain le sacrifice fait pour payer le voyage, en contractant une énorme dette. Nombreux sont ceux qui accepteraient passivement le rapatriement, certains commencent à prendre une part active aux projets de réintégration.

En ce qui concerne les éléments d'incitation au départ, le passage suivant d'un rapport écrit par un assistant social albanais nous semble éloquent :

“...dans la province de Kavaje, le phénomène de l'émigration vers l'Italie est très étendu et le réseau de “passeurs” qui programment les voyages clandestins est bien organisé. Ce réseau travaille surtout avec les jeunes qu'il considère comme ses clients probables. Entre autres, ce réseau est aidé par la législation internationale qui protège les mineurs non accompagnés. Ainsi, dans cette zone, les villages se sont littéralement vidés des jeunes...”

Du Kosovo on nous dit :

“... Le phénomène de l'émigration est très diffus au Kosovo. Au cours des années passées c'étaient les personnes adultes qui émigraient dans des pays comme l'Allemagne et la Suisse. A

présent ce sont les jeunes qui, dès l'âge de 16 ans, émigrent, en particulier vers l'Italie, à la recherche d'un avenir meilleur. T. a été lui aussi incité à émigrer par ses cousins qui lui ont dit de les rejoindre quand il était encore mineur, pour avoir l'assistance et la régularisation. ...Il a raconté à ses parents que le voyage a été long, difficile et pénible."

Du Maroc également nous parviennent des informations et des analyses de ce genre.

La quasi-totalité des parents admettent qu'ils ont dépensé toutes leurs économies et contracté une dette pour payer le voyage, qui est donc un "investissement" pour le bien-être de la famille. Arriver en Italie coûte de 2'500 à 3'500 € dans les pays d'Europe de l'Est et environ 5'000 € au Maroc.

b) Le rapatriement assisté

Lors du rapatriement assisté, on organise le retour du mineur dans son pays d'origine, en lui offrant l'assistance nécessaire pour se réintégrer dans son tissu social.

Le dispositif de la décision de rapatriement assisté est prononcé par le Comité pour les Enfants Etrangers, d'après les résultats de l'enquête effectuée dans la cellule familiale d'origine, les rapports du service social qui assiste le mineur en Italie ainsi qu'après avoir entendu le mineur. Le Service Social International s'occupe de l'organisation technique du rapatriement: il prend contact avec les Services Sociaux territoriaux pour décider de la date et des modalités du départ, avec les Préfectures de Police pour l'accompagnement à l'aéroport, avec son correspondant du pays de provenance pour l'accueil du mineur à son arrivée. Le Service Social International achète le billet d'avion au nom du mineur et garantit la présence d'un opérateur à l'aéroport de départ pour assister le mineur au cours des procédures d'embarquement. Les assistants sociaux du pays d'origine accueillent le mineur à son arrivée, l'accompagnent dans sa famille et discutent à nouveau le programme d'assistance prévu. Dans certains cas, pour des raisons de sécurité ou pour offrir plus de possibilités d'étude ou de travail, il n'est pas prévu de retour dans la famille mais plutôt l'accueil et le soutien dans des centres appropriés.

Le but des programmes mis en oeuvre par le Service Social International dans le pays d'origine est la réintégration sociale et économique du mineur dans son pays. On doit donc éviter que le programme ne soit considéré comme une "prime" pour celui qui rentre dans sa patrie après être arrivé clandestinement en Italie; on ne prend donc pas en considération des projets qui tendraient à transformer les mineurs rapatriés en jeunes privilégiés par rapport à leurs contemporains.

Avec le mineur et sa famille, un programme personnalisé est mis en place, selon son âge, son sexe, ses capacités et ses espérances. Pour chaque projet, compte tenu du plafond de dépense autorisé, des fonds sont prévus pour les activités que l'intéressé entend exercer. Certains projets comprennent un soutien en faveur de la famille, pour laquelle pour la première période de réinsertion une subvention modeste peut être envisagée. Il est évident que les sommes prévues pour les programmes ne sont pas versées directement aux mineurs.

Les contrats passés soit pour les jeunes qui suivent des cours de scolarisation et professionnels, soit pour ceux qui sont introduits dans les apprentissages, sont signés par les jeunes eux-mêmes, par l'employeur ou par le directeur de l'école, par l'un des parents et enfin par le préposé du bureau du Service Social International, qui exerce une fonction de "tuteur" en suivant le mineur au cours de son expérience et en entretenant les contacts avec l'école, l'employeur et la famille.

Des micro-crédits sont également prévus pour lancer de petites activités personnelles, quand les mineurs sont assez bien formés et que leur lieu de résidence permet de développer ces activités. Dans ces cas il est prévu que les mineurs soient appuyés initialement par un expert du secteur professionnel choisi.

Naturellement, les conditions de réinsertion ont subi des modifications profondes au fil des ans.

Au début des années quatre-vingt dix, par exemple, construire un parcours de formation en Albanie exigeait un travail assez considérable pour chercher des cours ou des apprentissages permettant aux jeunes d'acquérir un bagage professionnel, même traditionnel. Le lancement d'activités professionnelles, dans des situations de grave dégradation sociale, était extrêmement difficile.

Actuellement, grâce entre autres à la lente amélioration des conditions de vie, nous disposons en Albanie, au Maroc et en Roumanie d'un inventaire des ressources qui permet de garantir aux jeunes et à leur famille un choix de parcours à suivre : scolaires, de formation professionnelle, d'apprentissage dans des entreprises. Ce panorama global est le résultat d'années de travail et de contacts afin de sensibiliser les directions des écoles et des cours de formation pour qu'elles offrent des parcours dans lesquels introduire les mineurs, même lorsque l'année scolaire ou la saison sont déjà commencées. Un autre travail important a été fait avec les dirigeants de petites et grandes entreprises, locales et italiennes, installées dans les pays intéressés, pour qu'ils offrent des emplois.

Si nous analysons rapidement la situation dans chaque pays, nous voyons que, ces dix dernières années, en Albanie les centres de formation se sont multipliés dans les grandes villes et des cours d'apprentissage ont été également organisés dans les petites agglomérations. L'Albanie offre actuellement des possibilités

diversifiées selon les âges et les professions, qui peuvent satisfaire une grande partie des demandes de formation pour les mineurs rapatriés.

Pour les mineurs qui vivent dans des zones rurales éloignées des grands centres, on a privilégié le lancement de petites activités indépendantes qui, grâce à un soutien économique, ont presque toujours donné de bons résultats.

Quant aux jeunes qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas suivre des parcours de formation au lieu de résidence de leur famille d'origine et ne sont pas capables d'entreprendre une activité autonome, l'insertion est possible dans un centre résidentiel à Tirana.

Dans ce domaine également, le travail accompli a été considérable.

Il y a dix ans, il n'existait aucun centre de transit pour l'accueil temporaire à Tirana, et rares étaient les centres de séjour aptes à accueillir des mineurs qui, pour de graves raisons, ne pouvaient rentrer dans leur famille. Aujourd'hui deux centres sont disponibles, créés en vue d'accueillir des mineurs rapatriés. Ces deux centres, qui appartiennent à l'Etat, sont nés à la suite des demandes du Ministre des Affaires Sociales italien, mais aussi grâce à la constance avec laquelle le Bureau Albanais du Service Social International a suivi et appuyé le projet (Annexe 3).

La Roumanie offre des parcours de formation intéressants et articulés, de durée variable; en outre, le système scolaire roumain est assez souple et se prête à l'insertion des jeunes, au niveau approprié, en toute période de l'année.

Le principal problème reste la précarité économique des familles d'origine et des régions de provenance. C'est pourquoi, au cours des dernières années, le bureau du Service Social International a mis en place différentes formules de résidence (un centre à Calacha, à 20 Km de Timisoara, qui peut accueillir jusqu'à 20 personnes, quelques appartements qui peuvent loger 4 ou 5 personnes) pour assurer l'hospitalité aux jeunes qui doivent fréquenter des cours ou suivre un apprentissage dans un lieu éloigné de leur lieu d'origine.

L'expérience des années passées nous montre que la formation conçue en fonction du marché, et les contacts pris avec les entreprises, permettent aux jeunes de trouver du travail après la formation.

Pour la Roumanie également, on envisage la possibilité de lancer de petites activités indépendantes (Annexe 4).

En ce qui concerne le Maroc, jusqu'à ces dernières années il n'existait pas dans le pays de cours de formation, en dehors du système scolaire public qui, entre autres, refuse l'accès aux jeunes lorsque l'année scolaire a commencé. Il existe aujourd'hui des ressources qui augmentent de plus en plus les possibilités offertes.

Nous trouvons donc une gamme de 10 cours débouchant sur des occasions de travail certaines (cours pour mécaniciens, électriciens, plombiers, préposés à l'industrie hôtelière et à la restauration, techniciens réparateurs d'instruments et

appareils médicaux, techniciens des télécommunications, professions paramédicales, menuisiers, techniciens agricoles, boulangers). Des contacts ont été pris pour l'insertion dans des centres résidentiels de formation dans le domaine agricole, dont le coût est équivalent à celui des bourses d'étude habituellement prévues. Des propositions ont été faites, en outre, pour pouvoir bénéficier de ressources locales en vue de la construction d'un centre d'accueil.

Notre correspondant est en mesure de trouver des financements importants dans le cadre de la formation professionnelle comme pour le traitement de problèmes psychiques et physiques (Annexe 5).

En général, il faut souligner que durant les années passées, malgré un pourcentage élevé de jeunes pour lesquels un jugement favorable a été porté sur l'éventualité d'un rapatriement, et bien que des mesures aient été mises en oeuvre pour faire face à un nombre consistant de retours, peu de rapatriements ont eu lieu (Annexe 6).

CONSIDÉRATIONS FINALES

Dans une discussion sur les modalités d'intervention en faveur des mineurs non accompagnés, dans les pays occidentaux l'un des thèmes essentiels est la dichotomie assistance/rapatriement qui s'est créée au plan des échanges internationaux comme au sein de chaque pays. Cette dichotomie est devenue une position politique, créant un front opposé entre ceux qui estiment qu'il est fondamental de privilégier l'assistance et donc le séjour dans le pays d'accueil, et ceux qui pensent que les mineurs doivent être renvoyés dans leur pays. Cette dichotomie, dans une perspective professionnelle basée sur des choix d'inspiration purement sociale, n'a pas lieu d'exister. En effet, les deux aspects du problème sont complémentaires et, s'ils ne donnent pas lieu à une exploitation politique, alternatifs en fonction des situations familiales des individus et selon les pays. A cet égard, l'expérience italienne est assez indicative.

Au sein tant des services sociaux publics que des services judiciaires, on manifeste des doutes sérieux sur le rapatriement vécu a priori comme une action de "refus". Ce qui entraîne des résistances au moment de demander l'enquête sociale, considérée comme rattachée au rapatriement. L'enquête ne sert pas seulement à savoir s'il existe une famille derrière l'enfant, et si elle est en mesure de le reprendre; elle sert à favoriser une reprise des rapports entre le jeune et sa famille, elle permet aux éducateurs de connaître en partie le vécu et l'identité de l'enfant dans son milieu d'origine. Elle permet de comprendre si certains comportements (rébellions, excès de transgressions, déviances) existaient avant le départ et doivent

être attribués au milieu familial, ou à l'événement migratoire et au traumatisme qui l'accompagne parfois.

Il arrive aussi que les services envoient les demandes d'enquête familiale quand le mineur se trouve en Italie et dans une communauté depuis deux ans ou plus. Les organismes publics, en pratique, offrent une assistance illimitée sur le territoire italien, sans savoir de quel milieu est parti l'intéressé. Cette attitude serait fondée sur l'idée préconçue que, dans tous les cas, la société et la famille d'origine ne sont pas en mesure d'assumer la protection psychologique, affective et éducative et que le séjour des mineurs en Italie, même dans des centres d'accueil, est de très loin préférable à un retour dans leur pays d'origine auquel est refusée toute possibilité de réhabilitation.

Il ne faut pas non plus sous-estimer ce qui se produit souvent : les jeunes sont accueillis, on les fait étudier et on les intègre dans le contexte social, en négligeant d'approfondir la situation de départ. On signale ensuite, en demandant le rapatriement d'urgence, ceux qui "troublent" ou "dévient" ou ont des problèmes graves que l'on ne peut ou ne veut pas affronter.

Notre Service essaie donc de trouver des solutions cohérentes qui, sans créer d'oppositions artificielles entre rapatriement et accueil, amènent à évaluer avec attention chaque situation isolée, en partant de l'idée de base commune à toutes les conventions internationales de protection de l'enfance, c'est-à-dire la valeur fondamentale de la famille et du pays d'origine. Toujours en garantissant dans le pays d'accueil toute l'assistance nécessaire et la possibilité d'y séjourner en situation régulière si le retour n'est pas conseillé ou présente des risques. Si nous voulons assurer une intervention sociale pour ces mineurs, nous devons, comme nous le ferions pour les jeunes de notre pays, évaluer l'ensemble de leur situation, et ensuite seulement décider s'il est bon qu'ils rentrent dans leur pays, ou leur offrir une alternative dans le nôtre. Pour favoriser cette vision de l'intervention nous avons à plusieurs reprises invité nos correspondants dans les pays d'origine à des rencontres avec les opérateurs italiens et les enfants de leur pays accueillis en Italie. La confrontation directe a permis aux opérateurs italiens de concentrer leur attention sur la situation de l'autre pays et de se rendre compte de sa "normalité" et aux jeunes de mieux comprendre les genres de projets, les perspectives d'un rapatriement éventuel.

Pour conclure, nous rappellerons l'un des aspects les plus intéressants de nos programmes : la recherche incessante de nouveaux correspondants, l'ouverture à des pays nouveaux, l'étude approfondie de leurs situations sociales et professionnelles. Les nouveaux correspondants nous ont donné la possibilité de nous confronter à d'autres cultures, de comprendre d'une part les nombreuses différences de pensée, d'idée sur la structure familiale, sur les rapports institutionnels, et d'autre part les nombreuses similitudes avec les motifs de

l'émigration expérimentés, en des temps qui ne sont pas si lointains, dans notre pays. Les correspondants nous ont permis d'approfondir les aspects les plus intéressants de la psychologie des adolescents et de leurs rêves, toujours très semblables quel que soit leur milieu d'origine.

Annexe 1

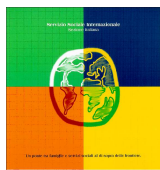


CAS DE MINEURS NON ACCOMPAGNES TRAITES PAR LE SSI - BRANCHE ITALIENNE EN 2004 -2005 - 2006

DISTRIBUTION PAR PAYS DE PROVENANCE

	du 1.1.2004 au 31.12.2004		du 1.1.2005 au 31.12.2005		du 1.1.2006 au 31.12.2006	
Pays	N.°	%	N.°	%	N.°	%
Afghanistan	2	0.12	2	0.12	2	0.12
Albanie	436	29.60	530	31.05	524	33.02
Algérie	6	0.41	2	0.12	1	0.06
Allemagne	6	0.41	2	0.12	1	0.06
Bangladesh		0.00	2	0.12	4	0.25
Bosnie	5	0.34	6	0.35	2	0.12
Bulgarie	21	1.42	21	1.23	11	0.69
Chine	4	0.27		0.00	3	0.19
Egypt	0	0.00	21	1.23	87	5.48
Ethiopie		0.00		0.00	1	0.06
Iraq	3	0.20	4	0.23	1	0.06
Maroc	450	30.53	416	24.37	394	24.86
Moldavie	25	1.70	21	1.23	22	1.39
Nigeria	6	0.41	9	0.53	14	0.88
Roumanie	406	27.54	565	33.10	375	23.63
Serbie	17	1.15	29	1.70	63	3.96
Tunisie	17	1.15	11	0.64	9	0.57
Autres	70	4.75	66	3.86	73	4.60
Total	1474	100.00	1707	100.00	1587	100.00

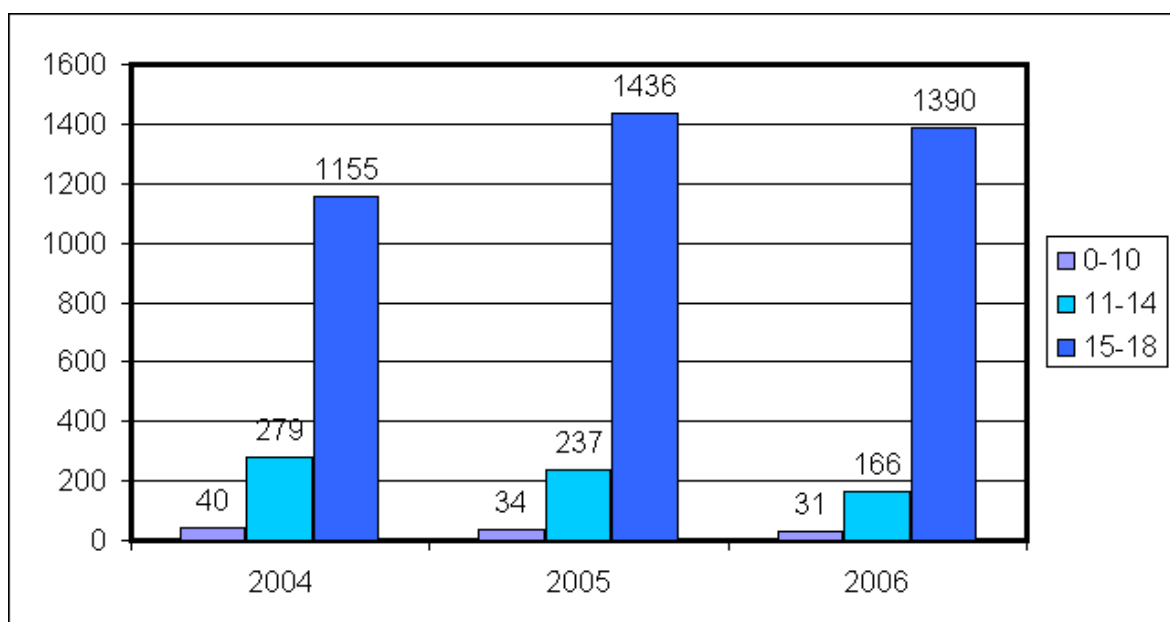
Annexe 2



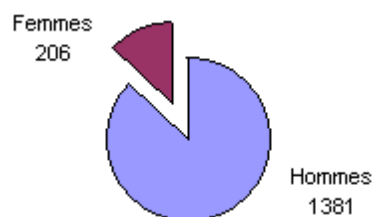
CAS DE MINEURS NON ACCOMPAGNES TRAITES PAR LE SSI - BRANCHE ITALIENNE EN 2004 - 2005 - 2006

DISTRIBUTION PAR GROUPE D'AGE

	du 1.1.2004 au 31.12.2004		du 1.1.2005 au 31.12.2005		du 1.1.2006 au 31.12.2006	
âge	N.°	%	N.°	%	N.,°	%
0-10	40	2.71	34	1.89	31	1.95
11-14	279	18.93	237	18.2	166	10.46
15-18	1155	78.36	1436	79.91	1390	87.59
Total	1474	100.00	1707	100.00	1587	100.00



2006



Hommes	Femmes
1381	206

Annexe 3

HISTOIRE D'UN MINEUR ALBANAIS

F.O. (14 ans) est arrivé en Italie clandestinement, par bateau, d'un petit village d'Albanie où sa famille, très pauvre, avait un terrain inculte. Ses parents, qui l'ont aidé à émigrer pour aider sa famille de l'étranger, lui étaient très attachés. Ils ont donc accepté qu'il soit rapatrié, ayant appris qu'il était possible de financer un projet en sa faveur. F., auquel sa famille manquait beaucoup, est rentré volontiers. Initialement, un apprentissage lui a été payé chez un viticulteur de la zone, puis des plants de vigne ont été achetés ainsi que l'équipement pour cultiver le terrain appartenant à sa famille. Ses parents sont entrés dans la gestion de la vigne et en même temps F. a terminé sa scolarité obligatoire, qu'il avait abandonnée.



Image d'archive

Annexe 4

HISTOIRE D'UNE MINEURE ROUMAINE



Image d'archive

C.B. (17 ans), de nationalité roumaine, est entrée clandestinement en Italie, avec une amie, aidée par une organisation criminelle qui l'a tout de suite forcée à se prostituer. Ayant réussi à échapper aux proxénètes, elle a demandé de l'aide à la police et a été introduite dans un programme de réhabilitation. Ses parents, informés de la situation, ont demandé son rapatriement. Vu qu'ils semblaient sincèrement préoccupés et étrangers aux circonstances de la venue de C. en Italie, et que la jeune fille elle-même

souhaitait retrouver sa famille, son retour a été organisé, assorti d'un projet de formation. C. a conclu brillamment un cours de couture et a immédiatement été embauchée dans une maison de confection.

Annexe 5

HISTOIRE D'UN MINEUR MAROCAIN

Y.O. (17 ans), que des membres de sa famille, auxquels ses parents l'avaient confié, ont emmené du Maroc en Italie était exploité pour mendier aux feux de signalisation. Trouvé par la police il a été placé dans une communauté pour mineurs. Le jeune garçon et ses parents, ayant compris les risques de la situation dans laquelle il se trouvait, à la veille de sa majorité, ont accepté le rapatriement.



Image d'archive

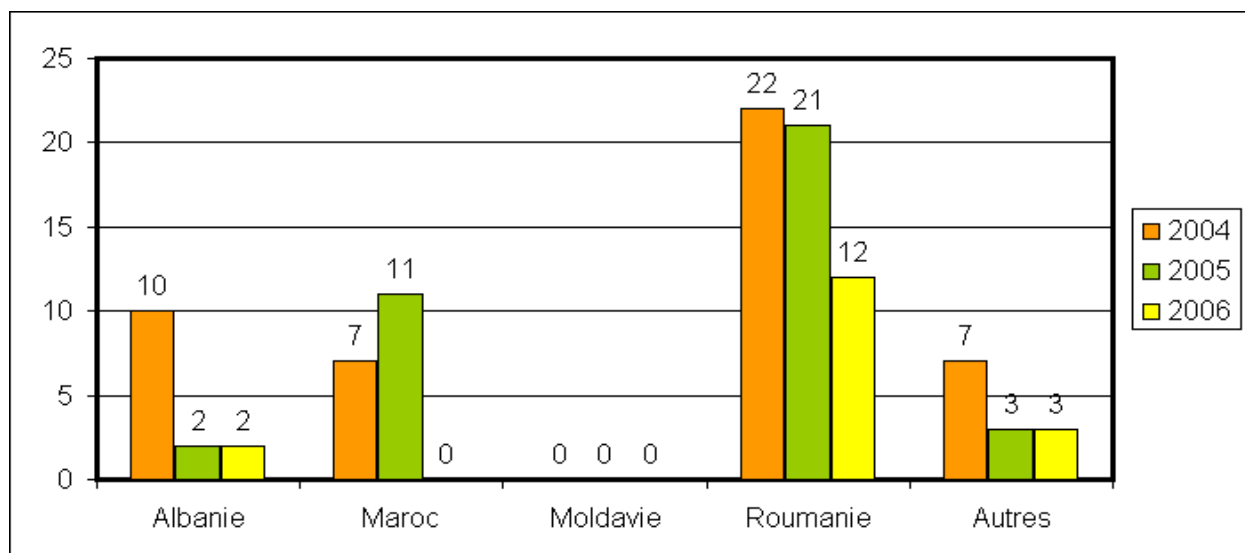
Inscrit à un cours pour technicien spécialisé dans le recouvrement de créances, il a également fréquenté un cours de rattrapage pour les langues arabe et française, afin de combler les lacunes dues à l'abandon de la scolarité. Possédant de remarquables capacités d'apprentissage et très motivé, Y. a conclu brillamment le cours et a trouvé du travail.

Annexe 6



RAPATRIEMENTS REALISES PAR LE SSI - BRANCHE ITALIENNE SUR DEMANDE DU COMITE MINEURS ETRANGERS EN 2004 -2005 - 2006

Pays	2004			2005			2006		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Albanie	10	0	10	2	0	2	1	1	2
Maroc	7	0	7	10	1	11	0	0	0
Moldavie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Roumanie	14	8	22	11	10	21	2	10	12
Autres	4	3	7	0	3	3	1	2	3
Total	35	11	46	23	14	37	4	13	17



STREET CHILDREN AND CHILD LABOUR

JOOST KOOLJMANS¹

Legal Officer, Fundamental Principles and Rights at Work Department,
International Programme on the Elimination of Child Labour, ILO, Geneva

Résumé

L'auteur donne une vue d'ensemble du travail des enfants en définissant le concept et l'étendue du phénomène, en rappelant les grands textes internationaux et leur application, et en terminant par quelques réflexions sur les «enfants des rues». Bien que ces derniers ne constituent pas en soi un groupe-cible, de nombreux projets d'IPEC centrés sur le travail des enfants en contexte urbain, s'occupent d'eux. Cependant, l'approche doit être plus large, afin de s'attaquer aux causes profondes du phénomène lui-même. Une politique de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et en faveur de l'éducation doit être mise en place. Les traités internationaux contre le travail des enfants peuvent être un outil important pour aborder le travail des enfants parmi les «enfants des rues», et en même temps aider ces derniers à échapper à une existence dans les rues. Politiques et actions contre le travail des enfants ne peuvent réussir qu'en traitant le contexte socio-économique plus large. Appliquer les Conventions OIT n° 138 et 182 est une cause devant être défendue par tous ceux qui s'impliquent en faveur des enfants en situations de rue.

Zusammenfassung

Der Autor gibt ein Gesamtbild der Kinderarbeit ab. Er definiert das Konzept und die Weitläufigkeit des Phänomens, während er die grossen internationalen Texte und ihre Anwendung in Erinnerung ruft und schliesst mit einigen Überlegungen über die Strassenkinder. Wenn auch die Letzteren nicht eine Zielgruppe definieren, haben sich viele Projekte des internationalen Programm zur Abschaffung von Kinderarbeit, auf die Kinderarbeit im urbanen Kontext

¹ Legal Officer, Fundamental Principles and Rights at Work Department, International Labour Organisation. The views expressed in the article are the author's and do not necessarily represent those of the International Labour Organization.

konzentriert. Aber die Annäherung muss breiter gefasst werden, damit man an die tieferen Gründe des Phänomens an sich rankommt. Eine Politik der Bekämpfung der Armut, des sozialen Ausschluss und für die Begünstigung der Erziehung muss eingeführt werden. Die internationalen Verträge gegen die Kinderarbeit können ein wirksames Mittel sein um die Kinderarbeit unter den Strassenkindern aufzugeben und gleichzeitig diesen Kindern helfen einer Existenz in den Strassen zu entkommen. Die Politik und Aktionen gegen die Kinderarbeit können nur im breiteren sozioökonomischen Kontext gelingen. Die Anwendung der ILO Konventionen Nr. 138 und 182 müssen von allen angewendet werden, die sich für die Strassenkinder einsetzen.

Resumen

El autor presenta una vista de conjunto del trabajo de los niños definiendo el concepto y la extensión del fenómeno, recordando los grandes textos internacionales y su aplicación, y terminando con algunas reflexiones sobre los “niños de la calle”. Aunque estos últimos no constituyen en sí un grupo determinado, numerosos proyectos de IPEC centrados en el trabajo de los niños en contexto urbano, se ocupan de ellos. Sin embargo, el enfoque debe ser más amplio, a fin de dirigirse a las causas profundas del fenómeno en él mismo. Una política de lucha contra la pobreza, la exclusión social en favor de la educación debe ser puesta en marcha. Los tratados internacionales contra el trabajo de los niños pueden ser un útil importante para abordar el trabajo de los niños entre los “niños de la calle”, y al mismo tiempo ayudar a estos últimos a escapar de una existencia en las calles. Políticas y acciones contra el trabajo de los niños no pueden tener éxito que tratando el contexto socioeconómico más amplio. Aplicar las Convenciones OIT nº 138 y 182 es una causa que debe ser defendida por todos aquellos que se implican a favor de los niños en situación de calle.

Summary

The author provides a brief overview of child labour by defining the concept and the extent of the phenomenon, reminding the international standards and their application, and ending with some reflections on street children. Although not a target group in themselves, street children are in fact addressed in a number of IPEC projects which focus on child labour in urban settings. However, the underlying causes of the very phenomenon of street children need to be addressed in a much wider policy context, and should be covered in policies designed to combat poverty, social exclusion, and promote education. International standards against child labour can be an important tool to address child labour among street children, and in the process assist children to escape from an existence in the streets. Policy and action against child labour can only be successful if the wider

socio-economic context of children is addressed. The implementation of Conventions Nos. 138 and 182 should be a cause for advocacy for all who are fighting for the cause of children in street situations.

* * *

INTRODUCTION

The last decade has seen an upsurge in international attention to the scourge of child labour. According to the International Labour Organisation's (ILO)² 2006 Global Report on Child Labour³, entitled *The end of child labour: Within reach*⁴, the heightened attention to child labour since the 1990s has also resulted in progress in global efforts to eliminate child labour. The report also provides new global estimates on the extent of child labour and gives examples of effective national action in combating child labour.

Child labour is in the great majority of cases a coping strategy, a way to survive under adverse conditions such as poverty, social exclusion, or the consequences of HIV/AIDS. Children may also fall victim to exploitation through coercion, such as forced labour. It is clear that children living in the streets engage in economic activities, sometimes even criminal, to cope with the challenges of their harsh environment.

This article will provide a brief overview of the current state of affairs regarding child labour worldwide, and will explain the concept of child labour, as set forth in international standards. Some reflections on street children in particular will conclude this paper.

2. CHILD LABOUR TODAY

2.1 Some basic concepts: what is child labour?

No one denies that there are forms of work that children – boys and girls below the age of 18 – can legitimately do, and that such work may even be beneficial to children in preparing them for a productive life as adults. Thus, not all work done by children should be qualified as ‘child labour’ which should be targeted for elimination. Unacceptable work for children, i.e. child labour, is work for which the child is either too young – work done below the required minimum

² All ILO publications mentioned in this article can be accessed at: www.ilo.org/childlabour.

³ The first Global Report was published in 2002; ILO, “*A Future Without Child Labour*” – the Global Report under the Follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, Report to the International Labour Conference, 90th session 2002, Report I (B).

⁴ ILO, *The end of child labour - Within reach*, Global Report under the follow up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work, Report to the International Labour Conference, 95th Session 2006, Report I(B).

age – and work which because of its detrimental nature is altogether considered unacceptable for children.

ILO Conventions therefore specify a system of minimum age levels for admission to work or employment, and also identify a number of activities to which no child should be subjected. The Minimum Age Convention, 1973 (No. 138) – consolidating a series of minimum age Conventions adopted by the ILO since 1919 – obligates ratifying States to set minimum age levels for admission to light work and regular work and qualifies hazardous work as work that should normally be barred to anyone below the age of 18 years. The Worst Forms of Child Labour Convention, 1999 (No. 182) requires countries to ‘take immediate and effective measures to secure the prohibition and elimination of the worst forms of child labour as a matter of urgency’⁵ The Convention defines these worst forms, to be prohibited to all persons under 18 years, as:

- (a) all forms of slavery or practices similar to slavery, such as the sale and trafficking of children, debt bondage and serfdom and forced or compulsory labour, including forced or compulsory recruitment of children for use in armed conflict;
- (b) the use, procuring or offering of a child for prostitution, for the production of pornography or pornographic performances;
- (c) the use, procuring or offering of a child for illicit activities, in particular for the production and trafficking of drugs as defined in the relevant international treaties;
- (d) work which, by its nature or the circumstances in which it is carried out, is likely to harm the health, safety or morals of children.⁶

As will be described below in more detail, Convention No. 182 complements Convention No. 138, which in its turn provides the basic framework for national and international action for the elimination of child labour. Convention No. 182 focuses on the worst forms as a priority target, while Convention No. 138 sets forth the ultimate objective of the effective abolition of child labour, and also clarifies what should be targeted as child labour by providing for the minimum age standards.⁷ The Conventions will be described in more detail below.

⁵ Convention No. 182, Art. 1.

⁶ Ibid., Art. 3.

⁷ For a fuller description of the historical events since 1919 leading up to the adoption of the Conventions, see: J. KOOIJMANS, “The ILO Conventions on Child Labour: Selected issues”, *Understanding Children’s Rights*, Ghent University (Belgium) (December 2004), A. Weyts (ed.), 315 – 331.

2.2. The extent of child labour today

The ILO's above-mentioned Global Report of 2006 indicates that the number of child labourers globally has fallen by 11% over the last four years - or 28 million fewer than 2002. This translates into a decline in child labour worldwide from 246 million children (the ILO's previous estimates in 2002) to 218 million children. The sharpest decrease is in the area of hazardous work by children - where there has been a 26% reduction overall. There is an even steeper decrease of 33% in respect of children between the ages of 5 and 14 at risk in hazardous work.⁸ Almost 7 out of 10 working children are in the agricultural sector; whereas 22% work in services and 9% in industry, including mining, construction and manufacturing.

These new global estimates were produced using the exact same methodology as for those released in 2002. They are based on over 60 surveys carried out in more than 40 countries by various international agencies, including the ILO, UNICEF and the World Bank.⁹

The remarkable decline in child labour is not evenly spread among the continents. Latin America and the Caribbean stand out in terms of a rapid decline of child labour. The number of children at work in the region has fallen by two-thirds over the last four years, with just 5% of children ages 5-14 now engaged in work. With 26%, or close to 50 million child workers, the proportion of children engaged in economic activities in sub-Saharan Africa is currently the highest of any region in the world. In the Asian-Pacific region, 122 million children ages 5 - 14 are engaged in work, 5 million fewer than four years ago. Less than 20% of Asian children in that age group are now at work. In industrialised countries, about 2.5 million children under the age of 15 were at work in 2000.

3. INTERNATIONAL STANDARDS ON CHILD LABOUR

3.1 The ILO Conventions on child labour

⁸ ILO (2006), *supra* (note 4), 5-9.

⁹ For more detailed information regarding the methodology used, see : ILO, *Global child labour trends 2000 to 2004*, Geneva (2006) (forthcoming in print), available at: <http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.INDEXPAGE>.

In comparing the two ILO Conventions Nos. 138 and 182, a remarkable difference is the approach towards policy and action against child labour. Convention No. 138 requires measures mainly in the legislative field and makes only very general demands on policy against child labour by governments. In contrast, Convention No. 182 makes, in addition to legislative requirements, quite detailed demands in the way that governments should shape policy and action to fight the worst forms of child labour. In other words, Convention No. 182 is in many respects a standard for policy, programmes and technical cooperation.

Today, with 150 ratifications¹⁰, over 80% of the ILO member states, Convention No. 138 remains the basic framework for both legislative and policy measures to combat child labour. Convention No. 182, which entered into force on 19 November 2000, has enjoyed an unprecedented rate of ratification. Today, it has been ratified by 165 member states¹¹, some 90% of the ILO membership.

3.1.1. Minimum Age Convention No. 138

Convention No. 138, supplemented by Recommendation No. 146, sets forth in Article 1 that principal commitments of a ratifying State are:

1. to *pursue a national policy* to ensure the effective abolition of child labour; and
2. to *raise progressively the minimum age* for employment or work

The framework as to the minimum age is follows:

	General	For developing countries ('where economy and education facilities are insufficiently developed') ¹²
General minimum age (Article 2)	Not less than the end of compulsory schooling, 15 years or more	14 years
Light work (Article 7)	13 years	12 years

¹⁰ As at 1 January 2008. For up-to-date information regarding the ratification of ILO Conventions, see the ILOLEX database at www.ilo.org.

¹¹ As at 1 January 2008.

¹² The flexibility foreseen for developing countries regarding the level of the minimum age is optional and needs to be used at the time of ratification (Article 2(4) of the Convention).

Dangerous work (Article 3)	18 years (16 years under certain conditions)	18 years (16 years under certain conditions)
---------------------------------------	--	--

The above rules can be visualised in the following figure¹³ in function of the age of the child and the rough type of work or activities.

(1)

Children between the minimum age and 18				
Children between 12/13 and the minimum age				
Children below 12/13 years of age				
	Work¹⁴ excluded from minimum age legislation	Light work	Non-hazardous, non-light work	Hazardous work (and also other worst forms of child labour)

Shaded areas = child labour for abolition

As stated before, Convention No. 138 covers all sectors of economic activity, and employment as well as work. Because it may not always be easy for countries to initially meet the Convention's requirements for all sectors and forms of work or employment, the Convention features several clauses¹⁵ allowing flexibility: countries may for example initially exclude limited categories such as family undertakings. Work carried out within the framework of education and vocational training is under certain conditions excluded from the application of the Convention. Work done for artistic performances may, under individual permit, even be permitted below the minimum age prescribed by the Convention.

The Convention recognises that the fixing of minimum ages is of course by itself not sufficient. As noted, the Convention requires the pursuit of 'a national policy' as well. The Convention does not make any specific demands on the shape and content of such a policy, leaving it essentially to the countries themselves to

¹³ Adapted from figure 2, ILO (2002), supra (note 3).

¹⁴ For example, household chores done by children in their own home, and work carried out in the context of education and training under protective conditions.

¹⁵ Convention No. 138, Arts. 4 and 5.

determine this taking into account national and local circumstances. However, the non-binding Minimum Age Recommendation No. 146 (supplementing Convention No. 138) suggests that policy measures may include:

- adequate facilities for education and vocational orientation and training;
- promotion of employment-oriented development in rural and urban areas;
- extension of economic and social measures to alleviate poverty, and also to ensure family living standards and income which are such as to make it unnecessary to have recourse to the economic activity of children;
- social security and family welfare measures aimed at ensuring child maintenance;
- facilities for the protection and welfare of children and young persons.

3.1.2. The Worst Forms of Child Labour Convention No. 182

Convention No. 182, accompanied by Recommendation No. 190, reflects widespread recognition over the past years and a global consensus that there should be an immediate end to the worst forms of child labour.

Convention No. 182 covers all girls and boys under the age of 18¹⁶ in line with the definition of the child under the Convention on the Rights of the Child. It calls for ‘immediate and effective measures to secure the prohibition and elimination of the worst forms of child labour as a matter of urgency.’¹⁷

The Convention, as noted above, defines the worst forms of child labour as follows: (a) slavery and forced labour, including child trafficking and forced recruitment for armed conflict; (b) the use of children in prostitution and the production of pornography; (c) the use of children in illicit activities such as the production and trafficking of drugs; and (d) work likely to harm the health, safety or morals of children.

As to the exact types of work to be prohibited as hazardous work under item (d) above, the Convention leaves the matter to national determination after consultation with employers’ and workers’ organisations and taking into consideration relevant international standards.¹⁸ This determination in each country is extremely important as a first step to clarify what is to be eliminated and to take concrete actions accordingly. Hazardous work is a category closely related

¹⁶ Convention No. 182, Art. 2.

¹⁷ Ibid, Art. 1.

¹⁸ Ibid., Arts. 3 and 4.

to how the conditions of work are regulated and safety and health of workers are protected in general and especially for young workers. For children who have already reached the general working age, the removal of the hazards or increased protection of their occupational safety and health could be a solution in this category of worst forms of child labour.

The other three categories under (a) to (c) are as we noted before, ‘unconditional’ worst forms¹⁹ because improving working conditions in no way make these forms more acceptable.²⁰

In contrast to Convention No. 138, the Convention provides significant detail concerning the policy and operational aspects of the fight against child labour. It requires ratifying States to design and implement programmes of action²¹ to eliminate the worst forms of child labour as a priority and establish or designate appropriate mechanisms for monitoring²² implementation of the Convention. It also calls for time-bound measures²³ for prevention; to provide support for the removal of children from the worst forms of child labour and their rehabilitation; to ensure access to free basic education or vocational training for all children removed from the worst forms of child labour; to identify children at special risk; and to take account of the special situation of girls.

The Convention also calls for international cooperation or assistance in efforts to ensure the effective implantation of its provisions, including support for social and economic development, poverty eradication and education²⁴. International cooperation is of particular significance to worst forms of child labour of a transnational nature, such as the trafficking of children for the purpose of exploitation.

In keeping with the tripartite principles of the Organization, the Convention also provides for broad consultation among governments, workers and employers - the ‘social partners’ in the ILO’s tripartite structure. However, the Convention also requires that programmes of action should be designed and implemented, taking also ‘into consideration the views of other concerned groups.’²⁵ Thus, the

¹⁹ ILO (2002), *supra* (note 3), para. 31

²⁰ The term ‘worst forms of child labour’ encompasses both hazardous work and the ‘unconditional’ forms mentioned above. The difference is that while hazardous work, through changes in the work environment and the work itself, can sometimes be modified to remove the hazardous aspects, the unconditional forms can under no circumstance be considered acceptable.

²¹ Convention No. 182, Art. 6.

²² *Ibid.*, Art. 5.

²³ *Ibid.*, Art. 7.

²⁴ *Ibid.*, Art. 8.

²⁵ *Ibid.*, Art. 6 (2).

Convention recognises the importance of the contributions of other actors, such as non-governmental organisations, community-based groups, and – importantly – of children and their parents.

3.1.3. Supervision of the implementation of the Conventions

How is the application by countries of Conventions Nos. 138 and 182 monitored? All ILO Conventions are subject to the ILO's supervisory mechanism. Supervision is based on Governments' regular reports to be submitted to the ILO in accordance with article 22 of the Constitution on the implementation of ratified Conventions (to be submitted periodically every two years for both Convention Nos. 138 and 182). These reports together with other information such as the country's legislation, employers' and workers' comments are examined by the independent Committee of Experts on the Application of Conventions and Recommendations.²⁶ Its report is submitted to the International Labour Conference, where it is discussed by a tripartite committee, including discussion of selected individual cases. These discussions have highlighted certain situations in countries with respect to child labour. For example, the forced labour of children in informal gold mining in Niger was first raised by the Committee of Experts and later debated in the International Labour Conference, which resulted in an intensified dialogue with the Government and other stakeholders, and quickly led to the implementation of technical cooperation programmes by the ILO to end child labour in gold mining. Likewise, child trafficking practices have been the focus of debate in the Conference, which has helped the initiation of projects against child trafficking in various regions and countries.

The ILO's supervision of child labour standards is in practice linked to the UN system of monitoring the Convention on the Rights of the Child (CRC) and other human rights instruments. Information flows between the two systems in both ways: outstanding comments of the ILO supervisory organs, as well as ILO activities on child labour in the country and other practical information help the UN Committee on the Rights of the Child examine the issues of child labour in detail when examining a country report. Likewise, information supplied by governments under the CRC in their reports has been highly useful for the ILO, especially concerning the practice of child labour or economic exploitation, but

²⁶ The comments on the application of a particular Convention by a particular country made by the Committee of Experts can be found on the Internet at: www.ilo.org through "International Labour Standards" by using either the APPLIS or ILOLEX databases.

also as regards other aspects such as the definition of the child, education, sexual or other types of child exploitation and abuse.

With respect to the CRC, the ILO Conventions clearly complement the CRC and its Protocols.²⁷ In particular, Article 32 of the CRC, which provides for the child's right to be protected against economic exploitation, refers to "the relevant provisions of other international instruments" in its second paragraph. Any work carried out by children in conditions below those established by UN Conventions or by the ILO should be considered as economic exploitation. This has indeed been the position of the Committee on the Rights of the Child in examining reports from countries on CRC implementation.

4. THE SPECIAL CASE OF STREET CHILDREN

Are street children a category of children considered to be in child labour? Perhaps not *per se*, but research has confirmed that most children living in the streets are involved in some kind of economic activity as a survival strategy. In Romania, street children were found to be involved in activities such as begging; car washing/parking; selling goods; loading and unloading goods; household work; collecting waste products; stealing; engagement in prostitution. Many children were engaged in more than one activity.²⁸ In Turkey, the great majority of children working (and living) in the streets were involved in selling napkins, chewing gums, water, sunflower seeds, lottery tickets and other small seasonal items, garbage collection and separation in the streets as well as at the garbage dumps.²⁹

Many street children work, or are at great risk to falling victim to child labour. Because of their enhanced vulnerability, they are at elevated risk to getting involved in the worst forms of child labour. The three basic elements of IPEC's approach (prevention, withdrawal and protection) should also form a basic tenet of approaches to street children. Although not a target group in itself, street children are in fact addressed in a number of IPEC projects which focus on child labour in urban settings. However, the underlying causes of the very phenomenon of street

²⁷ See also: Y. NOGUCHI, 'ILO Convention No. 182 on the worst forms of child labour and the Convention on the Rights of the Child', (2002) 10 *International Journal of Children's Rights*, 355 – 369.

²⁸ Investigating the Worst Forms of Child Labour No. 19 – Romania: Working Street Children in Bucharest: A Rapid Assessment (ILO, 2002).

²⁹ Investigating the Worst Forms of Child Labour No. 7 – Turkey: Working Street Children in Three Metropolitan Cities: A Rapid Assessment (ILO, 2001).

children need to be addressed in a much wider policy context, and should be covered in policies designed to combat poverty, social exclusion, and promote education.

Street children tend to be from disadvantaged populations, such as poor indebted families, ethnic minorities and other socially excluded groups. The situation of such children is compounded by cultural values and practices that rank children low in status, which encourages others to disregard their rights. Their marginalization often excludes them from accessing services such as basic education and health care. Such exclusion and discrimination plays into the hands of those wanting to exploit children. It is crucially important therefore that in addition to law enforcement that targets perpetrators, basic services - including free, compulsory, and quality education - is offered to all children, irrespective of origin, ethnicity, or level of affluence.

There is also a need to offer rehabilitation and reintegration assistance to children living and working in the streets. Such assistance should be child centred, and include an individual needs assessment followed by tailor-made remedial action. Care providers should be experienced professionals that are able to rebuild trust and overcome possible trauma of children, before offering socio-economic reintegration including life skills training that is sustained until no longer needed (i.e. until an alternative life has been built up and the risk of re-entering the streets has abated).

5. CONCLUSION

International standards against child labour can be an important tool to address child labour among street children, and in the process assist children to escape from an existence in the streets. This is because policy and action against child labour can only be successful if the wider socio-economic context of children is addressed. In other words, prevention of child labour among street children can only work if the children are withdrawn from life as street children and offered the basic services and remedial assistance needed to rehabilitate them. Accordingly, the implementation of Conventions Nos. 138 and 182 should be a cause for advocacy for all who are fighting for the cause of street children.

CHILDREN IN STREET SITUATIONS: JUVENILE JUSTICE

RENATE WINTER

President of the International Association of youth and Family Judges and Magistrates (IAYFJM), Austria

Résumé

Il est difficile d'inclure une case "Enfants des rues" parmi les quatre P de la CDE : Prestation, Prévention, Protection et Participation. Plus spécialement, lorsque l'on se réfère aux enfants en situations de rue, il y a une certaine futilité à calquer son langage sur les trois catégories d'enfants nécessitant une attention spéciale dans le cadre de la Justice des Mineurs : enfants à risque, enfants victimes et témoins, enfants en conflit avec la loi. Les ESR sont à risque, mais restent invisibles jusqu'à ce qu'un délit soit commis. Les circonstances les forcent à devenir des victimes, des auteurs et des témoins à la fois. En présence d'une infraction à la loi, la stigmatisation rend impossible toute réaction proportionnée, impossible aussi la mise en place des garanties habituelles : présomption d'innocence, protection contre la torture ou l'emprisonnement. Le chemin est encore long jusqu'à ce que la Justice des Mineurs combatte le phénomène des ESR plutôt que les enfants eux-mêmes.

Zusammenfassung

Es ist schwierig, die "Strassenkinder" in die vier P's der internationalen Konvention über die Rechte des Kindes zu integrieren : Leistung, Prävention, Schutz und Partizipation. Spezifischer ausgedrückt, wenn man über Kinder auf der Strasse berichtet, hat es eine gewisse Belanglosigkeit, sich auf die drei Kategorien von Kindern zu berufen, welche eine spezielle Behandlung in der Minderjährigen Justiz bedürfen: Risiko Kinder, Kinder als Opfer und Augenzeugen und Kinder im Konflikt mit dem Gesetz. Die erste Gruppe stellen ein Risiko dar, bleiben aber bis zum Deliktfall unsichtbar. Die Umstände drängen sie Opfer, Täter und Zeugen zu werden. Im Falle eines Gesetzesbruchs, verhindert die Stigmatisation jede verhältnismässige Reaktion, verhindert aber auch die normalen Sicherheiten: Unschuldsvermutung, Schutz vor Misshandlung oder Gefängnis. Der Weg bis die Jugendjustiz die Strassenkinder bekämpft und nicht die Kinder selbst ist noch lang.

Resumen

Es difícil incluir una casilla « Niños de las calles » entre las cuatro P de la CDE : Prestación, Prevención, Protección y Participación. Más especialmente, cuando uno se refiere a los niños en situación de calle, hay una cierta futilidad de calcar su lenguaje en las tres categorías de niños que necesitan una atención especial en el marco de la Justicia de Menores: niños con riesgo, niños víctimas y testigos, niños en conflicto con la ley. Las ESR son de riesgo, aunque permanecen invisibles hasta que un delito sea cometido. Las circunstancias les fuerzan a convertirse en víctimas, en autores y en testigos a la vez. En presencia de una infracción contra la ley, la estigmatización vuelve imposible toda reacción proporcionada, imposible también la puesta en marcha de garantías habituales: presunción de inocencia, protección contra la tortura o la prisión. El camino es todavía largo hasta que la Justicia de Menores combata el fenómeno de las ESR más que a los niños en sí.

Summary

It is difficult to include the case of “street children” in the four Ps of the UNCRC: Provision, Prevention, Protection and Participation. More specifically, when referring to children in street situations, there is some inanity in thinking according to the three categories of children in need of special attention in Juvenile Justice: children at risk, children as victims and witnesses, children in conflict with the law. CSS are at risk, but remain invisible until an offence has been committed. Circumstances force them to turn into victim, perpetrator and witness at a time. In the presence of law infringement, stigma makes it impossible to grant a proportionate response, and to implement safeguards: presumption of innocence, protection against torture or deprivation of liberty. There is a long way ahead until Juvenile Justice will combat the phenomenon of CSS rather than the kids.

* * *

It took quite some time to find a non-discriminatory definition for children you can see in the streets almost all over the world, lots of children in South East Europe, Turkey, Africa, Latin America, Asia.

Children in Street situations. A better word for children working and/or living in the streets?

A helpful alternative for the denomination “street kids”, preventing discrimination?

When we are addressed by these children, because they want to sell something to us we don’t need, because they want to clean the windows of our car what we don’t want, because they are begging which is very annoying for us, do we think about them as children in street situations, or do we just think “oh no, not another one of those street kids?” Of course we wouldn’t say it aloud, being well trained in politically correct speech, but do we believe in it as well?

What is wrong with the expression “street kids”? (Could “house kids” become discriminatory as well, describing many little children abused almost as slaves in many households worldwide?) Is it the expression that is discriminatory or is it the way we think about these kids?

Please allow me to use that incriminated expression, because I would like to speak about the way we deal with them, before addressing the issue of juvenile justice in connection with children who are believed to be too many, too unimportant and not really necessary to be taken care of.

Listening to official speeches of politicians about youth, you will inevitably hear that they consider children to be “the future,” “the jewels”, “the treasure” of the country, somebody to be loved and cared for, at least as future providers of a living for the existing adult generation, a safeguard for continuation, for security and growth.

Now take the Universal Declaration of Human Rights that stipulates that humans are equal and that discriminating somebody for whatsoever is illegal. Take further the Convention of the Rights of the Child that ensures that children are fully-fledged humans with equal human rights and that discrimination against any child is thus illegal as well. Consider finally that almost all Member States of the UN have ratified the Convention and therefore accepted the duty to implement the regulations thereof: the logical conclusion would be that persons such as street kids cannot be discriminated, because there cannot be any discrimination!

LET’S HAVE A LOOK

The CRC provides for provision, prevention, protection and participation for and of children. All children.

What provision has been made for street kids by Member States, by individual societies in the best interest of children as defined by the CRC?

What prevention against discrimination, against the necessity to become a street kid has been made legally and in practice?

What protection has been provided for? Where are the safeguards for the life of street kids, killed by police at night, for their healthy development in an environment that doesn't even grant food, shelter, and clothing, not to speak about education?

Who of all street kids has ever been listened to? Which one could participate in decisions made for him or her? Decisions by whom? By the parents who don't or cannot care? By the authorities that definitely don't care most of the time? By representatives of social services (if they exist at all for these kids) who don't have time, money and means enough for so many?

When we have answered all these questions we could then and only then turn to the issue of juvenile justice to find out what safeguards juvenile justice has to provide for children coming/ driven into conflict with the law.

We are aware of three categories of children in front of the system: children at risk, children as victims and witnesses, children in conflict with the law. Prevention must take place for children at risk because these children have not yet committed any crime and thus a penal judge cannot handle their case. Protection must be given to child victims and witnesses, because they are human beings and thus entitled to have their human rights respected. Children in conflict with the law as well have the right for special legal protection, because they are children.

Are street kids children at risk? Is there anyone who would deny it?

What mechanisms are put in place to provide for their most basic needs? To prevent that they have to steal, to prostitute themselves, to deal with drugs, to use them in order to make a living or at least to bear the life they have to live? Is it not almost always the case that there is no prevention at all but that we just wait until an offence is committed to leave it to the penal judge to solve a social problem?

Are street kids victims and witnesses? When your parents beat you up if you don't bring money to them however you get it, would you not call yourself a victim? If the partner of your mother rapes you, what are you then? If you witness how militia shoots down children sleeping at night in a doorway, would you consider being at risk when there might be a chance for you to give testimony? When the gang where your big brother works, forces you to steal, how would you call yourself? A victim or a perpetrator or both? What kind of legal protection is in place in most of the countries where street children live, to protect them? What kind of social network can these children turn to in case of emergency? If such networks would exist, how many street kids would we then see in front of a judge?

Only children in conflict with the law, children having committed offences on purpose and understanding the consequences of their doing have to be dealt with by juvenile (penal) justice. In its articles 37 and 40, the CRC provide safeguards for these children, because children are not grown ups and it is their development that has to be taken into consideration first of all and not their punishment.

Lets see, if these provisions are implemented for street kids as well and respected, because we all agree, as said already, that discrimination has not to take place, don't we?

Article 37 stipulates for example that torture is forbidden, that deprivation of liberty is a measure of last resort and that children deprived of their liberty should be kept separated of adults for obvious reasons and dealt with in a humane way that access to legal assistance must be granted promptly. According to information from all over the world, children living on the street are victims of torture by police, by "clients", by shopkeepers, by gangs. Deprivation of liberty is not a measure of last resort but occurs automatically for reasons of flight because street kids don't have an address (where they should flee to without money and documents would be interesting to know) and for reasons of "quickly getting a confession", a practice without risk for investigators as there is no prompt legal assistance available, mostly none at all.

Art 40 CRC speaks about the right to be presumed innocent until proven guilty. Just ridiculous, isn't it? Is there something like an innocent street kid? They are all thieves and beggars and worse...the same article stipulates that a child cannot be compelled to testify or to confess guilt. Can we assume that this applies to street kids in police commissaries as well?

Article 40 especially provides for the possibility of diversion in case a child has committed an offence and urges strongly to consider this possibility. Diversion for street kids? To ask the police or the prosecutor to find a non-stigmatising solution for a street kid who is stigmatised anyway? Why should they do some extra thinking? To ask the judge to divert a street kid from the penal process and give him/her a chance? Why should the judge try to use an almost non-existing social network in such cases? Isn't it clear from the beginning that street kids will never use another chance, cannot do so? Why consider an alternative to punishment? What other means are there to deal with this plague? One must understand that alternatives cannot be successful with street kids, can they? This has of course nothing to do with discrimination, this is just a logical consequence, isn't it!

One of the underlying principles of justice, the most important one everyone working with children, (especially in the field of juvenile justice) has to relay on, is the principle of proportionality. No action should be taken without respecting this principle; no reaction out of proportion should take place. Nobody kills a sparrow

with a cannon! Why does justice then react so harshly when street kids are concerned?

The reaction to an offence has to be appropriate to the circumstances of the case, to the facts, to the individual child in question and to the goal justice has. What should be the appropriate reaction, if police is asked by a shopkeeper to deal with street kids, trying to sell matches in front of his shop, disturbing his customers and stealing food? What should be the appropriate reaction of a judge, when the child confirms that he can return home only once a week, when stepfather isn't in and mother is alone?

What is the goal of justice? What is the goal of juvenile justice especially? Where would we like to be at the end of the day? We would like not to be disturbed by street kids anymore, that is certain.

Will we allow the law enforcement agents, the justice system to get rid of them by killing them or letting them disappear in closed institutions as long as possible or should we opt for using them as cheap labour or slaves because they are not good for anything else anyway, not protected in any case and so many? Should we use juvenile justice to combat street kids or would there be a slight possibility to use juvenile justice to solve individual problems and combat the phenomenon of street kids rather than the kids?

Solutions on small scale have been found and practiced already. Lets try to see if good practices can be use by youth police, juvenile judges and social workers together on a greater scale!

TROISIÈME PARTIE

DES PISTES DE TRAVAIL

« REPRESENTATION SOCIALE » DES ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE

OUSSOUMANA SAWADOGO

Coordinateur de KEOOGO, ONG d'accompagnement médico-psychosocial des enfants et jeunes en situation de rue, Ouagadougou, Burkina-Faso

Résumé

En Afrique, l'enfant qui n'établit pas de lien avec le cadre familial se trouve en-dehors des normes sociales et porte atteinte à l'intégrité socioculturelle nationale. Dans leur approche, les forces de l'ordre privilégient l'angle du délit. Pour les enfants concernés cependant, intégrer ce nouveau contexte est de l'ordre de la reconstruction (famille de substitution). Les médias quant à eux utilisent un langage dramatique n'offrant aucune alternative. Ce contexte dicte les méthodes de prise en charge et d'assistance des ESR, centrées sur l'institutionnalisation. Il est temps de sortir de cette lecture qui exclut d'office un enfant ne vivant pas dans le cadre familial et le prive de ses droits. A cet égard, l'approche communautaire offre de nombreuses perspectives, comme le montre l'initiative Keoogo, structure d'accompagnement médico-psychosocial des enfants en situations de rue à Ouagadougou.

Zusammenfassung

In Afrika befindet sich das Kind, das keine Familienbindung herstellt außerhalb der sozialen Normen und verletzt die soziokulturelle nationale Integrität. Im Umgang mit ihm befürworten die Sicherheitskräfte den Standpunkt des Delikts. Für die betroffenen Kinder bedeutet hingegen die Integration dieses neuen Kontext einen Wiederaufbau (Ersatzfamilie). Die Medien benutzen eine dramatische Redeweise und liefern diesbezüglich keine Alternative. Dieser Kontext schreibt die Betreuungs- und Unterstützungsmethoden des ESR, die auf der Institutionalisierung fokussieren. Es ist Zeit, sich von dieser Denkweise zu entfernen, die ein Kind ohne Familie ausschließt und ihm seine Rechte entzieht. Diesbezüglich bietet ein gemeinschaftlicher Ansatz viele Perspektiven, wie es die Initiative Keoogo – eine medizinische und psychosoziale Begleitstruktur der Straßenkinder in Ouagadougou – beweist.

Resumen

En África, el niño que no establece ningún vínculo con el marco familiar se encuentra fuera de las normas sociales y atenta contra la integridad sociocultural nacional. En su enfoque, las fuerzas del orden privilegian el ángulo del delito. Para los niños concernidos sin embargo, integrar este nuevo contexto significa reconstruir (familia de sustitución). En cuanto a los medios de comunicación utilizan un lenguaje dramático que no ofrece ninguna alternativa. Este contexto dicta los métodos de toma de responsabilidad y de asistencia de las ESR, centradas en la institucionalización. Ha llegado el momento de salir de esta interpretación que excluye de oficio a un niño que no viva en el marco familiar, y le prive de derechos. Conforme a esto, el enfoque comunitario ofrece numerosas perspectivas, como lo muestra la iniciativa Keoogo, estructura de acompañamiento medico psicosocial de los niños en situación de calle en Ouagadougou.

Summary

In Africa, the child entertaining no family relationship is out of social norms, and is doing prejudice to the national socio-cultural identity. Police forces favour the crime angle in their approach. For the concerned children, however, integrating this new context means rebuilding (a surrogate family). As for media, their emotional language is not putting through any alternative. This context guides care and assistance methods towards CSS, all institution-centred. It is time to go beyond this approach, that excludes a priori any child not included in a family system, and deprives him/her of his/her rights. Community approach brings many perspectives in this respect, as shows the Keoogo initiative, a health and psychosocial counselling structure for CSS in Ouagadougou.

* * *

INTRODUCTION

En Afrique de façon générale et au Burkina en particulier, la famille dans toutes ses dimensions reconnues, apparaît comme le cadre de vie par excellence. En témoignent les dispositions physiques et symboliques consenties pour protéger, éduquer et encadrer les enfants. Par opposition donc, tout autre milieu sera malsain pour une éducation valorisante. Ainsi tout enfant qui n'établit pas de lien avec le cadre familial se trouve en-dehors des normes sociales.

Cette conception de base constitue pour la communauté toute entière le fondement identitaire par lequel elle se valorise et se rapporte aux autres communautés. Il apparaît alors légitime que la société se positionne comme garante de toutes les valeurs socioculturelles.

Ces valeurs jouent un rôle important dans la construction des représentations sociales sur les enfants qui vivent dans la rue. En effet, dans le contexte particulier du Burkina-Faso, lorsqu'on parle de représentations sociales des enfants en situations de rue (ESR), cela renvoie spontanément à la conception générale même de cette problématique, considérée comme une atteinte à l'intégrité socioculturelle nationale. Dans cette perception, la présence de nombreux enfants qui inondent les rues est appréhendée comme un grand déshonneur. Du coup, la rue se présente à notre communauté comme un phénomène dévalorisant et dangereux auquel il faut nécessairement remédier.

I- LES REPRESENTATIONS SOCIALES DES ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE

1.1 La rue perçue par les enfants en situations de rue eux-mêmes

Le constat est malheureusement qu'un nombre important d'enfants se retrouve en rue, donc en situation de rupture effective avec leurs familles respectives. Pour ces enfants, la rue revêt tout autre signification que celui d'un simple lieu de refuge. La rue devient alors la solution pour une sortie de crise au plan individuel et une alternative pour intégrer les traumatismes enregistrés au cours de leurs vécus familiaux. Dans ce même ordre d'idée, la rue est pour ces « bakoromans »¹ une forme de libération vis-à-vis d'un cadre familial vécu

¹ Bakoroman signifie enfant de la rue dans le jargon de la rue de Ouagadougou

comme étriqué et inadapté. Pour ces derniers, la présence en rue est vécue aussi comme un geste de survie et la recherche d'une possible réinvention de soi, autrement dit la constitution d'une existence libérée de normes identitaires héritées. Comme le dit Johanny Bassolé l'initiative de la rue prise par les enfants s'inscrit dans « l'ordre de la reconstruction »² de ce qu'ils ont perdu, en l'occurrence leur famille. C'est pourquoi le groupe qu'il intègre devient pour l'enfant une famille de substitution au sens large, celle dans laquelle il espère retrouver soutien, solidarité et protection. Naturellement, ils savent quelle étiquette la société leur colle du fait de leur position d'enfants vivant en rue. C'est une image qui vient renforcer les agressions déjà subies dans le cadre familial.

« Les gens parlent mal de nous, ils nous accusent de tout, ils nous appellent wad-bi ou drogue-gnoudba ».

Face à cette intolérance de l'opinion publique à l'égard des ESR et même de certains intervenants, il se développe chez ces enfants une sorte de position défensive, exprimée par leur repli dans un mode de vie où **ils s'approprient la rue en tant que lieu de vie c'est-à-dire un milieu à partir duquel on peut se développer**. C'est ce paradoxe défensif que l'opinion rejette vigoureusement parce que mal compris. Sinon quel sens accorde-t-on aux raisonnements du genre

« on ne peut rien construire à partir de la rue » « la place d'un enfant c'est la famille, tous ceux qui sont en rue sont des délinquants, des bandits et des voleurs » « les gens qui aident ces enfants n'ont rien à faire. Pire, ils encouragent ces derniers à salir l'image de notre peuple »

bref, la critique est forte et pleine de préjugés stigmatisants.

1.2 La perception des Enfants en Situations de Rue (ESR) au niveau de la population

Cette perception de la rue et des ESR est surtout fondée sur des préjugés négatifs. On pense que la rue est ceci, on se dit que la rue est cela. Pour les parents au village, la rue n'a pas de signification extraordinaire « mon enfant est allé en ville pour chercher du travail » c'est l'image d'une ville imaginaire où la rue ne représente aucun sens particulier. Par contre, les communautés citadines en disent beaucoup de par leurs rapports quotidiens aux ESR. **Pour eux, la rue (ESR)**

² Johanny Bassolé participant au forum in Qui-Vive, autoportrait des enfants de rue, un projet de Normal a.s.b.l pour MSF Luxembourg, Ouagadougou, Burkina Faso, Juillet 2002-MARS 2003 p.139

constitue une menace, c'est un danger qui envahit et détruit la sécurité sociale. Il convient donc d'y riposter en s'opposant à elle par des comportements stigmatisants et dénigrants, des agressions verbales et injurieuses, des vindictes populaires et abus divers, la pédophilie et autres violences sexuelles faites aux ESR.

1.3 La perception des forces de l'ordre

Pour les agents des forces de l'ordre, **les ESR sont des éléments de troubles à l'ordre public.** Ils agressent les passants, volent, et s'adonnent à la consommation incontrôlée de stupéfiants. Ces pratiques sont condamnables du fait de leur caractère de délit, donc engendrent des préjudices intolérables à la société. C'est pourquoi, la répression systématique s'impose à eux comme moyen principal de relation. En les traitant ainsi disent les agents des forces de l'ordre, ils comprendront que la rue n'est pas leur place, et donc trouveront mieux à faire. Cette appréhension de la rue traduit l'expression des abus et maltraitements liés aux interventions policières vis-à-vis des ESR : les rafles et les garde-à-vue abusives, les incarcérations répétées, et même leur utilisation par la complicité de certains recéleurs.

1.4 La perception des autorités politico-administratives

Les autorités administratives et politiques renforcent le phénomène par leur perception indifférente et négativiste des ESR. Le regard qu'ils portent à la rue traduit une certaine négligence de la situation de ces enfants. Pour eux, **les ESR constituent des débris sociaux qui perturbent les aspects embellissants ou esthétiques de leurs cités.** C'est pourquoi ils autorisent leurs déguerpissements chaque fois qu'un évènement d'envergure se présente.

1.5. Perception et le rôle de la presse dans la construction des représentations sociales sur les ESR

Toutes ces attitudes de tortures et de maltraitements commandées par nos autorités sont très souvent soutenues par la presse qui dit pourtant, avoir un regard critique et neutre. En réalité, la presse dans ses commentaires, constitue un catalyseur de la mauvaise représentation des ESR. Cette position renforce le réflexe de culpabilisation spontané de ces enfants par l'opinion publique. La presse s'interroge toujours sur la responsabilité de cette situation, les éventuelles pistes de solutions, et souvent elle va plus loin en parlant **de perte de repères, d'avenirs**

hypothéqués..., un langage dramatique à travers lequel aucun espoir de solution n'est permis :

« s'il y a un fléau qui est en train de gagner du terrain sans qu'on ne s'en aperçoive, c'est bel et bien la recrudescence des enfants de la rue...il n'est secret pour personne que **la rue est un lieu de concentration de tous les maux que connaissent nos sociétés...** il est pratiquement impossible de circuler librement dans les rues des villes du Burkina sans se faire accoster par des enfants mal habillés...»

Toute alternative souhaitée par les médias est que nos autorités prennent leurs responsabilités pour que nos rues soient sans enfants.

II- CONSEQUENCES SUR LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Les différents comportements et approches vers les enfants en situation de rue sont souvent dictés par les perceptions de la rue que animent les différentes catégories d'acteurs.

Pour réagir convenablement à cette situation, des méthodes dites d'assistance ou de prise en charge des ESR ont été instaurées, en vue d'éradiquer le phénomène par le retrait de ces enfants de la rue et leur réinsertion obligatoire dans leurs familles d'origine. Un aspect important de cette méthode concerne les placements institutionnels destinés aux cas les plus difficiles. Ce sont là, des façons de faire fortement inspirées de la conception sociale de la rue, à savoir que la rue est trop déstructurée pour servir de cadre d'apprentissage. C'est un endroit où se mènent des activités de commerce pour la plupart. Pour y être, il faut en avoir l'autorisation, donc une certaine majorité d'âge, si non, elle devient un lieu de passage. C'est pourquoi, il est formellement interdit aux mineurs de traîner dans la rue, à plus forte raison y élire domicile. De plus, tout ce qui n'est pas une activité reconnue et autorisée d'être en rue, se présente systématiquement comme une perversion de la symbolique traditionnelle de la rue perçue comme un lieu de rencontre, de reconnaissance, et même de médiation avec les divinités : c'est dans la rue que nous rencontrons des personnes que nous reconnaissons. Nous y passons des moments à communiquer, et à échanger des souvenirs communs. C'est encore en rue que nous faisons certaines offrandes ou pratiques liées à nos cultes et croyances. Voilà pourquoi il paraît inconcevable que l'évolution de la vie par le modernisme soit à l'origine de changements qui ne tiennent pas compte de toutes ces valeurs sociales. La réaction sociale est alors conséquente : il faut contrôler la rue et la rendre plus saine, en trouvant absolument une place valorisante pour ces petits voleurs et délinquants. Il est donc clairement conclu :

« La rue est un lieu perdu et dépravé, il faut la nettoyer, c'est tout ! »

2.1. Considérations générales du milieu ouvert par rapport à la structure et à l'organisation sociale prise en compte.

Il a toujours été considéré, parlant de nos sociétés traditionnelles, qu'un enfant naît dans une famille; et qu'alors, aucune raison valable ne pourrait justement expliquer l'absence ou la non-existence de celle-ci. De ce fait, il paraît inconcevable d'admettre la possibilité d'une quelconque vie en dehors du cadre familial. C'est pourquoi il est difficile, voire absurde pour le citoyen ordinaire de définir une population de rue. « *C'est une atteinte à la valeur même de l'éducation* » pensent certains, surtout quand on sait que l'éducation elle-même puise ses sources du cadre familial considéré ici comme cellule minimale et conditionnelle de toute véritable vie humaine. Si tel est le cas, quelle place la structure sociale traditionnelle réserve-t-elle aux populations marginales ? Quelle appréciation la société fait-elle de l'existence de ces personnes vivant hors du cadre familial conventionnel ? Un enfant, une femme ou un homme qui mange et dort en rue, cesse-t-il d'être une personne à part entière ?

2.2. Niveau de désorganisation du milieu ouvert et impact sur le développement structurel.

Il est vrai, le constate-t-on, la rue a un niveau de désorganisation très remarquable. On évoquera sans doute des éléments visibles tels que la violence, la drogue, la prostitution, et la délinquance; éléments toujours considérés comme indices de la désorganisation manifeste du milieu ouvert comparé au cadre familial. Il se fait donc, si l'on s'en tient à cet état de fait, qu'aucune stabilité sociale n'est envisageable à partir de la rue. Or, le savons nous, la rue n'est pas le seul cadre de vie où l'on retrouve ces indices de désorganisation structurelle. La violence physique et sexuelle, la drogue, la prostitution, les abus et la délinquance, sont des phénomènes liés à l'évolution des sociétés avec plusieurs dimensions de visibilité selon le contexte dans lequel l'on se retrouve. A titre d'exemples, la famille, l'école, l'internat, le centre d'accueil, l'orphelinat, la maison de correction... pour ne citer que ceux-ci, ont parfois servi de véritables foyers de manifestations dangereuses et violentes, nées de la simple et naturelle évolution de la vie en société. Il s'ensuit que si tel est le cas, c'est que peut être tous ces indices évoqués plus haut ne sont pas spécifiques à la rue, mais plutôt qu'ils naissent toujours de la dynamique de vie qui régit le fonctionnement de tout groupe humain et social. Or, l'a-t-on remarqué, les pouvoirs publics, certains intervenants, et les

partenaires techniques et financiers dans leurs recherches de solutions face à ces multiples interpellations, n'ont eu d'autres issues que se rabattre sur la prise en charge institutionnelle des ESR à travers leurs placements dans des centres d'accueil spécialisés. Cette philosophie s'accorde avec la perception sociale de la rue, qui exige la soustraction préalable de l'enfant de ce milieu, avant d'entreprendre toute action de réinsertion. Cette démarche est sans conteste l'idéale procédure, mais à quel degré tient-elle compte des réalités liées aux droits fondamentaux de ces enfants ? Les structures d'accueil des ESR ne participent-elles pas souvent trop à la stigmatisation ? Certains éducateurs mal avertis n'abusent-ils pas ou ne portent-ils pas de nombreux préjudices aux ESR du simple fait de leur statut ?

III- NOUVELLES TENDANCES : UN AUTRE REGARD PORTE SUR LES ESR

S'il est difficile pour la société d'admettre la présence d'enfants en rue, il devient inutile de préciser que cette perception de la rue a fortement soutenu l'idée selon laquelle, un enfant qui ne vit pas dans le cadre familial est d'office exclu ou marginalisé, donc privé d'une bonne partie de ses droits les plus élémentaires. Et malheureusement la plupart des ESR sont victimes de cette considération, par le simple fait de leur rupture familiale. Or, le savons nous, nous ne saurons continuer d'avoir cette lecture de la rue, à un moment où le nombre d'enfants qui y arrivent augmente et ce, à un rythme effrayant. Doit-on toujours se réfugier derrière ce côté pervers de la rue pour nier toute vie possible en rue ? Autrement, la perception négativiste de la rue suffit-elle pour justifier l'amputation aux ESR de tous leurs droits d'enfants ? Si non, quelle démarche la société adopte-t-elle en vue d'une restauration minimale des ESR dans leur condition d'enfants égaux à ceux qui vivent encore dans des familles ? N'est-il pas peut-être temps pour nous de revoir notre compréhension de la rue ? Que faire donc ?

3.1. Reconnaissance de la rue comme un milieu de vie pour certains enfants

L'expérience du travail avec les enfants vivant dans les rues de Ouagadougou, a suscité chez certains travailleurs, l'adoption de pratiques singulières dont le but essentiel est : la communication orientée vers la recherche de solutions pour une

réinsertion sociale réussie. C'est dans ce cadre que s'inscrit KEOOGO³, structure d'accompagnement médico-psychosocial des enfants en situation de rue. Pour les acteurs de cette structure la rue constitue un milieu de vie pour certains enfants, notamment ceux qui y ont élu domicile après une rupture totale des liens qu'ils entretenaient avec leurs familles. C'est pourquoi, il paraît nécessaire, si l'on veut être réaliste, de ne pas occulter cet aspect fondamental de la question très délicate de l'accompagnement des enfants en milieu ouvert. Il est d'ailleurs plus judicieux, de considérer cette approche avec scientificité, c'est-à-dire : loin de tout préjugé hâtif ou subjectif; et percevoir à travers cette approche **communautaire et participative**, l'élan d'une intégration sociale basée sur la culture ou la restauration de l'estime de soi, facteur déterminant pour un passage réussi à l'âge adulte. Aucun enfant ne peut réellement être tenu pour responsable de sa présence en rue, pourvu qu'on se souvienne de la valeur d'une famille dans la vie d'un enfant, en référence au contexte socioculturel burkinabé. En ce sens, l'idéal communautaire de la réinsertion des enfants de la rue, en dépit des préjugés malveillants dont elle fait souvent l'objet, se justifie, en tant qu'alternative méthodique et pratique de la socialisation intégrale. Il suffit peut-être d'en avoir la compétence et les moyens.

3.2. La vie en rue : dynamique d'un changement alternatif

La rue est un milieu très dynamique où sont mis en jeu plusieurs systèmes de relations. Selon la structure socio-familiale d'origine, chaque enfant qui entre en contact avec la rue, réagit : c'est-à-dire qu'il ajuste son interaction avec ce nouvel environnement, de sorte à obtenir un niveau plus ou moins adapté pour sa survie. Ainsi, en fonction du degré d'adaptation aux perpétuels changements qui surgissent dans ce milieu, on peut remarquer des catégorisations dans la structure relationnelle en rue. Cette structuration est l'élément moteur de la vie en rue. Elle détermine de ce fait, l'originalité et la complexité du processus à travers lequel se construisent les systèmes de relations en rue. Sa compréhension n'est pas systématique, surtout pour ceux qui considèrent la rue comme un simple lieu de passage pour les enfants. Cependant une observation bien appliquée permet une meilleure compréhension du phénomène, et de ce fait, l'identification d'alternatives fiables de communications. La présence, la proximité et la fidélité de nos

³ Ce mot signifie en mooré « espace initiatique de transmission des valeurs et des vertus pour un passage réussi à l'âge adulte ». Les fondateurs de l'association ont baptisé leur structure du nom de keoogo car ils considèrent le cadre qu'offre cette dernière comme un passage qui favoriserait l'intégration sociale des enfants de rue.

interventions ne sauraient à elles seules garantir l'ébauche d'une pratique pertinente. Au contraire, la réussite de l'intervention réside dans l'intérêt qui soutient notre interférence à ce milieu. Ainsi, pour aider efficacement les enfants à trouver des solutions durables à leurs problèmes, il s'impose un préalable : l'analyse de certains préceptes, et leurs enjeux sur nos attitudes envers les ESR.

3.3. La connaissance de la rue : des repères de socialisation à partir de la rue

La connaissance du contexte de la rue a pour but premier, la compréhension des systèmes de fonctionnement et relations qui déterminent la représentation que les ESR se font de leur propre situation. Cette compréhension de la rue permet d'identifier un certain nombre de repères capables de soutenir le travail à partir de la rue, avec tous les enjeux opérationnels que cela comporte. En procédant de cette façon, la rue est perçue comme un milieu de vie où des supports d'accompagnement thérapeutique peuvent être introduits en vue d'opérer des changements différentiels relatifs à l'état ou à l'organisation structurelle de chaque enfant. Qu'est ce que la rue ? Quels types d'enfants trouve t on en rue ? Quelles sortes de relations ces enfants développent-ils en rue ? Quels rapports entretiennent ils avec les intervenants de rue ? Quelles sont les difficultés majeures liées à l'accompagnement ESR ? Là se trouvent quelques interrogations poignantes de la réflexion à mener sur la précieuse question des possibilités de réinsertions à partir de la rue.

- Les attitudes que nous avons envers les ESR ont un enjeu paradoxal sur notre relation avec eux. Les attitudes les plus favorables sont celles qui les rassurent et les sécurisent. Il convient donc d'en tenir compte si nous voulons vraiment réussir notre relation avec eux. Cela suppose que nous devons fournir des efforts pour adopter des attitudes qui ne sont pas de nature à exclure. C'est-à-dire que nous devons éviter de renfermer les enfants dans des étiquettes du genre : « tu es ceci, tu es cela » « tu es irrécupérable » « tu es comme un tel, tel autre vaut mieux que toi ». Comparer, dévaloriser, culpabiliser, menacer, moraliser, sermonner, obliger, ridiculiser, prêter des intentions négatives, ou imaginer à leur place, sont des attitudes qui ne favorisent pas notre communication avec eux.
- L'enfant qui a perdu confiance en l'adulte se croit lui-même adulte. Il se croit autosuffisant, et se réfugie dans une fausse personnalité à travers laquelle, il nie tout rôle qu'un adulte jouerait à ses côtés pour l'aider à grandir. Cette méfiance exagérée conduit l'enfant à un repli sur soi qu'il

manifeste diversement dans ses relations avec les autres (réticence défensive, agressivité, mensonge, toxicomanie, mobilité excessive, brutalité...). Il ne se livrera donc pas par plaisir au premier passant. Ce n'est pas non plus une règle établie ! Cependant, il est plus réaliste de cultiver soigneusement mais sûrement la confiance d'une personne, plutôt que de se précipiter pour tout briser dès la première rencontre. Quelque soit sa situation et son état, l'enfant a besoin d'être vu, compris, accepté, respecté et considéré comme tel. Nos premiers jugements (surtout les mauvais) sont très vite perçus par les enfants. Et cette première impression qu'ils ont de nous, déterminera pendant longtemps, la qualité de la relation que nous construirons avec eux.

- En fin, il est important de savoir que l'enfant qui vit en rue acquiert des compétences, crée des projets et développe un réseau social nécessaire à sa survie dont il faut absolument tenir compte.

3.4. L'approche communautaire : un facteur de restauration des ESR dans leurs droits

Les enfants, quel que soit leur niveau de désorganisation structurelle, gardent en eux-mêmes le sentiment d'appartenance à une famille, à une société, à une communauté. Leur situation d'enfants en situation de rue ne saurait donc les soustraire du milieu socio-familial et culturel ordinaire, qu'ils ne s'en sont démarqués que physiquement. Leur présence en rue n'est autre que la matérialisation de leur désir de reconstitution d'un vécu traumatique, intégré en lambeaux tout simplement parce qu'ils ont fui l'adulte par instinct de survie. Malheureusement, la triste réalité est que l'enfant quitte sa famille et va se réfugier en rue où il devient son propre père et sa propre mère. Il grandit trop vite donc pour encore avoir confiance en l'adulte que nous sommes. C'est une situation douloureuse à accepter, surtout quand on tient compte du cadre socio-culturel dans lequel nous vivons. Et c'est justement parce que la situation est douloureuse, que notre responsabilité dans la situation de ces enfants se trouve indexée. Aucun parent ne serait fier de voir son enfant aller en rue. C'est pourquoi, l'obligation parentale se pose comme idéal prioritaire dans le processus de réinsertion sociale des ESR. En entendant, doit-on contraindre ces enfants à retourner dans leurs familles respectives, doit-on peut-être les récupérer tous dans des structures correctionnelles ou dites de redressement ? Les travailleurs du domaine répondraient mieux à ces questions. Ils feront l'analyse des tentatives de réinsertion forcée ou musclée, en montrant peut-être quels sont les avantages et les limites de cette approche. Ainsi, pourrions-nous constater que la question de la

réinsertion de ces enfants doit, elle aussi, évoluer selon la conception de la notion d'enfant, et celle des droits de l'enfant. Pour nous praticiens, nous retiendrons simplement qu'à tous les niveaux de la vie d'un enfant, il y a quelque chose à faire, un rôle que l'adulte doit jouer pour l'accompagner petit à petit vers l'âge adulte. Mais pour jouer convenablement ce rôle, il est nécessaire que nous soyons suffisamment outillés, motivés, et engagés pour atteindre notre but qui est celui d'aider l'enfant à résoudre ses problèmes, partout où il se trouve, même si c'est en rue qu'il dort.

Dans cette démarche, l'implication de toute la société est nécessaire, et exige de la part de chaque citoyen une participation à la hauteur de ses rapports avec les enfants en général. De façon pratique, **l'approche communautaire s'investit à protéger les ESR, en leur accordant une place sociale valorisante à travers la restauration d'une estime de soi suffisante pour une autopromotion intégrale, dans le respect de leurs droits.** Ainsi, devons-nous encore préciser que cette approche novatrice permet d'éviter les pratiques de réinsertion sociale forcée qui d'ailleurs, ont des répercussions graves sur la situation des enfants.

IV- L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE DE KEOOGO : UNE ALTERNATIVE FIABLE DE PROMOTION DES DROITS

4.1. Droit à la santé

Soins de base

Du fait de leur situation, les ESR sont mis en marge du système sanitaire : « lorsque nous allons au dispensaire, on nous rejette parce que nous sommes sales. On nous exige d'honorer les frais de consultation et après c'est une ordonnance qu'on donne ». Pour parer à cette situation, les équipes mobiles Keoogo assurent des soins de base en rue. Pendant les soins, les équipes expliquent aux ESR la démarche sanitaire à adopter pour avoir accès aux services de santé publique au même titre que tous les enfants burkinabé.

Références sanitaires

Plusieurs formations sanitaires de la ville ont été sensibilisées sur les problèmes de santé que vivent les ESR. Ainsi, pour faciliter leur accès aux soins, une collaboration existe entre ces structures et Keoogo dans le cadre des références sanitaires. A travers ce dispositif, les ESR ont accès aux consultations médicales, et Keoogo paye les médicaments prescrits et frais d'hospitalisation.

Vaccinations

Des équipes mobiles sillonnent les sites des ESR pour leur administrer leurs doses de vaccin. Pendant ces séances de vaccinations, des informations relatives à la santé leur sont données.

Sensibilisation

Sur les sites des ESR, les équipes médicales appuyés des secouristes et par éducateurs (aînés ayant manifesté le désir de quitter la rue) animent des séances d'information sur les épidémies et les problèmes de santé en général.

Accompagnement psychologique

Une équipe de psychologues accompagne les ESR qui ont des difficultés particulières liées à leur santé mentale et psychologique. Ce travail se fait surtout en rue à travers des groupes de soutien aux enfants demandeurs, des séances de dessin en rue, et la thérapie ballade. Un protocole spécifique de suivi a été également mis en place pour l'accompagnement psychologique des ESR victimes de violences sexuelles.

4.2. Droit à une famille

Réinsertion familiale

Keoogo répond aux demandes des enfants en travaillant avec eux pour : un renouement familial, un retour en famille, un placement pour formation professionnelle ou dans une structure partenaire, l'établissement des documents d'état civil, la prise en charge des traumatismes (pédophilie, violences)... et développe un appui psychosocial aux mineurs qui séjournent à la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou. Pour mieux réussir la réinsertion des ESR en famille, il a été développé un volet « accompagnement familial ». Ainsi, des animations familiales spécifiques sont tenues à l'intention des familles des ESR résidant à Ouaga.

Familles d'accueil

Des familles d'accueil ont été identifiées pour héberger et suivre des enfants stabilisés, en vue de leurs scolarisations, leurs formations socioprofessionnelles ou simplement pour mener une activité génératrice de revenu.

4.3. Droit à une identité

Etablissement d'actes de naissance

A l'intention des ESR bénéficiant d'un accompagnement psychosocial Keoogo, et qui ne disposent pas d'acte de naissance, il est organisé un renouement familial au cours duquel les parents sont invités à établir un acte de naissance pour leur enfant venu en rue.

Etablissement de carte d'identité

Pour les ESR et les talibés (élèves coraniques) ayant l'âge de quinze ans, il est établi une carte d'identité burkinabé.

4.4. Droit à la protection

Médiations communautaires pour une cohabitation pacifique entre les ESR et les riverains

Vu les multiples vindictes populaires dont les ESR sont injustement victimes dans certains quartiers de Ouaga, il a fallu instaurer un système relais des équipes Keoogo, qui servira à contenir par des médiations participatives, les fougues hasardeuses orchestrées contre les ESR. Ainsi donc, plusieurs référents (personnes ressources très influentes et sensibilisées à l'approche Keoogo travaillant à la protection des enfants sur les sites des ESR dans leurs quartiers) assurent la continuité des actions de Keoogo dans les quartiers, et servent de relais dans certains domaines spécifiques de l'approche familiale et communautaire.

Lutte contre les violences sexuelles

Très exposés aux violences sexuelles, les ESR subissent des abus qui engendrent des effets graves sur leur santé physique et psychologique. Cependant, aucun dispositif de protection ni de prise en charge des victimes d'abus sexuels n'existait. C'est alors que Keoogo, engagé dans la lutte contre les violences faites

aux enfants, a mis en place un protocole de prise en charge médicale et psychologique des enfants victimes de pédophilie. En plus de l'aspect curatif, il a été multiplié des groupes de paroles sur le thème. Cela a abouti à la mise en place sur les sites de système d'alerte par les pairs pour échapper aux pédophiles. Il est également mis en place une cellule de soutien par les pairs.

Prise en charge des mineurs interpellés

L'action de Keoogo envers les Agents des Forces de l'Ordre consiste à veiller au respect des droits des ESR lors des rafles policières et pendant les garde-à-vue dans les commissariats. Ce travail permet d'outiller et d'impliquer la police dans l'accompagnement des enfants en difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi donc, il est organisé des visites régulières dans les différents commissariats de police de ville de Ouaga. Cette collaboration permet la réinsertion familiale de nombreux ESR à partir de la police. En plus de cela, il est organisé régulièrement des échanges directs à l'école de la police dans le but de renforcer le rôle de protection des policiers auprès des enfants, prévenir les gardes à vue abusives et respecter les conditions de détention des mineurs.

4.5. Droit à l'épanouissement

Organisation de la fête de l'An

A chaque Nouvel An, une fête est offerte aux ESR, à travers une journée de partage organisée par les référents. C'est l'occasion pour nombre d'enfants de recevoir des cadeaux de fête et vivre des moments de partage avec les riverains.

Organisation du tournoi de la cohabitation

Pour renforcer la cohabitation entre ESR et riverains, Keoogo stimule leur acceptation par la communauté en organisant le tournoi foot de la cohabitation. Ce tournoi initié par les référents, vise le rapprochement des ESR de ceux qui vivent en famille par le football. Ainsi, chaque équipe est mixte c'est-à-dire composée d'ESR et d'enfants vivant en famille. Ce tournoi participe à la valorisation des ESR par le sport et cultive la tolérance sociale, deux valeurs sûres de reconnaissances positive des ESR.

Organisation du cinéma social

A l'occasion du FESPACO (festival panafricain du cinéma et de l'audio visuel de Ouagadougou) Keoogo organise à l'intention des ESR et des talibé une journée de cinéma social.

Organisation de manifestations récréatives en rue

En collaboration avec d'autres partenaires artistiques (compagnies théâtrales burkinabé et étrangères parfois) Keoogo organise des représentations théâtrales en plein air et dans des espaces publics à l'intention des ESR.

4.6. Droit à l'éducation

Scolarisation

Les ESR qui expriment le désir d'aller à l'école bénéficient de scolarisations ou rescolarisations pour ceux qui sont déscolarisés. La scolarisation est faite à partir de la rue, d'un centre d'accueil, d'une famille d'accueil ou d'un retour en famille. Il est également organisé des cours itinérants pour créer un désir de scolarisation pour le noyau dit dur.

Formations socioprofessionnelles

Pour permettre aux nombreux enfants et jeunes qui désirent se former ailleurs que dans les centres fermés, Keoogo a travaillé à impliquer la population riveraine dans la formation des enfants et jeunes de la rue. Ainsi un réseau d'artisans formateurs repartis dans les différents quartiers de la ville, participe à la formation des jeunes dans divers corps de métiers : art et décor, couture, électricité, soudure, mécanique, menuiserie, coiffure, etc. l'utilisation de ce réseau d'artisans concourt fortement à l'intégration socioprofessionnelle des ESR.

Interpellation de la société burkinabé

A Ouagadougou et en province (*zones pourvoyeuses d'enfants*), Keoogo organise des projections-débats sur les conditions de vie des ESR. Il est fait également un travail de sensibilisation et d'interpellation sur les ESR issus des écoles coraniques.

Avec cette communauté musulmane, il est question de travailler à faire remarquer que certaines des écoles dont elles disposent de nos jours conduisent leurs enfants à la rue, et ensemble envisager des actions préventives. Keoogo's y est beaucoup investi, après avoir mené une recherche action sur l'état des lieux les écoles coraniques.

Le travail avec la population générale a surtout concerné la sensibilisation par les expositions photos, les projections de films suivis de débats, le théâtre forum, les émissions radio et télé, les gadgets et les interventions directes dans les foyers coraniques.

CONCLUSION

Nous avons montré dans cette réflexion les différentes perceptions véhiculées ou entretenues par les différentes catégories d'acteurs qui constituent le monde des enfants en situation de rue. Nous avons vu que la rue est appréhendée comme un milieu malsain, dangereux, un cadre inapproprié pour l'éducation des enfants pour certains. Pour d'autres elle est une alternative aux difficultés familiales, un lieu possible de survie, un cadre d'accompagnement des enfants en situation de rue.

Notre analyse a montré que les connotations données à la rue influencent les actions, les comportements, discours et approche en lien avec la population des enfants en situation de rue.

Face aux pratiques de réinsertion forcée et de répression nourries par les représentations sociales de la rue et des enfants en situation de rue, nous avons noté l'apparition d'une approche novatrice qui est l'émanation d'un autre regard sur la rue et sur les enfants en situation de rue. Basée sur la reconnaissance de la rue comme un milieu de vie, la connaissance de la rue et sur une approche qui prône la participation communautaire à la prise en charge de ces enfants, cette nouvelle tendance qui est portée par l'association Keoogo veut faire de l'accompagnement dans le contexte de la rue un outil réaliste et pragmatique.

A tous les participants, retenons que le premier ennemi des droits de l'enfant est notre PERCEPTION.



KEOOGO : signifie dans l'une de nos principales langues nationales « espace initiatique, de transmission des valeurs et vertus pour un passage réussi à l'âge adulte. »

BIBLIOGRAPHIE

Archives KEOOGO : Missions et attributions, avril 2006, Rapports activités KEOOGO.

Le journal L'Hebdomadaire du Burkina N° 212 du 18 au 24 avril 2003 : enfants de la rue tous responsables.
Salam COMPAORE

Le journal Sidwaya du jeudi 30 novembre 2006 : une nuit avec les enfants de la rue de Dédougou : les péripéties des exclus de la société.
Daouda Emile OUEDRAOGO

Journal Sidwaya du 10 août 2007 : Ministère de l'Action Sociale : Echanges Francs entre Tantie Pascaline et ses enfants
Emile GANDEMA

Qui-Vive, autoportrait des enfants des rues, un projet Normal asbl pour MSF Luxembourg, Ouagadougou, Burkina- Faso. Juillet 2002–Mars 2003.

LES ENFANTS EN SITUATIONS DE RUE AU BRÉSIL : UNE APPROCHE JURIDIQUE

ANDRESSA CURRY MESSER

Juriste, Université de Fribourg, Suisse

Résumé

Au Brésil, en dépit de dispositions légales garantissant et protégeant les droits de l'enfant, il y a un fossé entre ce que la loi requiert et les conditions de vie dans les rues. Celles de nombreux enfants ne correspondent pas à leur statut de détenteur de droits, en vertu de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989 et des lois brésiliennes. Il est fondamental de souligner l'importance de comprendre de quoi est faite la vie quotidienne des enfants en situation de rue au Brésil, en se basant sur leurs expériences, afin que les gens exerçant sur eux une juridiction légale ou administrative puissent interpréter et appliquer de manière plus efficace les droits de l'enfant. Le monde de la rue doit être appréhendé non seulement dans son existence, mais également dans la perception qu'en ont les enfants, et la relation subjective qu'ils entretiennent avec ce monde. .

Zusammenfassung

In Brasilien schützen und garantieren Gesetzesbestimmungen die Kinderrechte, aber es existiert ein Graben zwischen dem was das Gesetz vorschreibt und den Verhältnissen der Kinder auf der Strasse. Die Verhältnisse vieler Kinder entsprechen nicht der internationalen Konvention über die Rechte des Kindes von 1989 und den brasilianischen Gesetzen. Es ist sehr wichtig, den Alltag der Strassenkinder in Brasilien auf der Basis ihrer Erfahrungen zu verstehen, damit die entscheidenden Instanzen, sei es in der Verwaltung oder in der Rechtssprechung, die Kinderrechte effizienter interpretieren können. Die Welt auf der Strasse muss nicht nur in seiner Existenz aufgefasst werden, sondern auch die subjektive Auffassung der Kinder in Bezug auf diese Welt muss berücksichtigt werden.

Resumen

En Brasil, a pesar de las disposiciones legales que garantizan y protegen los derechos del niño, hay un abismo entre lo que la ley requiere y las condiciones de

vida en las calles. Las de numerosos niños no corresponden a su estatuto de poseedor de derechos, en virtud de la Convención Internacional de Derechos del Niño de 1989 y de las leyes brasileñas. Es fundamental subrayar la importancia de comprender de que está hecha la vida cotidiana de los niños en situación de calle en Brasil, basándose en sus experiencias, a fin que las personas que ejerzan sobre ellos una jurisdicción legal o administrativa puedan interpretar y aplicar de manera más eficaz los derechos del niño. El mundo de la calle debe ser aprehendido no solamente en su existencia, sino igualmente en la percepción que tienen los niños, y en la relación subjetiva que mantienen con el mundo.

Summary

In Brazil, despite all the legal provisions guaranteeing and protecting children's rights, there is a huge gap between what the law demands and the actual facts of life on the streets. The living conditions of many children do not correspond to their statute of subject of rights as defined in the International Convention on the Rights of the Child of 1989 and in Brazilian laws. It is fundamental to emphasize how important it is to understand the actual facts of the daily lives of Brazilian children in street situations, based on what they really experience, so that the people with the legal or administrative jurisdiction over them can interpret and apply the children's rights more effectively. It is not just a question of understanding the world of the streets as it exists, but also as it is perceived by the child. Thus, a child's subjective relationship with the world of the streets can only be explained by starting from the child himself.

* * *

INTRODUCTION

La présence des enfants dans les rues du Brésil date du XIX^{ème} siècle, mais ce phénomène devient visible et objet d'attention à partir des années 1970. Pendant cette période, le pays vit un moment de crise économique, de transition politique ainsi que de prolifération des mouvements sociaux.

Diverses études et enquêtes commencent à évaluer le nombre d'enfants vivant dans la rue et à s'interroger sur les causes du phénomène et les méthodes les plus efficaces pour sortir les enfants de ce milieu. La majorité de ces recherches ont été élaborées sur des données statistiques établissant des estimations très variables d'un travail à l'autre.

En fait, les statistiques basées sur des données sociographiques négligent l'expérience personnelle que les enfants ont avec la rue, leur famille, leurs amis, les passants, la police, les institutions publiques et privées. Elles ne prennent pas en compte non plus les capacités et compétences acquises dans la rue par les enfants.

Les multiples tentatives visant à définir cette population négligent des éléments importants, tels que ceux du « *système enfant-rue* » élaboré par le Professor Ricardo Lucchini. Ce système démontre que la vie de l'enfant en situation de rue comprend une complexité de phénomènes sociaux et d'événements possibles liés directement à son identité.

L'image de l'enfant en situation de rue souvent propagée par les médias comme « victime », « marginal » ou « vagabond » fonctionne aujourd'hui à la fois comme critère pour la critique sociale du monde des adultes et une véritable limitation pour penser ou appliquer des actions sur le plan local. Elle incite également à la colère ou à la stigmatisation de ces enfants.

Malgré toutes les dispositions juridiques internationales et nationales qui garantissent et protègent les droits des enfants, nous avons de bonnes raisons de penser que de gros écarts existent entre les exigences du droit et les réalités du terrain. Les membres de la Justice et tous ceux qui travaillent en théorie ou en pratique avec les enfants en situation de rue, doivent prioritairement connaître et comprendre cette réalité complexe et hétérogène.

A notre avis, le « *système enfant-rue* » propose un chemin pour mieux connaître l'enfant en situation de rue, car il a été élaboré à partir de l'enfant lui-même. Ce système adapté par Dr. Daniel Stoecklin possède une dimension « *normes et valeurs* » concernant les critères d'évaluation sociale de l'enfant liés

aux personnes qu'il apprécie ou non.¹ Cependant, nous pourrions envisager une extension de ce concept social à un concept juridique. Cela ne constituerait pas seulement une contribution à la théorie socio-juridique sur le phénomène, mais également une information importante aux membres de la Justice de l'enfance et de la jeunesse dans leur activité professionnelle. L'intégration d'une dimension juridique au « *système enfant-rue* » entraînerait une approche des droits/devoirs plus réaliste des faits sociaux et identitaires de l'enfant en situation de rue.

Une dimension juridique susciterait donc une série de questions générales et spécifiques relatives aux droits de l'enfant en situation de rue. On pourrait ainsi demander : Comment ce « système » communique-t-il avec le système de droits de l'enfant ? Les situations complexes du « système enfant-rue » peuvent-elles se réduire à travers l'application de ces droits ? Quel est le rapport entre les droits et le système identitaire de l'enfant en situation de rue ? Quelles sont les mesures prises pour mettre ses droits en œuvre ? Quel est le rôle juridique de l'Etat, des parents et de la société vis-à-vis de l'enfant en situation de rue ? Entre la jouissance et l'exercice de ses droits, où se situe l'enfant en situation de rue ? Quelles mesures juridiques sont nécessaires afin de donner la parole à l'enfant en situation de rue ? Comment les équipes sur le terrain peuvent-elles contribuer à la réalisation des droits de l'enfant en situation de rue ? D'autres questions pourraient encore être soulevées dans cette dimension juridique.

Evidemment, toutes ces questions demandent un travail interdisciplinaire de réflexion, d'analyse des normes et des faits différenciés. Mais, celui-ci pourrait être utile afin d'apporter une vision socio-juridique plus détaillée, structurée et corrélationnelle des enfants en situation de rue au niveau des Etats et des Communautés de proximité. Or, c'est exactement à ce niveau que l'enfant peut espérer la concrétisation de ses droits. D'où l'importance que nous devons accorder aux Constitutions et aux législations nationales qui garantissent les droits de l'enfant.

Dans le cadre de ma présentation qui suit, je voudrais évoquer brièvement quelques questions juridiques, telles que : la mise en œuvre législative de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 au Brésil; la notion juridique de l'enfant en situation de rue dans la Convention et dans le Statut de l'enfant et de l'adolescent de 1990; l'application des quatre principes fondamentaux de la

¹ Comme exemple de *normes et valeurs*: « *le courage, l'honnêteté, la sincérité, l'entraide, la fierté, la richesse, la force, la hiérarchie, la domination, la violence, la solidarité, etc.* ». D. Stoecklin *Le « système enfant-rue, un outil d'analyse et d'intervention*, travail non publié, élaboré pour La Fondation Terre des hommes, Lausanne, 2005, p. 31.

Convention au Brésil et, enfin, je présenterai ma modeste conclusion et quelques propositions.

BRÈVE PRÉSENTATION DE LA LÉGISLATION NATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

La Constitution fédérale brésilienne de 1988 et la Loi 8.069/ 90, Statut de l'enfant et de l'adolescent (Estatuto da criança e do adolescente - ECA)

En 1988, la Constitution fédérale du Brésil a introduit dans le système juridique du pays la « *Doctrine de la Protection Intégrale* »² des droits fondamentaux des enfants et des adolescents. Elaborée avec la participation de la société civile dans un cadre de rétablissement de la démocratie dans le pays, la Constitution brésilienne consacre les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels des enfants et des adolescents d'une manière sans précédent dans les anciennes Chartes constitutionnelles.

L'article 227 de la Constitution fédérale est de haute importance, car il énonce le

« ...devoir de la famille, de la société et de l'Etat d'assurer à l'enfant et à l'adolescent, en priorité absolue, le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, aux loisirs, à la formation professionnelle, à la culture, à la dignité, au respect, à la liberté et à la coexistence familiale et communautaire, ils doivent également les défendre contre toute forme de négligence, de discrimination, d'exploitation, de violence, de cruauté et d'oppression. »

La ratification de la *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* par le Brésil, en 1990, vient fortifier la consécration des droits constitutionnels des enfants et adolescents. Les droits prévus par la Convention sont mis en place à travers la Loi fédérale 8.069 de 1990 comprenant 267 articles, nommée *Statut de l'enfant et de l'adolescent* (« *Estatuto da criança e do adolescente* » - ECA).

² Celle-ci est le reflet de 4 instruments : a) la protection des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ; b) les règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la Justice pour mineurs (règles de Beijing) ; c) les principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile ; d) les règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté. Les dispositifs de la Convention n° 138 de l'Organisation mondiale du travail (1973) concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (16 ans) et de la Convention de La Haye concernant la protection des enfants en matière d'adoption internationale ont également été inclus.

http://www.brasil.org/index.php?option=com_content&task=view&id=611&Itemid=51 (consulté le 11.10.07).

Cette Loi fédérale, considérée comme l'une des plus avancées au monde en matière de droits de l'enfant, remplace l'ancien « *Code du mineur* » de 1979. Elle signe la fin de deux décennies d'une doctrine, d'une législation et d'une politique répressive fondée sur la notion de « *mineur en situation irrégulière* » et de la « *bienfaisance au mineur* ».

En ce qui concerne la protection judiciaire, l'assistance judiciaire est gratuite à ceux qui ne peuvent pas avoir un avocat privé (cf. art. 141, paragraphe premier, ECA). L'action judiciaire doit être proposée par l'un des parents ou l'un des responsables, ou par le curateur ou le tuteur. La légitimité pour proposer des actions judiciaires fondées sur les droits et intérêts diffus et collectifs de l'enfant est attribuée au Ministère Public, à l'Etat, aux fédérations, aux municipalités, au District Fédéral ainsi qu'aux associations de protection de l'enfant et de l'adolescent après une année d'existence (cf. art. 210, I, II et III, ECA).

Les Tribunaux de l'enfance et de la jeunesse³ sont composés d'un juge titulaire, d'un membre du Ministère Public ainsi que des auxiliaires de la justice représentés par une équipe interprofessionnelle d'assistants sociaux, de psychologues et de pédagogues dont la tâche est de présenter au juge, pendant l'audience judiciaire, des informations sur les enfants et les adolescents (par écrit ou oralement). Cette équipe doit également développer des travaux de conseil, d'orientation, de prévention et autres sous la subordination directe de l'autorité judiciaire (cf. art. 151, ECA).

Quant à la mise en œuvre des politiques et initiatives destinées à promouvoir et à défendre les droits prévus par la Convention, l'Article 88 du Statut prévoit l'organisation des services pour les enfants et les adolescents au sein des municipalités. Cet article garantit la décentralisation des activités et permet à la société d'exercer un contrôle sur l'emploi des ressources publiques et sur la qualité des services proposés.

Tous les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux sont tenus de soumettre leurs programmes au Conseil municipal des droits de l'enfant et de l'adolescent. Ce Conseil est un organisme délibératif associé à l'administration publique constitué par des représentants du gouvernement et de la société civile. Il

³ En ce qui concerne la protection judiciaire, l'assistance judiciaire est gratuite à ceux qui ne peuvent pas avoir un avocat privé. L'action judiciaire doit être proposée par l'un des parents ou l'un des responsables, ou par le curateur ou le tuteur. La légitimité pour proposer des actions judiciaires fondées sur les droits et intérêts diffus et collectifs de l'enfant est attribuée aux Ministère Public, l'Etat, les fédérations, les municipalités, le District Fédéral ainsi que les associations de protection de l'enfant et de l'adolescent après une année d'existence.

a comme fonction la délibération et le contrôle des directives sur les politiques publiques sociales de protection des droits de l'enfant et de l'adolescent.⁴

Les programmes sociaux qui s'adressent aux enfants et aux adolescents élaborés par le gouvernement et ONG doivent être enregistrés au Conseil municipal, lequel informe le Conseil de tutelle et l'autorité judiciaire ou locale (cf. art. 90, ECA) L'enregistrement ne doit pas être accepté lorsque les organismes

« n'offrent pas d'espaces habitables, hygiéniques, salubres et sécurisés ; ne présente pas un plan de travail compatible avec les principes du Statut; ne sont pas réglementairement constitués ; n'ont pas le personnel de confiance » (cf. art. 91, lettres a, b, c et d, ECA).

Le Conseil de tutelle de l'enfant et de l'adolescent est un organisme permanent et autonome, de nature non juridictionnelle. Chaque municipalité doit disposer au moins d'un Conseil de tutelle avec cinq membres choisis directement par les communautés locales pour une durée de trois ans.⁵ Parmi les fonctions du Conseil de tutelle (cf. art. 136, I à XI), il y a celles de:

- *répondre aux besoins des enfants et des adolescents dont les droits sont menacés ou enfreints;*
- *établir des contacts avec les parents et les personnes responsables, leur fournir des conseils et, si nécessaire, formuler des avertissements;*
- *communiquer avec les instances judiciaires au sujet des faits constituant des infractions administratives ou pénales allant contre le droit des enfants ou des adolescents;*
- *prendre toute mesure protectrice décidée par les tribunaux en faveur de délinquants adolescents.*

Après cette vision rapide de quelques dispositions de la Constitution fédérale et du Statut de l'enfant et de l'adolescent, nous allons ensuite traiter de la notion

⁴ Au niveau Fédéral, il y a le Conseil National des Droits d'Enfants et d'Adolescents (CONANDA). Ce Conseil est composé de représentants des Ministères d'Etat de la justice, des relations extérieures, de l'éducation et des sports, de la santé, du trésor, du travail, de la sécurité et de l'assistance sociale, de la culture et de la planification et du budget, ainsi que d'un représentant du Cabinet du Président du Brésil et des représentants d'organisations non gouvernementales. Les tâches principales du Conseil sont les suivantes : a) *élaboration des normes générales de promotion et de protection des droits des enfants et des adolescents;* b) *contrôle de la mise en œuvre de l'assistance aux enfants et aux adolescents;* c) *évaluation des politiques de l'Etat et des politiques municipales, et de résultats obtenus par les Conseils nationaux et municipaux des droits des enfants et des adolescents;* d) *contrôle de l'élaboration et du suivi des propositions budgétaires du gouvernement fédéral, avec l'indication des modifications nécessaires en vue d'appliquer la politique de protection des droits des enfants et des adolescents.*

⁵ En 1999, on comptait 3.011 Conseils installés sur l'ensemble de 5.507 municipalités brésiliennes.

juridique de l'enfant en situation de rue du point de vue de la Convention de 1989 et du Statut de 1990.

NOTION JURIDIQUE DE L'ENFANT EN SITUATION DE RUE : CDE ET ECA

Dans la Convention de droits de l'enfant, la notion juridique de l'enfant est celle prévu par son article premier qui considère comme enfant :

« Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

D'une part, une telle définition n'indique pas une vraie notion de l'enfant ou de l'enfance ou de l'enfant en situation de rue. Affirmer qu'un enfant est « *tout être humain âgé de moins dix huit ans* » signifie tout simplement que l'enfance finit lorsqu'une personne atteint l'âge de dix huit ans et que c'est le début de sa majorité, sauf si les Etats fixent autrement l'âge de la majorité.

D'autre part, l'ensemble des droits énumérés dans la Convention concerne les droits de tous les enfants moins de dix huit ans, dont chacun est titulaire. La Convention en tant qu'un instrument légal indépendant et spécifique dans lequel tous les standards des droits de l'homme concernant les enfants sont réunis veut donner la même valeur à tous les enfants, sans discrimination.

La Convention n'a pas distingué les enfants des adolescents, laissant ainsi cette question complexe ouverte pour les pays membres. Le législateur n'a pas voulu déterminer universellement l'âge auquel seront acquis certains droits ou perdues certaines protections. C'est à chaque pays de stipuler ceci dans ses législations nationales.

Le législateur brésilien a opté pour une distinction entre l'enfant et l'adolescent. Il a défini dans l'article deux du Statut, « *un enfant comme une personne âgée de moins de 12 ans et un adolescent celle âgée de 12 à 17 ans.* » Cette distinction temporelle fixe le début et la fin de l'enfance ainsi que de l'adolescence, déterminant deux stades différents de la vie et du développement de l'enfant.

Les conséquences les plus aisées de cette distinction sont les infractions commises par l'enfant ou par l'adolescent. L'enfant en conflit avec la loi ne peut

pas être privé de liberté et des mesures de protection lui sont applicables.⁶ L'adolescent en conflit avec la loi peut être privé de liberté pour la période maximale de trois ans et des mesures socioéducatives lui sont applicables.⁷

Il est important de souligner que lors de toute distinction élaborée entre l'enfant et l'adolescent par les pays signataires, la notion de sujet de droits attribuée par la Convention ne doit jamais être oubliée. Elle doit être liée à l'ensemble des normes de droits de l'homme ainsi que de la Convention.

L'ensemble des articles de la Convention, de la Constitution fédérale du Brésil et du *Statut de l'enfant et de l'adolescent* ne s'adresse pas de manière spécifique aux enfants en situation de rue. Ces textes prévoient des dispositions de protection et de prévention dans toutes sortes des domaines et à maintes reprises insistent sur l'élaboration et l'application de mesures adéquates pour répondre aux besoins des enfants en situations vulnérables.

En fait, les enfants en situation de rue peuvent se trouver dans plusieurs catégories juridiquement prévues, telles que : travailleurs, privés de leur milieu familial, séparés des parents, sans abris, handicapés, en conflit avec la loi, non scolarisés, porteurs de maladies graves, objets de la traite, exploités, négligés, victimes ou menacés de violence physique, psychologique ou morale, etc.

Cela pourrait expliquer la raison pour laquelle le législateur international et national a évité de s'adresser directement aux enfants en situation de rue dans ces textes. Néanmoins, cette situation juridique *sui generis* de l'enfant en situation de rue aurait pu être signalée dans les textes législatifs. Ceci pourrait attirer l'attention sur la complexité de la vie de ces enfants et mettre en évidence que l'*être dans la rue* est l'une des situations parmi toutes les autres dans lesquelles ils peuvent se trouver.

De toute manière, les droits prévus dans ces textes sont universels, indivisibles et interdépendants, considérant l'enfant comme un tout. En reconnaissant les droits de l'enfant dans ce sens, tous les enfants et, bien entendu ceux en situation de rue, sont considérés comme des êtres humains sujet de droits, indépendamment de son lieu de naissance ou de son ascendance, de sa race, de son sexe, de sa religion, de sa culture, ou de son niveau socio-économique.

L'expression « sujet de droits », étant universelle et indivisible, comprend une signification globale du statut juridique spécifique de l'enfant acquis au cours de son histoire dans la société et dans sa relation avec les adultes. L'indivisibilité des

⁶ Les mesures de protection : traitement médical et psychologique, une scolarisation, des orientations familiales, l'accueil dans des foyers, etc. (cf. art. 98-102, ECA).

⁷ Les mesures socioéducatives : réprimande; obligation de réparer le préjudice; services d'utilité publique; liberté surveillée; système de semi-liberté; internement dans un établissement d'éducation. (cf. art. 103-128, ECA).

droits doit être la clé de l'interprétation et de l'application de normes de la Convention et des normes nationales. Toutefois, la notion de l'enfant en tant que sujet de droits ne signifie pas seulement qu'il est titulaire de droits, mais surtout, qu'il puisse y accéder et les exercer.

En tenant compte des réalités du terrain, la question qui se pose est celle-ci : les enfants en situation de rue sont-ils vraiment des sujets de droits ou ceci reste-t-il une notion plutôt symbolique ? La question est classique, mais peu aisée et je la laisse ouverte pour notre débat.

LA MISE EN OEUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT PAR LE BRÉSIL

La Convention de 1989 fixe quatre principes, incontournables et primordiaux, visant à faciliter l'interprétation de l'ensemble de ses articles et à guider la mise en œuvre des programmes sociaux. Ces grands principes sont : la non-discrimination (article 2); l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3); le droit à la vie, à la survie et au développement (article 6); l'opinion de l'enfant (article 12).

Ensuite, nous passons à l'examen de ces principes.

a) Non-discrimination (art. 2, n. 1 et 2 de la CDC)

Le terme « discrimination » n'est défini ni dans la Convention, ni dans le Pacte international des droits civils et politiques (1966). En effet, le principe de non-discrimination consiste en la jouissance des droits et des libertés par tous et toutes en conditions d'égalité.

Le préambule de la Convention des droits de l'enfant reconnaît

« qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière ».

Tous les enfants sont égaux devant la loi, mais le principe d'égalité suppose parfois un traitement non identique en faveur de groupes marginalisés et vulnérables, fondé sur des critères objectifs et proportionnels.

Dans l'art. 5 du Statut de l'enfant et de l'adolescent, le législateur brésilien prévoit le principe de la non-discrimination dans le même sens que la Convention. Je rappelle que la Constitution fédérale souscrit, en son article 227, qu'il incombe à

la famille, à la société et à l'Etat de protéger les enfants et les adolescents contre toutes les formes de négligence, de discrimination, d'exploitation, de violence, de cruauté et d'oppression.

Dans le domaine des droits et garanties fondamentaux, la Constitution fédérale de 1988 a également établi que la discrimination basée sur l'origine ethnique constituait un crime non susceptible de mise en liberté sous caution ou de prescription, et passible d'une peine de prison (cf. art. 5, XLII, CF).

De toute évidence, les textes législatifs sont essentiels afin de garantir l'égalité entre les individus, mais la réalité nous montre qu'ils ne suffisent pas à réduire les disparités entre les différents groupes socioéconomiques et culturels. Des actes discriminatoires sont encore décelés de manière diffuse contre les enfants en situation de rue.

La discrimination reste largement répandue en dépit de dispositions normatives constitutionnelles ou fédérales sanctionnant toute forme de discrimination et de racisme. Les enfants en situation de rue métis ou descendants d'Africains sont souvent les plus affectés par les effets de la discrimination.⁸

Il est certain que l'éradication des inégalités de *facto* au Brésil n'est pas un problème qui sera résolu à court terme, car les inégalités sont dues à de multiples facteurs provenant de la période coloniale.⁹

Le pays n'a pas encore une culture approfondie des droits humains ni des droits de l'enfant capable de lutter contre des mentalités et des attitudes discriminatoires à l'égard des individus, notamment des enfants en situation de rue.

⁸ *Indépendamment du soutien gouvernemental qui se manifeste par le financement de programmes de rattrapage culturel, programmes que sont généralement réalisés par des organisations non gouvernementales, il convient de mentionner les mesures suivantes destinées à combattre le racisme contre les enfants et les adolescents : a) Inclusion de la race ou de la couleur dans les enquêtes scolaires et dans différentes enquêtes statistiques officielles, de façon à appuyer les initiatives de promotion des noirs ; b) Réorganisations des programmes scolaires télévisés du ministère de l'éducation afin de revoir l'histoire du Brésil et de faire état de la contribution des africains à la formation de la société brésilienne ; c) Réexamen de tous les manuels distribués ou recommandés aux élèves du primaire, de façon à éliminer les publications qui contiennent des notions ou des images propres à renforcer les stéréotypes ou les préjugés fondés sur la race, la couleur ou le sexe ; d) Elaboration de normes nationales visant les programmes d'études, de façon à tenir compte de l'objectif de promotion de la race noire et à combattre la discrimination.* Rapport du Brésil CRC/C3/Add.65, p. 29.

⁹ Pendant la période Impériale du Brésil, la Princesse Isabel de Bragança e Bourbon a sanctionné la Loi 3.353, nommée *Lei Áurea*, afin d'abolir définitivement l'esclavage. Le 13 mai 1888, huit cents milles esclaves obtiennent la liberté totale au Brésil. Toutefois, aucune mesure d'intégration n'a été mise en place. Ces personnes se sont retrouvées dans une misère absolue, sans accès aux écoles ni aux assistances médicales ou hospitalières. Tout de suite après, pendant la période républicaine, le pays leur refuse la possession de terre afin de la cultiver ou d'y vivre. Ils cherchent alors des solutions à leur vie ; la grande majorité migre en direction des grandes villes, telles que Rio de Janeiro et São Paulo, afin de s'installer sur les terrains vides ; ceux-ci se transforment en grands quartiers africains originaires des bidonvilles actuels.

Toutefois, nous voulons croire qu'il est possible que la société brésilienne devienne un jour plus égalitaire et moins discriminatoire.

b) *Intérêt supérieur de l'enfant (article 3, n. 1, 2 et 3 de la CDE)*

La notion de « l'intérêt supérieur de l'enfant » n'a pas été déterminée avec précision par le Groupe de travail qui a élaboré la Convention. Elle a été délibérément laissée indéfinie afin d'être interprétée et appliquée de façon flexible au cas par cas.

Ce principe a un rapport direct avec le bien-être de l'enfant. Cela veut dire que les droits des enfants doivent satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Le Comité des droits de l'enfant attire souvent l'attention des Etats parties sur le fait que le principe supérieur de l'enfant doit être pris en corrélation avec tous les articles de la Convention.

Lorsque des décisions ou des mesures sont prises par l'Etat ou par les organismes privés au sujet des enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être appliqué comme « une considération primordiale ». Néanmoins, cela ne signifie pas que l'intérêt de l'enfant doit systématiquement prévaloir sur l'intérêt de l'Etat ou des parents ou d'autres individus.

L'intérêt de l'enfant est *une* considération primordiale et non *la* considération primordiale qui prévaut sur toute autre. La décision d'appliquer le principe implique une analyse des circonstances données et des droits évoqués afin de pouvoir situer l'intérêt de l'enfant dans l'affaire. Il peut arriver que le droit d'autrui prévale sur celui de l'enfant, mais il faut pouvoir apporter la preuve que cela a été fait dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le domaine de l'intervention en faveur de l'enfance, toutes les décisions et les mesures prises doivent être guidées par ce principe. La sphère étatique doit veiller à ce que l'intérêt de l'enfant soit pris en compte comme une obligation dans: les plans d'action, les politiques publiques, les crédits budgétaires, les activités judiciaires, parlementaires et administratives nationales et locales. De même, les institutions privés, tels que les associations, fondations et ONG qui s'occupent des enfants doivent être guidées par ce principe.

En ce qui concerne le Brésil, le Statut de 1990 souligne à maintes reprises les priorités de l'enfant concernant sa protection, son assistance, son accès aux services publics et à son bien être. Il accorde aussi une priorité aux mesures élaborées et appliquées par les pouvoirs publics ainsi qu'à l'allocation de ressources financières publiques à des programmes et activités liés à la protection de l'enfant et de l'adolescent.

L'enfant en situation de rue requiert des mesures juridiques, sociales, culturelles et économiques adéquates. L'Etat doit prendre la responsabilité de les

protéger et d'assurer leur bien-être là où leurs familles n'ont pas les moyens. Cependant, décisions de la Justice, fondées sur le principe de l'intérêt de l'enfant, de le retirer de la rue et de le placer dans les institutions publiques ou privées. Dans certains foyers, les besoins et les soins essentiels de l'enfant ne sont pas satisfaits. Les conditions adéquates d'hygiène, de salubrité, de sécurité, les programmes pédagogiques, psychologiques et médicaux sont insuffisants, voir inexistantes. Le personnel n'est pas assez qualifié ou mal formé. Le caractère provisoire et exceptionnel du placement n'est pas respecté et sa surveillance par l'Etat rarissime.

Il s'agit donc souvent d'une mesure palliative accompagnée par la croyance qu'elle est la meilleure solution dans l'intérêt de l'enfant. Les discours des enfants en situation de rue ainsi que leurs fuites régulières des foyers vers la rue prouvent justement le contraire.

Enfin, l'application adéquate du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant en situation de rue exige une réflexion sur lui en tant qu'individu avec ses opinions, ses sentiments, ses vécus, ses valeurs et ses besoins. A notre avis, la parole de l'enfant pourrait contribuer à situer l'intérêt supérieur de l'enfant par rapport à l'intérêt de l'Etat, de ses parents et de la société.

c) *Droit à la vie, à la survie et au développement (article 6, n. 1 et 2 de la CDE)*

Le droit à la vie est un droit appelé de première génération, inhérent à tous les être humains, non-dérogeable et « *jus cogens* ». Il a été reconnu comme un principe universel du droit humanitaire dans l'article 3, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ».

Il est également reconnu dans plusieurs instruments juridiques, universels et régionaux. L'article 6, du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, détermine :

« Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être propagé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie. »¹⁰

¹⁰ M. Nowak, Commentary on the United Nations Convention on the Rights of the Child, A. Alen, J. Van de Lanotte, E. Verhellen, E. Berghams et M. Verheyde, Martinus Nijhoff Publishers/Brill Academic Publishers, (s.l), 2005, p. 6.

Le droit à la survie, contrairement au droit à la vie, ne trouve pas un homologue explicite dans d'autres instruments juridiques internationaux, à l'exception de la Charte Africaine des Droits et du Bien-Être de l'enfant de 1990.

Le droit au développement est un droit typique de la troisième génération et figure parmi les instruments des droits humains concernant les droits de solidarité. C'est un droit qui dépend largement de l'exercice du droit de l'éducation. L'importance du droit à la vie, à la survie et au développement est encore plus manifeste lorsqu'il est en relation avec les autres droits de la Convention. Son interprétation doit être faite de manière holistique et systématique, en tenant compte de l'ensemble des droits du Traité.

Au Brésil, le Statut de 1990 prévoit que

« l'enfant et l'adolescent ont droit à la protection de la vie et de la santé, en application des politiques sociales publiques qui protègent la naissance et un développement sain et harmonieux dans des conditions de vie dignes. » (cf. art. 7, ECA)

L'application de ce principe se heurte à de sérieux obstacles, tels que : la pauvreté, l'exclusion sociale, la difficulté d'accès aux services publics, la mauvaise qualité de ceux-ci ainsi que la violence. Je voudrais évoquer ici le problème de la violence contre les enfants en situation de rue au Brésil.

Selon l'*Institut Brésilien de Géographie et Statistiques* (IBGE), à chaque jour de l'année 2002, 16 enfants entre 0 et 18 ans ont été victimes d'homicides. La majorité des victimes étaient des adolescents de sexe masculin (93%), pauvres et noirs (74%).

Ces chiffres mentionnés ne peuvent être officiels que lorsque chaque décès est enregistré. Ceci implique d'abord une dénonciation au Département de la santé et de la sécurité publique locale. Cela n'est pas toujours le cas quand l'acte criminel a eu lieu dans la rue par des groupes policiers militaires, civils, ex-policiers ou des agents de sécurité privée, connus comme les « *groupes d'extermination* ». Ainsi, le nombre de morts violentes par homicides peut être beaucoup plus élevé que celui résultant des statistiques officielles.

Le phénomène d'assassinats des enfants en situation de rue est le résultat d'une accumulation de ces « *groupes d'extermination* », de l'omission ou du manque de protection des enfants par l'Etat ainsi que de l'indifférence d'une grande partie de la société brésilienne. On y ajoute l'inefficacité des enquêtes policières, la lenteur du Pouvoir Judiciaire pour juger les procès ainsi que l'impunité du criminel.

L'assassinat d'enfants et d'adolescents brésiliens en situation de rue le plus connu est celui appelé de « *La tuerie de la Candelária* ». A l'aube du 23 juillet 1993, sept enfants, parmi les cinquante qui dormaient devant l'église

« *Candelária* » situé au centre ville de Rio de Janeiro, ont été cruellement tués par des policiers militaires.

Le crime a pris une ampleur internationale et a amené à l'intervention des plusieurs ONG. Elles ont envoyé des documents au gouvernement brésilien dénonçant l'acte criminel et demandant la punition des acteurs du crime. Six policiers ont été jugés dont trois ont été condamnés; mais ils n'ont pas purgé toute la peine à cause des faiblesses du Code Pénal brésilien (1940) et de leurs bonnes relations avec des personnes du pouvoir étatique.

Huit ans après le crime de la « *Candelária* », l'éducatrice Yvonne Bezerra de Mello qui s'occupait de ce groupe d'enfants a révélé que, des quarante trois enfants survivants, ils ne restaient que trois encore en vie. Les trente neuf autres ont tous été tués dans les rues de Rio. Selon l'éducatrice, la situation n'a pas beaucoup changé depuis le 23 juillet 1993. La disparition inexplicquée et silencieuse des enfants et des adolescents en situation de rue

« ...se poursuit à tout moment. Les enfants en situation de rue sont victimes, avec la même intensité, des actes violents de policiers et d'autres criminels.»¹¹

Ce crime a révélé l'incapacité du gouvernement en ce qui concerne la protection des enfants en situation de rue, le manque d'autonomie du système juridique et, surtout, le paradoxe d'une police investie du devoir/pouvoir de protéger les citoyens de la violence, mais qui tue froidement ces mêmes citoyens.

Le Brésil a besoin tout d'abord d'une réforme approfondie et urgente de tout son système de sécurité. Ceci est d'une grande complexité et implique maintes mesures, parmi lesquelles : un vrai combat contre la criminalité organisée envers les enfants en situation de rue et les bandits infiltrés dans la police civile et militaire; une formation sérieuse et qualitative des policiers; des salaires dignes aux professionnels de ces domaines; un travail intense avec tous les fonctionnaires publics visant à développer la prise de conscience de leurs devoirs et du respect des droits de l'enfant et de l'adolescent.

Il est également urgent d'opérer un changement des mentalités. L'idée fixe que la population des enfants en situation de rue est constituée de « bandits » ou de « vagabonds » est directement liée à leur élimination définitive de la société. Les médias ont un rôle très important à jouer au changement de cette pensée. Les

¹¹ M. Mattar, *Dez anos da chacina da Candelária*, article publié en 13/07/2003, in <http://www.midiaindependente.org/pt/blue/2003/07/259263.shtml> (consulté le 29.08.2006).

informations propagées par les médias traversent toute la société et influencent souvent le comportement des personnes.

L'impunité est un autre facteur important à souligner. La certitude de certains que rien ne se passera après un acte violent incite au mépris de la vie d'autrui ainsi qu'au manque de confiance envers le Pouvoir Judiciaire. Démanteler la corruption qui imprègne plusieurs secteurs de la société brésilienne n'est pas une tâche évidente, mais ceci est également impératif.

De toute évidence, l'Etat, les familles et la société civile doivent tenir compte du droit à la vie, à la survie et au développement et le considérer comme la priorité absolue dans la globalité de ses actions, car les droits de l'enfant n'ont aucun sens pour l'enfant déjà disparu.

d) Opinion de l'enfant (article 12, n. 1 et 2 de la CDE)

La Convention attire l'attention des Etats sur l'importance de garantir la libre participation de l'enfant dans toute procédure judiciaire et administrative le concernant. L'article 12 de la Convention des droits de l'enfant est étroitement lié à l'article 13 (droit à la liberté d'expression) ainsi qu'aux articles 14 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) et 15 (droit à la liberté d'association).

Ces articles déterminent clairement que l'enfant est un sujet actif détenteur de droits humains fondamentaux avec des opinions et des sentiments propres. Ils affirment que les décisions et les mesures concernant l'enfant doivent être traitées avec sa participation, en écartant ainsi

« la logique de la charité et la manière paternaliste d'aborder les questions intéressant les enfants ».¹²

Le droit de l'enfant d'exprimer *librement* son opinion implique que l'enfant ne doit pas subir de contraintes ou d'influence pour s'exprimer; *sur toute question l'intéressant* montre que le législateur international n'a pas voulu limiter la liberté de l'enfant de s'exprimer. Le sens large du terme *toute question* englobe mêmes les questions n'étant pas considérées par la Convention.¹³

¹² R. Hodgkin et P. Newell, *Manuel d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant*, 2002, p. 169.

¹³ « *L'intention est nette : faire de l'opinion de l'enfant un élément pertinent dans toutes les décisions qui l'affectent, et souligner qu'aucun système pourra être efficacement mis en œuvre sans l'intervention des enfants dans les décisions concernant leur vie.* » *Manuel relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme*, 1997, pp. 426-427 *apud* R. Hodgkin et P. Newell, *op. cit.*, 2002, p. 176.

L'article 12, n. 1, détermine la capacité de l'enfant à se faire une opinion et est pris en compte selon deux critères : l'âge et la *maturité*. L'application de ces critères doit être en accord avec le concept du développement de l'enfant (prévu par l'article 5) ainsi que par la liberté d'expression de l'enfant (prévu par l'article 13) de la Convention.¹⁴

Le législateur n'a pas fixé une limite d'âge auquel l'enfant a le droit d'exprimer librement ses opinions, laissant croire qu'en principe tous les enfants, mêmes ceux en bas âge, peuvent avoir la capacité d'exprimer leurs opinions personnelles.

A notre avis, selon la trajectoire de vie de l'enfant, même étant très jeune, il peut acquérir des compétences diverses par ses expériences personnelles, développer une maturité précoce et avoir une opinion très concrète de ce qu'il vit et ressent dans un contexte social précis.

L'article 12, n. 2 de la Convention promeut la possibilité de l'enfant d'être entendu dans toute procédure de la Justice ou de l'administration sur les questions l'intéressant. « *Toute procédure judiciaire* » est de large application et peut englober les affaires civiles ainsi que pénales. En ce qui concerne les *procédures administratives*, celles-ci couvrent également un éventail élargi, tel que : « *les décisions officielles sur l'éducation, la santé, la planification, l'environnement, la sécurité sociale, la protection de l'enfance et l'administration de la justice des mineurs.* »¹⁵ Il est important que les tribunaux et autres organes décisionnels officiels soient adaptés spécialement à l'enfant afin qu'il puisse se sentir à l'aise de participer sans être impressionné par un environnement qui lui paraît très formel, étrange et intimidant.

La Convention a laissé aux Etats le soin de régler à travers leur législation la procédure d'audition de l'enfant. Celui-ci peut être entendu de diverses manières : « *directement, par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié.* »

Au Brésil, le droit d'opinion ainsi que le droit d'expression de l'enfant et de l'adolescent est prévu par l'art. 16, IV du Statut. Celui-ci ne fait pas des précisions

¹⁴ Article 5 de la CDE : « *Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.* »

Article 13, n. 1 de la CDE : « *L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de reprendre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.* »

¹⁵ R. Hodgkin et P. Newell, op. cit., 2002, p. 171.

à l'exemple de l'art. 12, n. 1 et 2 de la Convention en laissant très ouverte l'interprétation et l'application des droits d'opinion et d'expression de l'enfant et de l'adolescent.

Par contre, quelques prévisions ont été élaborées pour des cas précis. L'art. 28, paragraphe premier de l'ECA, par exemple, détermine que lorsque l'autorité compétente décide que l'enfant ou l'adolescent sera placé dans une famille d'accueil, il sera, dès que possible, entendu préalablement et son opinion sera prise en compte.¹⁶

Au Brésil, avec la croissance des mouvements sociaux depuis ces dernières années, on a perçu le début d'une prise de conscience de l'importance de la voix de ceux qui ont été historiquement exclus et silencieux. Les ONG contribuent de plus en plus au respect du droit d'opinion et du droit d'expression de l'enfant et de l'adolescent. De nombreux projets sont développés avec la collaboration, principalement, des adolescents.

C'est à travers des expériences du passé, du présent et des objectifs avoués par l'enfant qu'on pourra concevoir - avec lui - des interventions effectives pour améliorer les conditions de sa vie. La parole de l'enfant en situation de rue indique en quoi sa voix est fondamentalement nécessaire pour éclaircir la dynamique entre l'individu et son environnement. Elle nous démontre que l'enfant a une conscience de soi, d'autrui et de tout ce qui l'entoure. Il est un être social en action, qui pense et qui cherche à répondre par ses propres capacités et compétences à ses besoins, ces derniers n'étant pas satisfaits par les droits dont il est titulaire.

Certes, il n'est pas toujours aisé, à la première écoute, de comprendre ce que l'enfant veut dire par son discours. Cette population ayant ses propres termes et langages demande de l'adulte - en dehors de son contexte - une grille de lecture. Or, la problématique se trouve dans la volonté ou non de l'adulte d'entreprendre une démarche personnelle d'écoute et d'interprétation. La question est donc celle-ci : à part quelques segments de la société brésilienne plus engagés et sensibles à la situation de ces enfants, qui d'autre encore a l'envie de les écouter et de les comprendre ?

¹⁶ En ce qui concerne l'adoption de l'enfant de moins de 12 ans, aucune mention n'a été précisée sur la prise en compte de son opinion.

RÉFLEXIONS FINALES ET QUELQUES PROPOSITIONS

Aussi important qu'il soit, le droit ne suffit pas à améliorer les conditions de vie des enfants en situation de rue et un combat est à mener. Ce combat pour la dignité de l'enfant en situation de rue et pour son respect en tant que sujet de droits est déjà livré et doit être intensif sur d'autres fronts, tels que :

- **L'éducation** : le droit à l'éducation devrait avoir la priorité dans tous les programmes et toutes les décisions avec une attention spéciale pour la satisfaction des besoins particuliers des enfants en situation de rue. Les droits de l'homme et les droits de l'enfant devraient figurer parmi les matières obligatoires dans les programmes éducationnels.
- **La participation** : le droit de participer, de s'exprimer, de se faire entendre nous paraît être la clé de la dichotomie entre le droit et la réalité. Que savons-nous vraiment sur les enfants en situation de rue ? Quels sont leurs besoins, leurs attentes, leurs difficultés, leurs idées et rêves ? La réponse n'est-elle pas chez l'enfant lui-même ? Donner la parole à l'enfant est une attitude de reconnaissance de l'enfant comme sujet actif de droits qui pense et qui peut contribuer à la recherche de solutions à ses problèmes;
- **Les médias** : il est nécessaire que les journalistes informent les diverses facettes du même phénomène. La tendance des médias est de montrer les enfants en situation de rue comme des victimes ou des délinquants. C'est un message qui stigmatise cette population, en causant une vaste réaction d'outrage de la société, en appelant à des attitudes discriminatoires. L'image de l'enfant en situation de rue construite à partir des manques, des défaillances ou de la violence ne peut pas lui apporter une image positive de lui-même. Le comportement et la réaction de l'enfant vont de pair avec cette image qu'il assimile. Les médias devraient donner une place au discours de l'enfant afin qu'on puisse le connaître tel qu'il est, sans manipuler son image et ses paroles. Un code d'éthique qui engage les journalistes à faire leur travail et à respecter les droits de l'enfant est ici suggéré. A notre avis, cela peut contribuer positivement à la relation des enfants en situation de rue avec la société et réduire la discrimination à leur égard;
- **La volonté politique et l'investissement financier** : le développement de toutes les questions liées aux enfants en situation de rue dépend aussi des politiques. La volonté politique doit en faire une haute priorité, ce qui n'est pas souvent le cas. Les dépenses économiques du gouvernement brésilien

doivent donner la priorité aux politiques sociales, principalement celles liées aux enfants. Sur ce sujet, nous proposons que le Comité des droits de l'enfant, lors de la prochaine séance d'analyse du Rapport du Brésil, questionne la délégation brésilienne sur l'investissement financier insuffisant pour l'enfance et la jeunesse ainsi que sur les scandales de corruption et de détournements de l'argent public;

- **Les programmes sociaux :** tout un programme d'actions - gouvernementales ou non gouvernementales - est à promouvoir sur la base d'une conscience approfondie et analytique de la réalité des faits et du respect des droits. L'intervention sociale, juridique et scientifique doit être faite dans une perspective pluridisciplinaire. D'où l'importance de notre engagement académique.

INNOVATIONS EDUCATIVES : PROJET CIRCO BAIXADA

JOSÉ CÂNDIDO BOFF

Coordinateur du Projet Circo Baixada, Rio de Janeiro, Brésil

Résumé

La pratique du cirque social fait partie des nouveaux chemins dans la façon d'aborder la réalité des enfants en situation de rue au Brésil. Le Circo Baixada situé dans une zone d'habitation défavorisée proche de Rio de Janeiro offre une perspective aux enfants d'une population victime de la fragilisation des liens interpersonnels et du manque de politiques publiques. Pour créer de nouveaux apprentissages, un parallèle est fait entre le « Cirque » et l'imaginaire de la rue : notions de risque, de mobilité, de polyvalence. En outre, un accompagnement individuel est fourni à l'enfant, pour associer le « faire » et le « réfléchir sur soi-même » (fiche de suivi individuel / système enfant-rue), ainsi que viser au renforcement des liens avec sa famille et sa communauté.

Zusammenfassung

Die Praxis des sozialen Zirkus gehört zu den neuen Mitteln, die Realität der Straßenkinder in Brasil anzugehen. Der Circo Baixada bietet Kindern einer Gesellschaft, die unter der Zerbrechlichkeit der persönlichen Beziehungen und des Fehlens von öffentlichen Strukturen leidet, eine Perspektive. Zur Ausbildung werden Parallelen zwischen dem Zirkus und der Fantasie der Strasse gezogen : die Vorstellung des Risikos, der Mobilität, der Vielseitigkeit. Zudem wird das Kind individuell begleitet, damit das « Tun » und das « Nachdenken über sich selber » (Kartei der individuellen Begleitung / Straßenkindersystem) vereinigt werden und die Bände mit der Familie und seiner Gemeinschaft gefestigt werden.

Resumen

La práctica del circo social forma parte de los nuevos caminos en la manera de abordar la realidad de los niños en situación de calle en Brasil. El Circo Baixada situado en la zona de viviendas desfavorecida cercana a Río de Janeiro ofrece una perspectiva a los niños de una población víctima de la fragilidad de vínculos interpersonales y de la falta de políticas públicas. Para crear nuevos aprendizajes, se hace un parangón entre el "Circo" y el imaginario de la calle: nociones de riesgo, de movilidad, de polivalencia. Además, un acompañamiento individual es

provisto al niño, para asociar el “hacer” y el “reflexionar sobre sí mismo” (ficha de seguimiento individual / sistema niño-calle), así como aspirar al refuerzo de vínculos con su familia y su comunidad.

Summary

The practice of social Circus is among the ground-breaking approaches to tackle the reality of children in street situations in Brazil. The Circo Baixada, located in an underprivileged dwelling zone near Rio de Janeiro offers perspectives to the children of a population victim of weakening social ties and lack of public policies. To prompt new learning, a parallel is made between the “Circus” and the street imaginary: notions of risk, mobility, polyvalence. Moreover, individual follow-up helps the child to bring together the “making” and the “thinking over”(individual file/child-street system). This work also aims the reinforcement of family and community ties.

* * *

1. INTRODUCTION

« L'équilibre n'existe pas, nous sommes seulement des équilibristes »
Eva Ruchpaul.

Les expériences de travail avec les enfants et adolescents en situation de rue tracent de nouveaux chemins dans la façon d'aborder cette réalité au Brésil. Le « Cirque Social » surgit dans cette perspective, dans les années 90, par le mariage des arts du cirque avec l'éducation populaire¹. Au cours de ces dernières années la pratique du cirque social au Brésil a pris corps et s'est développée. On observe qu'à partir du petit groupe d'organisations qui s'appuyaient sur la pratique du cirque dans leurs activités s'est constituée une véritable articulation en réseau, qui a pris le nom de Rede Circo do Mundo², dans laquelle la diversité des méthodologies de travail des organisations reflète les différences de contexte et d'expérience vécues.

Dans le cadre des « innovations éducatives », une question s'impose : Dans quelle mesure l'expérience éducative du Circo Baixada se différencie des abordages de cirque social et autres projets sociaux ? Nous chercherons quelques pistes qui indiquent des chemins pour l'intégration de l'enfant dans sa famille et sa communauté dans un contexte où les liens qui les unissent se trouvent fragilisés ou même rompus. Nous passerons par son renforcement et par la construction de son autonomie au Circo Baixada, par le rapprochement et le renforcement familial et communautaire et, pour finir, par le moment des « retrouvailles » entre les enfants et les familles et du « ré-engouement » pour la vie : le moment du spectacle.

2. QUI SONT LES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE DU CIRCO BAIXADA ?

2.1. Contexte de l'enfance au Brésil

L'inégalité sociale due à l'injuste distribution des revenus au Brésil est publique et notoire. En 2005, le Brésil a été présenté, selon le Rapport du Développement Humain (RDH) du Programme des Nations Unies pour le

¹ Le cirque social utilise les arts du cirque dans le processus éducatif, dans une perspective de promotion de la citoyenneté et de transformation sociale.

² Réseau Cirque du Monde, articulation d'ampleur nationale entre 22 projets sociaux qui utilisent la pratique du cirque dans leur projet éducatif. Le Circo Baixada fait partie du RCM.

Développement (PNUD), comme « référence d'inégalité dans le monde », occupant l'avant dernière place parmi les pays d'Amérique Latine en terme de distribution des revenus.

En 2006 le Rapport du Développement Humain du PNUD signale une amélioration dans la réduction des inégalités dans le pays. Ce progrès cependant ne suffit pas à diminuer la situation révoltante dans laquelle les 10% les plus riches de la population s'approprient une part des revenus nationaux d'environ 46%, tandis que les 10% les plus pauvres n'en détiennent que 0,8% (PNUD, 2006).

Le tableau de cette situation pour la population brésilienne, et en particulier pour les enfants et adolescents est préoccupant étant donné que presque la moitié des familles comptent au moins un de leurs membres entre 0 et 14 ans (IBGE 2005³). Or, dans la mesure où l'Etat ne garantit pas de façon universelle l'accès aux services de base tels que santé, éducation et habitation, le revenu *per capita* devient une variable déterminante pour le bien-être des enfants. En tenant compte, donc, du revenu per capita, près de 40% des enfants de moins de 15 ans vivent dans des familles dont le revenu *per capita* ne dépasse pas ½ salaire minimum, soit environ 3 dollars US\$ par jour (IBGE 2005).

A ce tableau des inégalités sociales qui commencent dès la plus tendre enfance, vient s'ajouter le tableau des inégalités régionales. Les régions Nord et Nord-est du Brésil, socio-économiquement plus défavorisées ont un indice de Développement Infantile (IDI) plus bas que la moyenne nationale (UNICEF – Situation de l'Enfance au Brésil 2006). Ces régions, devant les difficultés rencontrées, maintiennent une tendance historique à la migration vers les grands centres urbains. Les villes de São Paulo et Rio de Janeiro sont celles qui reçoivent le plus gros flux d'immigrants (70,7% selon l'IBGE, 2003). Et c'est à la périphérie de ces villes qu'ils s'installent, formant de grandes poches de misère et subissant les effets de la violence à cause du trafic de drogues et d'armes.

2.2. Contexte de Rio de Janeiro et de la Baixada Fluminense⁴

Le constat, au niveau de l'Etat de Rio de Janeiro ne se différencie pas beaucoup de la situation nationale. Une partie seulement de 10% de la population détient la moitié des revenus de l'Etat et environ 1,6 millions d'enfants et de jeunes vivent au dessous du seuil de pauvreté (FGV 2000). 43% des enfants entre 10 et 14 ans ont moins de 4 ans d'étude et seulement 38% des adolescents entre 15 et 17

³ Institut Brésilien de Géographie et de Statistique.

⁴ Région composée de 13 communes et de 3,9 millions d'habitants.

ans suivent les classes de seconde, première, terminale, c'est à dire le niveau de scolarité normal pour cet âge (IPEA 2000).⁵

Située à près de 50 km de Rio de Janeiro, la Baixada Fluminense a une histoire fortement liée à ces immigrants. C'est un lieu occupé par des familles qui ont laissé derrière elles leur terre et leurs coutumes, quittant leurs racines à la recherche d'une vie meilleure. Elle abrite une population, en majorité noire, jeune et féminine, qui dispose en moyenne d'un revenu familial allant jusqu'à deux salaires minimums. Dans les communes qui la composent, la situation des services publics concernant la garantie des droits fondamentaux est précaire dans tous les domaines.⁶ C'est une zone de villes dortoirs d'où une grande partie de la population va à la recherche d'opportunités à Rio de Janeiro.

Au niveau familial cette situation se reflète dans la fragilisation des liens interpersonnels qui, associée au manque de politiques publiques et à la misère inter-génération, crée la toile de fond de l'exploitation sexuelle, du travail des enfants et du passage des enfants et adolescents à la rue.⁷ Ceux-ci vont le plus souvent dans les rues de Rio de Janeiro et y développent des relations, des références et des modes de survie spécifiques. L'étude réalisée par Rede Rio Criança⁸ en 2001 a montré qu'environ 49% des EASR viennent de cette région. Cette étude a orienté l'installation du Circo Baixada dans la région. Aujourd'hui, selon des institutions qui font partie de ce même réseau, ce pourcentage est d'environ 40%. Au Circo Baixada environ 70% des enfants suivis sont en situation d'exploitation de leur travail dans les rues et 30% y vivent.

On peut dire que le Circo Baixada est né d'une action en réseau. C'est en réseau qu'il s'articule aujourd'hui. D'ailleurs, il ne pourrait en être autrement pour travailler dans la région face aux difficultés rencontrées et à la précarité de la situation. La participation aux Conseils Municipaux des Droits de l'Enfant et de l'Adolescent et d'Assistance Sociale, les initiatives au niveau régional comme le Réseau Criança Baixada,⁹ et au niveau national à travers la participation au Réseau Cirque du Monde, apportent un éclairage sur combien le travail en réseau est imbriqué dans la proposition d'intervention du Circo Baixada, en vue de

⁵ AZEREDO, B. et MARQUES, R. in *Da arte de compartilhar: uma metodologia de trabalho social com as famílias / Mariana de Castro Moreira (organizadora)*. – Rio de Janeiro, Mauad: Instituto Desiderata; Teresópolis, RJ: Compartilharte, 2006.

⁶ Données recueillies par la FASE (www.fase.org.br)

⁷ Plan Stratégique du Circo Baixada 2005-2007.

⁸ Réseau composé de 15 ONGs qui travaillent avec les EASR dans la ville de Rio de Janeiro.

⁹ Articulation faite par le Circo Baixada, elle mobilise des acteurs de 4 villes de la Baixada Fluminense.

changements structurels et d'amélioration des conditions de vie des enfants à long terme.

3. LA PERSPECTIVE DE TRAVAIL DU CIRCO BAIXADA – UN CIRQUE DIFFÉRENT

A première vue, un chapiteau de cirque. Un cirque coloré qui rappelle les jongleurs, les clowns, les trapézistes et les équilibristes. Un espace de joie, de suspense, de sourires et de fous rires. Le Circo Baixada est tout cela mais c'est un cirque différent. C'est un cirque qui amène les enfants non pas à assister passivement au spectacle de la vie mais à être au centre de la piste, jouant et montrant ce qu'ils ont de meilleur à l'honorable public. L'expérience du Circo Baixada est l'une des tentatives de réponse à la situation de rue des enfants et adolescents de la Baixada Fluminense, à travers le travail en commun avec l'enfant, la famille, la communauté et la société. Mais après tout, pourquoi le cirque ? Dans quelle mesure la proposition du Circo Baixada est-elle liée à la situation de rue elle-même ?

Quelques passerelles peuvent être établies entre l'imaginaire du Cirque et l'univers de la rue. On peut dire que cet imaginaire commun sert de base à la création de nouveaux apprentissages, en englobant l'univers de la rue apporté par l'enfant dans la proposition pédagogique de travail du Circo Baixada.

3.1. Le « Cirque » et L'imaginaire de la rue

3.1.1 L'apprentissage du risque

Il ne faut pas s'étonner que les situations de risque soient souvent associées à la réalité des enfants et adolescents en situation de rue. Dans l'ardeur à trouver les moyens de survivre dans un milieu hostile, diverses stratégies qui présentent des risques sont employées : voler, faire du trafic de drogue, échapper à la police et aux groupes rivaux, s'enfuir des abris où ils sont souvent jetés. Autant de situations qui impliquent, pour les enfants, le développement de compétences spécifiques, comme le leadership, la négociation, la solidarité. Sans oublier le sentiment d'appartenance développé par les enfants et adolescents en situation de rue, souvent face à la non-appartenance à l'école et à la famille. La force et l'union des groupes d'enfants en situation de rue sont peut-être une réponse proportionnelle à cette non-appartenance à d'autres espaces et entraînent des langages et des attitudes propres.

On ne s'étonne pas par ailleurs, que les situations de risques soient inhérentes aux activités développées au cirque. Les expressions comme « Marcher sur la corde raide », « Faire des prouesses pour survivre » sont couramment employées et font partie du langage populaire. De fait, la précision d'un saut sur le trampoline, l'équilibre sur la corde raide, la marche précise et concentrée sur des échasses sont des situations pour le moins risquées et qui retiennent la respiration de ceux qui y assistent. Le cirque, comme le signale Robert Abirached,

« propose à qui le pratique un premier apprentissage, qui est essentiel : celui de la prise du risque ».¹⁰

Les compétences au cirque, à leur tour, gagnent un nouveau champ de développement, à travers des situations où le risque peut être assumé par la solidarité des compagnons, par l'attention et la concentration requises pour les activités, par la discipline des entraînements et des répétitions.

Idées clés

- *Le Cirque offre un milieu familier aux situations et aux risques vécus par les enfants et adolescents, selon la logique de la prise de risque. Et il incorpore les compétences déjà développées par leur expérience tout en présentant des perspectives de développement positives.*
- *Le sentiment d'appartenance à un groupe est commun dans l'univers du Cirque, étant donné que, par tradition, l'idée de « famille » y a toujours été présente.*

3.2.2. *La mobilité et l'aspect errant*

La mobilité entre différents espaces et l'idée d'errance font partie de la vie des enfants et adolescents en situation de rue. Les enfants passent de l'école au projet social, à la famille, à la rue, ces espaces étant souvent sources de réponse par rapport à leurs nécessités. Eh bien, cela fait partie de la nature du cirque, la mobilité et l'itinérance. Le Circo Baixada est fréquemment en mouvement, en représentation sur les places, dans les écoles et les salles de spectacle, dans le but de sensibiliser la société à porter un nouveau regard sur les enfants et adolescents en situation de rue.

¹⁰ Abirached, R. in ÉduSCOL (http://eduscol.education.fr/D0126/cirque_adirached_acte.htm). 25/09/2007.

Idée clé

Se déplacer dans différents espaces et divers contextes fait partie de l'univers des enfants en situation de rue comme de celui du Cirque, dans les deux cas, cela se fait dans un but déterminé, mais dans le deuxième cela permet d'accéder à des espaces où les personnes portent un regard positif sur les enfants.

3.2.3. La diversité des situations et des activités

Un enfant en situation de rue vit une situation d'extrême vulnérabilité, malgré tout, il trouve le moyen de se procurer de quoi manger, que ce soit par la vente de petits larcins, en travaillant ou en faisant la manche. Il trouve aussi un coin pour dormir, un lieu pour se laver et se procurer des vêtements, et des caisses en carton pour les jours de froid. De même, un groupe auquel appartenir, dans lequel se fortifier et se sentir protégé même si les liens sont totalement ambigus. La diversité des situations et des activités réalisées par les enfants en situation de rue est comparable à la diversité des situations rencontrées dans le Cirque. En fin de compte celui qui est au centre de la piste le soir de la représentation est le même qui démonte le chapiteau le jour suivant, qui vend les billets et le pop-corn l'avant-veille et cherche la prochaine ville étape du Cirque.

Idée clé

- *La diversité des situations et des activités de la vie de Cirque et de la rue font des enfants et des artistes de cirque des « hommes à tout faire » dans leur sphère d'activité, ce qui leur procure des savoirs et des expériences multiples.*

4. L'EXPÉRIENCE DU CIRCO BAIXADA – QUAND LE CIRQUE ARRIVE...

Cet imaginaire est la toile de fond que tisse le travail au Circo Baixada. Le Circo Baixada est là pour, à travers le ludique, l'éducation par l'art, le suivi individualisé des enfants, des adolescents et des familles et la défense du respect de leurs droits, renouer et renforcer les liens fragilisés entre les enfants et leurs familles. Dans cette perspective les spectacles contribuent à placer l'enfant au centre de la piste et à favoriser son intégration, aussi bien familiale que sociale, à

travers le « retour » de l'enfant vers la famille et la société, mais surtout à partir d'un nouveau regard sur ses capacités.

Le projet oriente toute son action sur la recherche du plein développement de l'enfant et de l'adolescent à partir de leurs propres qualités et capacités, et en concordance avec le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent et avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, en particulier par rapport aux articles 29 et 31, l'article 29 stipulant que

« l'éducation de l'enfant devra être orientée dans le sens, entre autres choses, de développer sa personnalité, ses aptitudes et sa capacité mentale et physique et tout son potentiel »,

l'article 31 qui « reconnaît le droit de l'enfant au repos et au loisir, au divertissement et aux activités récréatives propres à son âge, ainsi qu'à sa libre participation à la vie culturelle et artistique ».

Comment se fait cette intervention dans la pratique?

4.1. L'accompagnement individuel de l'enfant et de l'adolescent – De la rue au Cirque

4.1.1. L'éducation par l'art et le développement des compétences : les premiers sauts...

Quand un enfant entre au Circo Baixada, il est accueilli par les éducateurs et découvre les diverses activités du projet. Il prend aussi connaissance des principes de convivialité du projet : le respect des lieux, des collègues et des matériaux et équipements. Il y a une période d'adaptation, de connaissance des activités, au cours de laquelle au début il joue et s'intègre. C'est la dimension ludique, du jeu, qui se manifeste et court en parallèle dans toute la pratique du cirque. Avec l'éducateur social désigné pour le suivre, il fait le planning de ses activités dans le projet.

Dans les activités, les enfants se heurtent à des défis et des difficultés inhérents au cirque. Le respect des limites, l'incitation à vaincre les obstacles et à persévérer sont essentiels à ce moment. Surmontant les défis et gagnant de la confiance et de l'auto-estime, les enfants commencent à se découvrir et à développer leurs capacités. Le cirque se montre particulièrement riche dans l'exercice du développement de ces capacités. La diversité des situations que l'enfant rencontre favorise cela. Quelques exemples: exercices aériens – auto-confiance, confiance en l'autre / pyramides – coopération et communication / sauts – concentration, coordination motrice / monocycles et échasses – équilibre, persévérance. Plus que la richesse de situations auxquelles l'enfant s'expose, c'est

son propre apprentissage des valeurs qu'il acquiert à travers le « faire » au Cirque. Les valeurs de solidarité, coopération, esprit d'équipe, respect font partie des activités.

Idées clés

- *Le Cirque et l'art-éducation apportent le ludique et le divertissement dans leur essence.*
- *La diversité des situations favorise l'auto-découverte de ses capacités et les valeurs sont repassées à travers le « faire » au Cirque.*

4.1.2. L'éducateur par l'art et l'éducateur social : Compter sur l'un, s'appuyer sur l'autre

Chaque enfant qui entre au Circo Baixada est suivi individuellement. Cela répond à la constatation que chaque enfant vit de manière différente sa relation avec l'univers de la rue. Dès qu'un enfant fait partie du Circo Baixada, un éducateur social – appelé « éducateur de référence » – est désigné pour son suivi individuel. Dans les activités, les enfants sont suivis par des éducateurs par l'art, responsables des ateliers d'art-éducation (exercices aériens, équilibre, sauts et exercices au sol, théâtre, danse et environnement).

Les éducateurs sociaux sont responsables du suivi psychosocial d'un groupe spécifique d'enfants (ils appliquent la fiche de suivi individuel, réalisent l'abordage de rue, les visites domiciliaires et les visites institutionnelles, participent aux réunions avec le groupe de familles). Les art-éducateurs planifient, exécutent, évaluent, motivent, rendent attractifs les ateliers et participent activement aux moments de représentation et de spectacle du Circo Baixada.

Les activités des éducateurs par l'art et des éducateurs sociaux se complètent. Si d'un côté les ateliers permettent l'expérimentation pratique de la construction collective, de l'interaction entre divers langages artistiques et l'identification et le développement de compétences permettant l'auto-découverte de l'enfant (c'est à dire, la construction de « l'être » à travers « le faire »), de l'autre, le suivi individuel est l'occasion de déceler les processus internes de l'enfant (c'est à dire, la construction de « l'être » à travers le « réfléchir » sur soi-même). Ce processus fait que les actions des éducateurs se renforcent mutuellement.

Idée clé

- *Relation de complémentarité et partenariat entre l'art-éducateur et l'éducateur social, entre le « faire » de l'enfant et le « réfléchir » sur soi-même.*

4.1.3. *L'implication de l'enfant dans l'intervention – Construisant et grandissant : la base de la pyramide*

La relation entre action et réflexion est claire lorsqu'on observe le mode de travail du Circo Baixada. A travers les défis du Cirque les enfants en viennent à comprendre les défis de la vie. Ce pont entre le monde du cirque et la vie en dehors de lui est marqué par le processus d'implication des enfants dans les ateliers et dans la forme de leur suivi individualisé, ce qui crée les conditions favorables pour qu'ils soient acteurs de leur propre transformation.

Dans le déroulement des ateliers, ce processus se fait à travers l'implication permanente de l'enfant dans les activités face au risque que le cirque présente (dans les sauts, les exercices aériens, les pyramides humaines, les échasses, en somme, dans toutes les activités). Il y a co-responsabilisation de leur atelier entre l'art-éducateur et l'enfant. Les éducateurs sociaux, à leur tour, travaillent l'implication de l'enfant dans son suivi individuel. On part du postulat que « les enfants font leur propre suivi ». Pour cela la fiche doit être adaptée, facilitant sa construction par l'enfant.

Idées clés

- *L'implication de l'enfant est une condition « sine qua non » pour la co-responsabilisation et la réalisation des activités de cirque;*
- *L'enfant fait son suivi : adéquation de l'instrumental pour l'implication de l'enfant et de l'adolescent dans le suivi individuel.*

La fiche de suivi individuel – Construction de l'autonomie

La fiche de suivi individuel a été élaborée de façon ludique pour que l'enfant puisse faire son propre suivi. Si auparavant l'éducateur remplissait la fiche de suivi, avec le risque qu'il mette ses propres interprétations du discours de l'enfant, maintenant c'est l'enfant, avec ses outils (dessins, crayons de couleur, feutres, collages, écriture), qui s'exprime dans la réalisation de la fiche, accomplissant ainsi son rôle actif dans le processus. L'éducateur social intervient comme facilitateur/provocateur, mettant en lumière les différentes dimensions qui

accompagnent la fiche, écoutant son discours, observant sa façon de communiquer et surtout l'amenant à réfléchir sur lui-même.

Pour mieux comprendre l'univers de l'enfant et favoriser la réflexion sur lui-même et ses progrès dans le projet, 5 dimensions sont prises en considération: les relations, les activités, l'identité, la motivation et les stratégies. Ces dimensions sont basées sur le « Système enfant-rue » créé et développé par Ricardo Lucchini. Elles sont en relation et font référence les unes aux autres.

- 1) La dimension Relations permet d'identifier et de qualifier les relations que les enfants établissent dans les espaces qu'ils fréquentent: rue, famille, école, église, projet, abri... Elle permet d'aller plus loin en parlant des personnes avec lesquelles ils ont un certain lien dans ces espaces et de potentialiser ces relations. Certains enfants préfèrent ne pas commencer par cette dimension, en raison de traumatismes et de relations difficiles dans leur vie.
- 2) La dimension Activités concerne ce que l'enfant fait dans ces espaces : il joue, travaille dans la rue; lit et écoute à l'école; fait des exercices aériens et du trampoline au Circo Baixada et ainsi de suite. Elle permet de voir ce que l'enfant aime faire et ce qu'il fait dans ses temps libres, comme les week-ends.
- 3) La dimension Identité fait référence à comment l'enfant se voit et comment les autres le voient? La perception des personnes avec lesquelles il interagit, ainsi que la façon dont il se perçoit lui-même jouent directement sur la formation de son identité. Fréquemment les éducateurs en reviennent aux espaces qu'il fréquente pour faciliter, chez certains enfants, la compréhension de cette dimension. « Comment le professeur de l'école te perçoit? »; « Comment les personnes te voient dans la rue? »... C'est aussi quand l'éducateur donne sa propre perception et renforce ce que l'enfant a de meilleur à partir de ses observations.
- 4) La dimension Motivation concerne les désirs et les objectifs de l'enfant par rapport à sa vie. Pour cela on prend en considération les ressources que l'enfant possède, les opportunités offertes et les obstacles ou les « pierres » au milieu du chemin qu'il aura à affronter. Il est normal de voir des changements dans les objectifs de l'enfant au cours de son processus de suivi. L'important étant *qu'il désire, qu'il veuille* quelque chose.
- 5) La dimension Stratégies est faite conjointement entre l'éducateur et l'enfant. C'est le moment où l'enfant, après avoir pris une meilleure conscience de soi-même, s'engage sur des actions avec l'éducateur et où les accords sont établis. Une nouvelle date est alors prise pour l'application de la fiche.

Leçons de la fiche de suivi faite par l'enfant lui-même

- *Le moment de la réalisation de la fiche est le moment où le lien entre l'éducateur et l'enfant se crée;*
- *Des ressources comme le dessin, les collages facilitent l'interaction et l'implication de l'enfant dans son suivi. En même temps cela met en évidence la grande difficulté qu'ils ont à lire et écrire;*
- *Respecter le temps de l'enfant pour l'application de la fiche : ce n'est pas toujours que la fiche est conclue en un jour et ils ne comprennent pas tous de façon égale les dimensions proposées;*
- *La fiche a fini par être considérée comme une activité de plus du Circo Baixada, à côté du cirque, du théâtre et de la danse. Les enfants demandent à la faire.*

4.1.4. La formation – Apprendre à enseigner et enseigner à apprendre...

Dans ce processus de suivi et de potentialisation des désirs des enfants et adolescents, quelques adolescents ont émis le désir de suivre le chemin de l'art-éducation comme choix de vie. On a donc créé le projet Jeunes Educateurs, une expérience vécue par le Circo Baixada de formation en art et éducation pour des adolescents participant au projet (en cirque et autres langages artistiques comme le théâtre, la danse et l'environnement). Donner un horizon concret stimule la persévérance des adolescents dans le projet.

Ce processus s'avère être, au delà de la création d'une « porte de sortie » pour certains jeunes, une forme d'apprentissage pour l'équipe dans son ensemble. Après tout, le travail de formation des jeunes est réalisé par les propres éducateurs du projet. La maxime de Paulo Freire, *qui enseigne, apprend à enseigner et qui apprend, enseigne à apprendre* oriente le travail. A côté de la formation technique dans les différents langages artistiques, s'exerce la conscience citoyenne de ces jeunes à travers des formations sur des thèmes spécifiques (Contrôle social, Droits de l'Enfant, Articulation en Réseau, Toxicomanie entre autres) avec les éducateurs du projet qui, en enseignant, apprennent. On pense, ainsi, contribuer à la formation intégrale des jeunes éducateurs, complets dans leur rôle critique et citoyen, loin du regard « adulto-centré » du monde, ainsi qu'à une réflexion critique sur l'intervention du projet et à un canal d'écoute de leurs opinions.

Ceci n'est possible que dans la mesure où, à côté de cette formation, on crée des espaces au sein du projet lui-même pour permettre la participation effective des jeunes (réunions générales, formations, planification et évaluations). Dans ces espaces leur positionnement s'affirme et leur participation est stimulée. On

s'aperçoit que le fait de stimuler cette participation au sein du projet a des répercussions dans d'autres espaces: la participation des jeunes s'étend aux Conférences Municipales de l'Enfant, aux Journées et Séminaires sur des thèmes qui les concernent et en défense de leurs droits. On apprend à participer en participant!

Idées clés

- *Importance d'investir dans les jeunes pour la formation d'éducateurs, en veillant au développement intégral de l'être;*
- *Apprentissage mutuel entre les éducateurs et les jeunes dans ce processus de formation;*
- *Créer des espaces de participation pour les adolescents au sein du projet comme forme d'apprentissage de la participation et de l'écoute des opinions.*

4.2. L'accompagnement de la famille – Circo Baixada : Un cirque familial

4.2.1. L'écoute de la famille

Dès l'entrée de l'enfant dans le Circo Baixada, on cherche à se rapprocher de la famille ou de la personne qui en est responsable. Dans l'abordage systémique, l'enfant en situation de rue n'est pas vu comme isolé de son contexte familial et communautaire. Le travail de renforcement des liens de l'enfant passe par l'attention à la famille et son écoute, car les problèmes de l'un sont liés à ceux de l'autre : situation trans-générationnelle de rue; mères qui ont été exploitées dans leur enfance et qui voient comme naturelle l'exploitation de leurs enfants; problèmes de violence et d'alcoolisme chez différents membres de la famille. L'écoute de la famille commence dans cette approche, en un contact initial dans le projet lui-même ou par une visite domiciliaire.

4.2.2. Le renforcement de la famille – Les familles entrent en scène

Chaque famille est suivie individuellement. Mais également en groupe. On commence par son renforcement à l'instar du suivi des enfants. On peut dire que ce sont des formes complémentaires de suivi. Individuellement, on cherche à réveiller la responsabilité des responsables, à amener le changement de regard par rapport aux enfants et à renforcer les liens familiaux. En groupe, on incite la famille à regarder au delà de ses problèmes et on apprend à compter sur l'appui de membres

de la famille elle-même, avec les membres de la communauté pour la mobilisation et la revendication de ses droits.

Le renforcement individuel des familles passe par l'historique familial et la compréhension de sa dynamique dans les diverses générations. Il est fait à travers l'instrument appelé Génogramme. Celui-ci permet de prendre conscience des problèmes qui se répètent (comme la violence, l'alcoolisme, la situation de rue trans-générationnelle), mais aussi de visualiser et de qualifier les relations intra-familiales. Il permet dans certains cas de montrer que la famille n'est pas seule au monde et qu'elle peut s'adresser à des parents proches avec lesquels elle ne maintenait pas de contact. De même, le renforcement des familles passe par la relation entre les membres de la famille et les systèmes extra-familiaux comme l'école, l'église, les loisirs, les amis, les services, les voisins et la rue qui sont visualisés à travers l'Ecomapa. Ce dernier permet d'identifier et de qualifier les relations avec les points d'appui sur lesquels la famille peut compter.

Le groupe apporte identité et cohésion aux familles. De fait beaucoup de problèmes sont communs au vécu des mères qui sont en relation avec le projet. Le fait de travailler en groupe de renforcement s'avère particulièrement positif dans l'échange d'expérience ainsi que dans la mobilisation et la participation des familles. Dans le premier cas, le Circo Baixada sert de « facilitateur » dans les échanges entre familles : les problèmes communs avec les enfants, par rapport aux drogues, à l'école, à la grossesse précoce sont partagés ainsi que les solutions pour les surmonter. La sensation de « ne pas être toute seule » dans ces moments d'échange est évidente. Dans le second cas, les groupes servent à mobiliser les familles pour participer aux moments d'évaluation, de réunions et aux événements du projet. Le processus d'*empowerment* commence par l'incitation à participer à la routine du projet pour que puisse se renforcer la participation dans d'autres espaces, avec les pouvoirs publics, les Conférences Municipales des Droits de l'Enfant et les Journées de l'Enfant et de l'Adolescent. Les familles prennent la tête du processus et assument leur rôle citoyen.

Idées clés

- *Les suivis individualisés et en groupe sont complémentaires et permettent le renforcement de la famille et son rôle social;*
- *Les réunions en groupe permettent d'échanger des expériences et de renforcer l'esprit de groupe et par conséquent chaque participant.*

4.2.3. *Le travail au niveau communautaire – Penser la famille, penser la communauté*

Penser la famille c'est penser la communauté. Travailler sur la communauté c'est à la fois éviter que les enfants passent à la rue et les réintégrer dans leurs familles et leurs communautés. Dans ce processus on note l'importance qu'il y a à ce que le Circo Baixada soit fréquemment présent dans la communauté, identifiant les ressources communautaires et travaillant à susciter un regard différent sur les enfants et les familles – généralement par la réalisation d'ateliers de cirque pour les enfants des participants aux réunions communautaires, avec la participation d'adolescents du projet qui résident dans la communauté.

Idées clés

- *Travailler sur la communauté signifie travailler la prévention et la réintégration;*
- *La présence du projet et de fréquentes réunions dans la communauté, sont essentiels pour le changement de regard et l'identification des ressources communautaires.*

4.3. Le spectacle du Circo Baixada – Un nouvel émerveillement pour la famille et l'enfant

Le spectacle représente une étape de plus du processus de développement pédagogique de l'enfant au Circo Baixada. C'est la pointe de l'iceberg. Mais pas seulement. C'est le moment de l'engagement et de la participation des enfants, des adolescents, des familles et des partenaires du projet autour d'une action en commun. C'est aussi le moment de retrouvailles de l'enfant avec sa famille et sa communauté, dans un nouveau rôle social. Nous le divisons en deux moments : les coulisses et la représentation devant l'honorable public.

4.3.1. Les coulisses du spectacle du Circo Baixada : la participation de tous

Le processus de réalisation d'un spectacle demande la participation de tous. Il ne pourrait d'ailleurs en être autrement; une multitude d'activités sont liées au spectacle : chorégraphie, costumes, décors, musique, maquillage, son, lumière, transport, équipements, alimentation, divulgation, techniciens, choix d'un lieu...

Le choix du thème inspire la construction collective d'un scénario initial. A partir de cette idée prédéfinie, les travaux de recherche et de construction des numéros se font en parallèle. Parfois des visites de musées font partie du processus de recherche et d'incorporation du thème. D'autres fois des activités dirigées faisant appel à des invités pour parler du thème, en approfondissent la compréhension. C'est un moment d'appropriation de la proposition.

Avec le thème en main le spectacle est créé, développé et figolé dans les ateliers quotidiens du projet. Au cours de cette étape les enfants contribuent aussi bien aux chorégraphies et aux numéros en général qu'aux costumes, à la musique et aux décors. Le protagonisme, la création et la participation y sont évidents. C'est alors que prend forme ce qui a été conçu de façon abstraite. Une fois qu'ils sont bien avancés, les numéros sont assemblés lors des répétitions générales. La participation des familles s'impose: le lavage des costumes et le raccommodage des anciens sont toujours bien appréciés dans ces moments.

Idées clés

- *Participation collective nécessaire pour la réalisation du spectacle;*
- *Occasion d'approfondir un thème important avec les enfants et les adolescents;*
- *Le spectacle est fait **avec** les enfants et les adolescents dans les étapes de conception, de montage et de réalisation.*

4.3.2. *Le jour J: L'enfant au centre de la scène*

Le spectacle du Circo Baixada est incluant, c'est à dire qu'il embrasse les enfants et adolescents dans les différentes étapes de leur apprentissage. Même l'enfant qui vient d'arriver dans le projet participe au spectacle dans la mesure de son niveau de développement technique. L'importance de ceci repose dans la finalité du spectacle lui-même: intégrer l'enfant dans toutes les étapes de réalisation du spectacle, soit, la conception, le montage et la représentation.

L'enfant enfin au centre de la piste. Les familles découvrent les qualités et les capacités de leurs enfants, ce qui renforce les liens intra-familiaux. La société perçoit l'enfant en situation de rue de façon différente à partir de ses capacités et potentialités.

Idées clés

- *Le processus de construction du spectacle est autant ou plus important que le produit final;*
- *Possibilité pour l'enfant d'être vu à partir de ses capacités par la famille et la société.*

SHARING EXPERIENCES OF WORK ABOUT CHILDREN IN A STREET SITUATION OF BANGLADESH

ISHTIAQUE AHMED

Director, Aparajeyo-Bangladesh, Bangladesh

Résumé

Au Bangladesh, le Ministère des Affaires Sociales a estimé à 390'000 le nombre d'enfants en situations de rue, lors d'une étude de 2005. La plupart de ces enfants vivent à Dhaka et Chittagong. L'existence de données chiffrées montre une évolution depuis les années 1980, lorsque l'existence des ESR n'était pas reconnue officiellement et le travail des ONGs pas approuvé. En 1990, l'ONG Apareyo Bangladesh (en anglais « invaincu ») profita de la ratification par l'Etat de la CDE pour défendre la cause des enfants en situations de rue. Elle a dès lors forgé sa propre expérience en travail psychosocial, en recherche-action participative, en éducation par les pairs et en intégration familiale, afin de s'occuper journalièrement de 1'500 ESR dans le cadre de son programme. Le travail d'AB se centre également sur la conscientisation et la transmission du concept de responsabilité sociale dans la communauté.

Zusammenfassung

In Bangladesh schätzte das Ministerium für soziales in einer Studie im Jahr 2005, die Zahl der Strassenkinder auf 390'000. Der Grossteil dieser Kinder leben in Dhaka und Chittagong. Die Zahlen zeigen eine rapide Entwicklung seit den 1980er Jahren auf, in welchen die Arbeit der NRO's und die Existenz der Strassenkinder nicht offiziell anerkannt wurden. 1990 profitierte die NRO Apareyo Bangladesh (im Englischen „ungeschlagen“) von der Ratifikation der vom Staat ratifizierten internationalen Konvention über die Rechte des Kindes. Diese unterstützt die Strassenkinder. Seitdem hat sie ihre eigene Erfahrung in der psychosozialen Arbeit entwickelt, durch teilnehmerische Suchaktionen, Partnererziehung und familiäre Integration, um sich schliesslich täglich um 1500 Strassenkinder im Rahmen ihrer Programme kümmern zu können. Die Arbeit von AB konzentriert sich auch auf die Bewusstseinsbildung und die Übermittlung des Konzeptes der sozialen Verantwortung in der Gesellschaft.

Resumen

En Bangladesh, el Ministerio de Asuntos Sociales ha estimado a 390'000 el número de niños en situación de calle, durante un estudio en 2005. La mayoría de estos niños viven en Dhaka y Chittagong. La existencia de datos cifrados muestra una evolución desde los años 1980, cuando la existencia de los ESR no estaba reconocida oficialmente y el trabajo de las ONGs no había sido aprobado. En 1990, la ONG Apareyo Bangladesh (en inglés « invencible ») aprovecha la ratificación por el Estado de la CDE para defender la causa de los niños en situación de calle. Ha forjado entonces su propia experiencia en el trabajo psicosocial, en búsqueda-acción participativa, en educación por los semejantes y en integración familiar, a fin de ocupar diariamente 1'500 ESR en el marco de su programa. El trabajo de AB se centra igualmente sobre la concienciación y la transmisión del concepto de responsabilidad social en la comunidad.

Summary

In Bangladesh, the Ministry of Social Welfare has estimated the number of children in street situations at 390'000 in a 2005 study. Most of these children live in Dhaka and Chittagong. The availability of data shows an evolution since the 1980's, when the existence of CSS was hardly recognized and NGO programmes never approved by the government. In 1990, the NGO Apareyo Bangladesh (in English "undefeated") took the opportunity of the state party ratification of UNCRC as a tool for advocacy on behalf of street children. It has built up its own experience in psycho-social work, participation action research, peer education and family integration, in order to deal with 1'500 CSS on a daily basis across its programme. AB's work is also focused on awareness-raising and passing through the notion of social responsibility in the community.

* * *

Aparajeyo-Bangladesh (AB) is a national child rights organization, emerged in 1995 and took over the Dhaka programme of Tdh Foundation, Lausanne as a part of localization process. The English translation of *Aparajeyo* is ‘undefeated’ that is meant to the children in a street situation. At present, AB is directly working with all categories of vulnerable/disadvantaged children across the country and also contributing its expertise to other countries of South Asia.

At below the presentation has two folds. First - highlights of National scenario with regard to CSS and second - lesson learned of AB, basically success and failure of AB’s work with the CSS focusing on Family, community and other factors for the integration of CSS.

AB’S WORK AT MACRO-LEVEL

Number of children in a street situation

Although children in a street situation (CSS) is not a new phenomena in Bangladesh, the hard truth is that neither at macro or micro-level, appropriate data or reliable statistic are available on their numbers, their living conditions, needs and interests. But according to “Estimation of the size of Street Children and their Projection for Major Urban Areas of Bangladesh-2005”, commissioned by Ministry of Social Welfare, Government of the People’s Republic of Bangladesh, the present number of “street children” in 6 divisional (provinces) cities has been estimated as 390,000 with a 25% girls. Major concentration in the Capital city, Dhaka is 249,200 (63.91%) and in the port city Chittagong 55,900 (14.34%).

Background of CSS interventions in the country

In the late 80’s, none except Aparajeyo-Bangladesh (former Tdh Dhaka Programme), wanted to recognize the existence of street children in the capital city of Bangladesh. It was almost impossible to get government approval to implement project/programme for the children in a street situation as they viewed the existence of the children on the street was due to rural migration because of poverty. The government did not wish to accept that children on the street are alone and without parental care, subject to sexual and/or physical abuse, violence and exploitation. Drug, arms and human traffickers have easy access to CSS and entice them into anti-social activities. This hard truth had been seen as shame and disgraceful by the government which challenges their willingness and capacities and thus denied CSS existence. Advocacy with the government brought some result and the achievement of the approval of a *four tier* programme entitled

“Migrant Children’s Programme” instead of “street children” or “children in a street situation”.

The *four tier* programme consists of outreach support, Drop In Centres and safe shelters for CSS. The first drop-in centre in the community (basically in the country) where street children started frequenting as well as staff seating with the children at the station/terminal’s platform aroused doubt and curiosity among community people. People commented “*have they gone mad?*” Local authority/government was not convinced about the approach of AB. These people were more in favour that AB should run an orphanage type home where children should remain confined within the boundary walls.

Ratification of UNCRC

As usual, Bangladesh government ratified UNCRC (United Nation Convention on the Rights of the Child) in 1990. The country is a champion in signing international bills, treaties, conventions, agreement, etc. in advance but always slow, reluctant and lag behind its compliance and/or implementation/commitment. AB took the opportunity of the state party ratification of UNCRC as a tool for advocacy on behalf of street children.

National programme for CSS

Nevertheless, it took another 9 years for AB to convince the government of Bangladesh to recognize existence of children on the street. By the year 2000, Ministry of Social Welfare acknowledged AB’s model of interventions for street children and adapted a national level programme called “Appropriate Resources to Improve the Street Children’s Environment (ARISE)”. The programme is being implemented by 9 NGOs including AB till date. AB became the lead agency in terms of its expertise in understanding and dealing successfully with the children in a street situation issues. This has resulted in several outreach programmes and Drop-in Centres across the main cities of Bangladesh.

Present commitment for CSS

Progress has been seen but still there is absence of legal recognition which impedes mainstreaming of CSS into society and in extending adequate protection and promotion of their Rights and dignity. The good news is, Aparajeyo jointly with the Ministry of Social Welfare along with 8 NGOs and UNICEF-Dhaka, prepared a first draft on a National Policy for the Street Children - 2007. This is under review.

Regardless to success and failure at the national level, the number of children in a street situation is on an increasing rate in the cities of Bangladesh. It is still debatable that whether Bangladesh as a champion of “micro-credit” in reducing poverty and recent *Nobel prize* (Grameen Bank) winning country has failed to stop/reduce migration of hard core poor families/children to the cities to fend their life or is this the cause of unplanned massive urbanization which leads poor population to arrive in the cities for employment? Perhaps both!

AB’S WORK AT MICRO-LEVEL

The characteristics of CSS in Bangladesh and reasons behind leaving or detachment from her/his family/home is no different to other countries of the world. Nevertheless, in general, the attitude of the CSS in Bangladesh is not aggressive rather polite, and root cause of becoming CSS is poverty. As an organization, within the CRC framework, AB is extra sensitive to child’s participation and careful about CSS opinions.

The children and young CSS we work with have left their villages – for whatever reason – and now live in the city. For the majority, this is their new home. It offers dangers and threats, but also opportunities that are not available in rural Bangladesh. An important part of AB’s work is to help children negotiate the city. This is quite apart from society’s responsibility to provide all its citizens with rights; we refer to this elsewhere.

Many children and young people are unfamiliar with the city, or with the realities of the working day. Many are functionally illiterate, many are young and have limited family contact, or none at all. NGOs play an important role in representing them. In effect, their role is one of *loco parentis*. It is an obligation they assumed at the same time they offered a homeless street child shelter. If this might appear to be an unfair additional responsibility on an NGO sector that is already picking up the pieces of government and local authority failure to provide appropriate services to these most vulnerable children and young people, it is a burden they have a duty to accept.

Quality of human resources

When we started our programme for CSS, we had no experiences. No staff had knowledge how to deal with CSS, particularly psychological aspect of a child. No model was there to replicate. Therefore, our basis of work became learning by doing.

Over the years AB's working teams have been trained, reinforced and strengthened with the knowledge and experiences on psycho-social aspects of the CSS in addition to child care and support services. There is obviously shortage of skilled or pre-experienced human resources in the country who worked with the CSS. Out of 250 local child rights NGOs there are only 10 organizations who work for CSS. AB employs fresh graduates from university who are energetic and patient to work with CSS; however, residential service staff can be older with lower qualifications. AB always provides training to make the staff compatible to work with CSS. This has been seen as a success for the development of CSS and their integration into the society. The key word is:

📁 **invest in staff**

Imported Technology

In addition to financial support, Tdh provided technical support to AB's team in order to understand CSS better including psycho-social aspects issues and participatory action research with CSS. An octagonal tool called 'child-street system' was developed by Professor Riccardo Lucchini of Fribourg University. This tool was introduced to AB through Tdh by Dr. Daniel Stoecklin who provided in-depth training on the tool to AB's staff. The tool was for analyzing a child, and based on the analysis, interventions/supports are designed as per needs and requirements of a particular CSS. The tool was used by Social Workers and Street Educators who called it "high-tech". One needs to have analytical and a little research mind to get the proper outcome of using the tool. Although our Social Workers and Street Educators are mostly graduates and/or post graduates from Bangladeshi Universities but our education system does not produce very many analytical students. The tool became non-interesting to the staff member as it was not user-friendly and therefore failed even after 3 years of practice. The key word is:

📁 **make things simple**

However, the psycho-social training to the staff team has been very productive and the present PAR (participatory action research) tool has been developed **with the participation of staff and CSS**, therefore, the tool is very user-friendly, non-complicated and acceptable to these important stakeholders.

Development of CSS

AB's working team is good at organizing, communicating and rapport building in terms of protection, development and participation of the CSS,

motivating immediate and wider community of the CSS and family counselling. Since AB deals with 1,500 CSS on a daily basis across the programme of Dhaka and Chittagong, over the years hundreds of CSS life skills have been developed. This has been done through safe shelter, education, skills training, psycho-social counselling and integration into society with socially acceptable jobs, if not integrated with their own family. We have now role models from CSS who are successful and part of the society. The key word for the success is:

📁 **even a single CSS is to be heard**

Peer groups

There are 100 CSS survivors are working with AB as peer supporters who carry messages for hard-to-reach CSS to reshape or change their life styles. These peer supporter groups are very experienced in advocacy programmes on CSS rights with the power structure/city corporation/local government/central government, etc. The key words are:

📁 **involve peer CSS where adults cannot reach**

📁 **do facilitate and do not impose**

📁 **CSS development becomes trouble-free if their participation in the decision making processes is ensured**

📁 **CSS opinion is to be respected**

📁 **CSS have the RIGHT to decide on issues that affect their lives**

📁 **never underestimate the capacity of CSS**

CSS and local community

Beginning of AB's work was only with the CSS while presence of other stakeholders, particularly community people was not thought about carefully. First 2 - 3 years we saw massive drop-outs of CSS from the programme and despite providing all kinds of support to CSS, we did observe increase rate of violence, abuse and exploitation on the CSS including physical assault of the staff members by aggressive street gangs. We decided to start intervening directly with the community as they remain ignorant about CSS issues as well as AB's work. Therefore, we had analyzed and felt that community has two divisions. One is the immediate community of CSS and the other is the wider community.

Immediate community of CSS is basically poor and mostly illiterate adult people. They are: porter, pavement seller, small shopkeepers, rag/garbage buyers, night guard, restaurant workers, goons, mafias, pimps, drug runners, etc. These people have strong influences on the daily lives of CSS even though a CSS is being sheltered by an NGO and their development in progress. Although difficult

but motivating the immediate community people for the positive development of CSS means accomplishment of one of the major tasks.

Within the wider community there is immediate community as well as educated people such as aeronautical engineer, doctors, lawyers, elected public representatives, opinion and/or religious leaders to university students and housewives. These people view CSS as thieves and members of mafia groups. Except for elected public representative, they do not bother what is happening in the community or in the neighbourhood but these people can be motivated easily in favour of CSS compared to immediate community people.

Our experience shows that Bangladeshi people in general when they show sympathy to CSS that is based on two aspects. One is Islam as a religion where it says “show kindness to the orphans” and the second aspect is emotion from soft hearted people. What I am trying to highlight here is that the general people do not think about their “social responsibility”. On the other hand, society at large has no awareness about child rights issues. Therefore, establishment of a CSS centre in any form within the community is an eye opener for the community people where one can see development of CSS in terms of knowledge, education, skills, culture and discipline. The key word is:

📁 **seeing is believing**

AB has been very successful in motivating immediate and wider community people and with their participation as mixture groups, we have been able to create ‘safety nets’ to protect and promote CSS rights and global child rights issues. Within our targeted working areas child physical & sexual abuse, violence including exploitation has been notably reduced. Presently community people are vigilante. Key words for success are:

- 📁 **Working only with CSS in isolation does not create opportunity for social integration**
- 📁 **Only talking about CSS rights with the community is not enough. There has to be some visual effect of the positive development of CSS within the community**
- 📁 **Involvement of community with CSS work makes in great difference in reducing neglect, abuse, violence and exploitation**

CSS in conflict with the law

In this relation AB was failure at the beginning. CSS who were arrested by the police for even doubtful movement could not be released from custody. Fundamental rights of Bangladeshi’s are protected by it constitution but there are some laws which violates fundamental rights as well. In Bangladesh a question

flies around among common people whether ‘the police force is a big mafia group and threat for the general people and friend of elite/politically powerful people’?

In order to prevent the damage of all of our good work with CSS, AB developed a separate project to change the attitude of the police force. We worked both at macro (National level with Prime Minister’s Office and 11 other ministries) and the micro level (Police stations, prison, juvenile correctional centres, lawyers, magistrates, etc). It has taken 3 years to get some result. Jointly with other legal aid NGOs and UNICEF as a pressure group through lobby and strong advocacy, we have been able to stop harass and arrest of CSS by the police except for the heinous crime like murder and rape. Police reform is ongoing and city police are becoming child friendly. Children are no more sent to jail. Consequently, we are overwhelmed with the flow of police referred CSS and other parentless children to AB’s centres. However, more needs to be done at the Magistrate’s level to make them more proactive and child friendly. We are now allowed to provide training to the police force, magistrates, lower court judges and lawyers on UNCRC and Children’s Act 1974. The key word is:

- 📁 **create a conducive environment that enables NGOs to provide child rights information to the uninformed**
- 📁 **combined effort and collaboration leads to successes**

CCS and sexuality

The national statistics correctly predicts that there are 25% girls on the street compared to the CSS population in the cities of Bangladesh. Our experience shows that the majority of girls in some form or manner are victims of sexual abuse either by adolescent CSS boys, immediate community people or to some extent the wider community. Once a girl is sexually abused, she obviously suffers from trauma and also thinks that she has lost her virginity. Often such victims’ end up entangled with adult street-based sex workers for monetary and/or physical need. There is evidence of an increase of homosexuality among CSS boys as well as their involvement in sex work.

As Bangladesh is a conservative country, people do not talk about sex and sexuality openly. On the other hand, when a sexual abuse or rape is identified, particularly on poor class or helpless CSS, the blame goes to the victim and not the perpetrator. In most cases, victims do not want to report their abuse because of fear and further stigmatization.

AB’s work in this regard is not very successful as only a few adult perpetrators have been brought to justice to create examples. Our community participated “safety nets” mechanism is bringing result but not at the desired levels. As a conservative society, community people requested AB, as a solution, to

restrict girls CSS movement freely outside our centre. AB does not accept this defensive mechanism on girls as a solution. The key word is:

- 📁 **we need to work more closely with the community to reduce gender discrimination**

CSS with drug/substance abuse

4 years ago no CSS was heard to sniff glue, there were no IDU (Injection Drug Users) although small numbers of CSS used to abuse locally produced substances since decades. New items of substances/drugs are brought from the neighbouring country India. With the community cooperation we have been able to wipe out low cost substance sellers from our working area but the population density and the city area is getting larger as well.

However, Bangladeshi CSS often visits several Indian provinces by crossing the border illegally and make friendship with Indian CSS. They also bring their Indian friends to Bangladesh. On several occasions we had to repatriate Indian CSS when they were arrested by the police and the case referred to AB. Although our staffs are trained on how to deal with drug/substance abusers but they are unable to handle the increasing number of CSS on day to day basis with unfamiliar substance/drug items.

The key word is:

- 📁 **AB needs to develop a separate project for drug/substance abusers**

CSS with their family integration

All CSS without parental care are from the village of Bangladesh. Based on their duration of stay on the street, a small percentage of CSS remain circular from one city to another. AB acknowledges that the root cause of CSS is poverty where children are pushed to work and earn for family. The secondary causes are parents, particularly fathers involved in polygamy, and often deaths results in step-mother and step-father at home. The tertiary causes are non-interesting village school; teachers beat students including sanction of painful and shameful physical punishment.

In general AB's work is not very successful in relation to integration of CSS with their own family. It should be noted that Bangladeshi law embargoed child adoption system, therefore, the question of foster parenting is null.

Over the years, we have integrated hundreds of CSS with their own family but 80% of them returned again to the street. Our experience shows that:

- It is easy to reintegrate runaway children who have lived on the streets for short periods of time unless the family is in poverty or step-parents do not exist.
- When a child lives for a long period of time in the city they get accustomed to the glamour, entertainment, freedom, easy earnings etc. It therefore becomes very difficult to reunify these children with the family as village life is boring, controlled and there are fewer opportunities for their development
- Often integration with the family becomes counter productive for a girl CSS. Re-integrated girls are forced by their parents to work as domestic aides in better off neighbour's/relative's houses. This is a form of bonded labour. Monthly earning of a girl is taken directly from the employer by the parents. The girl works 18 hours a day with leftover food and often the victims of physical abuse by the employer's family members. She is not allowed to go out or visit her home for even a break.
- It is however, very difficult to reunify girls who have lived for long periods away from home. In the cultural context of Bangladesh, a girl away from parental care and protection is considered 'spoilt'. These girls face further stigmatization from the community even if the parents accept them back.
- AB's centre sometimes is seen as a counter productive for the integration of a child. Since CSS develop habit of attending a child friendly centre, enjoys their recreation and participation, get respect about their opinion, be heard, sharing with peers, a child raised a problem immediately addressed at centres but not at home, etc. While getting back home at village, no such things are available and they suffer from emptiness.
- The skills we provide are more suitable to finding alternative employment in the urban sectors. Children cannot find suitable employment in the rural sector as most opportunities are agro-based.
- When a Child agrees to return to his/her family our Social Workers make pre-reunification visits to assess the situation of the family and provide family counselling. Our Social Workers have never encountered aggressive families.
- If Social Workers ascertain that a family is very poor they try to link them to institutions that provide micro-credit for their economic development. AB does not recommend direct provision of micro-credit itself as we do not work in the rural sector and this needs day-to-day follow-up to ensure proper use of capital.

- However, very often hardcore poor families request that their children continue their development at our centres because they simply cannot afford to support their children. Also when their children economically support the family through their work in the city, the money subsidized by the child helps the family a lot.
- After pre-family reunification visits, immediate community people, locally elected representatives, village elders and local police stations are involved in the family reunification process. This is done to ensure that these stakeholders facilitate the positive reunification of the child and ensure that the child does not return to the street again.
- When a child returns to street after reintegration, they feel shy or ashamed to return back to their centre where they originally developed. They therefore, enrol in other NGOs working with CSS who entice these children with various non-productive activities (like giving cash). As a result these children begin to frequent several of these NGOs. They lack positive development and eventually turn to sex work or anti-social activities. The key words are:

- 📁 **pre-integration family visit is a must**
- 📁 **never take a child at his/her home before assessing family socio-economic condition, child friendly home**
- 📁 **family counselling is a must**
- 📁 **meet local leaders for follow-up in order not to drop out from home again**
- 📁 **need post re-integration follow-up at least for 6 months**

Collective Living

When street children obtain socially accepted earnings through education and skills development they prefer to live an individual life, particularly in the case of orphans and/or CSS who have lost her/his family. However, it is relatively easier for boys to live in society independently than the girls. Street girls are the most vulnerable segment in society and it is very difficult for them to live alone even when they are able to earn their living. Girls traditionally believe that they require the support of somebody or become dependent in order to survive with dignity. Also, society gives no value to these girls who want to live independently. Furthermore, a girl's income has always been treated as additional income in the society and she is therefore paid less.

Notwithstanding these difficulties, AB counsels and motivates groups of girls or boys to adapt to a collective rather than an individual living approach either

among themselves or with peers of their same status. AB assists such groups of CSS to rent a small house and purchase sleeping, cooking materials etc. The groups equally contribute towards the expenses.

However, as with family reunification not all collective living CSS cases are successful. Our statistic shows 60 out of 115 groups are successful which is in fact a little above 50%. There is a provision of 6 months follow-up visits as well by staff to provide support and guidance to CSS who are living collectively. However, our observations for failure cases are:

- Some children suddenly leave from the group and have rented and find accommodation elsewhere.
- House owner suddenly demand an increase in rent which is unaffordable compared to the salaries they receive.
- Children suddenly give up their jobs due to conflict with their employers. This conflict arises due to the negative behaviour of employers, long working hours, delay in payment of salary, no prospects for promotion in the workplace that would also increase their salary etc. As a result of giving up their jobs the children cannot afford their accommodation costs until they find other suitable employment.
- Girls and boys invite their friends to visit them at their accommodation. The house owners and surrounding community take these visits negatively and this results in the house owners providing notice to vacate the house.
- Sometimes the staffs receive information that some of those in collective living have got married and given up living collectively.

Lessons learned from family/social integration of CSS including collective living

Family/Social integration cannot be fully achieved if a child has no means of support. Our criteria place an important emphasis on children finding and keeping work. We do not believe that paid employment outside the home is the only form of work a young person can do. We acknowledge that in the rural community it is still common for young people to remain at home, tend the land and live from the income from its produce, or work as agricultural labourers. Where a child returns home, is reconciled with his or her family, and works in this way, we believe that this represents a typical expression of social inclusion in the Bangladeshi context.

As the criticism is, it is easier to accept a child into a project than it is to plan for her or his successful departure from it. Then the reality is, if the child is not to return home, then finding work is vitally important.

LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION EFFICACE DE L'ENFANT À SA RÉINSERTION

THIERNO SADOU DIALLO

Chef de projet « Protection de l'Enfant », Délégation Terre des hommes, République de Guinée

Résumé

La participation est un droit consacré par l'article 12 CDE. Ce droit signifie que l'Enfant doit pouvoir parler, être entendu et associé à toute décision le concernant. Tout projet de prise en charge des ESR doit donc remplir les conditions suivantes : outils d'écoute adaptés, personnel qualifié, suivi individualisé et constant. A cet égard, le travail en réseau favorise l'optimisation des ressources des différents intervenants, comme par exemple dans le cadre du Programme de protection des enfants marginalisés, mis en place en Guinée par Tdh, Sabou-Guinée et le Monde des Enfants.

Zusammenfassung

Die Partizipation ist ein Recht, welches von Artikel 12 der internationalen Konvention über die Rechte des Kindes gewährt ist. Diese Bestimmung beinhaltet das Recht auf rechtliches Gehör des Kindes. Auf dieser Weise kann er an allen Entscheidungen, die ihn betreffen, teilnehmen. Jedes Projekt für Strassenkinder muss also folgende Punkte beinhalten: adaptierte Anhörungsmethoden, qualifiziertes Personal, individuelle und konstante Betreuung. Von diesem Gesichtspunkt aus favorisiert die Arbeit in einem Netzwerk die Optimierung der Ressourcen der verschiedenen Teilnehmer, wie z.B. im Rahmen der Schutzprogramme der marginalisierten Kinder, welche in Guinea von Tdh, Sabou-Guinea und der Welt der Kinder eingesetzt werden.

Resumen

La participación es un derecho consagrado por el artículo 12 CDE. Este derecho significa que el Niño debe poder hablar, ser escuchado y asociado a toda decisión que le concierna. Cualquier proyecto de toma de responsabilidad de los ESR debe pues completar las condiciones siguientes: útiles de escucha adaptados, personal cualificado, seguimiento individualizado y constante. A este respecto, el

trabajo en red favorece la optimización de fuentes de los diferentes ponentes, como por ejemplo en el marco del Programa de protección de los niños marginados, puesto en marcha en Guinea por Tdh, Sabor-Guinea y el Mundo de los Niños.

Summary

Participation is a right defined in article 12 CRC. This right means that the child must be able to speak, to be listened to and associated in any decision concerning him/her. Any intervention programme dealing with CSS must meet the following needs: adapted listening tools, trained staff, individual and constant follow-up. In this respect, networking is favourable to optimization of the resources of the various stakeholder, as it is the case in the Programme of Protection for Children on the Margin, set up in Guinea by Tdh, Sabou-Guinée and Le Monde des Enfants.

* * *

INTRODUCTION

La « participation » est un droit consacré par l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'Enfant. Ce droit signifie que l'Enfant doit pouvoir parler et, en retour, il doit être entendu. Ce principe exige donc que l'Enfant soit associé à toute décision le concernant.

La réinsertion socioprofessionnelle de l'Enfant est une étape d'un processus. On suppose à ce stade, que l'Enfant a été suffisamment préparé dans le cadre du projet pour entamer cette étape.

La participation efficace de l'Enfant à sa réinsertion nécessite la réunion d'un minimum de conditions que je propose d'examiner, non seulement autour de l'enfant, mais aussi de sa famille, du projet et du réseau qui l'accompagnent.

LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION DE L'ENFANT

Les conditions suivantes, à réunir afin que l'Enfant participe efficacement à sa réinsertion, ne sont pas exhaustives. Elles sont tirées de l'expérience acquise dans la réinsertion des enfants dans le contexte particulier de la République de Guinée. L'action de réinsertion est centrée sur une approche individualisée, et est basée sur les droits de l'Enfant. Cette approche est valable donc à toutes les étapes du processus de prise en charge de l'Enfant.

1. *Conditions relatives à l'enfant*

Un enfant responsabilisé

La première condition est la stabilité de l'enfant dans son milieu de réinsertion (famille, école, métier, activité génératrice de revenus).

La stabilité d'un enfant en situation de rue signifie que la rue n'est plus son milieu principal de vie, et qu'il a entamé un nouveau style de vie plus digne, favorisant davantage le respect de ses droits.

La qualité de la stabilité de l'enfant dans son milieu de réinsertion dépend considérablement de la qualité des étapes précédentes de prise en charge de l'Enfant au sein du projet. La stabilité de l'enfant s'apprécie également par la qualité des relations qu'il entretient, non seulement avec le travailleur social qui l'accompagne, mais aussi avec sa famille. Un enfant ne peut être réinséré que s'il est suffisamment responsabilisé.

2. *Conditions relatives à la famille*

Une famille responsabilisée

La seconde condition est que les parents acceptent le retour de l'enfant au sein de la famille. La famille ne pourrait s'ouvrir à une telle éventualité que si elle a été associée au processus depuis le départ. Elle doit être suffisamment sensibilisée sur la situation de son enfant. A cet effet, une meilleure connaissance de sa part des activités/impacts du projet apparaît un atout majeur.

A ce niveau, l'objectif du projet est de responsabiliser davantage la famille face à son obligation d'encadrer et de protéger son enfant.

Une famille suffisamment responsabilisée et préparée à accueillir son enfant favorise la participation de ce dernier à sa réinsertion. Le projet d'avenir de l'enfant est négocié avec la participation de l'enfant et de sa famille.

3. *Conditions relatives au projet*

a. Des outils d'écoute adaptés

Ecouter l'enfant, suppose l'entendre et prendre en compte ses préoccupations, ses douleurs, ses doutes... mais aussi ses rêves et ses espoirs. Ce processus obéit de façon claire au respect du principe posé par l'article 12 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'Enfant. L'enfant en situation de rue « sujet » de droits ou « acteur » se révèle apte à faire des choix allant dans le sens de son développement. Cette capacité à choisir dépend également de l'éventail d'opportunités que la communauté met à sa disposition.

L'écoute de l'enfant favorise sa réinsertion. Elle suppose l'usage d'outils adaptés. L'écoute doit être effectuée de façon individualisée, car chaque enfant constitue un cas spécifique, et donc une solution spécifique.

En Guinée, dans le cadre du projet Terre des hommes/Sabou-Guinée/Monde des Enfants, le « Système Enfant-Rue » et la « Recherche Action Participative » ont permis d'aboutir à des résultats satisfaisants. Ces outils ont toujours permis l'identification du véritable problème de l'Enfant et de bâtir le projet d'avenir avec et pour l'Enfant.

b. Un personnel qualifié et suffisant

L'approche individualisée de l'écoute, nécessite un personnel compétent et suffisant. L'idéal serait même que chaque enfant dispose d'un agent « référent ». Ceci permet la maîtrise du problème de chaque enfant par les agents, et évite de

troubler l'enfant. Cette approche facilite la mise en confiance, et favorise son expression.

c. Un suivi individualisé et constant

Le suivi obéit également au principe d'individualisation. Tous les enfants n'ont pas entretenus les mêmes relations avec la rue, ne vivent pas forcément les mêmes contraintes en phase de réinsertion. Le travail de suivi doit être constant, adapté aux besoins de l'Enfant, pour trouver des solutions concertées aux difficultés qu'il peut rencontrer au niveau de son lieu de réinsertion.

4. Conditions relatives au réseau

Un mécanisme de référence (le travail en réseau)

Le réseau favorise l'optimisation des ressources des différents intervenants en faveur de la protection des enfants. Le réseau doit pouvoir mener des actions concertées en direction et avec l'Enfant.

En répondant à ce double objectif, comment faire en sorte que l'enfant en phase de réinsertion ne soit pas noyé par une multiplicité d'interventions, de discours sur son avenir, sans tenir compte de son intérêt supérieur ?

Au niveau de la réinsertion, deux approches essentielles peuvent être envisagées dans l'action de réseautage :

a. Une approche géographique

Des organisations/acteurs ayant les mêmes compétences techniques et matérielles, les mêmes objectifs de développement, intervenant dans des zones géographiques différentes, conviennent de coordonner leurs activités et mettent en place un mécanisme de référence d'enfants.

C'est l'exemple du réseau « interne » mis en place dans le cadre du Programme de protection d'enfants marginalisés, en cours d'exécution en Guinée par Terre des hommes et ses partenaires. Ce réseau met en présence deux organisations : Sabou-Guinée, le Monde des Enfants.

C'est également le cas du Programme Afrique de l'Ouest (PAO) au Mali dans le cadre du réseau RAFY appuyé par la Fondation Suisse du Service Social International (SSI). Dans ce cadre, des enfants identifiés, écoutés au Mali par des organisations maliennes sont référés en Guinée à une organisation locale pour réinsertion et suivi.

Avantages : les ressources financières, matérielles et humaines étant souvent limitées, une organisation ne peut, à elle seule, couvrir l'ensemble du territoire national. Le réseau permet d'éviter les doublons dans les mêmes zones et des interventions multiples sur les mêmes enfants. Un enfant contacté/identifié et préparé par l'une des organisations dans sa propre zone d'intervention, peut être référé (avec le consentement de l'Enfant) à une autre organisation pour réinsertion et suivi dans sa zone d'origine.

Inconvénients : lorsque l'aspect réseau/coordination est mal intégré par certaines organisations membres, l'enfant risque d'être relégué au second plan, en raison de conflits de compétences, voire d'intérêts. Le réseau risque par exemple d'être utilisé par certains acteurs membres pour capter des fonds... au détriment de l'intérêt supérieur de l'Enfant.

NB : Ce type de réseautage nécessite souvent la présence d'une organisation arbitre et médiatrice entre celles qui opèrent. Ceci permet de résoudre les difficultés liées aux éventuels conflits qui peuvent surgir.

La participation de l'Enfant à sa réinsertion nécessite son adhésion préalable et la mise à disposition de suffisamment d'informations sur son lieu de destination. L'adhésion de la famille (qui reçoit l'enfant) au processus est également fondamentale.

b. Une approche thématique

Des organisations/acteurs ayant des compétences techniques différentes peuvent, de façon concertée/coordonnée, intervenir sur le même enfant. La mise en œuvre du Programme Afrique de l'Ouest (PAO) au Mali dans le cadre du réseau RAFY appuyé par la Fondation Suisse du Service Social International (SSI) en est un exemple. Les organisations membres interviennent en fonction de leurs compétences techniques. Les unes assurent l'accueil, l'hébergement, l'écoute ou le transport des enfants, les autres s'occupent de leur réinsertion socioprofessionnelle; le tout avec leur pleine participation.

Avantages : la spécialisation d'une organisation/acteur dans un domaine précis de protection, permet d'effectuer un travail approfondi et de développer des expertises dans ce domaine : appui psychosocial, réinsertion socioprofessionnelle, soins de santé, éducation non formelle, etc.

Inconvénients : dans le cadre de ce type de réseau, l'enfant est « découpé » en différentes problématiques, traitées par différentes organisations en présence. Les unes lui offrent l'écoute et l'appui psychosocial, les autres lui offrent des soins de santé ou encadrent sa réinsertion socioprofessionnelle, de façon simultanée ou par étapes successives du processus de prise en charge de l'enfant.

Le fait qu'aucune organisation ne maîtrise ou ne gère entièrement le problème de l'enfant, le processus risque de produire des effets pervers : l'utilisation de la multiplicité d'interventions par l'enfant à d'autres fins

NB : La participation de l'enfant à sa réinsertion, dans ce type de mécanisme, semble néanmoins plus aisée, puisqu'elle repose sur l'offre de prestations.

CONCLUSION

La réussite de la réinsertion d'un enfant dépend, dans une large mesure, de son degré/niveau de participation au processus.

Dans l'une ou l'autre approche utilisée, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant doit être déterminant dans les actions des différents acteurs organisés en réseau.

QUATRIÈME PARTIE

CONCLUSIONS

RAPPORT DES ATELIERS

ATELIER 1 : COMPÉTENCES DES ESR

Le groupe 1 recommande au Comité des Droits de l'Enfant d'élaborer une Observation Générale sur les Enfants en Situations de Rue (ESR) considérant la nécessité de **reconnaître l'ESR comme ayant et développant des compétences.**

Le Comité devrait encourager les Etats – en considérant l'allocation de ressources et la participation des enfants – **à lever tout obstacle à ce but** dans les actions suivantes:

- Elaborer et mettre en œuvre des politiques publiques intégrées, entre autres dans les domaines suivants:
 - l'éducation
 - la santé
 - le logement / urbanisme
 - la culture
 - le travail
 - le transport
 - l'assistance sociale
 - les loisirs
 - les finances.
- Elaborer et mettre en œuvre des méthodologies adéquates pour l'exécution des politiques publiques concernées.
- Sensibiliser l'opinion publique.
- Promouvoir la recherche académique interdisciplinaire touchant la problématique des ESR, en lien avec les acteurs de l'intervention.
- Promouvoir des formations interdisciplinaires spécifiques pour les professionnels travaillant avec les ESR.
- Favoriser des actions articulées en réseaux, plate-formes, etc.

WORKSHOP 2: RESPONSE THROUGH NETWORKING

ATELIER 2 : REPONSES DES INTERVENANTS EN RESEAU

1. A network of public and private actors should be formed, comprising formal and informal interests, based on and guided by the CRC.
2. The joint and equal participation of public and private actors adds value to the network.
3. The participation of children should be an integral part of the network, including prevention, services and advocacy.
4. The network is strategic in terms of its vision and roles and limits of its members. A steering committee – made up of public and private members – will coordinate the work of the members.
5. The network will remain open, dynamic and responsive to changing scenarios in order to remain relevant and appropriate.
6. The network as a tool of resource mobilization for its members and will act as a guarantor of professional standards.
7. The network will guarantee standards of work by establishing agreed professional standards in monitoring and evaluation.
8. The network will ensure clear and transparent internal communication and the development and delivery of legal advocacy work.

Travailler en réseau formel et informel entre différents acteurs publics et privés en adoptant une approche fondée sur les droits des enfants.

L'état doit autoriser ses représentants à contribuer à la création et au fonctionnement des réseaux.

1. L'état devrait inclure les ONG dans la conception et la mise en œuvre de politique en réseaux
2. Le Réseau doit inclure le niveau local, régional et transfrontalier pour la protection des Enfants migrants

Associer les enfants et leurs familles et permettre leur participation à toute phase de l'action du réseau : prévention, action et plaidoyer.

Le réseau est une nécessité incontournable et une plus value pour tous les acteurs.

Conditions

1. Prendre le temps d'établir et vérifier l'accord de tous les acteurs sur les principes et objectifs
2. Identification des limites, potentialités et responsabilités de chacun des acteurs (légitimité des acteurs)
3. Planification stratégique
4. Comité de pilotage du réseau qui fonctionne en concertation et coordonne les actions des membres
5. Le Comité de pilotage doit être paritaire : public et privé
6. Le réseau doit avoir un fonctionnement dynamique et flexible permettant une adaptation permanente des actions aux objectifs
7. Recherche commune des ressources financières et des compétences
8. Assurer le suivi et l'évaluation réguliers des résultats et capitalisation des résultats
9. Assurer une communication :
 - Au niveau interne
 - Au niveau externe pour le plaidoyer sur les thématiques des enfants en situation de rue.

WORKSHOP 3: SOCIAL SENSITIZATION AND ADVOCACY

We recommend that:

Recommendation 1 – National strategy

Governments whether or not they have recognised the existence of Children in Street Situation as subjects of all human rights of children shall have the duty to fulfil these rights by adopting a national strategy on Children in Street Situation as well as an action plan including and not limiting:

- A realistic properly developed census of children in street situation;
- Children's opinions on their own lives and options is taken into account in order to decide for the best interest of the child;
- Realistic budgets and policies for preventing children getting into street situations including a just redistribution of resources;
- The application of principles of social partnership for the prevention and integration of children;
- The development of the full potential of each child;
- The provision of health, education, social services, family support on the basis of individual needs assessment;
- Develop capacities and skills of implementers and practitioners.

Recommendation 2 – Education

A key element in the strategy on Children in Street Situation must consist in appropriate education in the spirit of both articles 28 and 29 of the UNCRC including, but not limited to, choices such as accelerated education, alternative education, adapted to their needs and developments. Education should be free with no hidden costs and with support to vulnerable families to cover the opportunity costs. Skills of teachers should be developed to counter potential discrimination and awareness of Children in Street Situation special needs.

Recommendation 3 – Monitoring, skills and development opportunities of practitioners

Government should monitor the activities of government and civil society practitioners to prevent abuse and discrimination and to provide skills and development opportunities for all practitioners in this field. Special attention should be given to awareness skills and practices of police and judiciary.

Recommendation 4 – Raise public awareness in an ethical manner

Mass media should recognise the need to develop its ability to raise public awareness on Children in Street Situation in an ethical and responsible manner including recognising that media together with civil society has the duty to carry out independent monitoring of the implementation of the government action plan.

Recommendation 5 – Support of public services

Private sector recognises its duty to support public services for Children in Street Situation including provision of water, electricity, health services and education.

Recommendation 6 – Holistic approach

Donors and organisations working with Children in Street Situation, whether governmental, non governmental or intergovernmental, shift the focus from projects and targets for specific groups to a more holistic approach of supporting change in political, social, institutional and municipal environments.

Recommendation 7 – Non discrimination

The human right to non discrimination is actively recognised and applied in all work with children in street situations.

Recommendation 8 – Armed groups, UNCRC and additional protocol on Child Soldiers

In armed conflicts whether international or civil and in all post war situations, armed groups shall respect the UNCRC and the additional protocol on Child Soldiers.

Annex 1 – Steps leading to drafting of recommendations

1. Presentation of participants (based on drawings) and focus on Child Rights Convention
2. Shared vision
3. Common understanding of advocacy
4. Identification of audiences
5. What peace of vision will we focus on for each audience group?

6. For each audience, how important are they to the issue? What does each audience need to hear?
7. From messages for specific audiences to drafting (SMART) recommendations.

Annex 2 – Message development – What does each audience need to hear?

As per flipcharts with comments from group members in italic

Group 1 – “Influencers” (public debate) – Media, opinion leaders, religious leaders

- Preach tolerance towards Children in Street Situation (CRC 29/2)
- Instil family-oriented values in society (CRC 19)
- Ensure attendance of religious leaders to school to prevent drop-outs (CRC 28) *How and why? Gender aspects??*
- Contribute to emancipation from negative customs (example: considering children as income generators) (CRC 30)
- Broadcast information on services available in communities (CRC 17)
- Raise public awareness on child rights (specifically on right of Children in Street Situation) and responsibilities of parents (Human rights, CRC 4)
- Break stereotypes of culture of poverty by advocating the role of education (CRC 29)
- Shoot evidence-based video *and disseminate widely* on sever life of Children in Street Situation and improved conditions of those who initiate activities to overcome crisis (CRC 17) *Action not message*
- Assist the establishment of culture of charity and control the process of implementation of projects (CRC 4, 17, 41-1) *Charity of rights? Rights approach??*
- Be objective

Group 2 – Practitioners – Social workers, police, school teachers...

- Listen to every child. Treat every situation in accordance with the needs (Human rights)
- Recognise the abilities and value f the children
- Stop maltreatment (CRC 19, 28, 32, 34, 36, 37...)
- Stop discrimination (CRC 2, human rights)
- Implement children’s rights in practice

- Identify the gaps of the system and inform/claim improvements (CRC 3c, 4)
- Admit own weakness like lack of skills and claim improvement (CRC 3c)
- Coordination between practitioners and relevant network and persons (CRC 3c)

Group 3 – Policy makers

- Pre-condition: Governments have to recognise the existence of the Children in Street Situation and their rights as mentioned in the UN CRC (CRC preamble). *All political parties.*
- Adopt a national strategy for Children in Street Situation and implement it (in order to make them part of the society) (CRC 2). *Who implements? Ensure application of CRC and mechanism*
- Adopt a law for protection and care for Children in Street Children (free primary education, free health care, 24h open shelters...) (CRC 28, 24, 8, 19)
- Create *appropriate* structures (*accelerated curriculum/support special provision/education not schooling*) for education for Children in Street Situation with specific curriculum (vocational training, basic education) (CRC 28). *Risk of discrimination. Free education and no hidden costs. Take into account opportunity costs.*
- *Il faut avoir un organe (independant mais avec pouvoir) pour la prosecution. OMBUD for Children (all children not only Children in Street Situation)?*
- Carry out census of Children in Street Situation. *Statistical/count*
- Provide birth certificate and ID to all children (CRC 7 and 8)
- Share information and coordinate actions of all actors for Children in Street Situation in order to delegate responsibilities and allocate resources to adequate implementors (CRC 3c, 4, 26, 27)
- Different ministries should add CRC training (with specific focus on Children in Street Situation) in the curriculum of their training facilities
- Local authorities in the development of activities for Children in Street Situation (RC 25)
- Dedicate a % of public jobs to Children in Street Situation (CRC 26, 27)

Group 4 – Civil society – Families (including children), citizens, NGOs...

- Enfant – “Écoutez l’enfant! Donnez les opportunités à l’enfant! L’enfant est capable de décider tout ce qui concerne sa vie » (CRC 12)
- Famille – « L’épanouissement de l’enfant est au sein de la famille » (CRC 19, 31)
- ONG/religions – « Donnez l’assistance adéquate à l’enfant. Mobilisez la communauté et les services sociaux (éducation, médical...) pour l’intérêt supérieur de l’enfant » (CRC 3, 26, 27)
- Communauté/entourage : « L’intégration sociale de l’enfant est seulement possible qu’avec le soutien de l’entourage »
- *Listen to children don’t give them charity*
- *Empower communities to participate in planning, implementation and monitoring/evaluation*

Group 5 – Children in Street Situation

- You are valuable. You aren’t to blame. You can help to improve your own situation. You deserve better (CRC 29 + human rights).

Group 6 – Economic forces (Private sector, Institutional donors, Bretton Woods institutions...)

- Create quality jobs for adults and quality free education (not schooling) for children (RC 19)
- Private sector to support public services for Children in Street Situation – water, health, education, electricity – Children in Street Situation tax to clean the sidewalk (CRC 4)
- Shift focus from projects (and targets) for specific groups to a more holistic approach of supporting change in political, social, institutional and municipal environment (CRC 4)

Group 7 – International Government Organisations

- Mainstream Children in Street Situation in all planning, provision and budgets for fulfilling children’s rights. All children, all rights, everywhere – there are no exceptions (CRC 4 + human rights)
- Education, health shelter and respect are rights, not privileges (Human rights)

All

- Don't "alleviate" poverty – end it! (CRC 4).

WORKSHOP 4: PREVENTION

Recommendation 1 - Poverty (family)

To strengthen the development of sending areas* through financial support such as micro-credit, jump start and related mechanisms, financial management training, and free access to basic health services.

Recommendation 2 - Lack of education

To create free access to both formal and non-formal mandatory education based upon child friendly* approaches, and to provide labour market oriented certified informal job training for children and parents.

Recommendation 3 - Broken families

To provide training for future parents, parents and children on life skills and family values; and to promote responsibility and dialogue within the family including the participation of children in the decision- making process, as well as community based counseling and support needed.

Recommendation 4 – Violence

To establish a community based effective referral system including monitoring and reporting mechanism, using social services, institutions, shelters, foster care families and other alternative cares.

Recommendation 5 - Lack of policy

To get the government commitment to review and/or develop child protection system in each relevant segment, strengthening the efficient & effective inter- and cross- sectorial collaboration, including the reduction of bureaucracy and anti-corruption.

Recommendation 6 - Non- birth registration

To develop and/or implement laws asking for mandatory free birth registration of a child notwithstanding the fact that parent may not be registered.

Recommendation 7 – Discrimination

To develop and monitor the implementation of anti-discrimination laws and to launch sensitization campaigns to eliminate prejudice.

Recommendation 8 – Victim of crime

To establish an efficient justice system. To punish those who committed crimes against children, to counsel and to reintegrate victims into the society through compensation mechanisms.

Recommendation 9 – Victim of war

To ratify and implement the international conventions on human rights in armed conflicts including sanctions in case of violations by referral to national or international courts.

Recommendation 10 – Lack of capacity

To strengthen capacity building for all professionals and stakeholders involved with children at risk through providing multiple trainings.

ATELIER 5 : (RE)INSERTION

Recommandations

Structures et cadres normatifs

- Elaborer et appliquer des lois de protection de l'enfant qui incluent des mesures adaptées aux besoins des ESR
- Développer une unité spécialisée en la protection de l'enfant, comportant un service chargé de la problématique des ESR (institutions publiques et société civile). Cette unité est garante :
 - d'une stratégie nationale
 - de la coordination d'acteurs intervenant auprès des ESR
 - du monitoring et suivi des équipes spécialisées
- Développer et faciliter l'accès à différentes alternatives d'accueil (court, moyen et long terme) adaptées aux étapes du processus de réintégration.
- Elaboration et mise en œuvre, par les ministères compétents, des programmes d'éducation - formel et/ou informel- adaptés aux besoins de l'ESR.

Ressources humaines

- Créer des formations spécialisées pour intervenants auprès des enfants en situation de rue (travailleurs sociaux, corps médicale, enseignants, police...). Cette formation permettrait d'avoir des intervenants agréés.
- Développer le travail en réseau (approche systémique) en impliquant les ressources directes et indirectes de l'environnement de l'enfant (communautés, pairs, travailleurs sociaux...).

Méthodologie

- Développement et mise en oeuvre d'une stratégie d'intervention précoce qui permet :
 - une plus grande présence dans la rue
 - une meilleure coordination des structures de protection de l'enfance
- Mise à disposition d'une ligne d'urgence
- Favoriser le développement de projets individuels personnalisés et suivis pour garantir une réintégration durable (stratégie nationale, formations...)
- Développer des programmes de soutien et guidance parentale (psychosociaux et économiques)

Sensibilisation

- Développer des plans d'action de sensibilisation de la société en vue d'éviter la stigmatisation et faciliter la réintégration

CLOSING REMARKS

IRENE RIZZINI¹

Course Director, CIESPI, Rio de Janeiro, Brasil

During the past few days we have concentrated on the discussion of several aspects of the lives of young people who have been spending part of their childhoods on the streets. We have learned a lot about their life conditions in many countries and have set a number of recommendations that hopefully will be useful to enhance the debate as well as policies and practices targeting this group.

It is known that in most countries, in both the developed and developing world, there are children and adolescents living on the streets. The phenomenon is particularly pronounced in some developing countries. This issue threatens the future of the children themselves, the viability of many communities, and trust in the democratic process to produce positive change for the most vulnerable groups. Poverty, family breakdown, and internal migration are among the main causes for the existence of children on the streets.

In Brazil, as in many countries, there are children living in a “street situation” who are at extreme risk of physical, emotional and developmental harm. That children who bounce between the streets, shelters, juvenile detention centres and mental health facilities are at developmental risk is true almost by definition. They are also at high risk of physical violence including murder by gangs and by militias - vigilante squads made up of off-duty policemen and firemen. They are, moreover, at high risk of sexual abuse and sexual exploitation. According to street workers from several Latin American countries and many Brazilian states, they are increasingly likely to be using crack-cocaine and to be carrying weapons. All of these factors point to a sadly diminished life expectancy and permanently diminished life chances if they, in fact, survive. The popular reaction to these children is that they are a menace to society and there is little public outcry when they are killed.

¹ Irene Rizzini is a Professor and a researcher at the Pontifical Catholic University of Rio de Janeiro, Brazil and Director of The International Center for Research on Childhood (CIESPI). Professor Rizzini serves as President of Childwatch International Research Network.

Despite the progress in knowledge that we have accumulated concerning vulnerable children, many questions remain as to how to effectively stop them from becoming “street children”. It is a major challenge for societies throughout the world. In closing this workshop I would like to raise a few issues to be considered as we face the challenge.

CONCEPTUAL CHALLENGES

One first issue for us to consider has to do with conceptual frameworks. As we have published elsewhere, in a certain way, the ‘street child’ has come to represent an image or symbol of the children and adolescents who live in a condition of poverty and marginality.

“(…) Street children are perhaps the most visible, and in some cases, the most obvious, example of the problems of the lack of concern to children’s needs. However, there are millions of children and adolescents without such visibility who, despite being more protected than the child who lives or works on the street, also do not have access to services, to health and education, to social programs or other forms of support which could contribute to their full development”.²

What children are we referring to when speaking of “street situations”? What conceptual framework informs this debate?

FRAMEWORK OF RIGHTS: IMPORTANT HISTORICAL SHIFT

Until not long ago, the presumption in many cultures was that children were less than fully human; that children could be denied fundamental rights until they reached an age of maturity at which time they were considered fully human. The rejection of the notion that children lack human rights has been developing

² Rizzini, I., Barker, G. and Cassaniga, N. (2000). *Criança Não é Risco, é Oportunidade*. Rio de Janeiro: EDUSU (Cespi/Instituto Promundo), p.7. Rizzini, I., Barker, G., and Cassaniga, N. (2002). *From Street Children to All Children: Improving the Opportunities of Low-Income Urban Children and Youth in Brazil*. (vols. 6) Cambridge: Cambridge University Press.

throughout the century most notably since the Declaration of the Rights of the Child in 1924.

The idea of children as active participants in society and as young citizens started to take shape in the last two decades of the 20th century, becoming embodied as a set of rights that children are entitled to in the United Nations Convention on the Rights of the Child (1989). Following the ratification of the Convention, many countries adopted children's rights laws based on the Convention.

“The Convention on the Rights of the Child lays aside any lingering idea that children are not entitled to human rights.³ The Convention covers the largest scope of any single human rights treaty and states take on extensive obligations for the survival, development, protection, and participation of children. The language includes all children and is in the form of binding obligations. ‘States shall respect and ensure the rights set forth in the present Convention to each child within their jurisdiction without discrimination of any kind, irrespective of the child's or his or her parent’s or legal guardian’s race, colour, sex, language, religion, political or other opinion, national, ethnic or social origin, property, disability, birth or other status’” (Article 2, paragraph 1).⁴

It is important to point out that these notions of children as young citizens and entitled to rights; vary in different cultures according to their political and social histories. Many children have their most basic rights violated and are still treated as if not human. Those on the streets are part of this group.

FACING THE CHALLENGES IN SEARCH FOR ALTERNATIVES

With these issues and questions in mind, we suggest some reflections and actions that could contribute to our collective search for alternatives:

(a) Priority for children in street situation in national and international political agendas

³ The Convention was preceded by the non-binding United Nations Declaration on the Rights of the Child, 1959.

⁴ Kaufman, N. H. and Rizzini, I. (forthcoming 2008). *Closing the Gap Between Rights and the Realities of Children's Lives*. Rio de Janeiro, CIESPI/ South Carolina: manuscript, p. 3.

Appropriate strategies and resources must be mobilised to deal with the identified problems as a priority in national and international agendas. Clear measures that seek to increase opportunities for children and adolescents in low-income communities and support mechanisms for adults who have in their hands the responsibility to take care of these youngsters must be stipulated, creating the right conditions for their implementation.

(b) Participatory approaches in the search for solutions

It is currently recognised that it is fundamental to involve and listen to various actors for the identification and prioritising of problems in search of solutions. The establishment of participative processes in the identification and management of questions that concern certain groups and localities is a tendency that is being valued internationally. How, for instance, can we involve the different actors in the sphere of the family and the community, in the search for solutions of problems related to raising and education their children? This means taking seriously individuals who have historically never been heard, like the parents, the children and adolescents. It is not an easy challenge. However, this is a growing tendency globally that has been opening up new forms of participation.

(c) Using research and accumulated experience to better inform policy and practices

Reliable information about the life conditions and trajectories of children in street situation must be produced to inform policies and practices in national and international levels. It is important not to underestimate what is already known and to consider the accumulated experience to decide how to face the problems considered priorities. All available information must be used, as well as the reflections and analyses of a number of professionals who know the problem.

A number of issues remain in need of further study and analysis, considering different cultures and contexts. Here are some of them:

- How to intervene in those pathways identified as leading vulnerable children to the streets and away from their homes?
- What other alternatives need to be created or multiplied to prevent children from migrating to the streets? What resources already exist in these communities that could enhance their sense of belonging?
- What are the best ways to support children who are already on the streets?

- What are some of the practical responses that can be developed to protect these children from violence in different settings and regions?
- How to build a set of meaningful guidelines that can inspire different countries in changing their policies and programs to both respond adequately to children that are on the streets and to prevent others to come? How to assure that implementation takes place?
- What can be done to press governments to prioritize measures for real? By that, we mean measures that will go beyond signing agreements that become mere rhetoric.

(d) Formulating and implementing policies and practices that will make a difference

Involving participation of a number of actors, the possibility of formulating and implementing effective policies that address the identified problems is greatly increased. An important challenge is how to assure implementation of laws, as well as how to close the gap between theory and practice; research and policy. Success in closing these gaps does not lie simply in changing the language or the structure of the laws, but rather in addressing the political, social and economic contexts in which the laws operate and in which young people are growing up.

As a final remark I would like to add that there are moral and ethical issues to be considered as well. As mentioned earlier, these children are among those whose rights are constantly violated. I would like to see this discussion understood as a collective ethical responsibility towards generations to come. And here I quote Boff, a Brazilian theologian, as he states,

“It also matters to nurture our sense of solidarity with the future generations for they also have the right to a livable planet”.⁵

⁵ “Importa também alimentar a solidariedade para com as gerações futuras, pois elas também têm direito a uma Terra habitável”. Boff, Leonardo. *Ética e Moral: a Busca dos Fundamentos*. Petrópolis: Ed. Vozes, 3.a edição, 2003).

Cet ouvrage :
« Enfant en situations de rue. Prévention, intervention, respect des droits. »
sera accessible sur le site :

www.childsrights.org

Octobre 2008

This book:
« Children in street situations. Prevention, intervention, rights-based approach. »
will be available on our Website :

www.childsrights.org

October 2008